

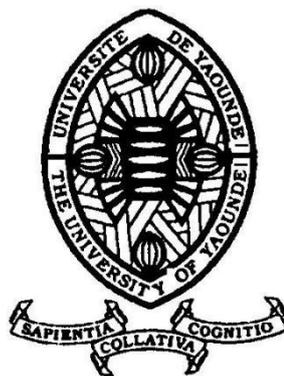
UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND
SOCIAL SCIENCES

POST GRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH
UNIT FOR SOCIAL
SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE 1960 - 2020

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du

Diplôme de Master en Histoire

Option : Histoire des Relations Internationales

Par :

Yves Christian MPOUAMZE

Licencié en Histoire

Sous la direction de :

Philippe Blaise ESSOMBA

Professeur



Septembre 2022

SOMMAIRE

DÉDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	iv
LISTE DES CARTES, GRAPHIQUES ET SCHEMAS.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
ABSTRACT.....	viii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : LES FONDEMENTS DE L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE DE	
L'AFRIQUE.....	34
I. LES FACTEURS EXOGÈNES.....	34
II. LES FACTEURS ENDOGÈNES.....	38
CHAPITRE II : L'AFRIQUE, LOCOMOTIVE DE LA CROISSANCE	
DÉMOGRAPHIQUE MONDIALE.....	43
I. LE RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MONDIALE.....	43
II. LA POUSSÉE DÉMOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE.....	48
III. UNE POPULATION INÉGALEMENT REPARTIE DANS UN CONTINENT SOUS- PEUPLÉ.....	54
CHAPITRE III : EFFETS ET ENJEUX DE L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE DE	
L'AFRIQUE.....	59
I. DES DÉFIS DÉMOGRAPHIQUES PLURIELS.....	59
II. DES ENJEUX GÉOPOLITIQUES CAPITAUX.....	81
CHAPITRE IV : LES VOIES DE CAPITALISATION DE LA CROISSANCE	
DÉMOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE.....	96
I. LA PROMOTION DU CAPITAL HUMAIN.....	96
II. L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE.....	102
III. LA NÉCESSITÉ D'UNE GESTION SOLIDAIRE DES MIGRATIONS.....	112
CONCLUSION.....	118
ANNEXES.....	120
SOURCES ET ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	147
TABLE DES MATIÈRES.....	158

À

mes parents,

Remy Mpouamze Enkoh et Marceline Mabilia.

REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes ont contribué à la concrétisation de ce travail de recherche.

Ma pensée reconnaissante se rapporte d'abord à mon encadreur, le Professeur Philippe Blaise Essomba, dont les éclairages avisés m'ont aidé à affiner mon approche méthodologique et à mieux cerner les interrelations entre les facteurs démographiques, politiques, sociaux, économiques et sécuritaires. Je lui suis reconnaissant de la patience et de la disponibilité dont il a fait preuve à mon égard.

Je remercie tout spécialement les enseignants de Master du Département d' Histoire, pour leur accompagnement chaleureux.

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à mon Chef hiérarchique, Monsieur le Colonel Raymond Jean-Charles Beko'o Abondo, Commandant la Garde Présidentielle qui, dès le départ, a accueilli favorablement mon projet de recherche.

J'adresse enfin mes remerciements à mes camarades de promotion dont l'enthousiasme et la solidarité ont été pour moi une source de motivation.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEF: Afrique Équatoriale Française

AMI: Assistance Médicale Indigène

AOF: Afrique Occidentale Française

BAD: Banque Africaine de Développement

BIT : Bureau International du Travail

CEA : Communauté Economique Africaine

CEDEAO: Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest

DSCE: Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi

DSRP: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

ECOMOG: *The Economic Community of West African Monitoring Group*

FAO: *Food and Agriculture Organization of the United Nation*

FIDES: Fonds d’Investissement et de Développement Economique et Social

FMI: Fonds Monétaire International

FNUAP: Fonds des Nations Unies pour la Population

HCR : Haut-Commissariat de Nations Unies pour les Réfugiés

IDE : Investissements Directs Etrangers

IDH : Indicateur de Développement Humain

INPLF: *Independent National Patriotic Front of Liberia*

IPC: Indice de Perception de la Corruption

IST : Infection Sexuellement Transmissible

LURD : *Liberians United for Reconciliation and Democracy*

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique

NPLF: *National Patriotic Front of Liberia*

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economique

ODD : Objectifs du Développement Durable

OIM: Organisation Internationale des Migrations

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PIB:Produit Intérieur Brut

PNB: Produit National Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

RUF: *Revolutionary United Front*

SGHMP: Services Généraux d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie

SIDA: Syndrome Immuno Déficitaire Acquis

UA : Union Africaine

UE: Union Européenne

ULIMO: *The United Liberation Movement for Democracy in Liberia*

UNESCO: *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*

UNICEF: *United Nations Children's Emergency Fund*

USAID: *United States Agency for International Development*

VIH: Virus Immuno déficitaire Humain

LISTE DES CARTES, GRAPHIQUES ET SCHÉMAS

I- CARTES

Carte 1: L'Afrique politique.....	9
Carte 2: Le relief d'Afrique.....	11
Carte 3: Les climats d'Afrique.....	13
Carte 4: Détroits et points de passage stratégiques.....	15
Carte 5: Répartition de la population d'Afrique.....	55
Carte 6: La métropolisation de l'Afrique.....	61
Carte 7: Les crises alimentaires en Afrique.....	68
Carte 8: Les routes de la drogue.....	72
Carte 9: L'arc des crises d'Afrique de l'Ouest.....	75
Carte 10: L'émigration dans le monde.....	78
Carte 11: Les principales routes de migration en Afrique.....	80
Carte 12: Les richesses du sous-sol africain.....	91

II- GRAPHIQUES

Graphique 1: Pyramide des âges de l'Europe en 2019.....	45
Graphique 2: Pyramide des âges de la Chine en 2020.....	46
Graphique 3: Pyramide des âges de l'Inde en 2020.....	47
Graphique 4: Pyramide des âges du Brésil en 2019.....	47
Graphique 5: Pyramide des âges de l'Afrique en 2020.....	50

III- SCHÉMA

Schéma 1: La transition démographique.....	30
---	----

RÉSUMÉ

Cette étude porte sur « L'essor démographique de l'Afrique 1960-2020 ». Elle analyse, dans une perspective historique, la poussée démographique du continent africain pour en saisir les moteurs, cerner les traits essentiels, et identifier les processus qu'elle génère et leurs conséquences depuis l'émergence des pays africains sur la scène internationale. Cette évolution soulève des défis pluriels relatifs à une croissance économique confrontée à la jeunesse de la population et aux relations de l'Afrique au reste du monde. La mobilisation des approches théoriques malthusienne, néomalthusienne, anti-malthusienne et de la transition démographique permet de produire une perspective d'ensemble de la dynamique historique de l'Afrique depuis le milieu du XX^e siècle, sous le prisme des changements démographiques. Pour les malthusiens, une population qui s'accroît à volonté, expose l'humanité à des crises majeures dans le futur : stagnation du niveau de vie, pénurie des ressources et dysfonctionnement économiques. Poursuivant sur cette lancée, les néomalthusiens proposent de mettre sur pied des politiques de régulation démographique. Sur cette base l'essor démographique de l'Afrique a été analysé comme un handicap au décollage de l'Afrique. A l'opposé, les anti-malthusiens ont pris à contre pied les thèses malthusiennes. Leur principal argument est que la pression démographique, notamment une densité de population élevée, met les hommes dans des conditions où il est nécessaire de faire preuve d'innovation et de s'adapter. La population est donc plutôt un facteur de progrès technique. Ce qui permet d'envisager la dynamique démographique africaine comme une opportunité. La transition démographique quant à elle, distingue deux régimes démographiques rigoureusement opposés: le régime traditionnel et le régime moderne. Le premier désigne une situation où la natalité et la mortalité sont élevées, tandis que le second est caractérisé par une situation exactement inverse. L'idée principale est qu'une croissance démographique élevée constitue la phase transitoire du régime traditionnel vers le régime moderne. D'où la relativisation du catastrophisme entretenu autour de l'évolution démographique de l'Afrique. Le mode de raisonnement adopté pour cette étude privilégie une approche diachronique, analytique et systémique, permettant ainsi d'aborder la question démographique dans sa complexité pour en faire un tout cohérent. En somme, le dividende démographique généré pourrait contribuer à l'émergence d'une Afrique ouverte sur le monde, s'il est soutenu par des politiques multisectorielles portées par un leadership africain volontariste et visionnaire qui libère les énergies.

ABSTRACT

This study entitled “The demographic growth of Africa 1960-2020”. This work analyses the historical perspective, the dermal push African continent graph to enter the engines, identify essential features and process that it generates as well as their consequences since the adoption of Emergence of African countries on the international scene. This evolution, raises huge challenges related to Economic fact facing the young population and relations that Africa maintains with the Rest of the world. The mobilization of theoretical approaches Malthusian, Neo-Malthusian, Anti- Malthusian and the demographic transition makes it possible to produce an overall perspective of the scientific dynamics of Africa since the middle of the 20th Century, under the prism of demographic change. For Malthusians, a population that increases in will, exhibits humanity to Major crises in the future namely: the Stagnation of the standard of living, the shortage of resources and the malfunction Economies. Pursuant to this launched, the Neo- Malthusians propose to put policies of demographic regulation. On this basis, the demographic growth of Africa was analysed as a hand-pick at his take-off. Opposite, the anti- Malthusians took to counter-foot the Malthusian theory. Their main argument is that demographic pressure, including high population density, puts men in conditions where it is necessary to show innovation and adoption. The population increase therefore act as a factor of technical progress. This allows us to consider African demographic dynamics as an opportunity. The demographic transition on it, distinguishes two demography opposite they are traditional and modern. The first indeed, refers to a situation where the nature and mortality are high, while the second is characterised by a reverse situation. The main idea from this point of view, is that high demographic growth in the transitional phase of the traditional regime that turns to the modern regime. Hence the relativism of catastrophes maintained around the demographic evolution of Africa. The Maintenance mode adopted for this study favours a diachronic, analytical and systematic approach, thus allowing the discussion of the demographic question to some scientific consistency. However, the generated demographic dividend could contribute to the emergence of an open Africa on the world, if it is supported by multi-sectorial policies brought by a voluntaries and visionary African leadership that releases the energies.

INTRODUCTION

I. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU SUJET

L'évolution du peuplement de l'Afrique depuis l'Antiquité demeure mal connue et difficile à appréhender. Il en résulte des estimations de population qui peuvent varier d'un auteur à l'autre pour le passé lointain: 21 à 30 millions d'habitants vers l'an 1000, de 48 à 78 vers l'an 1500, de 83 à 92 pour les années 1800. Pour les XIX^e et XX^e siècles, les estimations se rapprochent : de 95 à 101 millions vers 1900. En revanche, les historiens s'accordent sur le rôle important des facteurs climatiques et de leurs conséquences (sécheresses, disettes, famines, épidémies) dans le passé et sur les effets tragiques des traites négrières sur les dynamiques démographiques et sociales des sociétés concernées du XV^e à la fin du XIX^e siècle. De 1700 à 1900, contrairement aux autres régions du monde qui voient doubler ou tripler leur population, celle de l'Afrique noire stagne ou n'augmente que légèrement. Son poids dans la population mondiale, croissant depuis l'Antiquité, ne fait que reculer du XVI^e siècle (17 %) à la fin du XIX^e (6 %). Globalement, la croissance démographique du continent reste lente jusqu'au XX^e siècle (de 0,13 % à 0,21 % par an selon les périodes)¹.

La période de colonisation (1880-1960) fut même encore une phase de ralentissement ou parfois de régression démographique brutale dans certaines régions (en raison du travail forcé, des déplacements de populations et de l'importation de maladies). Il faut attendre les années 1920 pour voir une reprise rapide de la dynamique démographique de l'Afrique. Catherine Coquery-Vidrovitch distingue schématiquement trois périodes :

l'économie de pillage de la phase primitive de la colonisation, qui a provoqué un massif dépeuplement partout où elle a été mise en œuvre, en Afrique du Nord comme en Afrique noire ; la phase de redressement, qui a pu se prolonger sur au moins une génération, durant laquelle la population s'est stabilisée, voire a commencé à redémarrer non sans hésitation ; la troisième période, en revanche, quand les autorités coloniales se sont mises à se préoccuper sérieusement de la santé des colonisés, s'est traduite par un essor démographique brutal, qui, dans certains cas, est encore loin de s'être calmé².

Ainsi, l'essor démographique a été tardif en Afrique au XX^e siècle et est, en partie, redevable à la politique coloniale. Dès la fin des années 1920, mais davantage après la Deuxième Guerre mondiale, les équipements sanitaires furent largement améliorés et

¹ Dominique Tabutin, Bruno Schoumaker, « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000 : Synthèse des changements et bilan statistique », in *Population*, 59^e année, n°3-4, 2004, pp. 528-529.

² Catherine Coquery-Vidrovitch, « Evolution démographique de l'Afrique coloniale », in Marc Ferro (dir.), *Le livre noir du colonialisme XVI^e – XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, p. 557.

accompagnés d'investissements économiques, à l'instar du *Colonial Development Act*, du Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social (FIDES) et du Plan de Constantine, qui contribuèrent dans l'ensemble à améliorer le niveau de vie des populations³.

La politique sanitaire préventive, devenue la règle, fit brutalement baisser la mortalité infantile, jusqu'alors de plus de 250% à moins de 100%, résultat des campagnes de vaccination. Les taux de natalité restant, en règle générale, à leur maximum, et même améliorés par les débuts d'une politique maternelle infantile, la chute brutale des taux de mortalité entraîna un essor non moins brutal de la population. En quelques années, l'Afrique tropicale connut ce qui c'était déjà produit aux deux extrémités du continent : un essor démographique galopant. Comme cette poussée démographique démarra seulement quelques années avant les indépendances, et s'accéléra sans cesse ensuite, les effets s'en firent ressentir surtout dans les jeunes États. Ainsi, dans ce processus entamé et intensifié par les pouvoirs coloniaux préexistants, ce sont les jeunes gouvernements indépendants, mal préparés à affronter cet héritage, qui se trouvèrent en première ligne⁴.

De fait, le taux de croissance annuelle de la population n'a cessé d'augmenter. Estimé à 2,5% entre 1960 et 1970, il s'élève à 2,7% entre 1970 et 1980, puis 3,1% de 1980 à 1986, et atteint 3,2% en 1989⁵. Pendant les années 80, l'Afrique noire a connu le taux d'augmentation démographique le plus élevé de toute l'histoire de l'humanité. Les spécialistes estiment que l'indice synthétique de fécondité de l'Afrique, l'Afrique australe mise à part, reste en ce début du XXI^e siècle proche de 5,5, pour une moyenne mondiale de 2,5⁶. A cela s'ajoute depuis le XX^e siècle, de grands mouvements de population, une baisse spectaculaire de la mortalité, des variations importantes de fécondité (d'abord à la hausse puis à la baisse), des migrations internes et internationales considérables, et une urbanisation rapide.

Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Afrique est aujourd'hui le continent le plus prolifique avec 17% de la population mondiale. De 230 millions en 1950, la population

³Lire Coquery-Vidrovitch, « Evolution démographique de l'Afrique coloniale », p.565, et François Pacquement, « Le système d'aide au développement de la France et du Royaume-Uni : points de repère sur cinquante ans d'évolutions depuis la décolonisation », *Revue internationale de politique de développement*, 1, 2010, 55-80. En 1928, au Royaume-Uni, un *Colonial Development Act* est adopté, orienté vers le développement économique des colonies, sa mise en œuvre associe des dons et des prêts. Le Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social (FIDES) fut créé en 1947. Il inaugurait pour l'Afrique noire et Madagascar une politique d'investissements pour la première fois financée à 45% par la métropole, et non plus seulement par les budgets coloniaux ou par des emprunts. Le plan de Constantine lança de même un énorme chantier de modernisation de ce port en Algérie, mais il fut interrompu par la guerre d'Indépendance.

⁴Coquery-Vidrovitch, « Evolution démographique de l'Afrique coloniale », pp.565-566.

⁵ Ali Mazrui, « L'horizon 2000 », in Ali Mazrui, C. Wondji (dir.), *L'Afrique depuis 1935*, Paris, Présence Africaine, Edicef, UNESCO, 1998, p. 604.

⁶ Roland Pourtier (dir.), *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Paris, Nathan, 2013, p.124.

africaine a atteint 1,2 milliard en 2015, puis 1,3 milliard en 2017 et devrait selon les projections enregistrer un accroissement rapide pour passer à 1,4 milliard en 2030, doubler pour atteindre 2,5 milliards en 2050, puis 3 milliards en 2063, avant de culminer à 4,3 milliards à l'horizon 2100. Sa part au sein de la population mondiale est appelée à évoluer, passant de 16% en 2015, puis 29% en 2063 à 40% en 2100. Plus remarquable encore est le fait qu'environ 46% de l'augmentation d'1,3 milliard de la main-d'œuvre africaine au cours de la période 2015-2063 est constitué de jeunes âgés de 15 à 34 ans, avoisinant 12,1 millions par an. D'ici à 2050, l'Afrique concentrera un peu plus de 50% de la croissance démographique mondiale. Un jeune terrien sur trois âgé de 15 à 29 ans sera alors africain⁷.

Ce continent aura ainsi quasiment rejoint l'Asie. Cette évolution démographique de l'Afrique amorcée depuis le milieu du XX^e siècle, aux conséquences et enjeux multiples, constitue l'objet du présent travail de recherche qui porte sur « L'essor démographique de l'Afrique 1960-2020 ». Il s'agit d'un thème historique de premier plan pour l'Afrique.

II. INTÉRÊT DU SUJET

L'intérêt de ce sujet de recherche découle de sa valeur scientifique et politico-pratique, ainsi que de son apport professionnel.

A. INTÉRÊT SCIENTIFIQUE

Les changements démographiques sont le fil qui noue l'histoire de l'Afrique à tous ses différents niveaux et à ses différentes périodes. Selon l'historien britannique, John Iliffe, la démographie est la clé de lecture principale de l'histoire de l'Afrique, et quand on veut comprendre la situation actuelle de l'Afrique, la démographie est aussi une dimension fondamentale. C'est un des moteurs principaux des dynamiques territoriales actuelles, une vague de fond. Il est difficile de comprendre ce qui se passe en Afrique si on ne met pas, au centre de la réflexion, la formidable poussée démographique de ce continent. Il est par conséquent intéressant d'évoquer les questions de population dans une perspective historique pour comprendre la situation actuelle de l'Afrique et les évolutions possibles. De même, les spécialistes soutiennent que l'évolution de la population ne constitue pas une force autonome, mais le résultat d'autres processus historiques qui dépasse absolument toute volonté sociale. Elle constitue donc justement en cela, un indicateur très sensible d'une dynamique historique avec ses conséquences⁸.

A en croire les futurologues et les prévisionnistes, dans le prochain demi-siècle, tout changera dans de multiples directions, en commençant par un bouleversement

⁷Division de la population des Nations Unies, «The World Population Prospects : The 2015, 2017 Révisions ».

⁸John Iliffe, *Les Africains, Histoire d'un continent*, Paris, Flammarion, 1997, pp. 11-16.

démographique⁹. Selon l'ONU, en effet, la population mondiale croît de plus de 400 millions d'individus tous les cinq ans. La planète terre devrait par conséquent compter plus de 11 milliards de personnes en 2100. La part de l'Afrique au sein de la population mondiale atteindra alors 40%¹⁰. C'est dire que la question démographique est au cœur des grandes problématiques sociétales et géopolitiques contemporaines. Autrement dit, désormais, « les réalités géopolitiques sont inséparables des dynamiques de la population »¹¹. Ainsi, en raison, entre autres, de l'évolution démographique en cours, l'Afrique apparaît de plus en plus comme l'un des théâtres privilégiés où risque de se jouer, dans un avenir proche, le devenir de la planète¹². Et comme l'observent Achille Mbembe et Falwine Sarr :

De manière plus décisive encore, il n'y a plus de question africaine ou diasporique qui ne renvoie en même temps à une question planétaire. [...] Inversement, l'africanisation de la question planétaire constituera peut-être, sur le plan philosophique et esthétique, l'évènement majeur du XXI^{ème} siècle. Si donc il n'y a plus d'enjeu africain qui ne soit en même temps un enjeu planétaire; et si, peut-être, le futur de la planète se joue en grande partie en Afrique, alors se posent des défis tout à fait neufs à la pensée, l'écriture et la création africaine et diasporique¹³.

Mais, au-delà de ces aspects, ce travail de recherche qui défriche un terrain relativement nouveau de l'historiographie africaine¹⁴, entend mettre en exergue les narratifs africains, tout « en posant comme point de départ l'entrelacement et la communauté de sort entre l'Afrique et le monde »¹⁵.

B. INTÉRÊT POLITICO - PRATIQUE

La dramatisation de l'enjeu démographique africain renvoie, au-delà du tragique épisode méditerranéen où des personnes continuent de mourir par milliers¹⁶, à un face à face implicite entre deux visions du monde qui semblent s'affronter dans ce qui s'apparente à un « choc des civilisations »¹⁷, annonciateur de bouleversements géopolitiques que l'on pressent,

⁹ Jacques Attali, *Une brève histoire de l'avenir*, Paris, Fayard, 2006, p.15.

¹⁰ Division de la population des Nations Unies, «*The World Population Prospects : The 2017 Revision*».

¹¹ Gérard-François Dumont, « Un enjeu géopolitique essentiel de la démographie : la 'loi du nombre' », *Diplomatie*, N° 51, juin-juillet 2019, p.8.

¹² Achille Mbembe, Felwine Sarr, « Penser pour un nouveau siècle », in Achille Mbembe, Felwine Sarr (dir.), *Écrire l'Afrique-Monde*, Dakar, Jimsaan, 2017, p.7.

¹³ Ibid., p.12.

¹⁴ Elikia M'bokolo, *L'Afrique au XX^{ème} siècle : le continent convoité*, Paris, Editions du Seuil, 1998, p. 47.

¹⁵ Mbembe, Sarr, « Penser », p.8.

¹⁶ En 2017, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) estimait que le nombre de décès dans la Méditerranée depuis 2013 dépassait 15000, soit 50% de tous les décès de migrants et réfugiés à travers le monde depuis quatre ans.

¹⁷ La thèse du choc des civilisations est l'une des visions d'avenir des relations internationales suscitées par la fin de la Guerre Froide. Emise par le politiste américain Samuel Huntington, cette thèse affirme, à l'exact opposé de l'optimisme de Francis Fukuyama, que l'après-Guerre Froide sera caractérisé par une multiplication de conflits d'un type nouveau. De nature non plus idéologique comme pendant la Guerre Froide, ni politique comme lors du Concert européen des puissances du XIX^e siècle, ni même géo-économique, ces conflits seront de nature culturelle. Ils opposeront non pas les États-nations, et encore moins les classes sociales, mais les sept ou huit principales civilisations mondiales que sont les civilisations occidentale, slaves-orthodoxe, islamique, hindouiste,

mais dont on a du mal à mesurer l'ampleur. Avec d'un côté, une vision néo-malthusienne¹⁸, d'ancrage occidental, qui estime que les africains pullulent. Tout se passe comme s'il y aurait aujourd'hui, symétriquement, un «péril noir» qui viendrait en quelque sorte en écho au «péril jaune» agité dès la fin du XIX^e siècle. En Occident, les interrogations sur la démographie africaine s'imbriquent étroitement avec la question des migrations; elles suscitent compassion devant les drames qui se jouent en Méditerranée tout en alimentant les peurs. La présence au sud de l'Europe de deux milliards d'Africains dans une génération inquiète. Cette vision pèse sur les discours des décideurs politiques et des institutions internationales. Le président français Jacques Chirac, figure de proue de cette vision, fut l'un des premiers dirigeants à tirer la sonnette d'alarme :

La démographie est le problème essentiel auquel nous sommes confrontés. Dans cinquante ans, la moitié de la population allemande aura plus de soixante ans. Et nous serons dans la même situation, si nous ne faisons rien, quatre ou cinq ans plus tard. C'est la misère certaine. Dans trente ans, vous aurez quatre fois plus d'hommes au sud de la Méditerranée qu'au nord. Je vous laisse imaginer les conséquences que cela comporte¹⁹.

Dans le même sillage, le président français, Emmanuel Macron, invité à s'exprimer sur le développement de l'Afrique lors du sommet du G20 le 8 juillet 2017 à Hambourg en Allemagne, fustige plutôt la fécondité des Africaines: « le défi de l'Afrique [...] est civilisationnel. Quand des pays ont encore aujourd'hui 7 à 8 enfants par femme, vous pouvez décider d'y dépenser des milliards d'euros, vous ne stabiliserez rien »²⁰. Cette vision est soutenue par une masse de spécialistes qui pensent que les populations des pays en développement, celles de l'Afrique en tête, sont déjà trop importantes et que le seuil du soutenable est pratiquement partout dépassé. Le géographe français Roland Pourtier fait partie de ces cassandres ; il estime en effet que l'Afrique est en passe de devenir unepoudrière: « il n'y a pas d'autre choix que le préservatif aujourd'hui ou la kalachnikov demain »²¹, affirme-t-il. Bien plus, il propose que la lutte contre la fécondité prenne le relais de la lutte contre le sida en Afrique, et appelle à la reconnaissance de la légitimité d'un « devoir d'ingérence démographique »²² de la même manière qu'il existe un devoir d'ingérence humanitaire, pour prévenir les méfaits de l'explosion démographique africaine.

confucéenne, japonaise, latino-américaine et africaine. Lire, Dario Battistella, Franck Petiteville, Marie-Claude Smouts, Pascal Vennesson (dir.), *Dictionnaire des relations internationales*, 3^e édition, Paris, Dalloz, 2012, p.52.

¹⁸Thomas-Robert Malthus, né à Dorking le 13 février 1766 et mort à Bath le 23 décembre 1834, est un économiste britannique de l'École classique. Contemporain du décollage industriel anglais, il est surtout connu pour ses travaux sur les rapports entre les dynamiques de croissance de la population et la production, analysée dans une perspective pessimiste.

¹⁹Cité par Mwayila Tshiyembe, Mayele Bukasa, *L'Afrique et ses problèmes de sécurité et de défense*, Paris, Présence Africaine, 1989, pp. 61-62.

²⁰<https://ww.tf1info.fr>. Consulté le samedi 20 mars 2021 à 18 heures.

²¹ Pourtier, *Géopolitique*, p.130.

²²R. Pourtier, «Le défi africain: 'bombe démographique' ou 'dividende démographique'?», in <https://www.diploweb.com>. Consulté le dimanche 21 mars 2021 à 18 heures.

Mais en réalité, dans une Europe confrontée à un hiver démographique²³, où la croissance de la population ne dépend que de l'excédent migratoire, la démographie est devenue un sujet politiquement sensible qui prête à controverse. C'est dans ce sens que le démographe P. Pailliat affirme que :

L'Europe occidentale et l'Europe orientale seront, à l'échelle du monde, une presqu'île de vieux dans un océan de jeunes...Comme l'océan de jeunes commence à s'étoffer techniquement et comporte des pays singulièrement dynamique sur le plan économique et technologique et pas simplement des esclaves [...] je pense que le XXI^e siècle sera particulièrement intéressant à vivre pour les Européens. Mais particulièrement difficile²⁴.

Face à cette vision catastrophiste, se dresse une vision boserupienne²⁵, optimiste et majoritairement portée par le leadership du continent africain. C'est le cas du Roi du Maroc, Mohammed VI, qui déclare : « La jeunesse représente notre véritable richesse ; loin d'être un frein au développement, elle en constitue le moteur »²⁶. Le Chef de l'Etat ghanéen, Nana Akufo-Addo soutient ce point de vue : « Ce continent a la plus jeune population de tous les continents au monde. Toute cette énergie, nous la voulons ici dans nos pays travaillant pour le développement »²⁷. Le Chef de l'Etat camerounais Paul Biya est plus explicite encore :

Le monde est à la veille d'une mutation extraordinaire. La plupart des pays développés voient leur population vieillir. L'Afrique, au contraire, sera un continent majoritairement jeune vers la moitié du siècle. [...] C'est à la fois une chance et un défi. Saisissons cette chance et relevons ce défi. Je crois que notre jeunesse est capable de le faire²⁸.

Les scientifiques africains ne sont pas en reste. Ainsi, pour les politistes Mwayila Tshiyembe et Mayele Bukasa, « le nombre est une des conditions de la puissance et elle conditionne à son tour le rang qu'occupe un pays dans le concert des nations »²⁹.

²³L'expression est du géographe Jean-Marc Zaninetti, « L'Europe, le continent le plus vieilli au monde », *Diplomatie*, N° 51, juin- juillet 2019, p.28.

²⁴ Cité par Tshiyembe, Bukasa, *L'Afrique et ses problèmes*, p.62.

²⁵Ester Boserup, née à Borgesen le 18 mai 1910 à Copenhague et morte le 24 septembre 1999, est une économiste danoise. Elle réfute la proposition de Thomas-Robert Malthus selon laquelle les méthodes agraires définissent la taille de la population. Elle démontre au contraire que c'est la pression démographique qui imposait l'évolution des techniques agraires. En bref, la nécessité est mère de l'invention. Selon elle, la pression démographique peut ainsi être positive.

²⁶Discours du Roi du Maroc Mohamed VI, le 13 octobre 2017 à Rabat, à l'occasion de la première session de la 2^e année législative de la 10^e législature, in <https://www.maroc.ma>. Consulté le samedi 20 mars 2021 à 17 heures.

²⁷Discours du Président Nana Akufo-Addo à Accra le 30 novembre 2017, lors de la visite du Président français Emmanuel Macron, in <https://m.facebook.com>. Consulté le samedi 20 mars 2021 à 18 heures.

²⁸Message à la Jeunesse du Président Paul Biya à l'occasion de la 52^e Fête de la Jeunesse, le 10 février 2018, in <https://www.prc.cm>. Consulté le samedi 20 mars 2021 à 19 heures.

²⁹Tshiyembe, Bukasa, *L'Afrique et ses problèmes*, p.55.

C. INTÉRÊT PERSONNEL

Il est important qu'un travail de recherche s'inscrive dans un plan de carrière ou une stratégie personnelle³⁰. Ce mémoire de master, qui nous donne l'opportunité de renouer avec les études universitaires suspendues en 1998, suite à notre engagement dans l'armée, est d'un intérêt militaire certain. En effet, la population constitue le nouvel enjeu central, stratégique et opérationnel de la guerre. Ainsi, la guerre au milieu de la population est désormais le paradigme dominant. Il n'est pas un conflit où la population civile ne se retrouve au cœur des préoccupations militaires des parties en présence. Aussi, passant d'un monde où celle-ci constituait « l'arrière » par opposition au « front », zone militaire par essence, les forces armées agissent aujourd'hui en son sein et en référence à elle. Par ailleurs, La gestion des questions démographiques exige la mise en œuvre d'une approche globale intégrant généralement le levier militaire.

C'est ce qui explique l'intérêt accordé aux questions relatives à l' « environnement » dans les travaux de planification opérationnelle, avec entre autres pour objectifs de gagner les cœurs et les esprits des populations, compte tenu du fait que les conflits contemporains ont davantage vocation à influencer les populations qu'à détruire les armées adverses qu'il s'agit cependant de neutraliser. Enfin, comme l'affirme le Chef de l'Etat du Cameroun « si l'Armée est le bouclier de la Nation, la population est le socle granitique sur lequel repose l'Armée »³¹.

III. DÉLIMITATION DU SUJET

La manière d'étudier les grands ensembles spatiaux qui structurent la planète dépend de la place accordée à la nature et à l'histoire, et surtout à la façon d'appréhender leurs interférences.

A. DÉLIMITATION SPATIALE

Tout découpage de la terre prête à débat. Représenter l'Afrique en entité unique, n'échappe pas à une interrogation sur la pertinence de ce choix. Tantôt l'Afrique est étudiée comme un tout, allant de la méditerranée jusqu'à la pointe australe du continent, tantôt l'Afrique du Nord est associée au Moyen-Orient. C'est ainsi que les Etats-Unis ont élaboré une perspective géopolitique régionale axée sur un « Grand Moyen-Orient » embrassant l'ensemble des territoires dominés par l'islam entre le Maroc à l'ouest et les confins de l'Asie centrale à l'est. On se retrouve donc en présence de deux systèmes de représentation géographique, l'une privilégiant l'unité de l'Afrique et l'orientation méditerranéenne des

³⁰ Michel Beaud, *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 2006, p. 19.

³¹ Discours du Président Paul Biya, lors de la cérémonie de triomphe de la 35^e promotion de l'École Militaire Interarmées (EMIA) de Yaoundé baptisée « Paix et Émergence », le 21 avril 2017, in <https://www.prc.cm>. Consulté le samedi, 20 mars 2021 à 8 heures.

forces qui la structurent par-delà la coupure du Sahara et se prolongent en direction de l'Europe. L'autre mettant l'accent sur l'axe transversal solidarisé par une histoire qui a tissé des liens millénaires entre l'Afrique méditerranéenne et l'Orient³².

Dans une perspective de représentation physique, la présente étude privilégie la dimension continentale. Cette approche participe d'un parti-pris épistémologique. Il s'agit, dans le sillage des études postcoloniales, « d'étudier le passé en 'déconstruisant' l'héritage biaisé de cette 'bibliothèque coloniale', où des concepts apparemment banals véhiculent inconsciemment des clichés séculaires»³³. En effet, ainsi que le souligne Jean-François Bayart :

Appréhender l'Afrique dans son unité, c'est récuser la distinction d'origine coloniale entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. C'est rejeter toutes les catégories intellectuelles qui en procèdent et présument une altérité entre l'aire culturelle dite arabo-musulmane ou méditerranéenne et l'aire culturelle qualifiée d'Africaine³⁴.

En réalité, historiquement, le Sahara a été moins une barrière qu'un trait d'union entre le Nord et le Sud par le commerce caravanier³⁵. Ainsi, de nombreux liens millénaires font de l'Afrique, de part et d'autre de la charnière du Sahara, « les deux battants d'une même porte, les deux faces d'une même médaille, les deux reflets d'une même pierre précieuse »³⁶. Grâce aux routes transsahariennes, les pays soudanais ont participé à la vie économique de l'Afrique et du bassin méditerranéen : ce fut par ces routes que les esclaves noirs ont été déportés jusqu'au Proche Orient et que l'islam a pénétré jusqu'au cœur du continent. Au XIX^e siècle, les trafiquants d'esclaves partis d'Egypte poussaient leurs razzias jusqu'aux pays centrafricains³⁷.

Bien plus, si chaque époque reconstruit le passé en fonction de ses propres préoccupations³⁸, le choix de la dimension continentale pour cette étude s'est fait en tenant compte des aspirations d'intégration africaine, qui cherchent à transcender les frontières des Etats, afin de créer des espaces plus vastes et cohérents susceptibles de promouvoir le développement. Car, l'histoire peut « servir d'aiguillon pour orienter positivement la

³² Pourtier, *Géopolitique*, p.11.

³³ Catherine Coquery-Vidrovitch, *Petite Histoire de l'Afrique : l'Afrique au sud du Sahara de la préhistoire à nos jours*, Paris, La Découverte, 2011, p.20. Et pour aller plus loin sur cette problématique, lire Jean-François Bayart, *Les études postcoloniales : un carnaval académique*, Paris, Karthala, 2010.

³⁴ Cité par Olivier Deau, « Maroc- CEDEAO : le dessous des cartes », in NewsAfrica, février- mars- avril 2018, p.40.

³⁵ Philippe Hugon, *L'Afrique : défis, enjeux et perspectives en 40 fiches pour comprendre l'actualité*, Paris, Eyrolles, 2017, p.11.

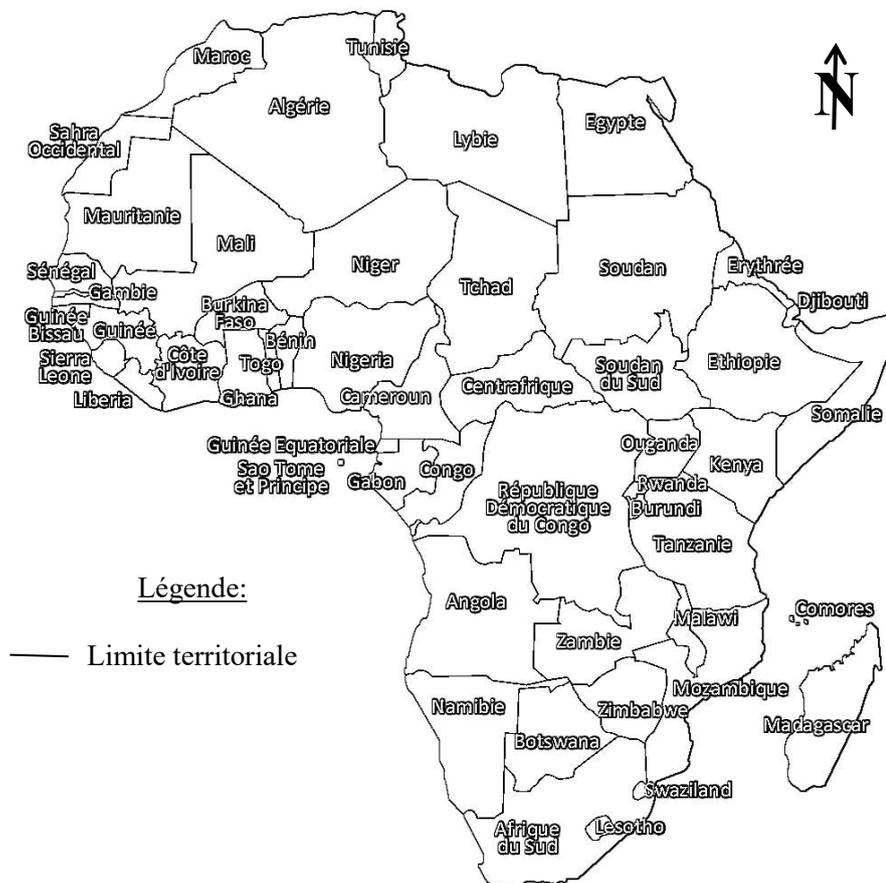
³⁶ Joseph Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, Hatier, 1978, p.7.

³⁷ M'bokolo, *L'Afrique au XX^{ème} siècle*, p. 38.

³⁸ Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Paris, Armand Colin, p.12.

conscience collective »³⁹. Toutefois, avant d'entrer dans le vif du sujet, il serait opportun de situer l'Afrique dans le monde, par sa position géographique.

Carte 1: L'Afrique politique



Source: [https:// www.google.com](https://www.google.com)

Géant de 30 415 873 km² de superficie, 22500 Km de côte maritime, 22,5% de terres émergées, l'Afrique, totalisant 54 Etats dont 49 au Sud du Sahara, apparaît comme un continent massif et relativement homogène⁴⁰. Ses points extrêmes sont distants d'environ 8000 Km du nord au sud (du cap Blanc en Tunisie au cap des Aiguilles en Afrique du Sud) et de 7400 Km d'est en ouest (du Ras Hafun en Somalie à Santo Antao au Cap-Vert)⁴¹. Aucun autre continent n'est aussi lourd et massif comme l'Afrique⁴².

³⁹Thierno Moctar Bah, *Historiographie africaine : Afrique de l'Ouest-Afrique Centrale*, Dakar, CODESRIA, 2015, p. 3.

⁴⁰Jean- Robert Pitte (dir.), *Atlas de l'Afrique*, Paris, Les Editions du Jaguar, 2010, p.14.

⁴¹ <https://fr.wikipedia.org>. Consulté le dimanche 21 mars 2021 à 23 heures.

⁴² Pierre Gourou, *l'Afrique*, Paris, Hachette, 1970, p.7.

Cette massivité exprime une histoire géologique : ancienneté de la mise en place, lenteur des changements tectoniques. Considéré dans ses limites conventionnelles, l'Afrique a pour originalité de détenir, parmi les continents, le plus haut pourcentage de socle précambrien. En effet :

Arabie exclue et Madagascar inclus, le continent africain est fait pour 96% de sa surface d'éléments du socle, que celui-ci affleure, ou se recouvre d'une pellicule sédimentaire ou volcanique ; 2,5 % reviennent aux plis hercyniens du Cap ; 1,5 aux structures alpines du Maghreb. La comparaison avec les autres continents souligne l'originalité de l'Afrique : l'Eurasie (Arabie comprise) accorde aux boucliers précambriens 37 % de sa surface, l'Amérique 66, l'Australie elle-même seulement 77. Les boucliers africains sont très anciens ; les procédés modernes de datation assignent quatre milliards d'années à certaines roches et deux bons milliards comme âge minimum aux boucliers du Transvaal, de Rhodésie, du Kasaï ou de Côte-d'Ivoire⁴³.

Il y environ 300 millions d'années, l'Afrique n'était qu'une partie d'un plus vaste continent, le Gondwana, qui englobait non seulement l'Amérique du Sud et l'Inde, mais aussi l'Australie et l'Antarctique. Ce continent succédait à un autre plus ancien à l'intérieur duquel, à une époque antérieure à 550 millions d'années, dite « précambrienne », se seraient formés les dépôts de minerais et métaux précieux qu'on exploite aujourd'hui. Ils se trouvent inclus dans de vieilles roches cristallines très rigides qui constituent l'essentiel du socle actuel du continent⁴⁴.

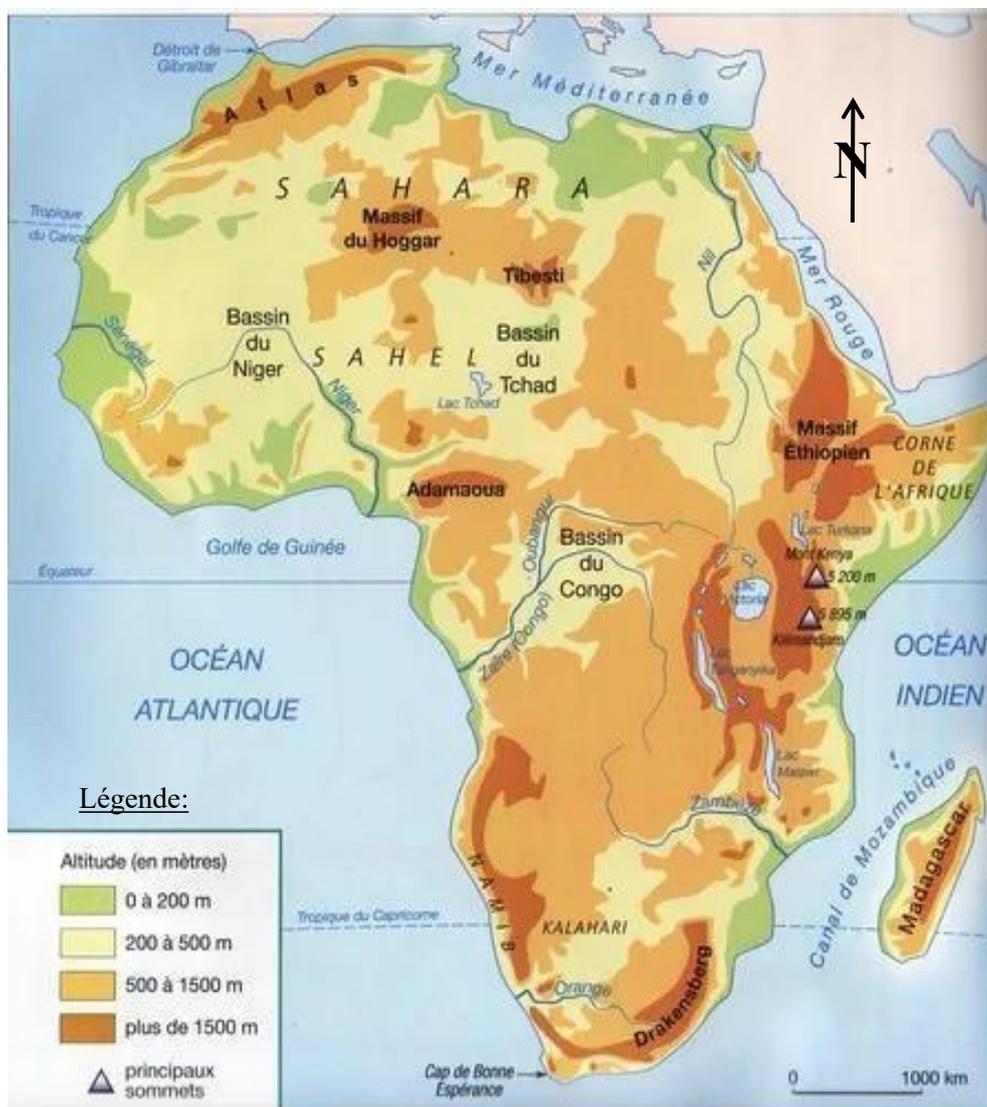
L'Afrique est constituée de plateaux et de larges cuvettes intérieures bordés de hauts reliefs périphériques, avec une altitude moyenne de 675 m. L'Afrique occidentale et centrale est surtout occupée par des plaines et des plateaux. Les grandes cuvettes du Niger, du Tchad, du Congo et du Haut-Nil ne dépassent pas 350 m. Le relief s'élève vers le nord où les plateaux sahariens sont dominés par les hauts massifs du Hoggar, du Darfour et du Tibesti qui culmine à 3414 m. Au Maghreb, où le relief atteint 4167 m, au jebel Toubkal, les chaînes de l'Atlas s'ordonnent de part et d'autre d'une zone de plateaux parsemée de dépression aux sols salés, les chotts. C'est dans la partie orientale et australe de l'Afrique que le relief est plus compartimenté. Dans l'est, les parties effondrées forment les Rift Valleys, alignées sur plus de 4000 km dans le sens général nord-sud. Le volcanisme a donné naissance aux plus hauts sommets du continent (Kilimandjaro, 5895 m ; mont Kenya, 5199 m) et formé les hauts plateaux basaltiques d'Ethiopie et, dans le sud, ceux du Drakensberg en Afrique du Sud. Les

⁴³ Gourou, *l'Afrique*, p.9.

⁴⁴ Pitte, *Atlas*, p.16.

plaines littorales de l'Afrique sont en général étroites et dominées à l'intérieur par des reliefs élevés aux pentes fortes, tandis que les fonds marins s'enfoncent rapidement⁴⁵.

Carte 2: Le relief d'Afrique



Source: <https://www.google.com>

L'essentiel du réseau hydrographique est concentré dans les régions pluvieuses. Plus de la moitié des terres n'a pas d'écoulement vers la mer ; les eaux de pluie y sont éliminées par infiltration et par évaporation. Ce domaine sans écoulement externe s'étend principalement sur la zone aride qui va de l'Atlantique à la mer Rouge ; seule exception, l'Égypte où le Nil (6670 km), le second fleuve le plus long du monde après l'Amazonie se jette dans la Méditerranée. L'accumulation des eaux dans des bassins, dépressions ou fossés, qui est l'une des caractéristiques de l'hydrographie africaine, est souvent due aux accidents du relief. En Afrique orientale, une longue suite de lacs ont comblé le fond des zones effondrées

⁴⁵Pitte, *Atlas*, p.14.

au pied des montagnes ou les bassins des hauts plateaux ; se succédant du nord au sud, souvent étroits et parfois très profonds (1435 mm au lac Tanganyika), ils couvrent jusqu'à 68000 km² (lac Victoria). Les irrégularités du relief influencent le cours des fleuves, coupés de chutes et de rapides, tandis que le climat conditionne en général leur régime. Dans la zone équatoriale, le Congo, deuxième fleuve africain avec près de 4700 km de long, draine un bassin de 3800000 km². Son régime est régulier et abondant. Dans les régions où les pluies se concentrent en une seule saison, le régime des fleuves connaît des variations importantes. Ainsi, le Sénégal écoule plus de 3300m³ /s en septembre, à la fin de la saison de pluies, mais il est pratiquement sec en mai au sortir de la longue saison sèche. Pour les cours d'eau méditerranéens, les crues coïncident avec la saison froide, qui est aussi celle des pluies. Les oueds n'ont qu'un écoulement temporaire. Le troisième fleuve africain, le Niger (4200km), a un régime plus complexe, car il traverse des régions climatiques notablement différentes⁴⁶.

Le total des ressources renouvelables en eau atteint 3930 Km³, soit moins de 9% des ressources mondiales. Les trois quarts des populations dépendent des eaux souterraines comme première source d'eau potable, eau qui représentent 15% des ressources du continent⁴⁷.

Situé entre le 37° degré de latitude Nord et le 34°degré de latitude Sud, l'Afrique s'étend principalement dans la zone intertropicale. Seulement les deux extrémités nord et sud relèvent du domaine méditerranéen. L'Afrique est avant tout un continent chaud. La température moyenne annuelle est supérieure à 20°C dans toute la zone intertropicale, et les amplitudes thermiques annuelles ou journalières ne sont élevées que dans les déserts. Le climat équatorial s'étend sur la cuvette congolaise, de part et d'autre de la ligne de l'équateur. Les températures sont élevées et varient peu au cours de l'année (25°C de moyenne). Les pluies sont régulières et leur total dépasse 1500 mm, voire 2000 mm⁴⁸.

Le climat tropical se caractérise par l'alternance des saisons sèches et humides. Le climat tropical humide, plus proche du climat équatorial par l'abondance des précipitations, règne en particulier le long du golfe de Guinée, de la Sierra Leone à la Côte d'Ivoire. Dans la région des Grands Lacs, sauf sur les reliefs élevés, les précipitations sont inférieures à 1500 mm par an. Le climat tropical sec, ou soudanien, la saison sèche s'allonge à mesure qu'on

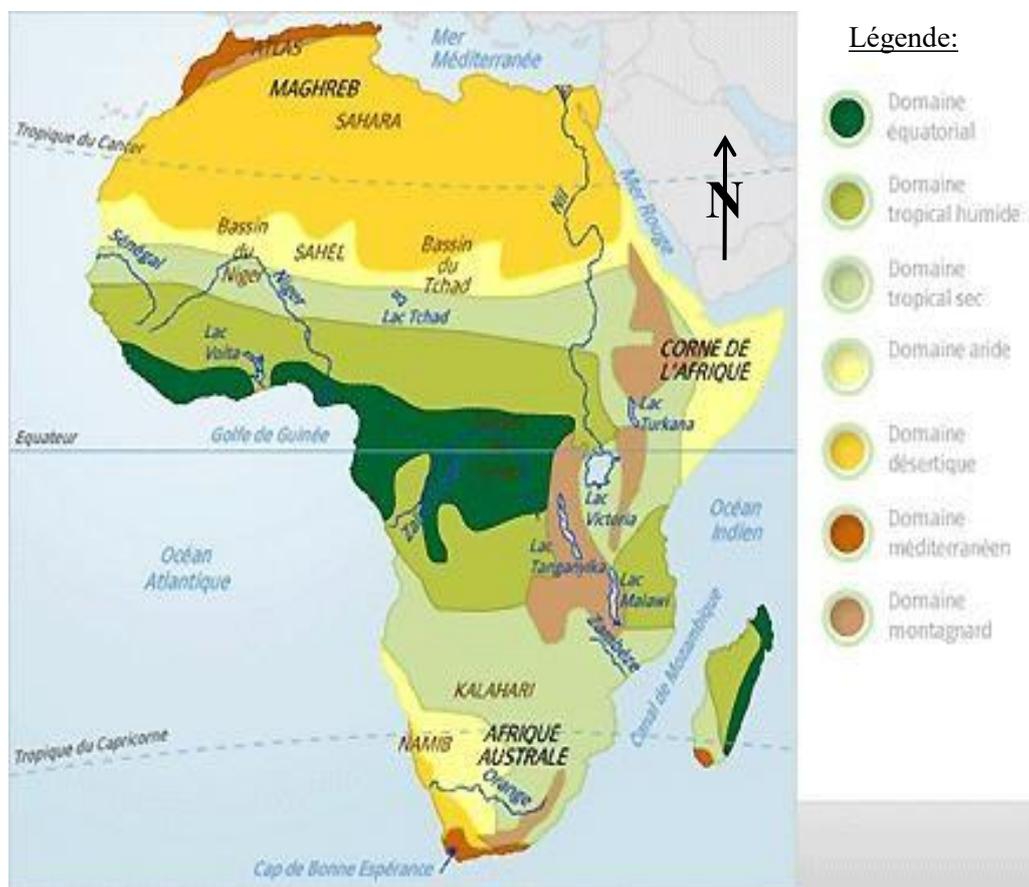
⁴⁶ Pitte, *Atlas*, pp. 14-15.

⁴⁷ <https://fr.wikipedia.org>. Consulté le lundi 22 mars 2023 à 10 heures.

⁴⁸ Pitte, *Atlas*, pp. 18-19.

s'approche des Tropiques. La sécheresse est accentuée par l'harmattan, vent chaud et sec soufflant du nord-est vers l'Atlantique⁴⁹.

Carte 3: Les climats d'Afrique



Source: [https:// www.google.com](https://www.google.com)

Le climat sahélien est marqué par des pluies de plus en plus rares (moins de 500mm). Les températures atteignent 40° en saison sèche. Au sud de l'équateur, les saisons sont inversées par rapport à l'hémisphère Nord et la répartition des zones climatiques se fait dans le sens est-ouest. Les régimes aride et semi-aride sont limités à la région du Sud-Ouest africain, alors que la bordure côtière de l'océan indien, au sud-est, connaît des climats très humides. Le domaine désertique s'étend inégalement au niveau des deux tropiques. Au nord, le Sahara (désert du monde le plus largement dilaté en latitude, et surtout l'unique qui établit une cloison continue d'un bord océanique à l'autre) couvre plus de 8 millions de km², alors que le Kalahari et le Namib occupent une aire plus restreinte en Afrique australe. Les

⁴⁹Pitte, *Atlas*, pp. 18-19.

pluies sont très souvent inférieures à 100mm/an. Le domaine méditerranéen se localise aux extrémités nord et sud du continent⁵⁰.

Les conditions climatiques, le relief, la qualité des sols, la présence de sables éoliens et les multiples actions anthropiques jouent un rôle dans la distribution des grands biomes. La forêt dense ombrophile, qui couvre les régions de climat équatorial à forte humidité est composée de feuillus toujours verts répartis sur plusieurs strates entre 10 et 40 mètres de haut. La forêt claire couvre les régions de climat tropical humide à saison sèche marquée. La stratification se réduit à deux strates d'arbres caducifoliés de 8 à 25 mètres de haut et à un niveau arbustif. Dans les zones deltaïques, les estuaires et les lagunes croît la mangrove, formation ligneuse sempervirente, amphibie et halophile, adaptée à la submersion temporaire et aux sols vaseux. Dans le domaine méditerranéen, les forêts sclérophylles, dominées par les chênes verts, les chênes lièges et les pins aux feuilles ou aiguilles coriaces et persistantes, adaptées à la sécheresse, correspondent à l'alternance d'une saison froide et humide et d'une saison chaude et sèche⁵¹.

Trois fois plus vaste que l'Europe, équivalent les trois quart de la superficie de l'Asie, l'Afrique est au centre des cinq continents et par conséquent au centre de la planète. Ce positionnement idéal pour les échanges avec des ports stratégiques fait qu'aucun grand pôle mondial n'est à plus de 10 jours de route maritime de l'Afrique (Europe/Afrique, Amériques/Afrique, Asie/Afrique) alors que par exemple un trajet entre Rotterdam et Hong Kong nécessite environ un mois et demi en temps de parcours maritime⁵².

Mais ce qui rend l'Afrique géographiquement stable et cadrée, c'est sa situation par rapport à l'équateur, aux tropiques et aux latitudes. En effet elle est coupée en deux moitiés égales par l'équateur, aspect que ne présente aucun autre continent. Selon un ancien secrétaire général de l'OUA :

Dans cet hémisphère austral, entre l'Asie et l'Amérique latine, l'Afrique dans sa totalité, représente le continent central, contrôlant sur terre, sur mer, et dans les airs, les voies de communications entre la masse asiatique d'une part, l'Europe et l'Amérique atlantique de l'autre, deux masses démographiques et deux pôles industriels d'importance majeure sur la carte géo-économique mondiale⁵³.

⁵⁰ Pitte, *Atlas*, pp. 18-19.

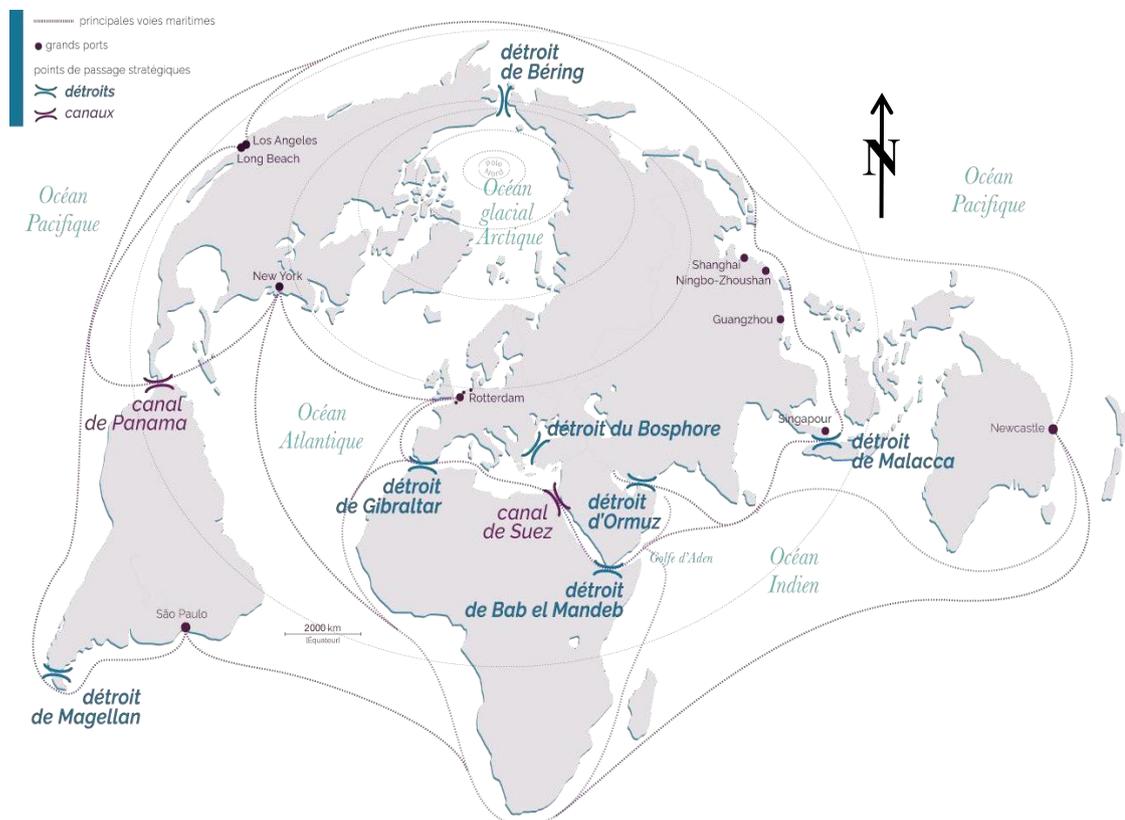
⁵¹ Ibid.

⁵² <https://www.clionautes.org/lafrique-un-continent-maritime.html>. Consulté le jeudi 15 avril 2021 à 8 heures.

⁵³ Cité par Sidi Ndongo Aboubakri, « Quelle voie africaine de l'union? », Mémoire de Master en théorie du Droit, Académie européenne de théorie du Droit, 2001, p.8.

Baignée par trois grands bassins océaniques dont le bassin méditerranéen, espace carrefour entre orient et occident (Est-Ouest) mais aussi Europe et Afrique (Nord-Sud); le bassin atlantique, espace de ressources halieutiques d'abord mais aussi d'hydrocarbures (pétrole et gaz) ; le bassin indien, espace d'échange et de transit des flux dans le cadre de la mondialisation, l'Afrique réalise 90% de ses échanges internationaux par voie maritime. Les deux grands axes où transitent principalement des matières premières et des biens de consommation sont le Canal du Mozambique qui permet la relation entre Asie et Amérique du Sud et le couloir maritime de la Mer Rouge où pétroliers et portes conteneurs relie l'Asie à l'Europe par le canal de Suez.

Carte 4: Détroits et points de passage stratégiques



Source: <https://www.google.com>

L'Afrique est donc au cœur de ces échanges notamment avec la grande autoroute maritime de l'est qui met en relation l'océan Indien et la Méditerranée et qui passe par les grands ports de Djibouti, Port Saïd et Tanger. Le continent africain est aussi le pivot des BRICS par le Sud. En effet, l'émergence de ces pays profite notamment à l'Afrique Australe

et en particulier à l'Afrique du Sud surtout que les échanges entre Brésil et Inde/Chine s'intensifient⁵⁴.

B. DÉLIMITATION TEMPORELLE

La mobilisation du moyen terme (1960-2020) envisagée dans cette étude, résulte de la logique de longue durée propre aux phénomènes démographiques. Elle permet de jauger les tendances démographiques lourdes et leur impact, tout en offrant des ouvertures très précieuses à la prospective⁵⁵. En effet, comme le souligne Fernand Braudel:

Dans [...] l'élaboration de l'avenir, [...] l'histoire peut jouer un grand rôle, si elle daigne se pencher sur le problème : à savoir comprendre, et faire comprendre à travers l'étude de la continuité historique, le sens de notre époque ; percevoir le présent comme un maillon de la chaîne, comme un maillon dans une évolution de longue durée⁵⁶.

1960 inaugure l'ère des indépendances africaines. Au cours de cette seule année, seize pays africains accèdent à l'indépendance à l'issue d'une longue lutte anticoloniale. La période suivant les indépendances africaines a été particulièrement marquée par une accélération de la poussée démographique débutée dans les années cinquante⁵⁷, accompagnée des « efforts des pays pour affermir leur liberté, construire les nouvelles nations et lutter contre le sous-développement »⁵⁸.

L'année 2020, quant à elle, est marquée par la pandémie du Covid-19, maladie infectieuse émergente de type zoonose virale, causée par la souche de coronavirus SARS Co-V2, dont les symptômes les plus fréquents sont la fièvre, la toux, la fatigue et la gêne respiratoire. Dans ses formes les plus graves, l'apparition d'un syndrome de détresse respiratoire aiguë peut entraîner la mort. Apparue en mi-novembre 2019 à Wuhan en Chine centrale, cette maladie va rapidement se propager dans tous les continents, au point où l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) lance une alerte internationale le 9 janvier 2020, puis déclare l'épidémie comme urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020. Selon Pascal Boniface, cette pandémie a « bouleversé l'économie mondiale, en la mettant en grande partie à l'arrêt, créant de centaines de millions de chômeurs et/ou privant

⁵⁴ <https://www.clionautes.org/lafrique-un-continent-maritime.html>. Consulté le jeudi 15 avril 2021 à 10 heures.

⁵⁵ Toutefois, les effets de l'inertie inhérente aux logiques démographiques n'excluent pas des ruptures, une variation affectant une tendance lourde peut s'effectuer de façon brève. En outre, des phénomènes démographiques peuvent se produire pendant un temps court, comme une brusque mortalité due à une guerre ou une épidémie.

⁵⁶ Fernand Braudel, « Lucien Febvre et l'histoire », in *Annales Economies, sociétés, civilisations*, 12^e année, N. 2, 1957, p. 182.

⁵⁷ Coquery-Vidrovitch, « Evolution démographique », p.566.

⁵⁸ Mazrui, « L'horizon 2000 », p. 588.

de nombreux individus de leurs ressources quotidiennes. Elle a fait ressurgir des frontières hermétiques, y compris entre des pays voisins et alliés »⁵⁹.

Quoique le discours sur les répercussions négatives du Covid-19 ait également visé quelques pays occidentaux, son usage en Afrique a été suffisamment marqué, mettant en exergue la constance de la vision pessimiste de l'Afrique⁶⁰. Il s'agit là d'un legs tenace : « presque des animaux au temps de l'esclavage, au mieux des grands enfants à l'époque coloniale, hommes incapables aujourd'hui, les Africains n'ont jamais cessé de souffrir d'un préjugé défavorable »⁶¹. Ainsi, le 18 mars 2020, Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS, au cours d'une vidéoconférence, a appelé l'Afrique à réagir face à la menace que représente l'épidémie de coronavirus en ces termes : « Le meilleur conseil pour l'Afrique est de se préparer au pire et de se préparer dès aujourd'hui »⁶². Un appel qui a alimenté immédiatement les thèses conspirationnistes contre la démographie africaine. Toutefois, contrairement aux prévisions de l'OMS, l'« on est surpris par le fait que les pays les plus riches, c'est-à-dire l'ouest de l'Europe et les Etats-Unis, ont été frappés de manière beaucoup plus importante »⁶³. Tandis qu'avec moins de 2500 victimes sur l'ensemble du continent africain (1,2 milliards d'habitants) à la mi-mai 2020, l'Afrique apparaît comme le continent le mieux préservé de la pandémie du covid-19⁶⁴. En clair, les prévisions de départ, envisagées sur la base d'une différence de ressources entre l'Afrique et l'Occident ont été démenties par la réalité⁶⁵. Car, contrairement aux pronostics prédéfinis, l'Occident a subi plus de dommage que l'Afrique. L'hégémon, habituellement condescendant et orgueilleux a, contre toute attente, dévoilé au monde sa vulnérabilité à telle enseigne que son honneur en a pris un coup⁶⁶. Par contre, l'Afrique dépourvue de système de santé adéquat, a su amortir le choc Covid-19.

⁵⁹ Pascal Boniface, *Géopolitique du Covid-19 : ce que nous révèle la crise du coronavirus*, Paris, Editions EYROLLES, 2020, p.2. A titre de comparaison, en juin 2020, le nombre de morts du covid-19 était évalué à 107175 (Etats-Unis), 29024 (France), 39811 (Royaume-Uni), 27128 (Espagne), et 33601 (Italie).

⁶⁰ Karie Youssoufou Ngamondi, « La reproduction des rapports asymétriques entre l'Afrique et l'Occident dans le discours sur la résilience à la pandémie Covid-19 », in *Revue ivoirienne de gouvernance et d'études stratégiques*, N° 13(1) décembre 2021, p.175.

⁶¹ Catherine Coquery-Vidrovitch, « Le postulat de la supériorité blanche et de l'infériorité noire », in M. Ferro (dir.), *Le livre noir du colonialisme XVI^e –XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, p. 684.

⁶² <https://information.tv5monde.com>. Consulté le mercredi 5 mai 2021 à 11heures.

⁶³ Didier Raoul, *Carnets de guerre Covid-19 : le plus grand scandale sanitaire du XXI^e siècle*, Paris, Editions Michel Lafon, 2021, p. 111.

⁶⁴ Boniface, *Géopolitique du Covid-19*, p.18.

⁶⁵ L'OMS et l'ONU ont évalué la surmortalité imputée à la pandémie à quelque 14,9 millions de personnes sur l'année 2020. Ces institutions estiment que le Covid-19 a par ailleurs fait grimper la mortalité de 12 %. Voir Division de la population des Nations Unies, «The World Population Prospects: The 2022 Revision».

⁶⁶Ngamondi, « La reproduction des rapports asymétriques entre l'Afrique et l'Occident », pp. 183-184.

IV. CLARIFICATIONS CONCEPTUELLES

La clarification conceptuelle renvoie à la définition et à la compréhension des termes phares du thème de recherche. Elle permet au chercheur d’appréhender d’une manière claire la signification des mots clés. Car, l’une des exigences de tout travail historico-scientifique, réside dans la définition des termes⁶⁷. De plus, pour Emile Durkheim, « les mots de la langue usuelle comme les concepts qui les expriment sont toujours ambigus et le savant qui les exploiterait tel qu’il les reçoit de l’usage sans leur faire subir d’autres élaborations, s’exposerait aux plus graves confusions»⁶⁸. La définition des termes dans ce travail de recherche soulève des questions importantes pour la bonne compréhension du sujet.

A. POPULATION, ESSOR DÉMOGRAPHIQUE, DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE, CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, DENSITÉ DE LA POPULATION

a. Population

La population désigne le nombre de personnes qui habitent⁶⁹ dans un espace terrestre donné. Elle désigne aussi un ensemble d’une catégorie présentant diverses caractéristiques démographiques et individuelles déterminées par le sexe, l’âge, l’état matrimonial, l’aspect socioculturel et économique. Définie dans un espace circonscrit, la population est un ensemble d’individus qui se renouvelle sous l’action des trois phénomènes de natalité, de migration et de mortalité.

Mais, le nombre de naissances et d’immigrés augmente souvent une population au sein d’un territoire délimité par des frontières connues.

b. Essor démographique

La démographie est une science qui a pour objet l’étude des populations humaines, qui traite de « leur dimension, de leur structure, de leur évolution et de leur caractère généraux envisagés principalement d’un point de vue quantitatif »⁷⁰. L’expression remonte au XIX^e siècle et est reliée au domaine de l’étude statistique de la population ; elle désigne de ce fait, une hausse de la population en une zone géographique bien déterminée⁷¹. L’essor démographique marque alors une évolution rapide de la population dans l’espace et dans le temps.

⁶⁷ Fabien Kange Ewane, *Semence et moisson coloniales : un regard d’africain sur l’histoire de la colonisation*, Yaoundé, Edition CLE, 1985, p.87.

⁶⁸ Émile Durkheim, *Le suicide*, Paris, PUF, 1930, p.1.

⁶⁹ Le Robert, *Dictionnaire français*, Nouvelle Édition, Paris, 2005, p.328.

⁷⁰ Demopaedia, *Dictionnaire démographique multilingue*, version française, United Nations Departement of Economic and Social Affairs Population Division, International Union for the Scientific Study of Population, Institut National d’Études Démographiques, Centre Population et Développement, 1958, p.3.

⁷¹ <https://www.linternaute.fr>. Essor démographique : signification et origine de l’expression. Consulté le lundi 9 mai 2022 à 18h30.

c. Dynamique démographique

La dynamique démographique manifeste une grande vitalité, une évolution de la structure sociale composée d'une population par l'action des phénomènes de natalité, de migration et de mortalité dans l'espace et dans le temps d'une part. D'autre part, la dynamique démographique désigne une composante des populations essentiellement liée aux questions du développement durable⁷².

Les Hommes étant des producteurs de richesse, ils sont alors à l'origine du dynamisme de l'évolution technique, économique et culturelle constantes⁷³. Mais, selon la théorie malthusienne, il est judicieux de limiter la natalité, parce que la croissance démographique est supérieure aux possibilités d'accroissement des moyens de subsistance⁷⁴.

d. Croissance démographique

La croissance est un terme employé par des économistes pour désigner une forme d'évolution socio-économique. Bien que les interprétations, les définitions et les théories de la croissance soient nombreuses et diverses⁷⁵, l'on peut définir la croissance démographique comme un ensemble de variation de la population élaborée dans un espace quelconque.

e. Densité de la population

La densité populaire est un rapport de l'effectif total de la population d'un territoire circonscrit à une superficie. Il s'agit de ce fait, d'un rapport arithmétique qui est géographiquement abstrait, étant donné que « la capacité d'entretien humain de l'unité de surface n'entre pas en ligne de compte » pour une bonne analyse descriptive des instruments descriptifs de la répartition populaire, et du peuplement⁷⁶. C'est le nombre de personne par rapport à l'espace qu'elles occupent⁷⁷.

⁷² La croissance démographique, favorise une augmentation de la population résultant de l'addition de l'accroissement naturel et du solde migratoire. La transition démographique s'effectue du passage d'un régime démographique à forte natalité et forte mortalité, à un régime à faible natalité et faible mortalité. Pour plus de connaissance à ce sujet, consulter le site kidsvacances.fr.

⁷³ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>. « Dynamiques démographiques et développement-Géoconfluences ». Consulté le lundi 9 mai 2022 à 18h48.

⁷⁴ <https://langue-française.tv5MONDE.com>. Consulté le lundi, 9 mai 2022 à 19h5.

⁷⁵ Demopaedia, *Dictionnaire démographique multilingue*, p.119.

⁷⁶ Pierre George, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 2000, p.137.

⁷⁷ Darek Gregory, Ron Johnston (dir.), *The dictionary of Human Geography*, third Edition, Blackwell, 1994, p.724.

B. PRESSION DÉMOGRAPHIQUE, SURPOPULATION, DÉVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE

a. Pression démographique

La pression démographique est une entité de la charge exercée sur les ressources par des habitants d'un territoire défini. Une forte pression démographique peut conduire à un appauvrissement des terres ou un épuisement des ressources, par leur surexploitation, tout comme elle peut aussi exacerber les conflits interethniques. Mais, elle peut aussi être un facteur d'innovation.

b. Surpopulation

La surpopulation ou le surpeuplement se caractérise par un excès de la population au sein d'un territoire par rapport aux différentes ressources disponibles et à la « préservation d'un niveau de vie considéré comme minimum »⁷⁸. Cette notion élaborée, est d'ailleurs relative et s'emploie de moins en moins au cœur des États. Le surpeuplement peut pour ce faire, être un atout au développement par le dynamisme de la population comme en Chine, mais également une contrainte par le manque d'une main d'œuvre qualifiée conduisant au phénomène de sous-développement et /ou de pauvreté.

c. Développement

Le développement peut se définir comme une expansion d'un ensemble qui accompagne un partage plus ou moins équitable des richesses supplémentaires, entraînant une amélioration globale du niveau de vie de la population ainsi qu'une transformation des structures sociales. Le développement se rapporte aussi aux changements mentaux, sociaux et économiques d'une population durant une période donnée. Du point de vue global, il s'agit d'un changement structurel qui vise les aspects quantitatives (croissance économique) et qualitatives (transformation socio-culturelle de la population). Il s'agit dans ce sens, d'un processus d'accumulation de richesses et d'un changement social dans lequel l'État intervient ainsi que d'autres acteurs sociaux⁷⁹.

d. Environnement

L'environnement est un ensemble des caractéristiques physiques, climatiques et biologiques des écosystèmes plus ou moins modifiées par l'action de l'Homme, exerçant une influence sur sa vie sociale, économique et culturelle. L'environnement désigne aussi une

⁷⁸ Laville, Thiébault, Euzen (dir.), *Quelle solution face au changement climatique ?*, p.291.

⁷⁹ Pascal Baud, Serge Bourgeat (dir.), *Dictionnaire de géographie*, Paris, Hatier, 1997, p. 75.

réalité « extérieure à un système social, conditionnant son existence et interagissant avec lui. Spécialement, les réalités biophysiques comme l'environnement des sociétés »⁸⁰.

L'environnement regroupe aussi un ensemble des conditions naturelles et culturelles qui agissent sur les êtres vivants et sur les activités humaines⁸¹ au sein de leur entourage géographique.

f. Développement durable

Après la Deuxième Guerre mondiale, le monde a connu une croissance économique exponentielle. À cet effet, la prise en compte à long terme des politiques économiques s'est progressivement développée suite à l'évolution considérable des législations et des pressions de l'opinion publique. Les pressions de l'opinion publique internationale ont d'ailleurs influencé l'ensemble des acteurs au sein des États, des entreprises, des organisations gouvernementales et non gouvernementales⁸², pour un développement durable effectif. Cela a poussé l'Organisation des Nations-Unies à adopter en septembre 2015, les dix-sept (17) Objectifs du Développement Durable (ODD).

Le développement durable, se définit comme un ensemble de représentation qui structure le débat politique contemporain, inscrit dans la sphère des activités humaines dans un espace ou un temps élargi, celui de la planète considérée dans son devenir socio-économique⁸³. Or, à partir de la mobilisation écologique, le développement durable constitue une dimension éthique centrale qui, doit en principe apporter des réponses aux déséquilibres sociaux de la planète terre, c'est-à-dire à la justice intra-générationnelle, afin de transmettre aux générations futures une richesse diversifiée pour une justice intergénérationnelle⁸⁴. Car, le phénomène de la reproductivité de l'homme au sein des sociétés mondiales, n'est pas inhérent à celle des systèmes des reproductions naturelles. De ce point de vue, le modèle de développement économique et social du développement durable vise à assurer la pérennité du patrimoine naturel de la terre, répondant ainsi aux besoins présents sans compromettre les capacités des générations futures. Le développement durable reste en effet, un cadre de débat politico-économique et d'action publique comme un horizon programmatique, mettant en

⁸⁰ Baud, Bourgeat (dir.), *Dictionnaire de géographie*, p.317.

⁸¹ Le Robert, *Dictionnaire français*, p.150.

⁸² Lire à ce sujet, Yvette Lezzeri, Emmanuel Moutier, *Le développement durable, du concept à la mesure*, Collection Emploi, Industrie et territoire, Paris, L'Harmattan, 2008.

⁸³ Jacques Lévy, Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'Espace des sociétés*, Berlin, 2003, p.24

⁸⁴ Ibid., p. 249.

scène et en tension d'un côté la préoccupation d'un développement équitable des sociétés et des économies, et de l'autre, la préservation de l'environnement naturel⁸⁵.

La notion de développement durable a été alors diffusée par le Rapport Brundtland qui le définit comme « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins »⁸⁶.

D. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

Le travail de recherche ne s'accomplit jamais en vase clos. Il s'inscrit dans la foulée des travaux qui, à l'intérieur comme à l'extérieur d'une discipline, ont déjà été effectués sur le sujet que l'on a choisi⁸⁷. La revue critique de la littérature a pour objectif de découvrir l'écart entre ce qui est connu et ce qui est à connaître⁸⁸. Elle constitue donc un préalable pour permettre au chercheur de mieux se situer en faisant le point des connaissances sur le sujet choisi⁸⁹. Dans ce cadre, quelques titres fondamentaux de l'historiographie de langue anglaise ont contribué à créer le nouveau champ de recherche de l'histoire démographique africaine en dressant un premier bilan des connaissances. Dans ce registre, l'on peut citer les actes des deux conférences organisées par l'*African Studies Association* au *Centre of African Studies* de l'Université d'Edinburgh⁹⁰. La trentaine des contributeurs de cet ouvrage abordent des thèmes consacrés aux sujets et périodes les plus divers de la préhistoire à l'histoire contemporaine des populations, de la santé, des migrations, en passant par l'esclavage, la mortalité et l'impact des facteurs écologiques, climatiques et linguistiques sur la démographie. Les auteurs de l'ouvrage plaident pour une analyse historique de l'évolution de la population africaine pour briser tous les mythes construits sur la population africaine et favoriser une meilleure compréhension des sociétés africaines. A noter également, la tentative fascinante de J.B. Webster d'une histoire démographique et politique de très longue durée par l'utilisation croisée des sources climatiques, archéologiques et orales⁹¹. La publication de ces ouvrages a marqué un élargissement du champ ouvert à la recherche africaniste jusqu'alors peu préoccupée de l'histoire démographique.

Depuis ces travaux, la recherche démographique a surtout progressé dans deux domaines: l'histoire de la santé et celle de la faim, l'une et l'autre liée à l'histoire du climat.

⁸⁵ Lévy, Lussault, *Dictionnaire de la géographie*, p.249.

⁸⁶ Lire, Gro Harlem Brundtland, Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement de l'Organisation des Nations Unies, *Notre avenir commun*, Québec, Éditions Fleuve, 1987; Edwin Zaccà, « Le développement durable : caractéristiques et interprétations », *Cahier du CEDD*, N°4, 1999.

⁸⁷ Lawrence Olivier, Guy Bédard, Julie Ferron, *L'élaboration d'une problématique de recherche: sources, outils et méthode*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.10.

⁸⁸ Ibid., p. 12.

⁸⁹ Pierre N'da, *Méthodologie et guide pratique de recherche du mémoire et de la thèse de doctorat*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.109.

⁹⁰ University of Edinburgh, *African Historical Demography*, Edingburgh, 1977.

⁹¹ J.B. Webster(dir.), *Chronology, migration and drought in interlacustrine Africa*, London, Longman, 1979.

Parmi les contributions majeures en histoire médicale, l'on peut mentionner celles de⁹²: K. David Patterson, Bernard Gille, Sonné Wang et Maurice Saragba. S'agissant de l'histoire de la faim, l'oeuvre de Michael Watts⁹³ consacrée au Nord du Nigéria constitue une somme d'histoire. Cet auteur étudie du XX^e siècle à nos jours, les corrélations entre l'histoire climatique et l'histoire de l'agriculture, ainsi que leur retentissement sur l'histoire des hommes (famine, pénurie et société).

Deux ouvrages ont particulièrement marqué la production livresque relative à l'histoire de la population africaine. D'abord, le travail collectif dirigé par Dennis D. Cordell et Joël W. Gregory⁹⁴. Il s'agit de l'une des premières synthèses en histoire démographique africaine. L'ouvrage bâti autour d'études de cas, met l'accent sur les facteurs déterminants de l'histoire démographique: l'héritage précolonial et les séquelles de la traite négrière; les effets démographiques de la politique coloniale française en Afrique occidentale; les effets spécifiques de la coercition coloniale fondée sur le travail forcé en Afrique centrale; les interactions entre fécondité, nutrition et démographie en Afrique orientale et les spécificités démographique de l'Afrique australe. Ensuite, l'ouvrage de l'historien britannique John Iliffe⁹⁵ qui propose une histoire générale de l'Afrique, des origines de l'humanité jusqu'à la fin de l'apartheid: le peuplement du continent; la coexistence de l'homme avec son environnement; la construction des sociétés durables et la défense contre les agressions venues des régions plus favorisées constituent les axes principaux de cette histoire. En consacrant une longue analyse à l'esclavage, John Iliffe montre que la souffrance se trouve au cœur de l'expérience africaine. Contre cette souffrance, les Africains ont élaboré des défenses qui leur sont propres: ils placent l'endurance, le courage et le sens de l'honneur au premier plan de toutes les vertus.

D'autres études ont été esquissées sur l'évolution démographique de l'Afrique coloniale par Cathérine Coquery-Vidrovitch⁹⁶ et Ali Mazrui⁹⁷. Certains chercheurs se sont

⁹² K. David Patterson, *Disease and Medicine in Africa History: A bibliographical Essay*, London, University of London Press, 1975; Bernard Gille, « L'hygiène au Sénégal de 1905 à 1920 », thèse de doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université d'Aix en Provence, 1974; Sonné Wang, «Les auxiliaires autochtones dans l'action sanitaire publique au Cameroun sous l'administration française (1916-1945)», thèse de doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1983; Maurice Saragba, «Histoire de la trypanosomiase en Oubangui Chari (R.C.A.) de 1910 à 1950», thèse de doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université d'Aix en Provence, 1983.

⁹³ Michael Watts, *Silent Violence: Food, Famine, and Peasantry in Northern Nigeria*, California, university of California, 1983.

⁹⁴ Dennis D. Cordell et Joël W. Gregory (dir.), *African Population and Capitalism. Historical Perspective*, Colorado, Westview Press, 1987.

⁹⁵ John Iliffe, *Les Africains: Histoire d'un continent*, Paris, Flammarion, 1997.

⁹⁶ Lire Cathérine Coquery- Vidrovitch, *L'Afrique et les Africains au XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1999; Cathérine Coquery-Vidrovitch, *Petite Histoire de l'Afrique: l'Afrique au sud du Sahara de la préhistoire à nos jours*, Paris, La Découverte, 2011; Cathérine Coquery-Vidrovitch, « Evolution démographique de l'Afrique coloniale», in Marc Ferro(dir.), *Le livre noir du colonialisme XVI^e -XXI^e siècle: de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, pp.557-556.

intéressés au poids des ressources humaines africaines dans la géopolitique mondiale. Dans cette catégorie, l'on peut noter les contributions d'Achille Mbembe⁹⁸, Gérard-François Dumont⁹⁹, Michelle Guillon et Nicole Sztokman¹⁰⁰, Mwayila Tshiyembe et Mayele Bukasa¹⁰¹, Roland Pourtier¹⁰², Maxime Tandonnet¹⁰³, et Philippe Hugon¹⁰⁴. Quelques chercheurs se sont penchés sur la relation entre la démographie et le développement en contexte africain, à l'instar de Patrice Vimard et Raïmi Fassassi¹⁰⁵. L'on peut également associer à cette typologie, les travaux de Sylla Ndongo Samba¹⁰⁶, Samuel Kelodjoue¹⁰⁷, Didjatou Bello¹⁰⁸ et Yannick Zambo Zambo¹⁰⁹.

La présente étude analyse, dans une perspective historique, les défis internes et externes que soulèvent la dynamique démographique africaine depuis l'émergence des pays africains sur la scène internationale.

VI. PROBLÉMATIQUE

La problématique de recherche se réfère généralement à « l'ensemble des éléments formant problème, à la structure d'informations dont la mise en relation engendre chez un chercheur un écart se traduisant par un effet de surprise ou de questionnement assez stimulant pour le motiver à faire une recherche »¹¹⁰.

L'Afrique connaît l'évolution démographique la plus forte depuis le milieu du XX^e siècle. Sa population a été multipliée par 10 en un siècle, contre 1,3 pour l'Europe et 3 pour le reste du monde. En conséquence, la part de l'Afrique dans la population mondiale de 9% en 1950, est passée à 16% en 2016 et devrait atteindre 25% en 2050. Dans ses projections, l'ONU indique une concentration de la croissance démographique dans huit pays dans le monde dont cinq africains : la République démocratique du Congo, l'Égypte, l'Éthiopie,

⁹⁷ Ali Mazrui, « L'horizon 2000 », in Ali Mazrui, C. Wondji (dir.), *Histoire Générale de l'Afrique: l'Afrique depuis 1935*, vol 8, Présence Africaine, Edicef, UNESCO, 1998.

⁹⁸ Achille Mbembe, *Brutalisme*, Paris, La Découverte, 2020.

⁹⁹ Gérard-François Dumont, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipse, 2007.

¹⁰⁰ Michelle Guillon, Nicole Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, Paris, Ellipse, 2007.

¹⁰¹ Mwayila Tshiyembe, Mayele Bukasa, *L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense*, Paris, Présence Africaine, 1989.

¹⁰² Roland Pourtier (dir.), *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Paris, Nathan, 2013.

¹⁰³ Maxime Tandonnet, *Géopolitique des Migrations*, Paris, Ellipse, 2007.

¹⁰⁴ Notamment: Philippe Hugon, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Éditions sedes, 2007; Philippe Hugon, *L'Afrique: défis, enjeux et perspectives en 40 fiches pour comprendre l'actualité*, Paris, EYROLLE, 2017.

¹⁰⁵ Patrice Vimard, Raïmi Fassassi, «Démographie et développement en Afrique: éléments rétrospectifs et prospective», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 40, n°2, automne 2011.

¹⁰⁶ Sylla Ndongo Samba, «Face au défi démographique et aux mutations technologiques, l'emploi salarié a-t-il un avenir en Afrique ?», in Achille Mbembe, Falwine Sarr (dir.), *Ecrire l'Afrique-Monde*, Dakar, Jimsaan, 2017.

¹⁰⁷ Samuel Kelodjoue, «Dynamique démographique et développement durable sur le plateau central Bamileke: vers les limites de l'ajustement agricole», Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Yaoundé I, 2013.

¹⁰⁸ Didjatou Bello, «Coopération entre le Cameroun et le fonds des Nations Unies pour la population de 1969 à 2013: Approche historique», Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2018.

¹⁰⁹ Yannick Zambo Zambo, « Croissance démographique et développement en Afrique subsaharienne », Mémoire de Master en Assurance et Gestion du Risque, Université Paris Dauphine, 2012.

¹¹⁰ J. Chenier cité par Olivier, Bédard, Ferron, *L'élaboration d'une problématique de recherche*, p.11.

l'Inde, le Nigeria, le Pakistan, les Philippines et la Tanzanie. La question démographique est donc cruciale pour l'Afrique¹¹¹.

En effet, jamais dans l'histoire de l'humanité, des taux de croissance aussi forts sur une période aussi longue n'ont été enregistrés à l'échelle d'un continent. Depuis environ un demi-siècle, la population de l'Afrique noire a doublé en une génération. Simultanément, une véritable révolution urbaine s'est mise en marche, engendrant des situations difficiles à gérer. Cette poussée démographique a eu pour effet mécanique, un extraordinaire gonflement de la classe d'âge jeune, faisant de l'Afrique le continent de la jeunesse¹¹².

Cette dynamique démographique est souvent interprétée de manière divergente. Ainsi, certains analystes n'hésitent pas à parler de « bombe démographique »¹¹³. Celle-ci serait à même de réduire à néant les espoirs d'amélioration des niveaux de vie promis par la croissance économique y compris les problèmes écologiques que pose le poids croissant de la population. En somme, avec son milliard d'habitants, l'Afrique, continent le plus pauvre de la planète terre, se dirige, apparemment, droit dans le mur. De quoi nourrir les peurs, la paranoïa et l'arsenal anti-migrations de la forteresse Europe.

Pour d'autres, par contre, les pays africains vont bénéficier d'un « dividende démographique ». En d'autres termes, d'une brusque accélération de la croissance économique, un événement qui se produit lorsque le nombre d'actifs est supérieur à celui des enfants et des personnes âgées. Eu égard à cette structure démographique, le potentiel de transformation économique du continent s'avère non négligeable; la jeunesse étant le goût du risque et d'entreprendre, l'optimisme, la créativité, le ferment social; bref, ce bonus démographique qui a été déterminant dans le décollage de l'Asie du Sud-est, par exemple.

Quoiqu'il en soit, « aujourd'hui et pour le reste du XXI^e siècle, la Terre est et sera divisée entre les 'pays prolifiques' et les pays atteints d'un 'repli de vitalité'. La question de la régulation de la population fait à nouveau partie de l'agenda culturel et géopolitique »¹¹⁴.

Dès lors, l'enquête et le discours scientifiques doivent permettre une analyse des fondements, du contenu et des effets de la croissance démographique rapide du continent africain, comme des programmes et politiques élaborées ici et là pour y répondre. Sur cette base, Il est légitime de se poser la question de savoir comment l'essor démographique de

¹¹¹ Division de la population des Nations Unies, « The World Population Prospects: The 2015, 2017, 2022 Revisions »

¹¹² Pourtier, *Géopolitique*, p.121.

¹¹³ En 1968 paraissait aux États-Unis l'ouvrage «The population Bomb» de Paul Ehrlich, traduit et publié par les Amis de la Terre sous le titre «La bombe P» en 1971. Ce livre s'inscrit dans un courant intellectuel néo-malthusien né aux États-Unis après 1945. En réalité, les préoccupations humanitaires et écologiques masquaient alors la menace supposée de la croissance démographique de l'Amérique latine et de l'Asie. C'est aussi le titre du chapitre 8 de l'ouvrage de Pourtier, *Géopolitique*, p.121.

¹¹⁴ Mbembe, *Brutalisme*, p.140.

l'Afrique structure-t-elle la dynamique historique de ce continent depuis le milieu du XX^e siècle ? De cette question centrale découlent une série de questions secondaires, par exemple:

- Quels sont les ressorts de l'évolution démographique de l'Afrique ?
- Quels en sont les traits essentiels ?
- Quels sont les enjeux qui sous-tendent cet essor démographique ?
- Comment le continent africain peut-il tirer profit de son dividende démographique ?

VII. HYPOTHESES DE RECHERCHE

La pensée d'un monde cohérent impose d'affirmer qu'au-delà des particularités, il y a bien des constances sociales. Pour les atteindre et lier ensemble les faits repérés, l'historien se construit des hypothèses provisoires, de même qu'il expérimente, allant jusqu'à chercher des lois¹¹⁵.

L'hypothèse centrale suivante sous-tend l'esquisse de réponse à la problématique de ce travail de recherche : La dynamique démographique que connaît l'Afrique depuis le milieu du XX^e siècle soulève des défis pluriels internes, d'une croissance économique confrontée à la jeunesse de la population, et externes, des relations de l'Afrique au reste du monde.

Les hypothèses sous-jacentes étant que :

- L'essor démographique de l'Afrique peut s'expliquer par la combinaison des facteurs socio-culturels, le recul de la mortalité suite aux progrès médicaux, et le natalisme des décideurs nationaux cherchant à peser par le poids démographique.
- L'Afrique se positionne comme la matrice de la croissance démographique mondiale dans un contexte général marqué par une tendance au ralentissement, voire à la dépopulation.
- L'expansion démographique de l'Afrique charrie des défis pluriels sous-tendus par des enjeux cruciaux.
- L'essor démographique est une fenêtre d'opportunités pour l'Afrique et le Monde.

VIII. CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

La santé d'une discipline exige toujours un effort de réflexion sur les problèmes relevant de la théorie de la connaissance. C'est dans ce sens que la science historique a, à diverses époques, sous-tendu un discours idéologique plus ou moins conscient¹¹⁶.

¹¹⁵Anne Vézier, « La leçon de Braudel, récit et problème en histoire », in, *Le cartable de Clio*, revue suisse sur les didactiques de l'histoire, Université de Genève, 2012, p.3.

¹¹⁶Bah, *Historiographie africaine*, p. 2.

A. CADRE THÉORIQUE DE L'ANALYSE

De manière générale, une théorie est « une expression, qui se veut cohérente et systématique, de notre connaissance de ce que nous nommons la réalité. Elle exprime ce que nous savons ou ce que nous croyons savoir de la réalité »¹¹⁷. Il s'agit d'un système hypothético-déductif, constitué par un ensemble de propositions dont les termes sont rigoureusement définis et dont les relations entre les termes (ou variables) revêtent le plus souvent une forme mathématique¹¹⁸. La principale fonction d'une théorie est d'expliquer un phénomène en établissant des liens entre les éléments qui le composent¹¹⁹. Ce travail de recherche mobilise les approches théoriques suivantes : les malthusiens, les néomalthusiens, les anti-malthusiens, et la transition démographique.

1. Les malthusiens

Pour les malthusiens¹²⁰, une population qui s'accroît à volonté, expose l'humanité à des crises majeures dans le futur : stagnation du niveau de vie, pénurie des ressources et dysfonctionnement économiques. Cela a conduit à la mise sur pied la théorie de la population optimale qui définit un seuil au-delà duquel le nombre d'habitants cesse d'être favorable à l'essor socio-économique. La stagnation du niveau de vie est évoquée par Thomas-Robert Malthus pour qui la population a une faculté d'accroissement extrêmement plus élevée que celle des ressources devant servir aux besoins humains. Pour lui, « si une population n'est pas freinée, elle s'accroît selon une progression géométrique, alors que les subsistances augmentent selon une progression arithmétique »¹²¹. Cela condamnerait donc les hommes à vivre en permanence du minimum, à ne jamais dépasser durablement le seuil des subsistances. En effet, pour cette théorie, même s'il y a une découverte importante de gisement important ou de progrès dans un domaine, la hausse potentielle du bien-être qui pourrait en résulter est absorbée dans le temps par le pouvoir démultiplicateur de la population. Les relations entre ressources et populations, vues sous cet angle, font que l'humanité ne peut durablement améliorer son sort, la conséquence étant la stagnation du niveau de vie. D'où la nécessité selon Malthus de freiner la croissance démographique en utilisant soit des moyens de prévention comme le recul de l'âge de départ en mariage, soit alors des politiques de limitation des naissances dans les familles surtout au sein des plus défavorisées. Pour les

¹¹⁷ Philippe Braillard cité par Philippe Marchesin, *Introduction aux relations internationales*, Paris, Karthala, 2008, p.16.

¹¹⁸ Raymond Aron, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales », *Revue française de science politique*, 1967, 17-5, p.838.

¹¹⁹ Marchesin, *Introduction aux relations internationales*, p.16.

¹²⁰ Le développement de la théorie malthusienne s'appuie essentiellement ici sur l'ouvrage fondateur de Thomas-Robert Malthus, *Essai sur le principe de la population*, Paris, Éditions Gonthier, 1963.

¹²¹ Thomas-Robert Malthus cité par Jacques Veron, *Population et développement*, Paris, PUF, 1994, p.15.

malthusiens, « les ressources disponibles constituent la variable indépendante, et la population la variable d'ajustement »¹²².

2. Les néomalthusiens

Poursuivant sur cette lancée, les néomalthusiens ont alerté l'humanité sur le risque de pénurie des ressources disponibles. Ce courant fait son apparition à la fin du XIX^e siècle, prenant à contre-pied les thèses natalistes érigées en modèle à l'époque. Ces théoriciens suggèrent comme solution l'utilisation des moyens de contraception, le retour à l'avortement si nécessaire et, plus tard, la sensibilisation des femmes pour que celles-ci soient impliquées sur la prise de décisions sur le nombre d'enfants du couple. Ce courant est relancé au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle avec le risque d'insuffisance des ressources indispensables à la vie qui pourrait se réaliser à terme si rien n'est fait. Ce danger est pris au sérieux par des écologistes comme Paul Ehrlich¹²³, qui appelle à un ajustement impératif entre les ressources et le niveau numérique de la population, si on veut éviter des famines et des catastrophes écologiques dans un avenir proche. Les néomalthusiens se voient ainsi confortés dans leurs recommandations qui préconisent un ralentissement de l'accroissement de la population car il ne peut avoir « une croissance infinie dans un monde fini »¹²⁴. Pour y arriver ce courant propose de mettre sur pied des politiques de régulation démographique dont le respect des règles peut être volontaire ou forcé, afin d'éviter des situations de famine, de tension entre les peuples et de dégradation écologique.

3. Les anti-malthusiens

Pour aller à l'encontre des thèses malthusiennes, les anti-malthusiens fondent leurs argumentaires sur trois aspects : la pression créatrice, la rareté relative et la crédibilité des tendances. Les anti-malthusiens, à l'instar de l'économiste et historienne Esther Boserup¹²⁵, ont pris à contre pied les thèses malthusiennes. Leur principal argument est que la pression démographique, notamment une densité de population élevée, met les hommes dans les conditions où il est nécessaire de faire preuve d'innovation et de s'adapter. Pour les anti-malthusiens donc, la population est plutôt un facteur de progrès technique et parler d'une perpétuelle stagnation du niveau de vie, due à une population qui s'accroît, ce ne pas tenir compte des facultés d'adaptation de l'homme. C'est pourquoi certains adeptes de cette thèse vont recommander plus tard de renforcer le capital humain pour avoir une population de

¹²² Augustin Palliere, « Au-delà de Malthus et Boserup: une approche intégrée des transformations des rapports sociaux et des modes d'exploitation du milieu de l'échelle territoriale. Un cas d'étude en Sierra Leone », in <https://doi.org/10.4000/eps.7990>. Consulté le mercredi 12 mai 2021 à 15 heures.

¹²³ Paul R. Ehrlich, *The Population Bomb*, Sierra Club/Ballantine Books, 1968.

¹²⁴ Veron, *Population et développement*, p. 15.

¹²⁵ Lire la figure de proue du courant anti-malthusien: Esther Boserup, *Evolution agraire et pression démographique*, Paris Flammarion, 1970 ; et Ester Boserup, *Population and technology*, Oxford, B. Blackwell, 1981.

qualité¹²⁶. Ainsi, pour répondre aux thèses malthusiennes pour lesquelles une forte poussée démographique entraîne l'augmentation des investissements sociaux au détriment des investissements dans le secteur productif, les anti-malthusiens estiment que l'éducation et la santé développent la capacité des hommes à innover, et les rend plus ingénieux. Ils recommandent le renforcement du capital humain, pour faire accroître la productivité du travail. De plus, la conception des anti-malthusiens des relations entre croissance démographique et développement est que de par la pression créatrice qu'il génère, c'est plutôt le niveau de la population en qualité et en quantité qui détermine la richesse et pas l'inverse. Pour les anti-malthusiens « c'est[...] 'la pression démographique' qui représente la variable indépendante »¹²⁷.

4. La transition démographique

Cette théorie évoquée pour la première fois par le démographe français Adolphe Landry en 1934¹²⁸, a été précisée en 1945 par le démographe britannique Franck Notestein¹²⁹.
En fait :

Adolphe Landry est un adversaire farouche des thèses de Malthus et, plus encore, de l'idéologie néomalthusienne. Il récuse la notion même de 'surpopulation', à partir d'une réflexion étayée sur le maximum et l'optimum de population: chez lui, ces derniers ne sont pas des quantités absolues dictées par les lois d'airain de la biologie ou de l'économie, mais des quantités relatives qui dépendent des choix effectués par chaque société en matière de distribution des revenus et de niveau de vie¹³⁰.

Franck Notestein abonde dans le même sens :

Perhaps the greatest hazard in the way of forecasting population trends has been the disposition, both of the makers and of the users of predictions, to treat population growth as an independent variable; to view growth as a dynamic response to laws of nature moving irresistibly toward an inevitable goal. From such trends economic and political conclusions of great weight are readily drawn. It is no less true that population growth itself is a dependent variable, to be affected in large degree by the technological, social, economic, and political developments of the future.

¹²⁶ Zambo Zambo, « Croissance démographique et développement en Afrique subsaharienne », p.8.

¹²⁷ Palliere, « Au-delà de Malthus et Boserup », in <https://doi.org/10.4000/eps.7990>. Consulté le vendredi 21 mai 2021 à 15 heures.

¹²⁸ Adolphe Landry, *La révolution démographique. Etudes et essais sur les problèmes de la population*, Paris, Ined Éditions, 2020.

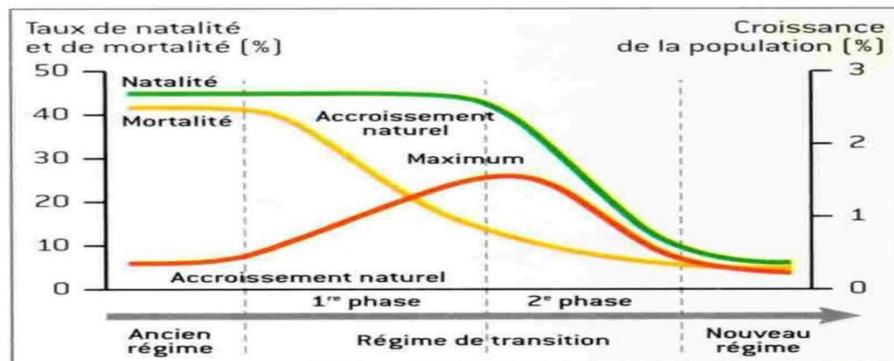
¹²⁹ Franck Notestein, « Population: The Long View », in Theodore W. Schultz (dir.), *Food for the World*, Chicago, University of Chicago Press, 1945.

¹³⁰ Fabrice Cahen, « Entre science, morale et politique », introduction à l'ouvrage de Landry, *La révolution démographique*, p.13.

The nature of population growth will affect, and in turn be affected by, coming events. We too often fail to consider the response of population growth to the changing setting¹³¹.

Ces deux auteurs se sont appuyés sur les observations faites dans le cas des pays développés au cours du processus de passage de leurs populations d'un régime démographique traditionnel à un régime moderne. Ces deux régimes sont rigoureusement opposés, le premier désignant une situation où la natalité et la mortalité sont élevées, tandis que le second est caractérisé par une situation exactement inverse. L'idée principale est que toutes les populations se caractérisent par un mécanisme automatique de rééquilibrage entre les naissances et les décès. Une croissance démographique élevée apparaît ainsi comme la phase transitoire du régime traditionnel vers le régime moderne. Il n'est donc pas nécessaire d'intervenir; car, il existe un mécanisme d'autorégulation de la population qui équilibre dans le temps le nombre d'habitants aux ressources disponibles.

Schéma 1: La transition démographique



Source: <https://www.google.com>

C. TECHNIQUES DE RECHERCHE ET COLLECTE DES DONNÉES

Pour ce qui est de la collecte des données, ce travail de recherche repose sur les résultats de la littérature scientifique à propos de la population de l'Afrique publiés dans les rapports d'institutions onusiennes (Division de la population, FNUAP, PNUD, OMS, UNESCO, UNICEF, etc.), des organisations et institutions continentales (UA, UE, etc.) et internationales, ainsi que des organisations non gouvernementales. Des travaux de recherche ont été mis à profit. Il en est de même des ouvrages généraux et spécialisés, et des articles scientifiques.

D. DÉMARCHE INTELLECTUELLE

Concernant le mode de raisonnement, le choix a été fait pour une approche diachronique, analytique et systémique. L'approche diachronique est descriptive, elle permet

¹³¹ Notestein, «Population: The Long View», p.36.

d'étudier le processus d'évolution de la démographie africaine. L'option analytique permet d'enrichir la description par l'explication en procédant à des décompositions pour mieux saisir le fond. Il s'agit d'analyser les dynamiques démographiques africaines en intégrant d'une part tous les facteurs qualitatifs dont les facteurs historiques et géopolitiques, qui peuvent les expliquer et, d'autre part, toutes les conséquences qualitatives qui peuvent en résulter, dont les effets des évolutions démographiques sur les processus historiques et les changements géopolitiques. L'approche systémique, quant à elle, offre l'opportunité grâce au champ interdisciplinaire d'étudier la question démographique dans sa complexité en combinant les idées, pour appréhender ce qui n'apparaît pas et en faire un tout cohérent visant à produire une perspective d'ensemble. Car, comme l'affirme Marc Bloch : « il y a plus de certitude dans le tout que dans ses composants »¹³².

Sur cette base, un équilibre permanent est recherché entre la lecture dominante du « dehors », répertoire de recettes véhiculées par les « développeurs » du monde occidentale et des institutions internationales, et la vision du « dedans », grammaire et ensemble d'initiatives issues des entrailles du continent africain et trop souvent marginalisées ou méprisées, voire carrément ignorées. Une telle approche permet une meilleure prise en compte des interactions entre les facteurs endogènes et exogènes influençant les dynamiques démographiques d'une part, et d'envisager des voies adaptées aux réalités locales et ouvertes au monde, à même de transformer l'essor démographique africain en instrument de développement, d'autre part. Car, comme l'écrit A. Mbembe ¹³³:

Le défi essentiel est donc, désormais, de travailler à l'interstice de plusieurs extériorités, convaincu(s) qu'il n'y a plus de dehors auquel s'opposerait un dedans. Car, au fond, tout est passé dedans. Il n'y a aucune partie du monde dont l'histoire ne recèle quelque part une dimension africaine, tout comme il n'y a pas d'histoire africaine qu'en tant que partie intégrante de l'histoire du monde.

IX. DIFFICULTES RENCONTRÉES

Faire état de la démographie de l'Afrique relève d'une gageure. En raison des manipulations dont elles sont parfois l'objet et du caractère aléatoire de toute projection démographique, les statistiques démographiques africaines comportent généralement une dose d'incertitude. Les informations disponibles sont donc rares et de qualité souvent douteuse.

¹³² Cité par Vézier, « La leçon de Braudel », p.2.

¹³³ Mbembe, Sarr (dir.), « Penser », p.385.

De même, les chiffres provenant de la *World Population Data Sheet*, publiés annuellement par la *Population Référence Bureau*¹³⁴, ne sont en réalité que des approximations : la désorganisation administrative de certains pays et l'importance des zones grises vivant en marge de tout contrôle de l'État rendent peu fiable le recensement des populations en Afrique¹³⁵. Même si la situation s'est améliorée, elle n'est pas encore brillante, loin s'en faut : la qualité des données est parfois approximative, l'analyse des informations et la diffusion des résultats insuffisante.

Bien plus, le recensement est aussi une affaire géopolitique. On constate que les chiffres recueillis dans les pays en crise ou soumis à des conflits importants reflètent peu la réalité. Les déplacements de population occasionnés entraînent des écarts d'appréciation conséquents. Dans certains cas, les politiques n'hésitent pas à augmenter ou à manipuler les chiffres pour asseoir leur leadership au niveau régional. Le cas du Nigeria est édifiant à ce sujet. En effet, lors du premier recensement post-indépendance, en 1963, les résultats furent souvent gonflés par des responsables politiques locaux qui escomptaient ainsi l'attribution de plus de poste à vocation politico-administrative et de subsides, en raison des quotas fondés sur l'importance des groupes ethno-régionaux. Pendant près de trois décennies, les évaluations de la population, établies à partir des données erronées en les affectant des coefficients de croissance annuelle, eurent pour effet d'amplifier le gonflement initial. Ce n'est qu'en 1991 qu'un recensement réalisé sur des bases scientifiques révéla l'ampleur de l'écart entre les résultats obtenus (qui furent immédiatement mis en doute) et les publications officielles. Le Nigéria perdait 35 millions d'habitants, passant de 120 millions à 85 millions¹³⁶.

Ces problèmes ne sont cependant pas propres à l'Afrique, puisque entre 1950 et 1955, l'URSS, par exemple, s'est adjugé 20 millions de russes imaginaires, avant de rectifier par la suite et de tomber d'un coup, rétrospectivement, de 200 millions d'habitants à 180¹³⁷. De même en Chine, la situation n'est pas meilleure: « Quelques semaines avant le terme fixé, le recensement de 1953 était à peine commencé »¹³⁸. D'ailleurs, « même dans les pays du monde libre, les statistiques sont parfois sujettes à caution »¹³⁹.

¹³⁴ Organisation à but non lucratif américaine fondée en 1929, spécialisée dans la collecte et la fourniture des statistiques nécessaires à la recherche sur l'environnement, la santé et la structure des populations. Elle publie depuis 1962 un document intitulé *World Population Data Sheet*.

¹³⁵ Pourtier, *Géopolitique*, p.123.

¹³⁶ Ibid.

¹³⁷ Alfred Fabre Luce, *Les hommes de l'an 2000 : six milliards d'insectes*, Paris, Arthaud, 1962, p.16.

¹³⁸ Ibid., p.17.

¹³⁹ Ibid., p.18.

Par ailleurs, la prospective en matière démographique est encore plus aléatoire. On prétendait il y a peu que la baisse de la fécondité était inconcevable en pays musulman, étant donné le statut supposé des femmes. Or l'indice synthétique de fécondité, qui mesure le nombre d'enfants par femme, est tombé à 2,1 en Tunisie, ce qui assure tout juste le renouvellement des générations¹⁴⁰. De même, le démographe Alfred Sauvy a été le premier au début des années 1930, à établir les prévisions exactement selon les méthodes actuelles. Elles se sont avérées juste jusqu'à 1940, puis complètement fausses après jusqu'à 1980 : il y a eu la guerre, le baby-boom, la découverte de l'antibiotique qu'il ne pouvait pas prévoir. De plus, malgré l'utilisation de nouveaux modèles pour élaborer des projections démographiques, comme la microsimulation, des limites subsistent, à l'instar des difficultés de disposer de données permettant la constitution de la population de départ¹⁴¹. Toutes ces difficultés ont tendance à fragiliser la mise en statistique du monde. Aussi importe-t-il de prendre les statistiques utilisées comme des grands éléments de valeur, tout en les relativisant.

X. PLAN DU TRAVAIL

Cette étude tente de valider l'hypothèse centrale envisagée à travers quatre axes de réflexion, chacun étant en soi un essai d'explication de l'ensemble:

Le chapitre I analyse les fondements de l'essor démographique de l'Afrique.

Le chapitre II examine, dans une approche comparative, les traits essentiels de l'essor démographique de l'Afrique, afin d'en souligner la singularité, les contrastes, les constances et les régularités, ainsi que les inflexions et ruptures.

Le chapitre III évalue les conséquences de l'évolution démographique de l'Afrique et les enjeux qui la sous-tendent.

Le chapitre IV, envisage des pistes à même de transformer l'excédent démographique de l'Afrique en un puissant levier de développement, voire d'émergence de l'Afrique.

¹⁴⁰ Luce, *Les hommes de l'an 2000*, p.16.

¹⁴¹ Lire Laurent Martel, Eric Caron Malenfant, Alain Belanger, « Microsimulation en démographie », *Cahier québécois de démographie*, vol.40, n°2, automne 2011 ; et Frans Willekens, « La microsimulation dans les projections de population », *Cahier québécois de démographie*, vol.40, n°2, automne 2011.

CHAPITRE I : LES FONDEMENTS DE L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE

L'Afrique est aujourd'hui le continent le plus prolifique de la planète terre. Cet essor démographique est ancré dans un socle profond qui lui donne véritablement sens¹. Les facteurs explicatifs de ce dynamisme démographique sont à la fois exogènes et endogènes. Si certains spécialistes y voient le résultat des progrès médicaux de la colonisation et de l'influence du pouvoirs religieux, d'autres évoquent l'impact des facteurs socio-culturels et de la politique nataliste des jeunes États africains.

I. LES FACTEURS EXOGÈNES

Deux facteurs exogènes ont contribué à la croissance démographique que connaît l'Afrique depuis le milieu du XX^e siècle: la diffusion des progrès de la médecine occidentale dans les colonies et l'influence des pouvoirs religieux.

A. L'IMPACT DES PROGRÈS MÉDICAUX

La création et le développement des structures sanitaires par les colonisateurs n'est pas une œuvre totalement désintéressée. Elle contribue néanmoins à accélérer la croissance démographique africaine dès les années 1950.

1. L'encadrement sanitaire des colonies

Pour le courant humaniste de la colonisation, celle-ci était source de bienfaisance et d'élévation des mœurs, une obligation de conscience qui se déduisait de l'évidente supériorité de la société colonisatrice sur les « peuplades » concernées. La médecine était censée incarner la « mission civilisatrice » et faisait partie de l'autoreprésentation du colonialisme. Hôpitaux, médecins, infirmières et patients non-européens devinrent de grands sujets photographiques. Ce fut de la propagande colonialiste que cet imaginaire philanthropique et paternaliste – ensuite repris par le marketing des organisations d'aide au développement dont le narratif le plus fort est probablement celui du docteur blanc qui soigne l'enfant noir nécessiteux – tira son origine². Pourtant, l'appropriation de savoirs « indigènes » – surtout dans la sphère phytothérapeutique – joua un rôle important dans la construction de la médecine coloniale³.

Bien plus, comme le souligne l'historienne Jessica Lynne Pearson, évoquant l'exemple de la France :

¹ Vézier, « La leçon de Braudel », p.5.

² Roberto Zaugg, « Les services de santé militaires en situation coloniale pendant le long XIX^e siècle », in <https://journal.openedition.org>. Consulté le 21 mars 2021 à 12 heures.

³ Ibid.

Historiquement, la santé publique et la médecine ont été intimement liées à l'histoire de la politique et il est impossible de séparer les deux. Le développement des structures de santé publique coloniales en Afrique était motivé par des agendas politiques. Au début du XX^e siècle, la notion de mission civilisatrice - la justification du gouvernement français pour la colonisation de l'Afrique - a conduit à l'expansion des infrastructures de santé publique. Dans l'après-guerre, l'expansion des soins de santé était liée à d'autres priorités politiques, notamment le désir de montrer à la communauté internationale que le gouvernement français investissait dans le développement de l'Afrique. À l'ère de la décolonisation, les administrateurs français ont abandonné la rhétorique de la mission civilisatrice pour celle de développement. S'ils pouvaient montrer aux Nations Unies qu'ils étaient également attachés au développement de leurs territoires africains, une intervention internationale ne serait pas nécessaire. L'un des objectifs essentiels de la politique de la santé dans l'Afrique française d'après-guerre consistait à empêcher les organisations internationales telles que l'ONU et l'Organisation mondiale de la Santé de « s'immiscer » dans les territoires africains de la France⁴.

En réalité, le développement économique de chaque colonie constituait un impératif pour l'administration, visant à obtenir l'indépendance financière de chaque territoire, la colonie ne devant pas coûter à la métropole⁵. Pour cela, il fallait une main d'œuvre en bonne santé et instruite. Dès lors, l'objectif philosophique rejoignait le but économique et une politique de santé devait être développée dans chaque colonie. L'action en faveur de la santé n'était donc pas dans ce contexte l'apanage des soignants mais bien une volonté politique de l'administration coloniale⁶.

2. L' accélération de la croissance démographique

Exposant les effets bénéfiques de la domination extérieure, la littérature hagiographique de la période coloniale estime généralement que la lutte, surtout à partir des années vingt, contre les grandes épidémies fut l'une des causes majeures de l'accélération de la croissance démographique⁷. Il s'agit là d'une vieille antienne qui accrédite, une fois encore, la thèse selon laquelle la colonisation était synonyme de civilisation et de progrès⁸. C'est dans ce sens que André Guillaibert peut écrire: « dans le domaine social, par contre, le bilan est plus positif. Les grandes endémies ont, par la suite, reculé, la mortalité a diminué, l'hygiène s'est développée [...]»⁹. L'historienne Anne Stamm partage cet avis :

L'assistance médicale au temps de la colonisation a créé des hôpitaux, des dispensaires de brousse, des campagnes de vaccination. Elle a fait disparaître quelques grands fléaux : peste et fièvre jaune, et a diminué les ravages de la maladie du sommeil et du paludisme ; réduisant fortement la mortalité infantile, elle entraîna ainsi un accroissement rapide de la

⁴ <https://www.liberation.fr>. Consulté le 21 mars 2021 à 14 heures.

⁵ <https://fr.wikipedia.org>. Consulté le 21 mars 2021 à 15 heures.

⁶ Ibid.

⁷ M'bokolo, *l'Afrique au XX^e siècle*, p. 45.

⁸ Olivier Le Cour Grandmaison, « Médecine coloniale et mythologie impériale républicaine », in <https://www.humanite.fr>. Consulté le 21 mars 2021 à 15 heures 20 minutes.

⁹ André Guillaibert, « La colonisation a davantage servi les intérêts des métropoles que ceux des peuples assujettis », in <https://www.monde-diplomatique.fr>. Consulté le 21 mars 2021 à 16 heures.

population. La baisse de la natalité n'ayant pas suivi, les pays africains indépendants se trouvent confrontés à une véritable explosion démographique¹⁰.

De fait, si l'on s'appuie sur le cas de l'Empire colonial français, deux concepts complémentaires ont été mis sur pied dès la fin de la phase de conquête coloniale vers 1903¹¹:

- La création et le développement des structures sanitaires curatives à travers l'Assistance Médicale Indigène (AMI) qui comprend des centres de santé et hôpitaux, des maternités, des centres de protection maternelle et infantile, des léproseries, tenue par des médecins civils et militaires. La première ouverture d'AMI a eu lieu en 1847 en Algérie, puis en 1904 à Madagascar, 1905 en Afrique Occidentale Française (AOF), et enfin, en 1908 en Afrique Equatoriale Française (AEF).

- La notion de « médecine mobile » qui va permettre d'atteindre les populations rurales, à l'écart (les docteurs Jamot et Muraz en sont les grands concepteurs). Aux côtés des postes fixes, les équipes mobiles sont le nouvel outil des services des Grandes Endémies dont le docteur Jamot est l'initiateur à travers ses campagnes de lutte contre la maladie du sommeil. Le médecin général Vaucel propose d'étendre l'action du docteur Jamot à d'autres endémies dont la lèpre, le paludisme, l'onchocercose, la méningite cérébrospinale et d'ouvrir des campagnes de vaccination en zones rurales. C'est à partir de 1944 que sont créés les Services Généraux d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie (SGHMP).

En effet, si l'abaissement des désastres naturels des débuts de la colonisation constitue l'une des raisons pour lesquelles l'Afrique, après 1925, cessa de déplorer les hécatombes dues aux famines, c'est bien la médecine coloniale qui sépara ensuite disette et mortalité en jugulant les maladies jusque-là associées à la famine telle que la variole. Avant 1945, c'est dans la lutte contre les épidémies que la médecine européenne connut ses plus grands succès grâce aux vaccinations collectives. La variole cessa de tuer en masse pendant les années 1920. Des équipes mobiles qui procédaient à des examens de masse et administraient de nouveaux remèdes plus efficace, permirent d'endiguer la maladie du sommeil pendant les années 1930. Les médecins coloniaux améliorèrent l'hygiène des villes, mais réussirent moins bien à traiter les maladies vénériennes et endémiques. Ce contraste entre le succès dans la lutte contre les épidémies et l'échec face aux maladies endémiques avant les années 1940 fut déterminant pour l'histoire démographique de l'Afrique¹².

Pourtant, les zones de basse fécondité devinrent de plus en plus exceptionnelles, car entre les deux Guerres la population totale de l'Afrique crût à une vitesse toujours plus élevée. Quand survint la Seconde Guerre mondiale, la population africaine augmentait sans doute de

¹⁰ Anne Stamm, *L'Afrique de la colonisation à l'indépendance*, Paris, PUF, 1998, p.92.

¹¹ Dominique Richard-Lenoble, Martin Danis, Pierre Saliou, « La médecine tropicale d'hier à aujourd'hui », in <https://www.academie-medecine.fr>. Consulté le 2 avril 2021 à 9 heures.

¹² Iliffe, *Les Africains*, pp. 338-340.

près de 1% par an. La croissance était devenue la norme, avec pour principal facteur, la baisse du taux de mortalité¹³.

B. L'INFLUENCE DES POUVOIRS RELIGIEUX

Face à la question de la population, le Christianisme et l'Islam ne sont pas restés indifférents. Ces religions établies en Afrique sont certes toutes natalistes¹⁴, mais elles acceptent plus ou moins le principe de régulation des naissances, sans toutefois s'accorder sur les moyens et pratique à mettre en œuvre pour y arriver¹⁵.

1. La position de l'Église catholique romaine

Dès 1930 en effet, la Conférence des évêques anglicans de Lambeth s'était prononcée en faveur de la limitation des naissances au sein du mariage par des méthodes contraceptives et non par l'avortement¹⁶. Cependant, la même Conférence affirme également que « la tradition de l'Église a toujours été hostile aux moyens anticonceptionnels, mais que le Nouveau Testament n'apportait aucune consigne »¹⁷.

Réagissant à cette position, l'Église catholique romaine a, la même année, précisé sa position dans l'encyclique *Casti Connubii* du pape Pie XI¹⁸. Le pape écrit que « le mariage est un sacrement et une institution divine et par conséquent, il est indissoluble. Les biens du mariage sont la procréation, l'éducation des enfants, l'unité et la foi conjugale »¹⁹. L'encyclique *Casti Connubii* devient l'une des encycliques les plus importantes concernant le mariage et la sexualité dans l'Église catholique romaine. Le texte est mentionné par le concile Vatican II à plus de trois reprises, l'encyclique *Humanae Vitae* du pape Paul VI et le catéchisme de l'Église catholique sur la fécondité et le mariage publié en 1993²⁰.

Toutefois, en 1951, Pie XII permet, dans certaines circonstances, l'utilisation de la méthode rythmique « d'une 'régulation' des naissances, qui contrairement à ce qu'on appelle le 'contrôle des naissances', est compatible avec la loi de Dieu »²¹. Une nouvelle position réaffirmée par Paul VI en 1968 dans son exhortation apostolique *Familiaris Consortio*²². D'une manière générale, l'Église catholique romaine manifeste une opposition systématique aux méthodes contraceptives artificielles et « considère que ce qui est présenté comme

¹³ Iliffe, *Les Africains*, pp. 341-342.

¹⁴ Ahmed Bahri, « Politique de population en Afrique », in Jean Nemo, *Population du sud et santé : Parcours et horizons. Hommage à Pierre Cantrelle*, Paris, ORSTOM Editions, 1995, p.290.

¹⁵ Daniel M. Sala-Diakanda, « De l'émergence de politiques de population en Afrique », in *Politique Africaine*, N° 44, p.47.

¹⁶ [fr. m. wikipedia.fr](http://fr.m.wikipedia.fr). Consulté le vendredi 2 avril 2021 à 10 heures.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ *Casti connubii* est une encyclique écrite le 31 décembre 1930 par le pape Pie XI sur le sens authentique du mariage chrétien. Cette encyclique est considérée comme la première encyclique véritablement consacrée au mariage, mais dans le but de dénoncer le divorce. Elle forme l'essentiel de l'enseignement doctrinal de l'Église catholique romaine sur le sacrement matrimonial et la vie conjugale.

¹⁹ fr.m.wikipedia.org. Consulté le vendredi 2 avril 2021 à 11 heures.

²⁰ Ibid.

²¹ <https://Salve-regina.com>. Consulté le vendredi 2 avril 2021 à 12 heures.

²² Ibid.

‘bombe démographique’ mondiale, et justifie donc ce déploiement néo-malthusien, ‘ se révèle de plus en plus être un mythe ’, lequel mythe reste la base de l’idéologie appelée ‘ impérialisme contraceptif ’»²³.

2. L’enseignement de l’Islam

L’Islam a également constitué une barrière non négligeable à la diffusion de la planification familiale. Cette religion enseigne que²⁴:

Le premier des divers avantages que l’on tire du mariage [...] avant l’apaisement des passions sensuelles, est en effet, [...] l’obtention d’une postérité: ‘c’est la chose essentielle et c’est ce pourquoi le mariage a été institué’; obtenir une postérité est œuvre pie au premier chef, on obéit par là à la volonté d’Allah et de son Prophète, on laisse ainsi après soit un enfant qui priera pour vous, ou, s’il meurt avant son père, un intercesseur pour lui auprès de Dieu.

Toutefois, l’Islam admet la pratique du ‘ azl ’, ou coït interrompu, mentionné dans le Coran²⁵.

Mais, au-delà de l’impact de l’impérialisme occidental-chrétien et de l’expansion arabo-musulman, la croissance démographique africaine qui démarre au milieu du XX^e est davantage portée par des facteurs endogènes.

II. LES FACTEURS ENDOGÈNES

Les valeurs socio-culturelles endogènes et la politique nataliste des pays africains constituent les principales matrices de la dynamique démographique actuelle de l’Afrique.

A. LES FACTEURS SOCIO - CULTURELS

La croissance démographique africaine a, depuis le milieu du XX^e siècle, pour terreau principal un ensemble de facteurs socio-culturels: la conception africaine de l’immortalité et de la réussite sociale, ainsi que le poids des traditions et le besoin de main d’oeuvre.

1. La conception africaine de l’immortalité et de la réussite sociale

Les fondements de la croissance démographique africaine sont à rechercher en premier dans la pensée profonde africaine. En effet, comme le souligne l’historien A. Mazrui, les considérations psychologiques pèsent de tout leur poids dans la vie sociale :

L’amour de l’Afrique pour les enfants s’explique notamment par la conception africaine de l’immortalité. L’immortalité, en Afrique, ne consiste pas simplement à aller au ciel, mais à laisser son sang aux vivants, pour qu’il coule dans leurs veines. En termes modernes, personne n’est considéré comme vraiment mort tant que ces gènes font partie du corps des vivants. A cause de la forte mortalité infantile, les parents africains des années 80 avaient six enfants pour

²³ Daniel M. Sala-Diakanda, « De l’émergence de politiques de population en Afrique », *Politique Africaine*, N° 44, p.47.

²⁴ G.H. Bousquet, « L’Islam et la limitation volontaire des naissances. Brèves réflexions sur un grand problème social », *Population/ Année 1950/5-1/* p.126.

²⁵ Ibid.

être sûrs qu'il en survivrait au moins quatre. Tenir compte de la mort possible des enfants en bas âges, c'était déjà une forme de planification familiale²⁶.

Analysant la dynamique démographique chez les Bamiléké du Cameroun où l'indice synthétique de fécondité stagne depuis 2004 autour de 6 enfants en moyenne par femme, le géographe Jean-Louis Ndogmo partage le même point de vue :

Chez les Bamiléké, il est essentiel d'accroître la population de son village, c'est-à-dire d'engendrer de nombreux enfants et de former un lignage qui se perpétuera de génération en génération. La fécondité est ainsi l'un des signes marquant la réussite personnelle, car pour entrer et progresser dans les sociétés traditionnelles ' il faut avoir beaucoup de femmes, beaucoup d'enfants, beaucoup de biens'²⁷.

Sur cette base, les femmes stériles étaient celles qui souffraient le plus dans l'Afrique coloniale, car les sociétés africaines natalistes et dominées par les hommes, les jugeaient coupables, attribuant leur stérilité à l'adultère ou à l'avortement²⁸.

2. Le poids des traditions et le besoin de main d'œuvre

Les attitudes natalistes semblent fortement ancrées parmi les populations africaines encore majoritairement rurales et fortement attachées à la tradition. Elles ont gardé un comportement d'ancien régime démographique, dans lequel le grand nombre de naissances était compensé par une mortalité élevée des enfants en bas âge. L'âge de la première naissance est souvent précoce et les coutumes qui permettaient autrefois d'espacer les naissances tombent en désuétude²⁹.

De plus, s'il est clair que le paysan africain a conservé une stratégie populationniste, en disposant d'une main-d'œuvre nombreuse, le but visé était d'accroître sa production et assurer ses vieux jours. Ainsi, l'essor démographique de l'Afrique s'explique également par des considérations économiques. En outre, « le bas statut de la femme, l'âge précoce au mariage et son universalité, le très bas niveau d'éducation, surtout des femmes, rendaient illusoire tout effort de planification familiale sur une base volontaire »³⁰.

Ainsi, les programmes de planification familiale se heurtent toujours au fait que la majorité des Africains considèrent une nombreuse descendance comme un bienfait, non seulement pour des raisons d'attachement à la tradition, mais également pour des raisons liées à leur mode de production impliquant la disponibilité d'une nombreuse main-d'œuvre³¹.

En effet, les sociétés africaines, du fait de leurs conditions écologiques, du niveau très élevé de la mortalité et de leur histoire démographique particulière, jalonnée de séries de

²⁶ Mazrui, « L'horizon 2000 », p.604.

²⁷ Jean-Louis Ndogmo cité par Kelodjoue, « Dynamique démographique », p.111.

²⁸ Iliffe, *Les Africains*, p.343.

²⁹ Pourtier, *Géopolitique*, p.124.

³⁰ Ibid., p.292.

³¹ Lecoh, « Famille dans la crise et politiques de population en Afrique subsaharienne », *Politique Africaine*, N° 44, p. 81.

catastrophes (traite des esclaves, travaux forcés pour les colonisateurs, épidémies...) sont marquées par une expérience séculaire d'insécurité et ont développé, pour s'en prémunir, une véritable culture de la forte fécondité³².

Pour environ 70% des Africains qui vivent d'une production agricole sans aucun moyen technique puissant, la main-d'œuvre est le seul intrant (avec la terre) sur lequel ils peuvent intervenir pour améliorer leur production et donc leurs revenus. Dans ce contexte, une descendance nombreuse n'est pas seulement un gage de main-d'œuvre dans l'immédiat mais aussi une promesse de sécurité pour les anciens, les malades et les faibles. Cette solidarité entre les générations, entre les producteurs et ceux qui ne le sont plus, ou pas encore, est la pierre angulaire de l'éducation transmise par les familles africaines. Tout est fait dans ces sociétés pour que les charges des enfants soient supportées par l'ensemble du groupe familial de façon à répartir les coûts mais aussi, plus tard, les bénéfices d'une nombreuse descendance et la sécurité qu'elle peut garantir³³.

Tout au long de la vie, ces normes de solidarité seront réactivées par des expériences, des rites, des prescriptions ou des interdits, renforcés par l'adhésion au culte des ancêtres. Pour que ces systèmes de référence, élaborés au fil des générations soient mis en doute, il faut que des changements importants remettent en cause leur validité, c'est-à-dire que la mortalité baisse substantiellement et qu'un secteur d'activité non fondé sur un mode de production à dominante domestique se mette en place, entraînant des mutations dans les rôles respectifs des hommes et des femmes, des jeunes et des anciens³⁴.

Cependant, la maîtrise de la fécondité n'est pas absente dans la vision des familles africaines où un nécessaire espacement entre naissance, de l'ordre de trois ans est nécessaire pour assurer un maximum de chance de survie à l'enfant déjà né³⁵. Certaines sociétés pratiquent pour cela une abstinence d'assez longue durée (de six à trois ans), ce qui illustre le souci des sociétés africaines de mieux contrôler la fécondité; mais il s'agit bien d'espacer et non de limiter les naissances pour minimiser l'insécurité³⁶.

B. LA POLITIQUE NATALISTE DES ÉTATS AFRICAINS

En dépit des injonctions des pays occidentaux et institutions internationales appelant à la limitation des naissances, les pays africains ont attaché un prestige particulier à la population nombreuse et ont mis en œuvre une batterie de mesures nettement natalistes.

³² Lecoh, « Famille dans la crise », p. 81.

³³ Ibid.

³⁴ Ibid.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid., p. 82.

1. Le prestige attaché à la population nombreuse

Au lendemain des indépendances, l'Afrique assume un contexte culturel fortement marqué par son tragique passé qui a retardé l'adoption de politiques antinatalistes vigoureuses³⁷.

Durant les vingt premières années des indépendances, c'était le plus souvent des experts étrangers qui poussaient à l'adoption de programmes de planification familiale et il y a eu longtemps des réticences des hommes politiques à suivre cette voie³⁸. Pour Ahmed Bahri :

Il y a, en effet, dans cette position l'idée sous-jacente d'une main d'œuvre nombreuse, donc bon marché, tout à fait nécessaire au capitalisme naissant. MARX n'a pas manqué d'insister sur cet aspect en parlant d'armée de chômeurs où les chefs d'entreprise viennent puiser la force de travail bon marché. Mais avant lui, Adam SMITH et d'autres avaient déclaré que la demande de travail suscite une offre correspondante dans un système autorégulé, même si certains mercantilistes entrevoyaient déjà une limite à un tel système. Il n'y avait donc pas lieu pour les gouvernements d'intervenir. La politique du laisser-faire couvrait également la dynamique démographique³⁹.

Par conséquent, toute une controverse a été créée sur la question, et à la Conférence de Bucarest en 1974, le silence des pays africains sur la planification familiale a été dénoncé⁴⁰.

En effet, la plupart des États africains considéraient qu'ils étaient sous-peuplés et désiraient accroître leurs populations. Parmi les raisons invoquées, on trouve l'idée d'un besoin croissant de plus de main d'œuvre nécessaire pour exploiter les ressources potentielles et d'élargissement du marché intérieur. De plus, les faibles densités de population étaient considérées insuffisantes pour justifier la construction d'infrastructures lourdes. Il convient d'ajouter à ces arguments, celui du prestige attaché à une population nombreuse et du besoin de se faire respecter des voisins lorsque leur population était importante. Plusieurs plans de développement de l'époque trouvaient dans ce sens « encourageants » les taux de croissance rapide de la population⁴¹.

2. La généralisation des mesures natalistes

Dans les pays d'Afrique Centrale, qui connaissaient une sous-fécondité, l'attitude pronataliste était de mise. Ainsi, le Cameroun par exemple, ne voulait prendre aucune mesure d'espacement des naissances, avant de voir sa population atteindre dix millions d'habitants. Au Gabon, suivant la loi française de 1920, posséder un contraceptif était punissable. Cette

³⁷ Bahri, « Politique de population en Afrique », p. 290.

³⁸ Thérèse Locoh, Yara Makdessi, *Politique de population et baisse de la fécondité en Afrique sub-saharienne*, Paris, Centre français sur la population et le développement, 1996, p.31.

³⁹ Bahri, « Politique de population en Afrique », p.290.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Ibid., p. 291.

loi est d'ailleurs restée en vigueur, dans la plupart des anciennes colonies françaises, bien après que la France l'eut elle-même abandonnée⁴².

La batterie des mesures mises en œuvre au Cameroun dès les premières années de l'indépendance illustre la politique nettement nataliste menée par la plupart des jeunes États africains :

La politique officielle en matière de fécondité avant 1980 a été analysée par plusieurs auteurs. Différents aspects ont été passés en revue, surtout dans le domaine réglementaire. Parmi ceux-ci, on a examiné la législation et on a relevé la répression de l'avortement (tant pour celle qui s'y soumet, que pour celui qui le provoque) et de l'infanticide (articles 337 à 340 du Code pénal), ainsi que l'interdiction de la vente des contraceptifs et de la publicité anticonceptionnelle (loi no 29/69 du 29 mai 1969 portant réglementation de l'exercice de la profession de pharmacien au Cameroun). [...]

Les prestations familiales sont susceptibles de favoriser la natalité : allocation de naissance, allocation familiale mensuelle, supplément familial de traitement. L'indemnité journalière payée à la femme salariée en congé de maternité peut être rattachée à ces mesures, ainsi que le remboursement des frais médicaux de grossesse et de maternité.

Au niveau des impôts, le montant de la surtaxe progressive diminue avec le nombre d'enfants, le revenu imposable étant divisé par un certain nombre de parts, qui sont fonction des enfants à charge. D'autres avantages concernent également plus les familles nombreuses que les autres, telle la prise en charge par l'État du transport de la famille pour les congés des fonctionnaires, ou encore des facilités plus grandes pour trouver un logement⁴³.

De même, un effort a donc été fait par les États africains pour l'amélioration du système de santé. D'après J. Iliffe : « En 1960, l'Afrique tropicale comptait un médecin qualifié pour 50000 personnes ; en 1980, un pour 20000. Il se peut qu'entre 1960 et la fin des années 80, le rapport population/personnel soignant ait été divisé par deux »⁴⁴. De fait, il s'agissait d'une volonté manifeste de se positionner au plan international comme l'écrit Thérèse Loco :

Pour les dirigeants de certains petits pays, les préoccupations de puissance ne sont pas absentes. La peur du nombre, c'est souvent la peur du nombre... 'des autres'. Ne seraient-ils pas plus écoutés sur la scène internationale si leur pays avait une population plus nombreuse ? De plus favoriser la limitation des naissances – c'est bien de cela qu'il s'agit même si, prudemment, on parle d'espacement de naissances – demande un certain courage, car c'est aller à l'encontre des valeurs sociales les plus ancrées dans les sociétés africaines⁴⁵.

Par la combinaison de l'ensemble de ces facteurs exogènes et endogènes, l'Afrique est rapidement devenue la locomotive de la croissance démographique mondiale.

⁴² Bahri, « Politique de population en Afrique », p.291.

⁴³ Patrick Gubry, « Cameroun : d'un natalisme nuancé vers un anti-natalisme modéré ? », *Cahiers des sciences humaines*, Paris, ORSTOM, 1988, p.186.

⁴⁴ Iliffe, *Les Africains*, p. 346.

⁴⁵ Lecoh, « Famille dans la crise », p. 80.

CHAPITRE II : L'AFRIQUE, LOCOMOTIVE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MONDIALE

L'Afrique se positionne comme la locomotive de la croissance démographique mondiale. Mais cet essor est fort contrasté. Si l'Afrique intertropicale en constitue l'épicentre, avec des records planétaires de fécondité, l'Afrique du Nord achève sa transition démographique, pendant que l'Afrique australe connaît un recul. Toutefois, ce continent demeure sous-peuplé. Trois principales zones de peuplement se détachent, laissant apparaître en creux de vastes espaces enclavés peu peuplés, voire presque vides.

I. LE RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MONDIALE

D'après l'ONU, la population mondiale qui s'élevait à 7,6 milliards de personnes en 2017 devrait vraisemblablement atteindre 8,6 milliards en 2030, 9,8 milliards en 2050 et 11,2 milliards en 2100¹.

Cependant, l'une des caractéristiques majeures de la croissance démographique à l'échelle mondiale réside dans son ralentissement amorcé au cours de la décennie soixante-dix, à des rythmes différents selon les régions. Cette tendance nouvelle est encore fragile et discontinue. Interrompue au cours de la décennie quatre-vingt, elle s'est réactivée depuis les années quatre-vingt-dix et n'est plus que de 1,2 % pour la période 2000-2005. Elle devrait se prolonger au cours du XXI^e siècle².

A. LA DÉPOPULATION DES PAYS INDUSTRIALISÉS

Les pays développés ont achevé leur transition démographique³. Du fait du vieillissement de la population, le renouvellement des générations devient problématique pour certains d'entre eux.

1. Une transition démographique achevée

La population des pays développés augmente faiblement et vieillit. Ainsi, l'Europe où la révolution démographique a été précoce, connaît un déclin démographique après avoir traversé sa période d'accroissement maximum au tout début du XX^e siècle. Les espaces peuplés pour l'essentiel par les migrations européennes, longtemps désignés « pays neufs »,

¹ Division de la population des Nations Unies, «The World Population Prospects : The 2017 Revision».

² Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p.11.

³ Passage d'un régime traditionnel où la fécondité et la mortalité sont élevées et s'équilibrent à peu près, à un régime où la natalité et la mortalité sont faibles et s'équilibrent également.

Etats-Unis, Canada, Australie, ont vécu ce paroxysme pendant les années vingt et trente.

Depuis, et mis à part les oscillations consécutives aux deux Guerres mondiales, la tendance au ralentissement s'est poursuivie pour tous et les taux d'accroissement naturels⁴ sont aujourd'hui très bas : 0,6 % en Amérique du Nord, 0,0 % au Japon, et même - 0,1 % pour l'ensemble de l'Europe⁵. Soit en dessous du seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme).

2. L'Europe, nain démographique du monde industriel vieillissant

L'Europe est la seule région de la planète à connaître un recul continu de sa population⁶. Elle est menacée de devenir un nain démographique puisqu'elle ne représente plus que 7% de la population mondiale contre 12% en 2000⁷. Elle devrait chuter de 469,5 millions en 2025 à 468,7 millions en 2030⁸.

Pour le démographe G.-F. Dumont, l'Union Européenne traverse, en ce début de XXI^e siècle, plusieurs processus semblables. Un premier est celui identifié dès la fin des années 1970, « l'hiver démographique », pour définir une période de fécondité nettement et durablement en dessous du seuil de remplacement des générations. Un deuxième, en partie lié au premier, est le vieillissement de sa population, avec une proportion de personnes âgées de en augmentation. Un troisième est une forte « gérontocroissance », c'est-à-dire une augmentation du nombre de personnes âgées, puisque le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus s'accroît rapidement⁹.

Ainsi, en 2014, 18,5% des habitants de l'Union Européenne étaient âgés de 65 ans ou plus, dont 5,1% ayant atteint ou dépassé les 80 ans. En 2001, les plus de 80% représentaient 3,5 % de la population, soit une augmentation de 46% en 13 ans¹⁰. De même, le nombre de personnes susceptibles d'avoir besoin de soins de longue durée devrait passer de 19,5 millions en 2016 à 23,6 millions en 2030 et à 30,5 millions en 2050¹¹.

⁴ Différence entre le taux de la natalité et le taux de la mortalité d'une population au cours d'une année.

⁵ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p.13.

⁶ Division de la population des Nations Unies, « The World Population Prospects : The 2015 Revision ».

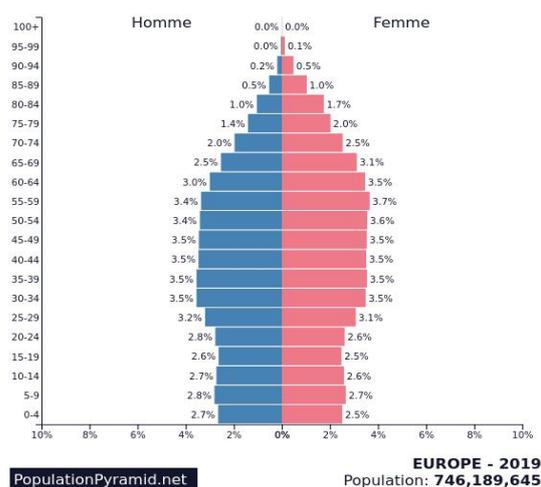
⁷ Pascal Boniface, Hubert Védrine, *Atlas du monde global*, Paris, Armand Colin-Fayard, 2008, p.39.

⁸ Commission de l'Union Européenne, *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations*, mars 2005.

⁹ Gérard-François Dumont, « 'Unie dans la diversité'... démographique », *Population et Avenir*, 2009/3 N° 693, p. 4. PP4-7.

¹⁰ <https://www.touteurope.eu>. Consulté le mercredi 5 mai 2021 à 19 heures.

¹¹ <https://ofgg.org>. Consulté le mercredi 5 mai 2021 à 19 heures 30 minutes.

Graphique 1: Pyramide des âges de l'Europe en 2019

Source: <https://www.google.com>

Le rétrécissement de la base de cette pyramide et l'élargissement de son sommet traduisent l'effectivité du déclin démographique de l'Europe.

B. LE DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE DES PAYS ÉMERGENTS ASIATIQUES ET SUD-AMÉRICAINS

Les pays émergents d'Asie et d'Amérique du Sud affichent une croissance démographique moyenne. Ils ont vécu leur maximum de croissance dans les dernières décennies du XX^e siècle avec des taux annuels égaux ou supérieurs à 3%. Peu à peu, la décélération s'est manifestée puis accentuée et concerne aujourd'hui la quasi-totalité des États. La précocité variable de cette décélération, sa rapidité inégale, explique le maintien des fortes disparités¹².

C'est en Asie que le freinage a été le plus prononcé, le taux de croissance annuel atteignant 1,2% pour l'ensemble du continent. Mais la situation demeure contrastée. Les valeurs observées en 2005 reflètent bien cette inégalité : 0,5% en Asie de l'Est, 1,4% en Asie du Sud-Est, 1,7% en Asie méridionale, 2,0% en Asie de l'Ouest. Les pays les plus peuplés, quant à eux, connaissent des situations contrastées, avec un ralentissement de la population pour les pays qui ont terminé la transition démographique, et une croissance vigoureuse pour ceux dont elle serait en cours. Aussi les taux s'élèvent à 0,6% en Chine, 1,7% en Inde, 1,9% au Bangladesh et 2,4% au Pakistan. Deux grands foyers de peuplement asiatiques permettent de mieux illustrer les évolutions démographiques en cours : la Chine, 1,36 milliards d'habitants (19% de la population mondiale), et l'Inde, 1,62 milliards (18% de la population mondiale)¹³.

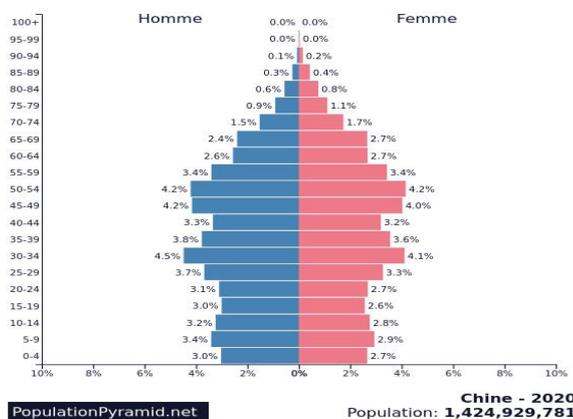
¹² Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p.13.

¹³ Ibid.

1. La régression démographique continue de la Chine

D'après l'ONU, si la Chine maintient sa politique malthusienne extrême¹⁴, sa population régresserait de 1,36 milliards en 2014 à 800 millions en 2100, voire 500 millions. La remontée de la fécondité de 1,7 enfant par femme, suite à l'adoption d'une politique permettant d'avoir deux enfants par femme par le Parti Communiste Chinois en 2015, pour contrer le vieillissement de la population¹⁵ et l'inquiétant déséquilibre homme-femme, ne pourra infléchir la tendance lourde, compte tenu du manque d'engouement constaté pour le deuxième enfant¹⁶. Selon l'ONU, ce ralentissement de la démographie chinoise sera suivi de son lent déclin dans la deuxième moitié du XXI^e siècle¹⁷.

Graphique 2: Pyramide des âges de la Chine en 2020



Source: <https://www.google.com>

Le rééquilibrage de la base et du tronc de cette pyramide reflète le ralentissement démographique que connaît la Chine.

Vraisemblablement, l'Empire du Milieu pourrait être dépassé par le géant indien vers 2024¹⁸. En effet, l'Inde dont la population augmente continuellement, pourrait compter 1,67 milliard d'habitants d'ici 2050 et s'imposer comme première puissance démographique du

¹⁴Après le développement d'une politique nataliste par Mao Zedon dès l'arrivée du parti communiste chinois au pouvoir en 1949, la Chine a mis en œuvre la politique publique de l'enfant unique par femme destinée à éviter la surpopulation du pays de 1979 à 2015. Elle introduit une exception en 2013 pour les couples dont l'un des membres est lui-même enfant unique.

¹⁵Les seniors de 65 ans et plus représentent 8% de la population et seront le tiers de la population en 2050, tandis que les jeunes de moins de 14 ans représentent seulement 17% des chinois, contre une moyenne mondiale de 27%.

¹⁶Youssef Courbaye, « Démographie et puissance : le nombre fait-il la force ? », in Bertrand Badie, Dominique Vidal (dir.), *Puissances d'hier et de demain : l'état du monde en 2014*, Paris, La Découverte, 2013, p.64.

¹⁷Division de la population des Nations Unies, «The World Population Prospects : The 2017 Revision ».

¹⁸Ibid.

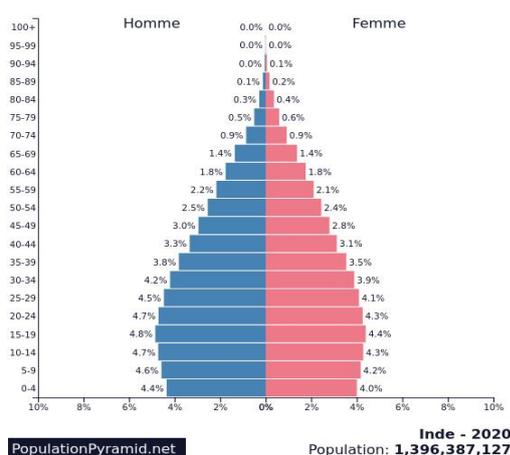
monde. En 2100, avec 2,5 milliards d'habitants, sa population dépassera de 65% celle de la Chine¹⁹.

2. La lente progression de l'Inde et de l'Amérique latine

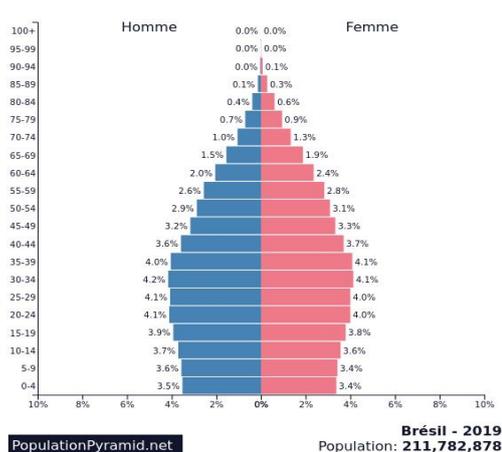
La population indienne grandit désormais à un rythme moins élevé. La croissance démographique s'est ralentie, passant de 1,97% par an en moyenne entre 1991-2001 à 1,64% pour la décennie suivante. Le taux de fécondité²⁰ est tombé sous la barre des 3 pour atteindre aujourd'hui 2,7. Le sud de l'Inde a achevé sa transition démographique, tandis qu'elle est amorcée au nord du pays²¹.

Toutefois, si l'Asie qui connaît une fécondité de 2,2 enfants par femme, a vu celle-ci baisser de 0,2 au cours des dix dernières années et s'approche donc d'une situation de stabilité, elle reste encore, de loin, le centre de gravité de la population mondiale (4,5 milliards d'habitants soit environ 60 % de la population mondiale en 2017)²².

Graphique 3: Pyramide des âges de l'Inde en 2020



Graphique 4: Pyramide des âges du Brésil en 2019



Source:<https://www.google.com>

Source:<https://www.google.com>

Le rognage de la base de ces deux pyramides traduit un processus de ralentissement démographique certain en Inde et au Brésil.

Ainsi, l'Amérique du Sud connaît aussi une baisse de croissance démographique avec des taux variant entre 1 et 2 %, y compris pour les pays les plus peuplés tels que le Brésil 1,4%, la Colombie 1,5%, l'Argentine 1,1% ou le Chili 1,0 %²³. La situation du Brésil est assez illustrative de cette évolution. Dans les années 1940, le déclenchement de la baisse des mortalités infantile, infanto-adolescente et maternelle, engendre une diminution du taux de

¹⁹ Courbaye, « Démographie et puissance », p.64.

²⁰ Nombre moyen d'enfant par femme.

²¹ Division de la population des Nations-Unies, « The World Population Prospects : The 2017 Revision ».

²² Ibid.

²³ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p.11.

mortalité. La croissance démographique brésilienne s'intensifie dès lors jusqu'aux années 1960, portant la population à 53,9 millions en 1950, 72,7 millions en 1960 et 95,9 millions en 1970. Le solde naturel, après être passé par un maximum de 2,9 millions au début des années 1980, se réduit aux environs de 2,5 millions au début des années 2000. Il en résulte, selon l'hypothèse moyenne, que les effets de vitesse acquise porteraient la population du Brésil de 205 millions en 2015 à 226 millions, puis à 253 millions à l'horizon 2050, donc à un rythme considérablement ralenti par rapport à la seconde moitié du xx^e siècle. Mais, comme la décélération démographique du Brésil est rapide, la Division de la population des Nations Unies présente une hypothèse basse selon laquelle la population de ce pays pourrait diminuer à la fin des années 2030²⁴.

II. LA POUSSÉE DÉMOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE

Contrairement aux autres régions du monde, l'Afrique a connu une augmentation régulière de sa croissance démographique de 1950 (2,2 %) à 1985 (2,8 %), résultat du maintien de la fécondité et du recul de la mortalité. En dehors de l'Afrique du Sud dont la croissance se maintient autour de 2,4 % et des îles de la Réunion et de Maurice où la fécondité baisse dès les années 1960, la plupart des pays gagnent près d'un point de croissance sur la période, pour atteindre tous près de 3 % vers 1985. À ces rythmes, ils voient quasiment tous leur population tripler en 35 à 40 ans, l'Afrique sub-saharienne dans son ensemble passant de 177 millions d'habitants en 1950 à 504 millions en 1990²⁵.

Dans l'ensemble, de 2017 à 2050, l'Afrique concentrera un peu plus de 50 % de la croissance démographique mondiale. Un jeune terrien sur trois âgé de 15 à 29 ans sera alors africain. Ce continent aura ainsi quasiment rejoint l'Asie²⁶.

Toutefois, cette situation démographique est complexe et très contrastée, le rythme de croissance variant d'une région à l'autre. L'Afrique demeure sinon sous-peuplée (par rapport aux terres arables), du moins mal peuplée avec de très grands écarts de densité. Plusieurs espaces doivent par conséquent être distingués²⁷.

A. L'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE EN AFRIQUE DU NORD

Sous la double influence de la scolarisation et de la révolution contraceptive, le taux de croissance démographique des pays de l'Afrique du Nord a continuellement décliné.

²⁴ Division de la population des Nations Unies, «The World Population Prospects : The 2015 Revision».

²⁵ Tabutin, Schoumaker, « La démographie de l'Afrique », p. 529.

²⁶ Division de la population des Nations Unies, «The World Population Prospects : The 2017 Revision ».

²⁷ Hugon, *Géopolitique*, p.162.

1. La décélération de la croissance démographique du Maghreb

Au Maghreb, la transition démographique arrive à son terme au tournant des années 2000. La baisse de la fécondité, bien que brutale, s'est faite de manière relativement hétérogène. La baisse de la fécondité débute dans les villes. Sa rapide propagation dans les campagnes a accéléré la baisse générale²⁸. L'indice synthétique de fécondité n'est plus que de 2,1 en Tunisie et 2,3 en Algérie et au Maroc. L'Égypte et la Libye ont évolué moins rapidement : 2,9 et 2,5²⁹. L'Afrique du Nord se caractérise aujourd'hui par un taux de croissance globale de 2% par an.

2. Le rôle de la scolarisation et de la révolution contraceptive

La scolarisation a joué pour beaucoup dans le processus de décélération démographique. L'augmentation de la durée des études retarde le mariage (l'âge au mariage est passé de 17,3 ans en 1960 à 26,2 ans en 1995) et favorise l'accès des femmes au marché du travail. La révolution contraceptive y a également contribué, puisque une femme sur 20 utilisait la contraception en 1960, contre 59% en 1995³⁰.

Après un démarrage relativement précoce, à l'échelle africaine, et assez rapide dans certains États (Tunisie, Maroc et Algérie), la décélération de la croissance a connu un net ralentissement dans tous les pays concernés, en raison d'un recul plus lent de la natalité et d'une stabilisation de la mortalité qui a atteint des niveaux très bas³¹.

B. L'AFRIQUE INTERTROPICALE, MATRICE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MONDIALE

Matrice de la croissance démographique africaine, l'Afrique subsaharienne, voit augmenter considérablement son poids dans la population mondiale depuis une trentaine d'années : de 9,2 % de la planète en 1990 à 10,5 % en 2000, 12,1 % en 2010 et 14 % en 2020. Elle représentait 19 % de la croissance absolue de la population mondiale de 1990 à 2000, 25 % entre 2000 et 2010, et a atteint 31 % ces 10 dernières années (35 % au sein du vaste groupe des pays dits en développement). Dans le monde, plus d'une naissance sur quatre est africaine aujourd'hui, contre 1 sur 6 dans les années 1990. En 2015-2020, les 5 pays les plus peuplés de la région (Nigéria, Éthiopie, R.D. Congo, Tanzanie et Kenya) comptabilisent à eux

²⁸Manon Fabre, « Autour du vieillissement : espace et démographie au Maroc », Mémoire de Master en Géographie, spécialité mondialisation et développement, Université Aix Marseille, 2013, p.9.

²⁹Pourtier, *Géopolitique*, p.126.

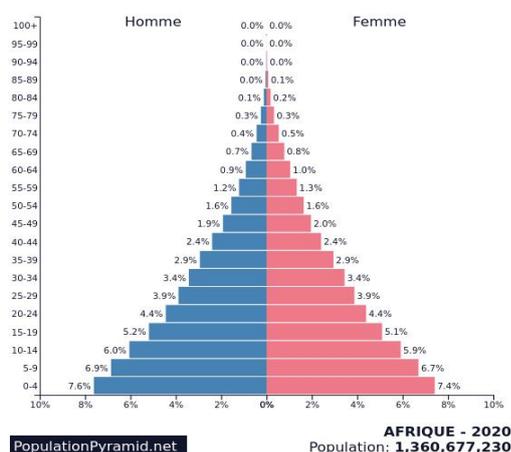
³⁰Fabre, « Autour du vieillissement », pp.19-20.

³¹Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p.16.

seuls plus de deux fois plus de naissances (88 millions) que l'Europe entière (38 millions), et près de la moitié des naissances de la région³².

Avec un taux de croissance quasi-constant de 1995 à 2015 (de l'ordre de 2,7 % par an), la région est passée de 561 millions à 959 millions d'habitants, soit une augmentation en une vingtaine d'années de 398 millions (+ 70 %). De 1995 à 2020 (1 094 millions), c'est un doublement de la population, une croissance exceptionnelle en un quart de siècle. La population de la région passerait de 959 millions d'habitants en 2015 à 2,1 milliards en 2050 (+ 120 % en 35 ans), puis à 3,8 milliards en 2100 (+ 78 % en 50 ans). Elle ferait plus que doubler en 35 ans (2015-2050), un peu moins que doubler encore à la fin du siècle (2050-2100); finalement elle quadruplerait en 85 ans (2015-2100)³³.

Graphique 5: Pyramide des âges de l'Afrique en 2020



Source: <https://www.google.com>

L'importante base de cette pyramide traduit la forte croissance démographique que connaît l'Afrique. D'après l'ONU, la bande intertropicale constituait en 2017 le principal endroit de croissance en Afrique avec 25% de la croissance mondiale. Depuis 2017 la moitié de la croissance de la population mondiale se focalise dans neuf pays dont cinq d'Afrique subsahariennes : l'Inde, le Nigéria, la République démocratique du Congo, le Pakistan, l'Éthiopie, la Tanzanie, les États-Unis, l'Ouganda et l'Indonésie³⁴.

³² Tabutin, Schoumaker, « La démographie de l'Afrique », p.179.

³³ Ibid., pp. 241-242.

³⁴ Division de la population des Nations Unies, « The World Population Prospects : The 2017 Révision ».

1. Des records de fécondité

L'indice synthétique de fécondité dans cette région est de loin le plus élevé de la planète : 5,5 pour une moyenne mondiale de 2,5³⁵. Le Niger détient le record absolu avec près de 8 enfants par femme suivi de la Somalie de 7,2 enfants et la RDC de 6,9³⁶.

La bande intertropicale représente 33% de la population totale de l'Afrique, c'est-à-dire 675 millions d'habitants³⁷. Sa période de croissance maximum a été à la fois tardive (1980 -1990), plus intense et plus étalée dans le temps que pour la moyenne des autres régions du monde. Elle vient d'entrer dans une phase de ralentissement mais sort à peine de sa croissance maximale et les taux d'accroissement naturels sont encore élevés : 2,6% en Afrique orientale et en Afrique de l'Ouest, 2,8% en Afrique centrale³⁸. Pour le démographe Y. Courbage, « ce sont des multiplications d'une autre échelle auxquelles il faut s'attendre. De 0,3 à 1,7 milliard en Afrique de l'Est, de 0,3 à 1,6 en Afrique de l'Ouest, de 0,1 à 1,4 en Afrique centrale »³⁹.

2. Un taux moyen de mortalité élevé

Cependant, l'Afrique intertropicale demeure caractérisée, malgré une forte chute de la mortalité depuis la Seconde Guerre mondiale, par des taux moyens très élevés de mortalité. Elle regroupe 18% des décès du monde pour 12% de la population mondiale. Les taux de mortalité infanto-juvénile et maternelle y sont les plus élevés du monde et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 17,4% contre 8,8% pour les pays en développement. La mortalité maternelle et infanto-juvénile ont augmenté du fait notamment de la guerre et du SIDA⁴⁰.

Selon les estimations des Nations Unies, l'espérance de vie à la naissance est passée d'environ 38 ans en 1950-1955 à 46 ans en 1970-1975, puis à 52 ans en 1985-1990⁴¹. Elle s'est d'ailleurs stabilisée à 52 ans jusqu'à l'an 2000 en Afrique, contre 70 ans en Chine et 63 ans en Inde par exemple⁴².

C. LE FLÉCHISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE AUSTRALE

L'Afrique australe se distingue nettement du reste de l'Afrique du point de vue démographique.

³⁵ Pourtier, *Géopolitique*, p.124.

³⁶ Hugon, *Géopolitique*, p.163.

³⁷ Division de la population des Nations Unies, « World population prospects : The 1996 Revision ».

³⁸ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p.16.

³⁹ Courbage, « Démographie et puissance », p.69.

⁴⁰ Hugon, *Géopolitique*, p.163.

⁴¹ Magali Barbieri, Pierre Cantrelle, « Politique de santé et population », *Politique Africaine*, N° 44, p.63.

⁴² Jean-Joseph Boillot, Stanislas Dembinski, *Chindiafrique: la Chine, l'Inde et l'Afrique feront le monde de demain*, Paris, Odile Jacob, 2013, p.44.

1. La chute du taux de croissance démographique

Son taux de croissance n'est plus que de 0,5% par an et atteint même 0,1% au Swaziland et -0,1% au Botswana. La baisse de la fécondité est réelle et les taux de natalité atteignent souvent un niveau de 23 à 28‰. A partir de 1995, les taux de croissance des pays d'Afrique australe s'effondrent littéralement avec la surmortalité due au sida⁴³.

La faiblesse de la croissance est le résultat de l'impact du SIDA et autres infections sexuellement transmissibles qui ont provoqué une hausse sans précédent du taux de mortalité. Pour l'ensemble de l'Afrique australe, il a presque doublé depuis 1990⁴⁴. L'Afrique du Sud et le Botswana par exemple passent respectivement d'une croissance de 2,0 % et 2,8 % en 1990-1994 à 0,6 % et 0,9 % dix ans plus tard⁴⁵.

2. L'impact du VIH-SIDA

La proportion des 15-49 ans infectés par le VIH y est de 18,2% avec un record de 26% au Swaziland, pour une moyenne africaine de 3,9% et mondiale de 0,8%. Il est plausible que la gravité de la situation soit à mettre en rapport avec les comportements sexuels dans les sociétés déstructurées héritées de l'apartheid : longues séparations dues aux migrations de travail, fragilité des couples, violences sexuelles, le passif semble bien lourd⁴⁶. Les perspectives démographiques sont négatives. Selon l'ONU, une augmentation du taux de mortalité était à craindre jusqu'en 2015 ou 2020 et seule une intervention mondiale contre le SIDA pouvait modifier cette perspective⁴⁷.

D. LES GRANDS MODÈLES DE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUES À L'ŒUVRE

Depuis 1990, l'Afrique sub-saharienne, est entrée dans une phase de ralentissement démographique, passant de 2,9 % de croissance par an vers 1985 à 2,3 % en 2000. Mais ce ralentissement se fait à des rythmes variables, et même divergents entre les pays. À un extrême, on trouve une vingtaine de pays, de différentes sous-régions, dont les croissances n'ont pas changé ou même ont légèrement augmenté depuis 1985 (le Niger, le Mali, le Mozambique, la Somalie, etc.); à l'autre extrême, les pays d'Afrique australe, le Zimbabwe et la Zambie, dont les taux de croissance s'effondrent littéralement à partir de 1995. Entre ces extrêmes, on compte près de 25 pays qui tous connaissent un fléchissement de leur croissance,

⁴³ Barbieri, Cantrelle, « Politique de santé et population », p.63.

⁴⁴ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p.16.

⁴⁵ Tabutin, Schoumaker, « La démographie de l'Afrique », pp.529-530.

⁴⁶ Pourtier, *Géopolitique*, p.126.

⁴⁷ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p.16.

mais à des rythmes divers: plutôt lents pour les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, un peu plus rapides en moyenne pour les pays d'Afrique de l'Est⁴⁸.

Globalement, coexistent quatre grands modèles, qui apparaissent clairement en prenant quatre pays qui ont connu depuis vingt ans des histoires économiques, politiques et sanitaires diverses, le Mali, le Ghana, le Liberia et le Zimbabwe⁴⁹:

1. Les modèles traditionnel et classique

— le modèle encore traditionnel, illustré par le Mali, où la mortalité a reculé mais où la natalité se maintient à des niveaux très élevés (de 45 à 50 ‰). S'y rattachent une douzaine de pays, parmi les plus pauvres, de l'Ouest (Niger, Burkina Faso, Guinée), du Centre (Angola, Congo, Tchad) ou de l'Est (Ouganda, Somalie);

— le modèle classique de changement, illustré par le Ghana, où la mortalité baisse régulièrement depuis cinquante ans, la natalité diminue depuis vingt ans et la croissance ralentit tout en demeurant encore forte. Une dizaine de pays suivent ce schéma, comme le Sénégal, la Gambie, le Gabon, Sao Tomé-et-Principe, les Comores, le Soudan ou l'Erythrée.

2. Les modèles perturbés

— le modèle perturbé par le sida, illustré par le Zimbabwe : la fécondité et la mortalité ont reculé normalement jusque vers 1990, mais le processus a été brutalement interrompu par des reprises importantes de la mortalité, conduisant à des réductions parfois drastiques de la croissance. Ce modèle est celui des 5 pays d'Afrique australe, d'un certain nombre de pays de l'Afrique de l'Est (Kenya, Malawi, Tanzanie, Zambie), de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et de la Centrafrique ;

— le modèle perturbé par des guerres, illustré ici par le Liberia, avec des reprises brutales de mortalité dues aux conflits eux-mêmes, mais aussi à la paupérisation qui s'en suit, ainsi parfois qu'au sida. La Sierra Leone, le Congo (R.D.) sans doute, le Burundi et surtout le Rwanda (avec le génocide de 1994) entrent dans ce schéma. Développement économique, pauvreté, politiques démographiques et sociales, pandémies comme le sida détermineront dans les deux ou trois décennies à venir les modèles de transition de chaque société, avec des chemins bien différents selon les pays.

En somme, l'Afrique au sud du Sahara est sans aucun doute entrée dans le processus global de la transition démographique, avec une baisse préalable de la mortalité dès les

⁴⁸ Tabutin, Schoumaker, « La démographie de l'Afrique », p.529.

⁴⁹ Ibid., p.532.

années 1950 et 1960, suivie plus récemment d'un début de recul de la natalité, mais seule une minorité de pays suivent le modèle classique, sans à-coup ni rupture ou retournement de situation.

III. UNE POPULATION INÉGALEMENT RÉPARTIE DANS UN CONTINENT SOUS-PEUPLÉ

Composée d'une cinquantaine de pays de superficie inégale, l'Afrique est considérée comme sous-peuplée, disposant d'énormes espaces non occupés ou exploités. Le sous-peuplement de l'Afrique et la distribution inégale de sa population sont liés aux conditions naturelles et à l'histoire.

A. DES ZONES DE VIDE ENCADRÉES PAR DES ZONES DE PEUPEMENT

L'Afrique est un continent sous-peuplé. La densité moyenne de l'Afrique atteint tout juste 31 habitants au Km² (largement en-deçà de la moyenne mondiale, 48 hab. /km²) et de vastes espaces sont pratiquement vides⁵⁰. La distribution de la population est fortement contrastée. Trois principales zones de peuplement se détachent : d'abord, le littoral d'Afrique du Nord; ensuite, une diagonale allant de la Corne de l'Afrique à l'Afrique du Sud, en passant par les foyers de population éthiopiens et de la région des Grands Lacs; enfin, l'Afrique de l'Ouest, laissant apparaître en creux de vastes espaces enclavés peu peuplés (vaste bande au sud du Sahara et l'Afrique centrale du Soudan à l'Angola en passant par le bassin du Congo), voire presque vides (le Sahara, la Namibie avec ses 2hab/Km²)⁵¹.

Les vastes zones de vide relatif où les densités sont inférieures à 5 habitants au km² correspondent pour partie à de vastes forêts équatoriales, mais aussi à des espaces de forêts claires et de savane réputées peu favorables à l'homme⁵².

De part et d'autre de cet axe, en Afrique occidentale et en Afrique de l'Est s'étendent des zones de densités moyennes comprises entre 10 et 30 habitants au Km². Des régions de fort peuplement existent cependant, les densités dépassant 50 voire 100 habitants au Km². Ainsi les densités s'élèvent-elles sur le littoral bordant l'ensemble du Maghreb, et atteignent plusieurs centaines d'habitants sur le territoire des Ibo, des Mossi, ou encore au Rwanda. Les contrastes sont tout aussi marqués à l'échelle nationale avec la présence d'espaces déserts comme en Algérie en raison de la présence du Sahara, ou le Mali où une forte majorité de la population réside dans la partie méridionale du pays, ou encore en Afrique australe où l'Est,

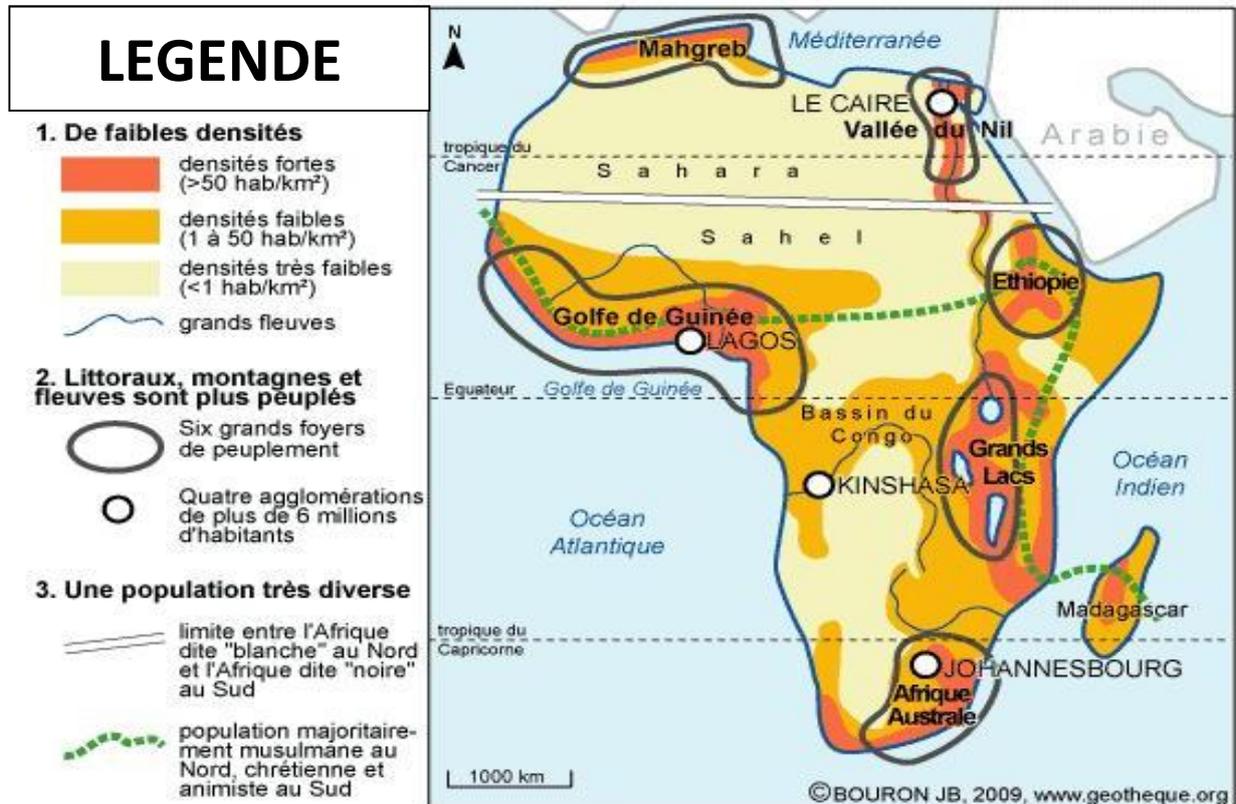
⁵⁰ Tabutin, Schoumaker, « La démographie de l'Afrique », p.529.

⁵¹ Etienne Smith, *L'Afrique, 50 cartes et fiches*, Paris, Ellipse, 2009, p.124.

⁵² Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p.244.

fortement peuplé avec des densités supérieures à 30 ruraux au Km², s'oppose à une moitié Ouest faiblement occupée, voir presque vide, avec souvent moins de 4 habitants au Km²⁵³.

Carte 5: Répartition de la population d'Afrique



Source: <https://www.google.com>

Toutefois, certains spécialistes ont tendance à remettre en question le sous-peuplement de l'Afrique. C'est le cas de D. Tabutin et B. Schoumaker qui soutiennent que⁵⁴:

Par ailleurs, ces densités calculées classiquement (nombre d'habitants rapporté à la superficie totale) sont de piètres indicateurs de la relation entre pression démographique et ressources agricoles. En recalculant, comme nous l'avons fait, les densités à partir des superficies de terres arables et des cultures permanentes, la vision change totalement. Par exemple, la Mauritanie passe de 3 à 529 hab./km², le Sénégal de 48 à 391, le Kenya de 53 à 676, la Somalie de 14 à 817... En termes de terres utilisées ou cultivables, on est donc loin d'une Afrique sous-peuplée.

B. LES FACTEURS EXPLICATIFS DES DISPARITÉS DE PEUPEMENT

Les conditions naturelles, et plus particulièrement les facteurs climatiques, contribuent à ces disparités de peuplement. L'opposition Est-Ouest observée en Afrique australe est largement calquée sur la répartition des pluies. Les régions dépassant 30 ruraux au Km²

⁵³Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, pp.244-245.

⁵⁴Tabutin, Schoumaker, « La démographie de l'Afrique », p.531.

reçoivent un minimum d'un mètre de pluie par an (Natal, Xhosas et Venda). A l'inverse l'Ouest de la province du Cap et la Namibie, où les ruraux ne dépassent pas 4 ruraux au Km², sont marqués par la sécheresse et la très grande variabilité de la hauteur des précipitations. Au Rwanda, par exemple, c'est sur le plateau central, où l'altitude dépasse 1000 mètres que le peuplement est le plus dense, atteignant parfois 600 à 700 habitants au Km². Le milieu y est plus favorable à l'homme et au bétail. Mais la carte des précipitations, notamment, ne coïncide que très partiellement avec celle de la distribution de la population⁵⁵.

C'est que l'histoire de l'Afrique a amplement contribué à ce sous-peuplement. L'instabilité très présente dans l'ensemble du continent a largement contrarié la mise en place de pouvoirs forts et stables susceptibles de permettre une mise en valeur dynamique des terres et donc l'accumulation de populations nombreuses. Parmi les événements ayant marqué l'histoire africaine et provoqué le sous-peuplement, la traite des esclaves occupe une place à part. Dès l'époque pharaonique, des marchés aux esclaves sont installés sur la côte des Somalies. La traite saharienne a entraîné le départ de quelques 9 000 000 de Noirs vers le monde méditerranéen et la région soudanaise, point de départ de ce mouvement, est aujourd'hui une des moins peuplées de l'Afrique. La traite des esclaves à destination de l'océan indien a conduit hors de chez eux plus de 5 000 000 d'Africains originaires de l'Afrique de l'Est. Plus tard, les Européens reprendront à leur compte cette activité pour des prélèvements à destination du continent américain, avec des pertes d'autant plus difficiles à estimer que la traite s'accompagnait souvent de nombreux morts sur le terrain, que la plupart des individus concernés était des hommes jeunes et que c'est toute leur descendance qui a ainsi manqué à l'Afrique⁵⁶.

Néanmoins les historiens parviennent toujours à construire des modèles de processus démographiques, comme Patrick Manning qui conclut qu'en 1700, la région d'Afrique occidentale alimentant le commerce des esclaves devait compter 25 millions de personnes, une population qui devait être tombée à 20 millions de personnes vers 1850, les pertes les plus graves se situant en Angola et dans le golfe du Bénin. Partant de ces hypothèses, il estime que la population de toute l'Afrique sub-saharienne aurait pu être de près de 100 millions de personnes, mais qu'en réalité, elle n'était que de la moitié. Pour Manning, entre 1600 et 1900 la part de l'Afrique dans la population d'Europe, d'Afrique, du Moyen-Orient et du Nouveau Monde chuta de 30 à un peu plus de 10% ⁵⁷.

⁵⁵ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, pp.244-245.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Iliffe, *L'Afrique*, pp.198-199.

Pour J. Ki-Zerbo, « on peut considérer qu'environ 100 millions d'hommes et de femmes ont été arrachés à l'Afrique depuis le XV^e siècle, 50 millions étant le minimum »⁵⁸. La traite des esclaves a donc constitué le principal frein à l'expansion démographique de l'Afrique, puisque celle-ci a perdu des millions de personnes en âge actif, forcés d'aller construire la prospérité du Nouveau Monde, dont l'Afrique a été la seconde source de peuplement, après l'Europe⁵⁹.

Les sociétés africaines, après les difficiles années de la traite ne réagirent pas toutes de la même manière. La grande épidémie de peste bovine qui traversa tout le continent entre 1885 et 1896 provoqua l'effondrement de maintes sociétés rurales et notamment de groupes d'éleveurs comme les Massai du Kenya et de Tanzanie. Cela bouleversa grandement l'équilibre entre les ethnies et la répartition de la population. Les espaces ainsi abandonnés redevinrent des broussailles et la faune sauvage se développa, avec son cortège de maladies. Durant cette période, les hommes et les animaux subirent des pertes considérables⁶⁰.

Déjà lourdement touchée par la traite des noirs, l'Afrique a également souffert de la colonisation qui a pris la relève. Dès lors que la présence coloniale s'installa en Afrique subsaharienne notamment, on observe la multiplication des famines et des épidémies combattues par le système colonial dans un esprit de rentabilité économique. La volonté affichée par les Européens de « mettre en valeur » au plus vite les régions conquises reposa pour une bonne part sur une utilisation massive de la main d'œuvre « indigène ». Alors que les ressources étaient fort limitées, les corvées prirent rapidement le pas sur les activités de subsistance. Les économies agricoles s'en trouvèrent encore plus affaiblies. On peut citer à titre d'exemple, la construction de lignes de chemin de fer, qui outre le déplacement massif de population fût extrêmement meurtrière. De nouvelles maladies ont pesé sur la dynamique de population. D'après John Iliffe:

[...] la période qui suivit la conquête fut sans doute la plus destructrice en Afrique équatoriale, où violences, famines, variole, maladie du sommeil, maladie vénérienne et grippe survinrent en même temps. On peut raisonnablement estimer qu'entre 1880 et 1920 la population du Congo belge chuta d'un tiers ou de la moitié. En 1914, elle diminuait probablement de 0, 25% par an environ. En Afrique équatoriale française, les pertes furent sans doute aussi importantes, surtout en Oubangui- Chari [...] et dans les forêts du Gabon, où 20% de femmes nées avant 1890 déclarèrent dans les années 60 n'avoir jamais porté d'enfant ayant survécu, alors que dans le reste de la région ce pourcentage était de 13 à 14% (chiffre au demeurant très élevé). La

⁵⁸ Ki-Zerbo, *Histoire*, p.218.

⁵⁹ Bahri, « Politique de population en Afrique », p.289.

⁶⁰ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, pp.244-245.

stérilité était due avant tout à la gonorrhée, propagée au Gabon par les migrations de main-d'œuvre vers l'industrie du bois⁶¹.

Par ailleurs, les systèmes agraires développés sur le continent africain, particulièrement en Afrique subsaharienne, sont longtemps restés élémentaires, ce qui a vraisemblablement contrarié l'accumulation de communautés rurales nombreuses. Des peuplements relativement forts correspondent aux sociétés paysannes et égalitaires qui ont développé des systèmes de production intensifs (montagne, littoraux). A l'inverse, des sociétés hiérarchisées d'éleveurs et pasteurs nomades occupent des espaces quasiment vides. En Afrique, contrairement à ce qui avait été observé en Asie, les plaines alluviales et les deltas n'ont pas donné naissance à des sociétés fondées sur la riziculture et sont bien souvent encore des domaines des maladies parasitaires. Les montagnes, au contraire ont souvent servi de zones- refuges et sont parfois plus densément occupées que les régions basses environnantes⁶².

L'Afrique est donc le leader de la croissance démographique mondiale. Les conséquences de cette expansion rapide et soutenue sont multiples et constituent autant de défis pour les gouvernements africains.

⁶¹ Iliffe, *L'Afrique*, p. 227.

⁶² Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p.246.

CHAPITRE III : EFFETS ET ENJEUX DE L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE

L'essor démographique de l'Afrique charrie des défis pluriels dont les conséquences, d'une importance géopolitique capitale, se traduisent par des pressions multiformes sur les gouvernements africains. Ces défis sont sous-tendus par des enjeux déterminants à la fois pour l'Afrique et le Monde.

I. DES DEFIS DÉMOGRAPHIQUES PLURIELS

L'Afrique doit faire face à de nombreux défis, notamment l'urbanisation accélérée, l'intensification des phénomènes migratoires, le délitement de la situation sociale, la dégradation des écosystèmes et la prolifération de la conflictualité.

A. UNE URBANISATION NON MAÎTRISÉE

L'Afrique connaît une urbanisation rapide et inégale. Cette évolution a conduit à une modification considérable du paysage urbain.

1. Une urbanisation accélérée

Longtemps considérée comme rurale, l'Afrique s'urbanise à grands pas. Globalement, près de 4 Africains sur 10 (38%) sont donc devenus citadins. Mais, l'importance de cette population urbaine varie de manière sensible au sein du continent. Au nord du Sahara, plus de la moitié de la population vit en ville (Algérie 63% ; Tunisie 65,3 % ; Libye 84, 8%). Dans cette partie de l'Afrique, Le Caire, capitale de l'Egypte, apparaît comme un cas exceptionnel, à la fois par sa taille et par l'ancienneté de sa croissance. L'agglomération avec ses banlieues et ses villes satellites, regroupe la moitié des emplois de l'Egypte et totalise plus de 11 millions d'habitants, loin devant Alger(3,7) Casablanca (2,9) ou Tunis (1,7)¹.

En Afrique subsaharienne, par contre, l'urbanisation a été fortement influencée par la colonisation qui a favorisé certains sites.² De nombreuses villes ont été fondées sur des espace portuaires (Douala, Dakar, Abidjan, Lagos ou Luanda). Désormais, un habitant sur trois environ (35,2%) est un citadin. Cette évolution est très inégale : les taux enregistrés s'élèvent à 22,1% en Afrique de l'Est, 39,9% en Afrique centrale et 42,4% en Afrique occidentale. De

¹ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p.248.

² Au début de la colonisation, l'Afrique noire comptait peu de ville, la plupart d'entre elle se situant dans l'espace de contact avec le monde arabo-musulman : villes caravanières du Sahel, comptoir de l'océan Indien, sultanats. Un véritable réseau n'existait que dans l'actuel Nigéria : villes Haoussa et Yoruba. Dans leur grande majorité, les villes africaines sont des créations coloniales. Elles datent globalement de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit initialement de lieux d'exercice du nouveau pouvoir et d'expression de ses instruments de coercition.

forts contrastes existent également à l'intérieur de chaque zone. Certains pays restent encore très peu urbanisés comme le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda ou le Niger, où les taux d'urbanisation sont compris entre 10 et 20%. A l'inverse, le nombre de citadins dépasse celui des ruraux dans quelques États, tels le Gabon (83,6%) et le Congo (60,2%) en raison notamment de l'exode rural³.

Bien que tardif, l'accroissement du nombre de citadins en Afrique fait de ce continent une puissance urbaine montante en ce début du 21^e siècle. L'urbaniste M. Simeu-Kamdem confirme cette dynamique urbaine :

En effet, avec 4% des citadins en 1950, loin derrière l'Amérique (24%) et l'Europe (39%), l'Afrique a rattrapé une bonne partie de son retard à la fin des années 2000 où elle abritait 11% des citadins, contre 22 et 16% respectivement pour l'Amérique et l'Europe. A l'horizon 2050, elle abritera 19% des citadins du globe, surpassant ainsi largement les deux autres continents qui se situeront à 17 et 9% respectivement. Concrètement, en 2050, plus d'un milliard d'Africains seront des citadins, contre 400 millions actuellement et 20 millions en 1950⁴.

L'urbanisation rapide de l'Afrique résulte de trois phénomènes : la croissance naturelle démographique, l'exode rurale et l'agglomération de zone rurale par extension territoriale. Alors que l'urbanisation a été alimentée au départ par l'exode rurale (2/3), on observe un relais croissant par la croissance naturelle (2/3)⁵. Ainsi que le soulignent M. Guillon et N. Sztokman : « l'exode rural n'est [...] plus le seul moteur de cette croissance urbaine. La croissance démographique encore élevée joue en effet un rôle important dans cette expansion citadine et ce, quelle que soit la taille des unités urbaines considérées »⁶. L'essor démographique est donc une cause fondamentale de l'urbanisation rapide de l'Afrique dont l'émergence des conurbation urbaines et des macrocéphalies constitue un des visages emblématiques.

2. L'émergence des conurbations urbaines et des macrocéphalies

La croissance urbaine en accélération en Afrique a contribué à créer de grandes, voire très grandes agglomérations, un fait nouveau dans cet espace subsaharien. Au cours des vingt dernières années, des taux de 4% par an ont été observés dans diverses agglomérations telles

³ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p.248.

⁴ Michel Simeu-Kamdem, « De la ville et de la place de la gouvernance urbaine dans la gouvernance des Etats », in Michel Simeu-Kamdem, Touna Mama (dir.), *Les politiques de la ville en question : A la recherche d'une meilleure gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2018, p.10.

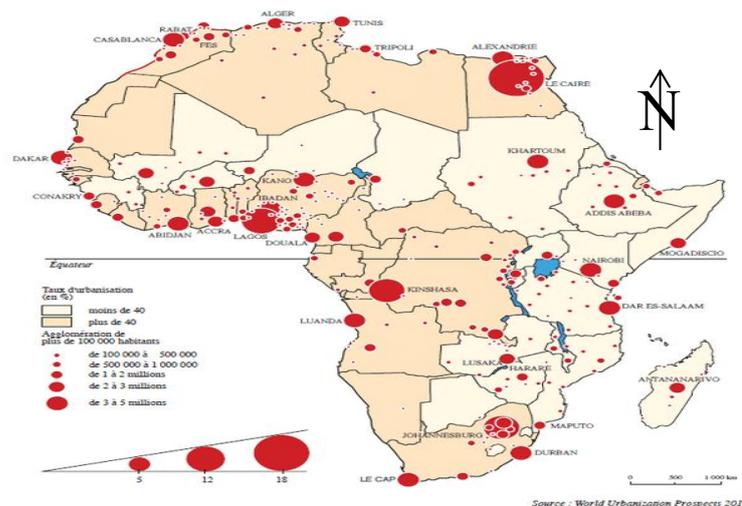
⁵ Hugon, *Géopolitique*, p.167.

⁶ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p. 248.

Conakry ou Nairobi. Et, selon le *World urbanization Prospect*, le rythme de croissance de la population de Lagos a été multiplié par 20 entre 1950 et 2000, celle de Kinshasa par 30⁷.

En raison de la taille de quelques unités urbaines, certaines villes souffrent de réelles macrocéphalies, c'est à dire une concentration urbaine dans les villes les plus importantes d'un pays : en l'an 2000, 81% des urbains guinéens résidaient à Conakry, 67% des citoyens congolais à Brazzaville, 61% des Angolais à Luanda⁸. La macrocéphalie est surtout le fait de pays côtiers qui sont en relation directe avec le reste du monde. Alors qu'en 1950 aucune ville africaine ne dépassait le million d'habitants, on en comptait par contre 70 en 2009. Les mégapoles du Caire en Egypte avec ses 17(ou 11 selon les auteurs) millions d'habitants, de Lagos au Nigéria, 12 millions, et du Gauteng en Afrique du Sud (composé de Johannesburg, Pretoria, Vereeniging et Soweto), 10 millions, comptent parmi les 20 zones urbaines majeures du monde⁹. Mais, l'essentiel (60%) de la population urbaine africaine réside dans des villes de moins de 500000 habitants¹⁰.

Carte 6: Métropolisation de l'Afrique



Source: <https://www.google.com>

⁷ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p. 248.

⁸ Ibid.

⁹ Smith, *l'Afrique*, p.125.

¹⁰ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p. 248.

Toutefois, depuis les années 1990, un certain infléchissement lié au ralentissement du réservoir rural et une certaine réduction de l'attractivité des villes est constatée¹¹. La dégradation des conditions de vie dans les mégapoles constitue également l'une des causes principales de ce ralentissement¹². Comme le soulignent M. Guillon et N. Sztokman, les transformations sont tous azimuts :

Un grand nombre de villes de l'Afrique subsaharienne, et plus particulièrement les villes secondaires, ne sont plus en mesure d'assumer les besoins de leur population tant dans le domaine du logement, de l'emploi de la nourriture que dans l'offre des services sociaux et notamment de la santé ou de l'éducation. Les centres de soins, les écoles manquent dans de nombreux quartiers et les plans d'ajustement structurels sont insuffisants. La dégradation des conditions de vie dans certains milieux urbains suscite parfois une « ruralisation des villes », les citadins adoptant les modes de vie comparables à ceux des villages. Les activités informelles, les travaux agricoles, les habitats sommaires se développent, seuls moyens de survie pour de nombreux citadins¹³.

La ville rêvée à l'occidentale, on le voit, reste une chimère.

B. UNE SITUATION SOCIALE PRÉOCCUPANTE

Continent communautariste par excellence, l'Afrique est fragilisée dans ses fondements par une crise sociale à facettes multiples liée, en partie, au déficit d'encadrement de la dynamique démographique à l'oeuvre.

1. La discordance du triptyque éducation-formation-emploi

De nombreux chercheurs soulignent le fait qu'en dépit des progrès quantitatifs notables, la moitié des Africains et deux tiers des femmes sont analphabètes¹⁴. Dans ces conditions, plus de 40 millions d'enfants ne sont pas scolarisés avec des écarts importants entre les garçons et les filles (9%). Seuls dix pays ont atteint l'objectif de l'enseignement primaire universel. 80% des jeunes Africains sortent du système éducatif sans qualification¹⁵. Comme le souligne P. Hugon, il s'agit d'un cycle infernal :

Dans de nombreux pays africains, le système éducatif remplit mal ses fonctions : produire des savoirs, développer des intelligences, former des compétences, donner au niveau élémentaire les capacités de lire, d'écrire et de compter dans une langue écrite. L'université, quant à elle, conduit plus à une accumulation des titres permettant d'espérer, de manière généralement illusoire, des postes relativement rémunérateurs qu'à des savoirs analytiques et pratiques favorisant des qualifications. Les formations

¹¹ Hugon, *Géopolitique*, p. 168.

¹² Pourtier, *Géopolitique*, p.130.

¹³ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p. 249.

¹⁴ Hugon, *L'Afrique*, p.78.

¹⁵ Ibid.

générales se développent aux dépens des formations professionnelles et techniques. L'attraction vers le haut conduit à un manque de niveaux intermédiaires¹⁶.

Dans certains cas, les zones de conflits notamment, la scolarisation est rendue impossible pour les déplacés et les réfugiés, voire interdite par les sectes djihadistes. Les exactions du groupe terroriste Boko Haram à l'encontre des personnes scolarisées à l'occidentale a ainsi conduit à la fermeture de 2000 écoles au Nord du Nigeria depuis 2010. La discordance entre les systèmes de formation et les systèmes de production est manifeste. Elle est la cause du chômage des jeunes qui touche largement les diplômés de l'université, de l'enseignement technique et professionnel, la pénurie des qualifications intermédiaires (ouvriers qualifiés, agents de maîtrise, artisanats de réparation), voire l'émigration des compétences¹⁷.

2. Le chômage, une bombe à retardement

La situation de l'emploi et le péril du chômage en Afrique sont devenus un cauchemar pour les dirigeants du continent. Le chômage en Afrique est caractérisé par un certain nombre de fléaux dont la première caractéristique structurelle est la malabsorption de la force de travail. La malabsorption, ou le gaspillage des ressources humaines, est un symptôme du sous-développement des forces productives et d'une organisation économique dysfonctionnelle. Elle se manifeste sous la forme du chômage ouvert et involontaire, une réalité qui affecte davantage les couches urbaines, notamment les jeunes de la classe moyenne et les diplômés. Toutefois, étant donné que la grande majorité des travailleurs ne peut pas se permettre de ne pas occuper un emploi, surtout en l'absence des filets de protection sociale, il s'ensuit que le chômage ouvert, quoique réalité importante, n'est pas l'expression principale de ce gaspillage des ressources humaines¹⁸.

Le sous-emploi, dans ses différentes manifestations (horaires de travail et revenus inadéquats), est la condition ordinaire de l'écrasante majorité des travailleurs africains qui occupe des emplois peu productifs dans le secteur informel. L'emploi salarié décent, celui qui ouvre droit à des revenus décents et à une protection sociale significative, constitue l'exception plutôt que la règle. Le salariat n'est généralement pas le statut dominant

¹⁶ Hugon, *L'Afrique*, p.79.

¹⁷ Ibid., pp.79-80.

¹⁸ Sylla Ndongo Samba, « Face aux défis démographiques et aux mutations technologiques, l'emploi salarié décent a-t-il un avenir en Afrique ? », in Mbembe, Sarr (dir.), *Ecrire l'Afrique-Monde*, pp.291-292.

en termes de relations d'emploi. Il s'agit plutôt des ' indépendants ', y compris en milieu urbain¹⁹.

Une deuxième caractéristique structurelle est que la croissance de l'emploi a été alimentée essentiellement (souvent à plus de 90%) par les emplois informels durant ces quatre dernières décennies. Le regain de croissance économique enregistrée depuis le début des années 2000 n'a pas débouché sur une création massive d'emplois décents au niveau du continent²⁰.

Enfin, troisième caractéristique structurelle importante : en raison de sa forte croissance démographique, l'Afrique est de nos jours la région où l'augmentation de la force de travail est la plus rapide. Cette tendance va s'affirmer plus nettement au cours de ce siècle²¹.

Le chômage qui touche de plein fouet la jeunesse africaine, fait que 18 millions de jeunes arrivent annuellement sur le marché du travail, dont 75% sont sans emplois durables ou décents. Dans ces économies de rente connaissant un faible développement de l'emploi, l'expansion scolaire conduit inéluctablement au chômage intellectuel, à une déqualification sur le marché du travail et à un exode de compétence²².

Selon la Banque Africaine de Développement (BAD), le taux de chômage en Afrique subsaharienne est de 6 %, alors que 6 des 10 économies à la croissance la plus rapide du monde se trouvent dans cette région. Ce taux peut ne pas sembler très élevé par rapport à la moyenne mondiale d'environ 5 %. Mais dans la plupart des pays africains, le chômage des jeunes « est au moins deux fois supérieur à celui des adultes », souligne la BAD. Les jeunes représentent 60 % de l'ensemble des chômeurs africains. En Afrique du Nord, le taux de chômage des jeunes atteint 30 %. En Afrique sub-saharienne, la situation est encore plus préoccupante. Les jeunes femmes sont plus durement touchées²³.

De plus, la réalité semble masquée, puisque les statistiques du chômage en Afrique ne tiennent pas compte des emplois précaires et du sous-emploi dans le secteur informel. Selon un rapport de la *Brookings Institution*, organisme de réflexion sur l'Afrique subsaharienne basé à Washington, « la recherche montre que les jeunes ont moins de chance de trouver du travail que les cohortes plus âgées et lorsqu'ils y parviennent, ils sont de

¹⁹ Ndongo Samba, « l'emploi salarié décent a-t-il un avenir en Afrique ? », pp.291-292.

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

²² Hugon, *L'Afrique*, pp.72, 81.

²³ Banque Africaine de Développement, *Perspectives économiques africaines*, 2018, in <https://www.afdb.org>. Consulté le samedi 8 mai 2021 à 10 heures.

manière disproportionnée plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes ou de travailler dans le secteur informel »²⁴.

Ces considérations liées au travail des jeunes sont partagées par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui souligne que :

Le taux de pauvreté chez les travailleurs ayant un emploi est le pire en Afrique subsaharienne où 70% pour cent des jeunes qui travaillent vivent dans la pauvreté. Les jeunes de ces pays sont contraints de travailler juste pour subvenir aux nécessités les plus élémentaires. Souvent leur salaire ne permet même pas cela²⁵.

La croissance économique élevée de l'Afrique, conjuguée à une faible création d'emploi, a donné lieu, d'après la BAD, à l'affirmation selon laquelle « l'Afrique connaît une croissance sans emploi »²⁶. En outre, le modèle d'ascenseur social de la génération précédente ne fonctionne plus. L'école et l'université ont cessé d'être les sésames qui ouvrent les portes rêvées de la fonction publique. Pire, sur l'injonction du FMI, l'État « dégraisse » depuis les années 1980. La mise en place des programmes d'ajustement structurel a eu des conséquences très négatives pour les jeunes citoyens dont les perspectives d'emploi ont fondu comme peau de chagrin. La prolifération de l'informel, signe manifeste de l'échec des politiques économiques, ne résout pas tous les problèmes et permet rarement de sortir de la précarité²⁷.

Dans le même sens, M. Simeu-Kamdem montre la place qu'occupent les emplois de «survie» et le secteur informel:

A côté d'une agriculture urbaine qui peine à être résiliente, des emplois de 'survie' prolifèrent (commençants ambulants, vente et revente au micro-détail de tous les biens de consommation [...]), des petits métiers de services, de subsistance, de substitution qui se relaient et se confondent parfois. L'omniprésence du secteur informel mettant en évidence les capacités de débrouillardise des populations est ici une réalité. A ce tableau viennent s'ajouter les lancinants problèmes de chômage, de sous-emploi, d'insécurité urbaine, de ségrégation et d'exclusion sociale, de persistance des poches de pauvreté²⁸.

²⁴ Brookings Institution, *Foresight Africa 2017*. Lire le Chapitre 2 : « Le point de bascule : l'explosion démographique des jeunes et le marché du travail en Afrique subsaharienne », in <https://www.brookings.edu>. Consulté le samedi 8 mai 2021 à 11 heures.

²⁵ Organisation Internationale du Travail, *Emploi et questions sociales dans le monde. Tendances pour les jeunes 2016*, in <https://www.ilo.org>. Consulté le jeudi 06 mai 2021 à 10 heures.

²⁶ Ibid.

²⁷ Pourtier, *Géopolitique*, pp.128-129.

²⁸ Simeu-Kamdem, « De la ville en Afrique », p.14.

L'emploi des jeunes est le défi le plus important du futur. Car, on estime que la population en âge d'être active continuera d'augmenter annuellement de 10 millions en zone rurale et de 20 millions en zone urbaine pour passer à 35 millions en 2030²⁹.

Le manque de création d'emplois a retardé la réduction de la pauvreté. Bien que la proportion de personnes pauvres en Afrique soit passée de 56% en 1990 à 43% en 2012, le nombre total de personnes pauvres a augmenté. L'inégalité s'est également amplifiée : le coefficient de Gini est passé de 0,52 en 1993 à 0,56 en 2008³⁰.

De fait, la grande pauvreté constitue l'un des problèmes communs à bon nombre de pays africains au Sud du Sahara depuis la fin des années 1980. Selon les estimations de la Banque Mondiale, de 217,2 millions de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour en Afrique subsaharienne en 1987, l'on est passé à 290,9 millions en 1998, soit un accroissement de 34% en 12 ans. Au cours de cette même période, en Asie du Sud l'on est passé de 474,4 millions à 522 millions, soit un accroissement de seulement 10%. En Asie de l'Est et Pacifique La pauvreté a plutôt régressé, le nombre d'individus vivant avec moins de 1 dollar par jour ayant chuté de 452,4 millions en 1990 à 265,1 millions en 1996. En fait, pour le PNUD, l'Afrique subsaharienne reste à la traîne des autres : non seulement la pauvreté monétaire et humaine y demeure considérable, mais aussi le taux d'alphabétisation des adultes y est encore de 60%. Ainsi, les pays de l'Afrique Subsaharienne constituent à majorité la classe des pays à Indicateur de Développement Humain (IDH) faible et les quelques pays à IDH moyen ne se retrouvent qu'en fin de liste dans la classe³¹.

3. Un système de santé délabré et défaillant

Les systèmes de santé africains connaissent de fortes insuffisances. Les États consacrent 1 dollar par habitant à la santé et présentent les indicateurs de mortalité et de morbidité les plus élevés du monde. En Afrique, une femme sur 16 décède lors de l'accouchement contre 1 sur 2800 dans les pays industriels. On avait observé après la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1980 d'importants progrès de santé conduisant à une forte hausse de l'espérance de vie. La pérennité des programmes de santé a été remise en cause dans les années 1980 par les limites des ressources et par les programmes d'ajustement. On note alors

²⁹ Hugon, *L'Afrique*, pp.73, 82.

³⁰ Banque Africaine de Développement, *Perspectives économiques africaines 2018*, in <https://www.afdb.org>. Consulté le jeudi 6 mai 2021 à 11 heures. Le coefficient de Gini est la mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée, développée par le statisticien Corrado Gini, ce coefficient est très utilisé pour mesurer l'inégalité des revenus dans un pays.

³¹ Réseau de Recherche Politiques Économiques et Pauvreté, *Des stratégies de lutte contre la pauvreté au Cameroun: une analyse en équilibre général calculable*, février 2003, p.2.

dans l'ensemble une dégradation des services de santé publique, et une baisse de la fréquentation avec un relais partiel par l'offre de services privés³².

De 1990 à 2000, le taux de mortalité maternelle, par exemple, est resté élevé même s'il a baissé de 66% en Afrique du Nord et de 44% en Afrique subsaharienne.³³ Le SIDA est désormais l'une des causes principales de mortalité en Afrique avec le paludisme. Le taux de mortalité est accru par la contraction de la tuberculose, faute d'accès aux soins. Les conflits et accidents de la circulation font également partie des causes importantes de mortalité³⁴. Selon la BAD :

Un déficit de financement important demeure. Les dépenses minimales par habitant pour les services de santé essentiels, préconisées par la Commission Macroéconomie de santé de l'OMS de 2001 pour les pays à faible revenu se montent à 38 USD. Alors que de nombreux pays africains ont atteint et dépassé ce chiffre, 30% d'entre eux ne l'ont pas encore fait³⁵.

La mauvaise santé entraîne les populations dans le cercle vicieux de la pauvreté, au même titre que les crises alimentaires.

4. Un continent exposé aux crises alimentaires

On estime à 900 millions les personnes sous-alimentées dans le monde. Plus de 25% d'entre eux vivent dans la région Afrique- Moyen-Orient, ne comptant pourtant que 16% de la population mondiale. C'est l'Afrique subsaharienne, où se localisent la plupart des 17 pays où la FAO a identifié un « espace de risque majeur », qui est la plus affectée. 30% de la population y serait sous-alimentée. Au nord de l'Afrique, le pourcentage des mal-nourris est bien moindre, il n'affecterait que 5% de la population³⁶.

L'insécurité alimentaire en Afrique touche plusieurs groupes vulnérables : les enfants, les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes âgées ou malades. Les famines en représentent la manifestation aiguë. Formes extrêmes de disettes généralisées, elles sont une combinaison de manque de nourriture et de maladies se traduisant par des surmortalités³⁷.

³² Hugon, *Géopolitique*, p. 182.

³³ Banque Africaine de Développement, *Perspectives économiques africaines 2017*, in <https://www.afdb.org>. Consulté le jeudi 6 mai 2021 à 11 heures.

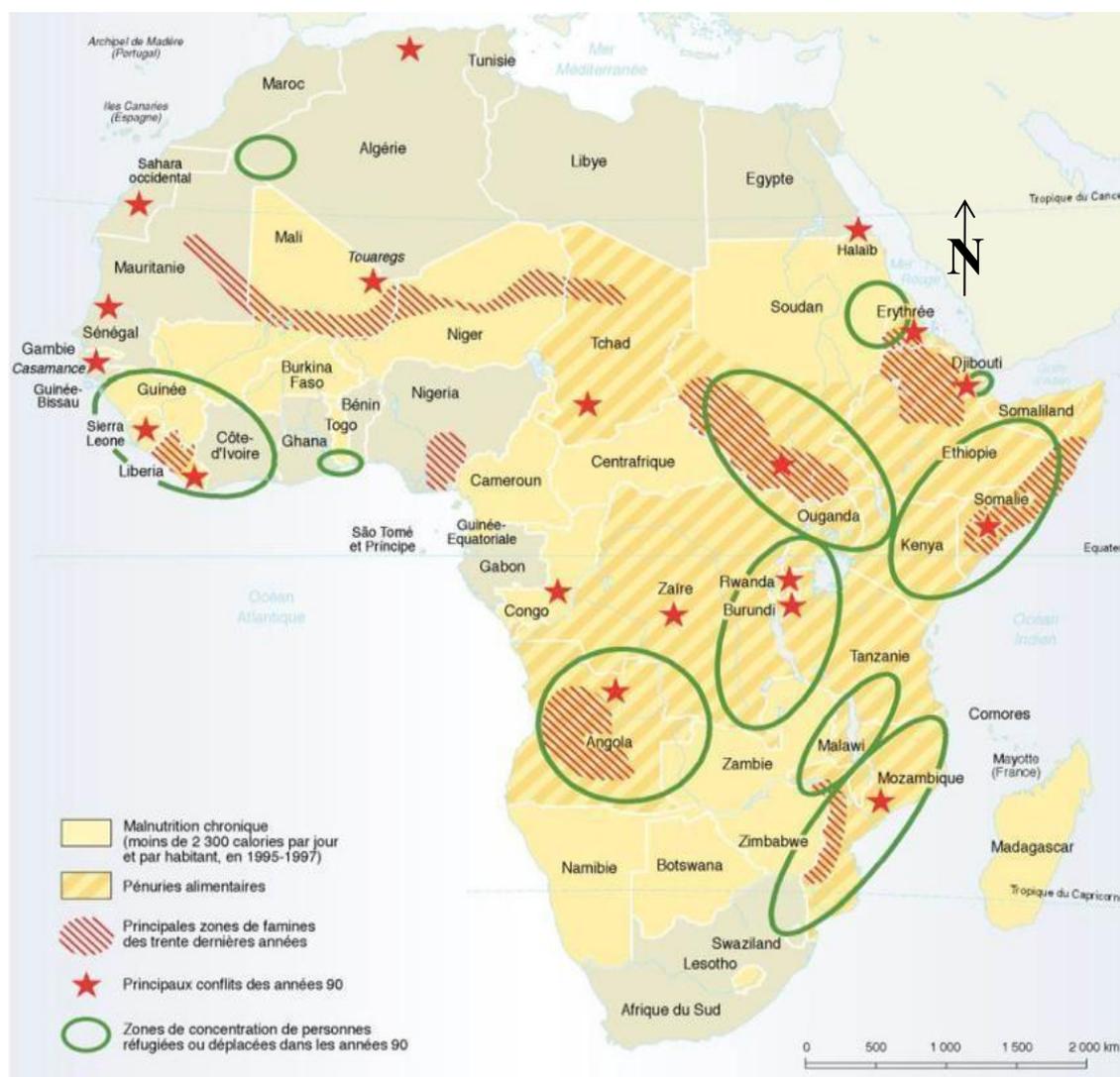
³⁴ Smith, *l'Afrique*, p.140.

³⁵ Ibid.

³⁶ Pourtier, *Géopolitique*, pp.60- 61.

³⁷ Hugon, *Géopolitique*, p. 184.

Carte 7: Les crises alimentaires en Afrique



Source: <https://www.google.com>

Les famines sont une conjonction de facteurs naturels (sécheresse, catastrophe), politique, technique, économique. En plus des facteurs liés à l'insuffisance de l'offre agro-alimentaire, la faiblesse du pouvoir d'achat des populations vulnérables notamment rurale, la défaillance de certains groupes pour accéder à l'alimentation et les conflits destructeurs des circuits agro-alimentaires, la moitié des crises alimentaires sont dues aux conflits civils, aux déplacés et aux réfugiés³⁸.

Les famines sont nombreuses en Afrique, même s'il existe aujourd'hui des surplus alimentaires mondiaux. Selon la FAO, la malnutrition toucherait près de 200 millions

³⁸ Hugon, *L'Afrique*, pp. 84-85.

d'Africains³⁹. 24 pays d'Afrique étaient confrontés en 2015 à des crises alimentaires, soit le double par rapport à 1990. Avec environ une personne sur quatre, l'Afrique a le taux de prévalence de sous-alimentation le plus élevé du monde.

De fait, Le gain de productivité et l'extension des aires de cultures ne suffisent pas à compenser la forte croissance démographique. Le déficit alimentaire entraîne de coûteuses importations alimentaires, dont la facture s'est alourdie avec la flambée des prix en 2007-2008, aggravant la malnutrition chronique. Face à la spéculation sur le pétrole, les pays riches ont encouragé la production de biocarburants, aux dépens des besoins de la population. Mais, les Africains non producteurs ont les premiers subi la crise pétrolière. Les pays riches consommateurs ont aussitôt subventionné les biocarburants de substitution. En 2008, 30 % de la production de maïs sert à leur production au lieu de l'alimentation humaine ou animale. Le prix des céréales a flambé de 84 % en quatre mois. Si, dans les pays développés, l'alimentation dans un ménage absorbe entre 10 et 20 % des revenus, cela peut monter à 90 % dans les pays pauvres. En mars-avril 2008, la colère des affamés gronde, des manifestations et émeutes de la faim se sont propagées comme une traînée de poudre et secouent plusieurs pays africains⁴⁰.

Cependant, comme le souligne le géographe P. Janin les émeutes de l'année 2008 ne renvoient pas simplement à des situations de pénurie alimentaire aggravée:

Ce qui est en cause dans cette crise, c'est la capacité propre des ménages urbains à se nourrir, puisque tous les apports extérieurs (revenus de la migration, aide vivrière des ruraux) ont été revus à la baisse. Et surtout celle des classes moyennes, jusque-là épargnées par une insécurité alimentaire essentiellement considérée comme rurale : ce sont elles qui ont été les plus vivement touchées. N'ayant habituellement pas de difficultés majeures pour s'alimenter, ces classes moyennes ont éprouvé un très fort sentiment de déclassement social et de désarroi. Tous les entretiens réalisés à Bamako et à Ouagadougou en font état⁴¹.

Ces émeutes de la faim dénoncent une vie chère où le prix des denrées de base est devenu trop élevé dans des pays où le budget alimentaire couvre 70% des dépenses des ménages⁴².

³⁹ Hugon, *Géopolitique*, p.184.

⁴⁰ Catherine Coquery-Vidrovitch, « Les émeutes de la faim en Afrique, prélude à la débâcle », in <https://www.liberation.fr>. Consulté le lundi 11 janvier 2022 à 10 heures.

⁴¹ Pierre Janin, « Les 'émeutes de la faim': une lecture (géo-politique) du changement social », in <https://www.cairn.info>. Consulté le lundi 11 janvier 2022 à 11 heures. L'auteur estime qu'entre janvier 2007 et avril 2008, 37 pays ont été touchés dans le monde, surtout en Afrique: Cameroun, Burkina Faso, Maroc, Egypte, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sénégal, Afrique du Sud, Nigéria, Mozambique.

⁴² Pourtier, *Géopolitique*, pp.61-62.

5. Des écosystèmes sous pression

Le leitmotiv écologique et les inquiétudes liées à l'environnement semblent avoir fourni de nouvelles armes à ceux qui pensent que la démographie est un obstacle au développement et qu'il faut, en priorité, agir sur la fécondité pour ralentir le rythme de la croissance de la population. Le discours du Dr. Nafis Sadik, directrice exécutive du FNUAP, est explicite à ce sujet :

Par ses activités, l'homme soumet la nature à des contraintes qui se traduisent par une ponction de plus en plus lourde sur les ressources naturelles essentielles à toute vie : l'eau, l'air et la terre. Dans les pays en développement, un ralentissement de la croissance et une répartition plus équilibrée de la population permettraient d'atténuer les pressions économiques qui s'exercent sur les terres agricoles, les sources d'énergie, les bassins versants et les forêts, qui présentent une importance capitale : alors les pouvoirs publics, le secteur privé et la communauté internationale disposeraient du temps nécessaire pour formuler des stratégies propres à garantir un développement soutenable⁴³.

Par ailleurs, elle postulait dans un autre rapport que :

L'accroissement rapide de la population dans les pays pauvres a commencé à produire des changements permanents sur l'environnement. Dans les années 90, les changements atteindront des niveaux critiques(...). Au début des années 90, nous devons choisir d'agir résolument pour ralentir l'accroissement de la population, combattre la pauvreté et protéger l'environnement. Faute de quoi, nous transmettrons à nos enfants un héritage empoisonné⁴⁴.

L'Afrique est un continent de la planète terre qui dispose, à la fois du plus grand capital naturel et qui est le plus touché par les risques environnementaux, allant des aléas et du réchauffement climatique aux catastrophes naturelles jusqu'aux pollutions. Deux tiers de sa superficie totale se situe dans des zones arides ou semi-arides et un tiers de la population y vit. La part de l'Afrique dans l'empreinte écologique mondiale est de 7% pour 15% de la population mondiale, mais la pression sur la biosphère est croissante. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) estimait qu'en 2015, parmi les vingt pays les plus vulnérables du monde, quinze sont Africains. Les quatre premiers étant le Tchad, le Niger, la Centrafrique et le Soudan du Sud. Tous connaissent des conflits armés. La zone sahélienne, l'Afrique centrale et la Corne de l'Afrique sont les plus menacées⁴⁵.

Les défis environnementaux sont liés à des facteurs extérieurs comme le gaz à effet de serre, et interne du fait notamment de la pression démographique et de l'utilisation de

⁴³ Cité par Loriaux, « La peur du nombre », pp.22-23.

⁴⁴ Ibid., p.23.

⁴⁵ Hugon, *L'Afrique*, p.74.

techniques ne pouvant assurer la reconstitution des écosystèmes. De millions d'africains sont par conséquent des migrants, des déplacés ou des réfugiés du fait de la sécheresse, du stress hydrique, des catastrophes comme les inondations et les cyclones. Le continent est responsable de 4% des émissions de gaz à effet de serre au niveau international, mais il est celui qui subit avec le plus d'ampleur les effets du réchauffement climatique⁴⁶.

En outre, impératif écologique et impératif agricole ne font pas bon ménage. L'agriculture vivrière progresse au détriment de la forêt vierge, certes, mais au profit des réserves alimentaires. En revanche, les zones agropastorales à la limite de la frontière agronomique aride sont des espaces en crise, écologique et alimentaire. Dans la ceinture sahélienne, du Sénégal au Kenya, l'extension concomitante des zones cultivées vers le nord du fait de la pression démographique et la poussée vers le sud de l'élevage suite à la réduction des aires de pâturages (assèchement du climat provoquant l'avancée du désert) est lourde de conflits potentiels pour le partage des terres et de l'eau. Les sociétés nomades sont entrées en crise durable. Selon E. Smith : « A l'horizon 2025, l'Afrique du Nord, la Corne et l'Afrique australe sont les zones les plus vulnérables à la pénurie et au stress hydrique »⁴⁷. Cette environnement constitue un terreau favorable pour la multiplication des conflits.

B. LE FLORILÈGE DES CONFLITS

L'échec de l'insertion sociale des jeunes africains les rejette dans la marginalité, terreau propice des trafics et milices, ainsi que du terrorisme international et autres conflits d'envergure régionale.

1. Marginalisation, trafics et mafias en tous genres

La croissance démesurée des villes engendre, sous-emploi, délinquance et violence. Les laissés-pour-compte de l'urbanisation sont de plus en plus nombreux dans les grandes métropoles : orphelins, enfants abandonnés par des parents trop pauvres. Le phénomène des enfants de la rue et de la prostitution s'est banalisé, avec pour conséquence une augmentation de la délinquance comme moyen de survie.

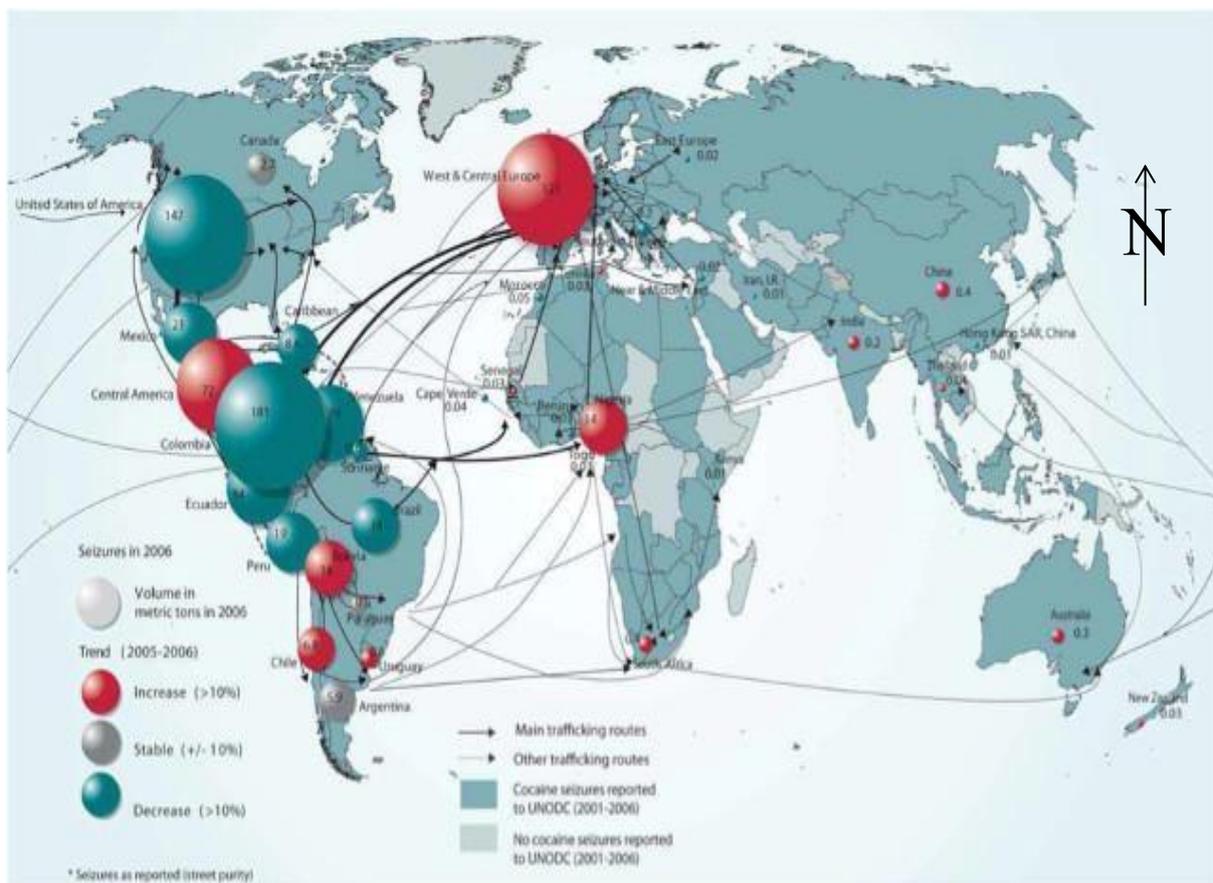
La consommation et les trafics de drogue ont trouvé un terreau de choix dans ces milieux marginalisés. Le cannabis, de production courante et en expansion en Afrique subsaharienne, y est régulièrement consommé. Par ailleurs, les trafiquants internationaux ont fait des grandes villes portuaires (Lagos, Cotonou, Abidjan, Accra, etc.) des relais actifs sur les routes sans cesse changeantes de la cocaïne et de l'héroïne. Arrivées par bateau d'Asie du

⁴⁶ Hugon, *L'Afrique*, pp.74-75.

⁴⁷ Smith, *L'Afrique*, pp.120-121.

Sud-Est et des relais moyen-orientaux d'une part, d'Amérique du Sud d'autre part, les drogues transitent par les réseaux ramifiés du commerce transsaharien vers les rivages de la Méditerranée, d'où elles gagnent l'Europe. La Guinée Bissau est désormais considérée comme un narco-État. A la fin des années 1990, plus de 10% des saisies de drogue l'ont été en Afrique, le Nigéria et l'Afrique du Sud constituant deux plaques tournantes parmi les plus importantes⁴⁸.

Carte 8: Les routes de la drogue



Source: <https://www.google.com>

2. La ville, nouveau champs de bataille des bandes et milices

Privés d'une insertion sociale régulière, les jeunes rejetés dans la marginalité s'organisent en bandes, vivant de rapine et de racket, souvent rivales les unes des autres et jalouses de leur « territoire »⁴⁹.

⁴⁸ Pourtier, *Géopolitique*, pp.129, 226.

⁴⁹ Ibid., p 129.

En Afrique, les enfants et jeunes des rues, portant sur leurs visages les stigmates de plus en plus marqués par la vie qu'ils mènent et la drogue qu'ils absorbent, s'orientent progressivement, vers d'autres formes de sociabilité, non dans la société mais contre elle. La rue risque ainsi, de devenir une véritable contre-société où la survie de ces communautés marginalisées reposera vraisemblablement plus sur des activités délictueuses de plus en plus dangereuses pour la société dite «normale». Cette prédiction est visible en République Démocratique du Congo où de jeunes désœuvrés, appelés « *Kuluna* » terrorisent les populations à Kinshasa, la capitale. Ces jeunes, utilisent des machettes, bouteilles, tournevis, toutes sortes d'objets tranchants pour faire mal. Il en est de même en Côte d'Ivoire. En effet, au lendemain de la crise post-électorale de 2011, Abidjan, la capitale économique de ce pays est confrontée à un phénomène de jeunes criminels organisés en bandes communément appelées "microbes", qui crée la psychose parmi la population. Ces enfants et adolescents munis d'armes blanches et quelquefois d'armes à feu, agressent les populations avec une violence inouïe pour s'approprier leurs biens, créant ainsi l'émoi chez les Ivoiriens. Cette criminalité juvénile violente à Abidjan est surtout le fait d'enfants soldats reversés à la vie civile sans avoir été resocialisés⁵⁰.

Analysant la structuration des gangs à Lagos et Ibadan, Laurent Fourchard affirme:

Il existe évidemment des zones de prédilection des gangs armés : ainsi les périphéries nord de Lagos dans les années 1930 et 1940, la zone sud de la lagune au début des années 1960, l'axe routier Lagos-Ibadan ou Lagos-Benin City à partir des années 1960 et 1970, la route de l'aéroport et sa connexion avec la vaste zone d'échange d'Oshodi dans les années 1990 et 2000. De même, les *Area Boys* – et avant eux les *Jaguda* – sont attirés dans le centre historique en raison des occasions d'extractions illégales qu'offre son espace public⁵¹.

Bien plus, la propension des jeunes à vivre en groupe les prédispose à s'engager au service des meneurs qui leur garantissent des moyens d'existence, ouvrant ainsi la voie à toutes sortes de manipulations. Les guerres civiles ne cessent d'en faire la démonstration. Enfants des rues, enfants soldats, témoignage cruel de l'incapacité des sociétés à proposer à une fraction de leur jeunesse autre chose que la violence et la milice⁵².

Les villes deviennent des lieux de combats meurtriers où s'affrontent des bandes rivales souvent incontrôlées. Les pillages constituent alors une autre dimension essentielle des violences urbaines. Dans bien des cas, les guerres modernes qui se déroulent dans les centres

⁵⁰ Hermann Crizoa, « La délinquance juvénile à Abidjan aujourd'hui: une analyse causale du phénomène des 'microbes' », *Sciences et Actions sociales*, 2019/2 N°12, p. 163.

⁵¹ Laurent Fourchard, « Les territoires de la criminalité à Lagos et Ibadan depuis les années 1930 », *Revue du Tiers Monde* 2006/1 N° 185, p.108.

⁵² *Ibid.*, pp.129-130.

urbains ressemblent à des jeux d'enfants. Les jeunes restent des proies faciles pour les chefs de guerre qui les fournissent en armes et munitions. Ils deviennent des miliciens qui, bien souvent, ne connaissent pas les motivations profondes des guerres qu'on leur impose. Victimes du chômage, de l'insécurité, ils expriment par les armes leur ras-le-bol contre un pouvoir qui ne leur assure aucun avenir⁵³.

Ainsi, Mogadiscio, ravagée par les combats entre factions rivales ne s'est pas remis des destructions qu'ils ont provoquées. La guerre civile au Libéria s'est achevée avec la bataille pour le contrôle de Freetown⁵⁴. De même, deux guerres se sont succédé à Brazzaville, chaque fois provoquées par des rivalités pour le pouvoir, instrumentalisées par les manipulations ethniques et l'embrigadement de jeunes dans des milices armées. La première guerre se déroula entre 1993 et 1994 et fit 2000 morts et quelques 100000 déplacés, du fait des exactions des miliciens pratiquant l'épuration ethnique à l'échelle des quartiers. La deuxième guerre a eu lieu de mai à octobre 1997 et fut infiniment plus meurtrière et destructrice⁵⁵.

2. Les systèmes régionaux des conflits : le cas des guerres civiles de l'arc ouest-africain

Depuis 1990, l'arc ouest-africain a connu un système régional majeur de conflit installant deux pays (Libéria, Sierra Leone) dans la guerre civile durable. Si les pays voisins ont été affectés par des conflits aux causes principalement internes (Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau et Basse Casamance au Sénégal), l'environnement régional a contribué à en façonner les contours (mercenaires libériens, circulation d'armes, de diamants et de drogue). Le clivage traditionnel au Libéria entre élites côtières (descendants d'afro-américains) et élites de l'intérieur s'est doublé d'une fragmentation interne à la mesure des ambitions politiques des seigneurs de la guerre, notamment Charles Taylor(NPLF), soutenu par le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire en lutte contre le président Samuel Doe et encourage l'extension du conflit en Sierra Leone voisine par l'entremise de ses alliés du RUK (Foday Sanko) qui lutte contre l'armée siéra-léonaise et ses alliés libériens de l'ULIMO. Le contrôle de la capitale et des zones diamantifères étaient l'un des enjeux du conflit qui se complique par des dissidences régulières (ULIMO-K, INPLF de Prince Johnson)⁵⁶.

L'intervention de l'ECOMOG (sous l'égide du Nigéria) et d'élections en 1997 mettront un terme temporaire au conflit (Taylor élu président), relancé deux ans plus tard par

⁵³ Fourchard, « Les territoires de la criminalité à Lagos et Ibadan », pp. 129-130.

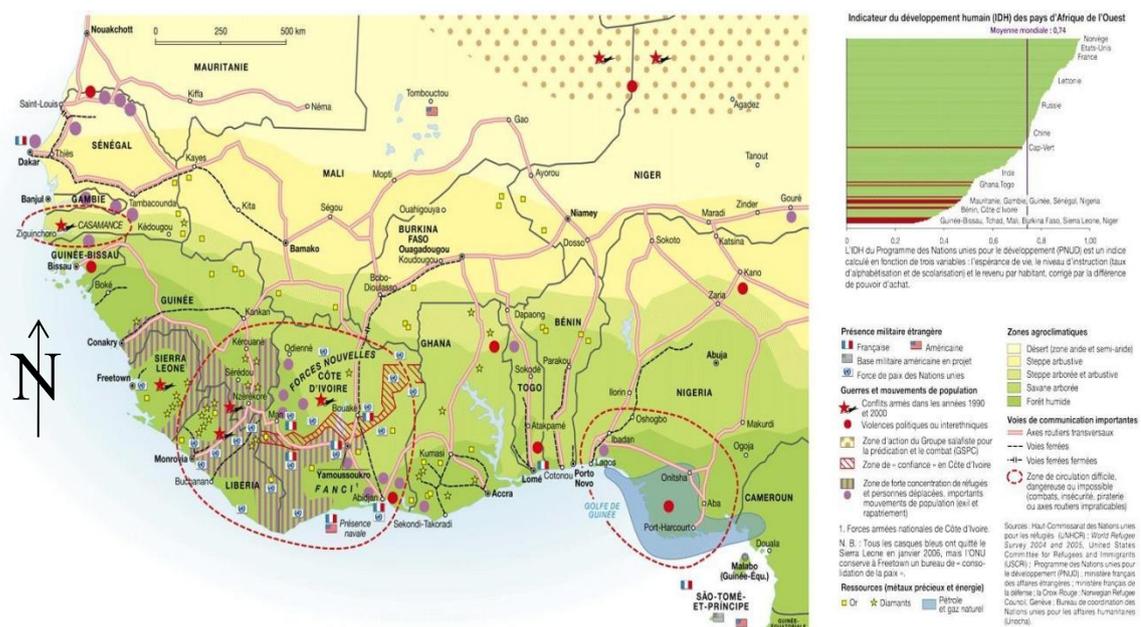
⁵⁴ Ibid., pp.132, 133.

⁵⁵ Ibid., p.134.

⁵⁶ Smith, *L'Afrique*, p.160.

deux mouvements opposés à Taylor (LURD soutenu par la Guinée et le Model regroupant les partisans de l'ancien président Samuel Doe). Taylor est finalement chassé du pouvoir en 2004, jugé et condamné à 50 ans de prison à la Haye par le Tribunal Spécial pour la Sierra Leone pour son soutien au RUF qui s'est illustré par des crimes de guerre massifs. Chose plutôt rare, la Grande Bretagne s'est impliquée dans le conflit de Sierra Leone, soutenant l'armée régulière contre le RUF. Au Libéria se sont les troupes africaines de la CEDEAO (ECOMOG) qui ont été déployées. Le Libéria et la Sierra Leone sont donc sortis des périodes de guerre civile, mais il faudra des années pour se reconstruire et gérer dans la paix l'héritage des guerres⁵⁷.

Carte 9: L'arc des crises d'Afrique de l'Ouest



Source: <https://www.google.com>

En Côte d'Ivoire voisine, la transition politique entamée en 1993 après la mort du président Houphouët-Boigny s'est enfoncée dans les violences politiques à partir de 1999 en raison de l'intransigeance des acteurs politiques et de la politisation progressive des identités à la faveur du concept d'« ivoirité », chaque leader devenant progressivement porte-parole des communautés régionales dans un jeu politique à somme nulle. Avec le soutien direct du Burkina aux rebelles du nord (2002) et l'arrivée des mercenaires libériens dans l'Ouest, la crise prend une dimension régionale, comme un contrecoup des ingérences ivoiriennes antérieures au Libéria et au Burkina Faso. Le pays est partagé en deux de 2002 à 2010, l'Ouest est livré aux milices et la situation explose dans la capitale d'autant que les relations

⁵⁷Smith, *L'Afrique*, p.160.

entre le gouvernement du président Gbagbo et la France s'enveniment régulièrement jusqu'à l'élection présidentielle qui a vu l'accession à la magistrature suprême du Président Alassane Dramane Ouattara et l'inculpation devant la Cour pénale internationale à la Haye, du Président sortant Laurent Gbagbo. Si la pacification au Libéria et la réconciliation avec le Burkina Faso ont mis un terme aux ingérences extérieures et abouti à l'accord de paix à Ouagadougou en mars 2007, les contradictions internes au champ politique ivoirien sont loin d'avoir été réglés⁵⁸.

4. Les ravages du terrorisme islamiste international

Le terrorisme en Afrique concerne deux grandes organisations, Daech et Al-Qaïda. Elle a pris depuis le 11 septembre 2011, une ampleur importante dans le Sahel, la Corne de l'Afrique et en Afrique centrale. Elle vise à distiller la haine et la peur par la propagande (salafiste et takfirisme) et la terreur au nom d'un combat contre la corruption, la dégradation des mœurs, l'Occident et les apostats.

Son terreau doit sa pérennité à la défaillance des États, à l'absence de contrôle de territoires aux marges, à l'exclusion et aux frustrations des jeunes désœuvrés, non scolarisés et sans repères, à la pression démographique dans les zones vulnérables, et à une islamisation de la radicalité ou un radicalisme religieux favorisant les recrutements et jouant sur « les guerres occidentales » (Afghanistan, Irak, Libye, Syrie). Force du faible, le virus terroriste mute et sait profiter des faiblesses de l'adversaire. Il crée un engrenage entre violence, pauvreté et marginalité en ruinant les activités économiques, en rendant certaines zones inaccessibles et en aggravant la vulnérabilité qui favorise le recrutement⁵⁹.

Une enquête réalisée en 2011 par la Banque Mondiale a montré qu'environ 40 % de ceux qui rejoignent des mouvements rebelles ou djihadistes se disent motivés par le manque d'emplois. Désœuvrée, la jeunesse peut être source de révolte et constituer le terreau des populistes, des recruteurs d'enfants soldats ou des intégrismes religieux⁶⁰. En 2015, l'extension territoriale de l'État islamique s'est réalisée en Libye et au Sinaï, et par des allégeances de Boko Haram au Nigeria, Mujao au Mali et de fractions de Shebabs en Somalie⁶¹.

⁵⁸ Smith, *L'Afrique*, p.160.

⁵⁹ Hugon, *L'Afrique*, pp. 97-98.

⁶⁰ Ibid., pp.73-82.

⁶¹ Ibid., p.98.

C. L'INTENSIFICATION DES MIGRATIONS

La migration se définit comme un mouvement de population à des fins de résidence, d'un pays d'origine vers un pays de destination. Cette notion est donc distincte de celle de circulation qui n'implique qu'un passage ou un bref séjour, de moins de trois mois. Est généralement considérée comme migrant, toute personne originaire d'un État et établie à des fins durables sur le territoire d'un autre État, même si elle a acquis la nationalité de ce dernier⁶².

1. Les migrations, un phénomène universel

L'ONU évalue le nombre de migrants dans le monde à environ 258 millions soit, une augmentation de 49% depuis 2000 et environ 3,4% de la population mondiale, contre 2,8% en 2000.⁶³ Dans les décennies à venir, tout laisse penser que la pression migratoire Sud-Nord risque de s'intensifier dans des proportions considérables. Et comme le souligne le rapport de l'Assemblée Générale de l'ONU sur les migrations internationales et le développement de mai 2006 : « Aujourd'hui la mondialisation, avec le progrès des communications et des transports, accroît dans des proportions considérables le nombre de personnes qui ont le désir et la possibilité de partir s'installer ailleurs »⁶⁴. Aussi, le nombre de migrants devrait à nouveau doubler pour atteindre 400 millions en 2030⁶⁵. Les principales régions d'accueil des migrants, en termes de populations résidentes sont l'Asie (80 millions), l'Europe (78 millions), l'Amérique du Nord (58 millions), l'Afrique (25 millions), l'Amérique latine et les Caraïbes (9,5 millions), et l'Océanie (8,4 millions). Dans la majorité des pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie, les migrants représentent plus de 10% de la population totale⁶⁶.

⁶² Maxime Tandonnet, *Géopolitique des Migrations*, Paris, Ellipse, 2007, p.11.

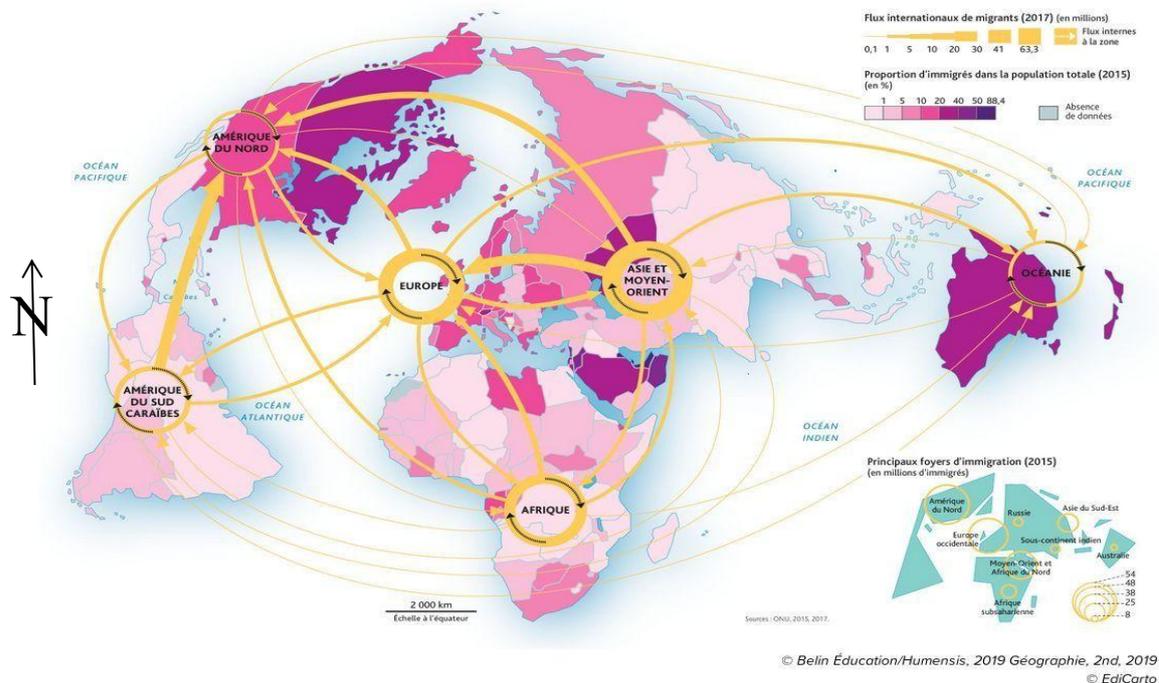
⁶³ Organisation des Nations Unies, *The international Migration Report 2017*, in <https://www.un.org> . Consulté le jeudi 6 mai 2021 à 12 heures.

⁶⁴ Tandonnet, *Géopolitique*, p. 11.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Organisation des Nations Unies, *The international Migration Report 2017*, in <https://www.un.org> . Consulté le jeudi 6 mai 2021 à 12 heures.

Carte 10: l'émigration dans le monde



Source: <https://www.google.com>

Le phénomène migratoire relève schématiquement de trois types de causes dont découlent trois types d'émigration. D'abord l'émigration de développement. Elle concerne les pays émergents, en pleine phase de développement. 60% environ des phénomènes migratoires sont de cette nature. L'émigration est, à ce stade, le résultat du décollage économique et de son caractère déstabilisant pour les sociétés. L'essentiel des flux migratoires, provient plutôt de la classe moyenne des pays en développement⁶⁷.

Ensuite, l'émigration de fuite. Elles deviennent probablement minoritaires, autour de 20 à 30 %. Elles correspondent à des situations où le migrant part sous la contrainte d'une menace pour sa sécurité, la misère, la famine qui résulte de l'instabilité politique. Elle est la plus spectaculaire et la plus médiatisée⁶⁸.

Enfin, l'émigration des élites. Il existe désormais un marché planétaire transparent et fluide des personnes qualifiées et talentueuses (ingénieurs, médecins, informaticiens, etc.) du monde entier. Cette forme demeure toutefois minoritaire, de 10 à 20% du total des flux, mais

⁶⁷ Tandonnet, *Géopolitique*, pp.14, 15.

⁶⁸ Ibid., pp.16, 17.

s'impose désormais comme l'un des volets essentiels des politiques migratoires de l'Europe, et des Etats-Unis⁶⁹. Ainsi, 30% des cadres africains formés exercent hors du continent⁷⁰.

2. L'Afrique, destination prioritaire des migrants africains

Si la mobilité de la population africaine est dominée par des passions, des peurs, des fantasmes, des clichés et des exploitations idéologiques, elle est loin d'être un phénomène nouveau. Le nomadisme pastoral, l'ancien commerce caravanier, ont été à l'origine de déplacements réguliers de certaines populations. Les mobilités forcées de la période coloniale ont prolongé cette tendance et l'indépendance n'a pas mis fin à cette tradition⁷¹.

En outre, les statistiques des migrations mondiales montrent qu'à près de 80% les mouvements de population ont un caractère intra-régional. Les déplacements se produisent, pour l'essentiel, à l'intérieur d'une même région du monde, d'un même continent, d'une aire géographique vaste mais circonscrite : Europe occidentale/bassin méditerranéen, ensemble Etats-Unis/Mexique, sous-continent indien, Afrique subsaharienne⁷². Le Roi du Maroc, Mohammed VI, Leader de l'Union Africaine sur la Question de la Migration, affirme que: « La migration africaine est d'abord intra-africaine. Sur le plan mondial, la migration représente moins de 14% de la population. A l'échelle africaine, 4 migrants Africains sur 5 restent dans le continent»⁷³.

En effet, les principales migrations intra-africaines vont des régions sahéliennes, vers les pays côtiers, des zones en voie de désertification ou de surpopulation vers les espaces peu densifiés, des pays d'Afrique australe vers l'Afrique du Sud. La mobilité est également forcée dans des contextes de crises et de conflits avec les déplacés et réfugiés (plus de 10 millions)⁷⁴.

La migration extérieure du continent est au cœur de fausses représentations de l'Afrique de la part des Européens, craignant l'invasion, le métissage culturel et religieux, ou assimilant les réfugiés avec les risques de terrorisme. En 2010, sur 1,1 million d'immigrés nets dans les 28 États européens, les Africains comptaient pour un quart⁷⁵.

⁶⁹ Tandonnet, *Géopolitique*, p.17.

⁷⁰ Hugon, *L'Afrique*, p.79.

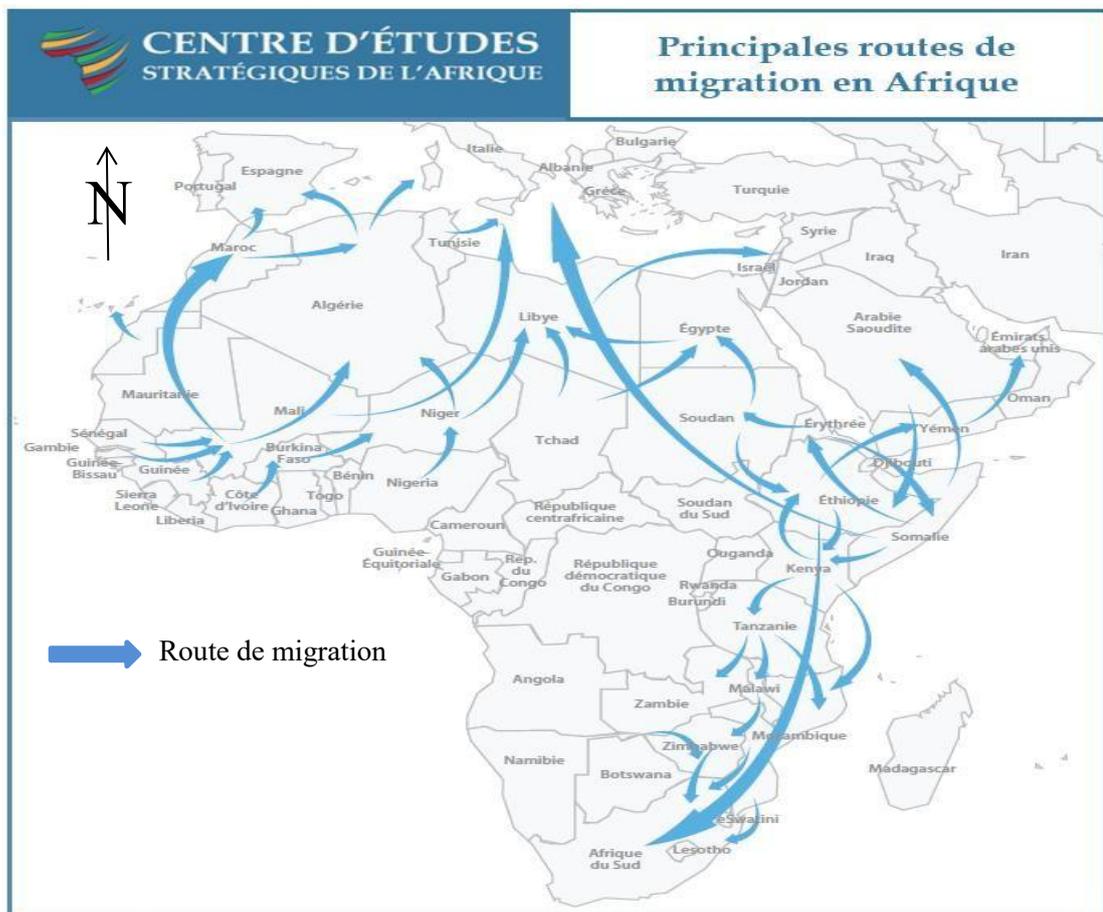
⁷¹ Guillon, Sztokman, *Géographie mondiale de la population*, p. 249.

⁷² Ibid., p.12.

⁷³ Discours du Roi du Maroc Mohamed VI, Leader de l'Union Africaine sur la question de la Migration, lors du 30^e sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba, 29 janvier 2018, in <https://www.maroc.ma>. Consulté le vendredi 18 avril 2021 à 9 heures.

⁷⁴ Hugon, *L'Afrique*, p.100.

⁷⁵ Ibid., pp.100-101.

Carte 11: Les principales routes de migration en Afrique

Source: <https://www.google.com>

Selon Philippe Hugon, trois catégories de migrants doivent être différenciées ⁷⁶:

Celle de travailleurs non qualifiés qui s'inscrit dans des réseaux migratoires anciens et localisés. Elle représente autour de 90% de la migration du Mali, de la Guinée Equatoriale, des Comores ou de la Guinée- Bissau, mais moins de 50% de celle du Nigeria, du Liberia, du Swaziland ou du Zimbabwe ;

Celle qualifiée où l'Afrique représente globalement 7% du total des migrants qualifiés dans la zone OCDE ;

Celle des déplacés, réfugiés et demandeurs d'asile liés à la conflictualité, aux crises environnementales ou aux régimes dictatoriaux, soit non organisée soit lié à des circuits plus ou moins mafieux (environ 1million en Europe en 2015 pour 10 millions) notamment en Erythrée, RDC, Soudan, Somalie, Centrafrique et Soudan du Sud.

⁷⁶Hugon, *L'Afrique*, p.101.

En somme, les défis de la croissance démographique africaine sont multiples et variés. Leur analyse met en lumière des enjeux déterminants pour le décollage effectif de l'Afrique.

II. DES ENJEUX GÉOPOLITIQUES CAPITALIS

En raison de ses richesses naturelles et humaines, ainsi que de ses performances économiques, l'Afrique est redevenue attractive et courtisée. Mais son décollage est freiné par la crise de l'État.

A. LA QUESTION DE LA POPULATION SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Pendant la majeure partie de l'histoire de l'humanité, on a davantage redouté la pénurie d'hommes que son excès, et la richesse des nations reposait souvent plus sur leur potentiel démographique que sur les ressources naturelles, tant la fécondité, pourtant quasiment incontrôlée, suffisait à peine à compenser les pertes liées à une mortalité élevée. Ce n'est que par la suite que l'effectif absolu des populations est devenu en soi une donnée cruciale à prendre en compte au prétexte que, pour la première fois, les hommes sont apparus capables de modifier fortement leur environnement et que les atteintes écologiques que la planète terre risque de devoir supporter dépendront dans une bonne mesure du nombre d'individus qui la peupleront⁷⁷.

1. Les inquiétudes des politiques et scientifiques

Mais, dès la seconde moitié du XX^e siècle, la croissance inédite de la population mondiale fait naître de fortes inquiétudes dans les sphères politiques et scientifiques, inquiétudes qui se diffusent dans l'opinion publique. Un courant de pensée résolument malthusien s'impose dans les médias aux États-Unis et en Europe. Des scénarios catastrophistes liés au risque de surpopulation de la terre sont élaborés : épidémies, famines, conflits liés au partage des ressources en eau, pollution. L'expression « explosion démographique » se popularise, et avec elle, toutes les peurs cristallisées autour de l'extinction programmée de l'espèce humaine⁷⁸. Ainsi, en 1948, le Secrétaire aux Colonies du cabinet britannique entrevoyait déjà un avenir assez sombre :

Notre politique de santé ne peut que nous confronter à un problème de population d'une ampleur accablante. Nous devons nourrir cette population accrue alors qu'elle a des méthodes agricoles, et des modes de vie parfaitement inadéquats à de tels nombres... Il faut nous attendre à une période troublée. Nous ne pouvons mettre en œuvre assez rapidement des projets de

⁷⁷ Loriaux, « La peur du nombre », p. 18.

⁷⁸ Bénédicte Gastineau, Agnès Adjamagbo, « Les droits individuels face aux politiques de population. Regard sur trois pays africains : Bénin, Madagascar, Maroc. », *Autrepart*, N° 70, p.127.

développement capable d'absorber toute la génération montante dans des emplois salariés utiles. Nous ne pouvons assurer à tous une place dans les champs, et d'ailleurs nombre d'entre eux ne le souhaitent pas. Ces populations croissantes peuvent être soutenues ou nourries par les réserves existantes. Elles ne peuvent, vu l'état présent de leurs économies, bénéficier de tous les services qu'elle commence à exiger. Elles réclament les bénéfices de la civilisation sans avoir la base économique qui les soutient...Nous ne pouvons et pour longtemps, espérer satisfaire tous les appétits nouveaux des peuples coloniaux, et par conséquent il y aura forcément du mécontentement et de l'agitation⁷⁹.

Toutefois, les scientifiques et les politiques ne sont pas unanimes pour agiter sans cesse la crainte d'une explosion démographique. En France, A. Sauvy publie dès 1949 un article sur « le faux problème » de la population mondiale. Il défend l'idée que le problème est mal posé et sans rigueur scientifique. Il dénonce l'imprécision même des données et des méthodes. Il serait inapproprié de parler de « population mondiale » et si problème démographique il y a, il doit être analysé au niveau de chaque nation afin de distinguer les pays à forte pression démographique et les pays à dépression démographique. Dans le monde anglo-saxon, Julian Simon, professeur d'économie à l'université du Maryland (États-Unis) se démarque clairement du courant dominant pour défendre une perspective antimalthusienne⁸⁰.

Des années 1950 au milieu des années 1980, les discours alarmistes sur la « surpopulation », ceux qui prédisent une « explosion démographique », ont eu une audience dans l'opinion publique comme dans les sphères politiques bien plus importante que ceux qui tiennent un discours raisonnable ou optimiste. Pour le comprendre, il faut rappeler que cette crainte de la surpopulation s'inscrit dans un contexte géopolitique singulier, opposant le Nord au Sud (décolonisation) et l'Ouest à l'Est (guerre froide). Pour de nombreux Etats, le nombre faisant la force, la démographie joue un rôle essentiel et révèle des enjeux politiques et géopolitiques. C'est dans cet esprit que vont être mises en place des institutions au sein des Nations Unies pour gérer les enjeux démographiques au niveau mondial (FNUAP, UNICEF)⁸¹.

2. L'entrée en scène des institutions onusiennes

Des conférences internationales sur la population sont organisées pour débattre de ces questions, conférences au cours desquelles émerge l'idée que la croissance démographique est une cause importante du sous-développement, alors même que la littérature économique et démographique reste très partagée sur la question. Lors des quatre conférences qui se sont

⁷⁹ Cité par Iliffe, *L'Afrique*, p.343.

⁸⁰ Gastineau, Adjamagbo, « Les droits individuels face aux politiques de population. », p.127.

⁸¹ Ibid., pp. 127-128.

tenues entre 1954 et 1984, les discours sont clairement néomalthusiens et les pays du Nord cherchent à imposer aux pays du Sud des politiques de population et des programmes de planification familiale. Les pays du Nord disent agir au nom du développement, ce que dénoncent certains pays du Sud et certains chercheurs, qui arguent que la peur de la surpopulation qui émerge dans les pays les plus riches et à faible croissance démographique (Europe de l'Ouest et Amérique du Nord) reflète la crainte, plus ou moins déclarée, de devoir un jour procéder à quelque partage avec les pays pauvres et en forte croissance démographique⁸².

Les débats autour de la limitation des naissances, presque absents en 1954 à Rome, prennent une place importante à la Conférence de Belgrade en 1965 et encore plus à Bucarest en 1974. À Mexico en 1984, le contexte a évolué et les rapports de force sont sensiblement différents. D'une part, on observe une plus grande diversité au sein des pays du Tiers Monde : certains pays, surtout asiatiques, voient leur croissance démographique ralentir et s'intègrent au système mondial d'échanges tandis que d'autres, notamment en Afrique subsaharienne, s'enfoncent dans la paupérisation. D'autre part, chez les représentants des pays du Nord, il n'y a pas de consensus. La délégation américaine se démarque en affirmant à Mexico que la croissance démographique est neutre par rapport au développement économique, cet argument enlève donc toute nécessité de soutien aux politiques de planification familiale. L'administration américaine met un terme à sa contribution au FNUAP, à qui elle reproche également de financer l'avortement en Chine⁸³.

Depuis les premières conférences de population, les pays africains sont exhortés par les pays du Nord à ralentir leur croissance démographique et donc à limiter le nombre de naissances, car la forte croissance démographique serait un frein au développement. Il faut rappeler que cet argument n'a pas toujours été opposé à l'Afrique, et que les États colonisateurs ont généralement mené dans les protectorats et dans les colonies des politiques de population natalistes, au nom du même objectif de développement. Ceci s'est traduit de multiples façons : politiques de santé visant à augmenter la fertilité des femmes et limiter la mortalité des enfants et des adultes, application de la loi de 1920 interdisant la fabrication et la vente de contraceptif et l'avortement⁸⁴.

Au sujet de la législation coloniale, D. M. Sala-Diakanda affirme que :

⁸²Gastineau, Adjamagbo, « Les droits individuels face aux politiques de population. », p.128. Les premières conférences de population furent organisées à Rome, 1954 ; Belgrade, 1965 ; Bucarest, 1974, et Mexico, 1984.

⁸³ Ibid., p.128.

⁸⁴ Gastineau, Adjamagbo, « Les droits individuels face aux politiques de population. », p.128..

L'intérêt porté aux problèmes de population en Afrique remonte au début de la période coloniale, lorsqu'un besoin de connaissance des populations nouvellement colonisées s'est fait peu à peu sentir, sur les plans administratif et économique. On a pu certes noter quelques différences dans les législations coloniales en vigueur, particulièrement en ce qui concerne l'importation ou la fabrication ainsi que la vente ou la distribution des produits contraceptifs, mais les raisons de l'intérêt porté à ces questions par toutes les puissances coloniales étaient fondamentalement identiques : contrôle des mouvements de population, détermination du volume de main-d'œuvre disponible et de la population imposable pour la mise en valeur du territoire, nécessité de stopper la dépopulation due à l'infécondité pathologique qui sévissait dans certaines régions ou ethnies⁸⁵.

Après les indépendances africaines, la vision des pays du Nord sur la croissance démographique africaine, alors en plein essor, change radicalement. D'une force, elle devient un « problème ». Les pays développés, à travers les institutions internationales, demandent au continent africain de mettre en œuvre des programmes et des politiques visant à limiter la croissance de leur population. Ils sont financés par une aide internationale largement américaine via la coopération (USAID) ou des ONG et des fondations privées. Les politiques de réduction de la fécondité sont même parfois devenues une des conditions de l'obtention de prêts par les institutions de Bretton Woods, dans les années 1950-1960 comme dans les années 1990⁸⁶.

Les premiers pays africains ayant élaboré des politiques de population sont l'Algérie, l'Égypte et la Tunisie et les pays anglophones (Botswana, Kenya, Maurice, Ghana, Liberia, Nigeria, Tanzanie, Sierra Leone et Swaziland). Par la suite, les uns après les autres, les gouvernements africains mettent en place des politiques de population. En 1976, 25 % des pays africains étaient dotés d'une politique visant à limiter la croissance démographique ; vingt ans plus tard, en 2007, ce chiffre est de 72 %⁸⁷.

Jusqu'à la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire en 1994, les programmes de planification familiale ont constitué l'essentiel des mesures des politiques démographiques. La conférence du Caire marque un tournant en mettant l'accent sur les droits reproductifs des femmes et des couples : chacun doit être libre de décider de sa vie sexuelle et reproductive. Le paradigme néomalthusien sur lequel les politiques démographiques reposaient depuis plus de 30 ans passe au second plan⁸⁸. Cependant, comme

⁸⁵ Sala-Diakanda, « Population en Afrique », p.41.

⁸⁶ Gastineau, Adjamagbo, « Les droits individuels face aux politiques de population. », pp.129-130.

⁸⁷ Ibid., p.130.

⁸⁸ Gastineau, Adjamagbo, « Les droits individuels face aux politiques de population. », pp, 130.

le soulignent B. Gastineau et A. Adjamagbo, toutes ces politiques de population ont débouché sur des résultats mitigés :

La mise en œuvre des principes de la conférence du Caire s'est avérée difficile et aujourd'hui encore, l'accès à la santé reproductive et sexuelle et le respect des droits reproductifs des couples et encore plus des individus (le droit des couples à décider du nombre de leurs enfants a été accepté en 1968 à la conférence de Téhéran, celui des individus au Caire en 1994) sont loin d'être acquis en Afrique subsaharienne. Le soutien international à la réalisation des politiques de santé reproductive est resté insuffisant et même en forte diminution après 1995 : les moyens financiers se sont déplacés vers les programmes de lutte contre le VIH-Sida. [...] Dans beaucoup de pays d'Afrique francophone, les programmes de planification familiale ont été peu actifs et l'accès à la contraception moderne et de qualité est souvent réservé à une frange privilégiée de la population (urbaine et éduquée)⁸⁹.

Les objectifs fixés par les politiques en matière de recours à la contraception ont rarement été atteints et les taux de prévalence contraceptive n'ont guère augmenté ces 10 dernières années. Ils ont même régressé dans certains pays. Au Bénin par exemple, le taux de prévalence contraceptive chez les femmes en union de 15-49 ans est passé de 17 % en 1996 et 2006 à 14 % en 2011 (EDS, 1996, 2006, 2012). Huit des 21 pays d'Afrique subsaharienne francophone affichent un taux inférieur à 15 %. Ces performances mitigées des programmes de diffusion des méthodes de contraception attestent d'un manque d'engagement politique dans les pays concernés : les programmes ont souvent été imposés de l'extérieur et ne reflètent pas toujours les priorités nationales⁹⁰.

Les échecs des premiers programmes de planification familiale, ne résultent pas seulement des contraintes liées au manque d'infrastructures et de personnel qualifié. Ils sont à relier aussi au contexte, social et culturel. En particulier, le niveau de la mortalité infantile était tel, même en zone urbaine, que l'avantage à espacer les naissances était difficile à percevoir par la population. De plus, le bas statut de la femme, l'âge précoce au mariage et son universalité, le très bas niveau d'éducation, surtout des femmes, rendaient illusoire tout effort de planification familiale sur une base volontaire⁹¹.

Dans la réalité, les observateurs extérieurs étaient déconcertés par le décalage entre les déclarations officielles, destinées à la scène internationale, et la mise en œuvre concrète des programmes. A ce propos T. Lecoq affirme que:

La 'timidité' des services de planification familiale traduit l'ambivalence de l'attitude des instances politiques à leur égard. La coopération internationale en ce domaine, bien qu'elle *ne ménage pas*

⁸⁹ Gastineau, Adjamagbo, « Les droits individuels face aux politiques de population », pp. 130-131.

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ Ibid., p.292.

son aide en personnel et finances, engendre bien des malentendus. On dépense actuellement beaucoup d'argent pour convaincre les gouvernements du bien-fondé de la planification familiale. Mais ce ne sont pas des proclamations politiques qui seront décisives, ce sont des programmes adaptés aux besoins ressentis par la population⁹².

Il y a donc une conscience des problèmes suscités par la forte fécondité africaine et des efforts pour élaborer des réponses adaptées.

3. La complexité de la question démographique

Face à l'intransigeance des malthusiens stricts et de certains écologistes, une hypothèse raisonnable semble adoptée par une majorité de scientifiques : la croissance démographique ne serait pas en soi la cause directe du sous-développement ou de la détérioration de l'environnement, mais seulement un facteur indirect accentuant certains problèmes ou inhibant les changements positifs et le progrès économique et social⁹³. La seule véritable concession à la complexité faite par les organismes internationaux est la reconnaissance que le problème de la population se pose plus de façon isolée ou autonome et qu'il existe une interdépendance croissante entre de nombreuses activités. Comme l'écrit le FNUAP:

Les pays [...] deviennent de plus en plus interdépendants économiquement, socialement et politiquement et l'absence de progrès dans un secteur entrave le progrès dans de nombreux autres. Cette caractéristique apparaît plus clairement en matière de population, de ressources et de développement durable⁹⁴.

Néanmoins, plus récemment, en réexaminant l'ensemble de la question, des auteurs ont été amenés à conclure que « la croissance démographique présentait à la fois des effets bénéfiques et défavorables et que l'issue restait relativement incertaine concernant son impact net sur le développement »⁹⁵.

Dans une telle situation, présenter des programmes de planification familiale comme un remède aux maux de l'Afrique ne semble pas réaliste. Ils resteront inopérants s'ils ne sont pas accompagnés par un développement social durable. Comme l'évoque un rapport de la Division de la Population de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies:

Il y a un paradoxe manifeste dans l'insistance de la Banque mondiale à réduire les taux de croissance de la population afin d'accélérer le taux de croissance économique et l'insistance de la même organisation à réduire les dépenses affectées aux programmes de santé à un moment où

⁹²Lecoh, « Famille dans la crise », p. 80.

⁹³Loriaux, « La peur du nombre », p.24.

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ Ibid.

les pays africains commencent à adopter les programmes de planification familiale visant à réduire les taux de croissance de population⁹⁶.

Au demeurant, l'essor démographique de l'Afrique s'est poursuivi allègrement, engendrant un dividende démographique qui constitue sans doute une opportunité pour l'Afrique.

B. LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE, UNE OPPORTUNITÉ POUR L'AFRIQUE

Avec la modification de la structure de sa population, l'Afrique dispose désormais d'un potentiel de croissance économique exceptionnel.

1. Le continent de la jeunesse

Plus de la moitié de la population africaine a moins de 17 ans. En ville les jeunes de 18 à 25 ans représentent en moyenne 20% de la population. Le taux de dépendance, c'est-à-dire le rapport entre la population scolarisable et la population d'âge adulte, est de l'ordre de 0,5. Le taux de dépendance démographique s'élève à 87%. Les pyramides des âges plus élargies à la base que partout ailleurs dans le monde, donnent une image qui parle d'elle-même de l'exception africaine⁹⁷. Cette évolution marque indéniablement un tournant pour la démographie mondiale, avec des conséquences potentielles majeures pour l'Europe, à seulement quelques encablures de ce qui devient le premier foyer de la jeune population du monde⁹⁸.

Cette question cruciale était au cœur du 5^{ème} sommet Union africaine-Union européenne organisé à Abidjan, en Côte d'Ivoire du 29 au 30 novembre 2017, sur le thème « Investir sur la jeunesse pour une croissance accélérée et inclusive en vue d'un développement durable ». Pour le Président de la Commission de l'Union Africaine Moussa Faki Mahamat :

La jeunesse africaine représente 60% de la population du continent. Il est superflu de souligner que sans un investissement lourd dans cette jeunesse, son éducation, sa formation, son emploi, son épanouissement intellectuel, culturel, sportif et artistique, l'Afrique et l'Europe d'ailleurs, n'ont pas d'avenir⁹⁹.

Le thème de ce sommet recoupe celui de l'Union Africaine pour l'année 2017 : « Tirer profit du dividende démographique pour investir dans la jeunesse ». La jeunesse africaine est donc au cœur des enjeux. Car, ainsi que le souligne R. Pourtier : «

⁹⁶ Lecoh, « Famille dans la crise », p.89.

⁹⁷ Ibid., p.164.

⁹⁸ Boillot, Dembinski, *Chindiafrique*, p.44.

⁹⁹ Allocution du Président de la Commission de l'Union africaine Moussa Faki Mahamat à l'ouverture du 5^{ème} sommet Union africaine-Union européenne organisé à Abidjan, en Côte d'Ivoire du 29 au 30 novembre 2017, in <https://au.int>. Consulté le vendredi 18 avril 2021 à 14 heures.

l'Afrique compte en 2014 41% de moins de 15 ans, pour seulement 3% de plus de 60 ans. En Europe, ces deux pourcentages sont chacun de 16%. Un continent jeune face à un continent vieilli : les données de base des relations géopolitiques euro-africaines sont là »¹⁰⁰.

Avec 200 millions d'habitants âgés de 15 à 24 ans, l'Afrique a la population la plus jeune au monde. Selon le rapport *Perspectives économiques en Afrique*, établi en 2012 par la Banque Africaine de Développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques des pays industrialisés (OCDE), ce chiffre devrait doubler d'ici à 2045. Désormais, la plupart des pays africains rassemblent davantage d'adultes en âge de travailler (les 15-64 ans) que d'enfants à charge et de personnes âgées. Il s'agit là, d'un atout indéniable pour le développement de l'Afrique.

2. Un potentiel de croissance économique colossal

L'examen des relations profondes entre les évolutions démographiques et la croissance économique démontre que « l'accroissement démographique est un symptôme de progrès économique et donc, par certains aspects un moteur de développement ».¹⁰¹ Les comportements démographiques changent parce que, dans le même temps, les modes d'organisation sociétales se modifient, tout comme les modes de production et de pensée¹⁰². Autrement dit, l'accélération démographique est un passage obligé qui révèle que des mutations importantes sont en cours, modifiant sensiblement les conditions de vie des individus.¹⁰³

Ainsi, avec moins de personnes à faire vivre avec la même quantité de revenus et de personnes actives, l'Afrique a l'occasion d'économiser sur les services de santé et les services sociaux, d'améliorer la qualité de l'éducation, d'assurer la productivité économique, de renforcer les investissements dans la technologie et les compétences et de créer la richesse nécessaire pour faire face au vieillissement futur de la population qui, lui aussi, sera très rapide. Les économistes appellent ce phénomène le « dividende démographique ». Il induit une croissance économique tirée par la modification de la structure par âge d'une population, avec la baisse des personnes à charge (enfants et personnes âgées) et la hausse des adultes en âge de travailler. Aussi, avec moins de personnes à entretenir, se dégage alors une épargne et des investissements qui peuvent tirer la croissance, à condition que des politiques cohérentes suivent pour préserver le capital humain, en termes d'éducation et de santé. Le dividende

¹⁰⁰ Pourtier, *Géopolitique*, p.127.

¹⁰¹ Jean-Claude Chesnais cité par Loriaux, « La peur du nombre », p.25.

¹⁰² Loriaux, « La peur du nombre », p.25..

¹⁰³ Ibid.

démographique représente un potentiel colossal qui pourrait générer une croissance économique exceptionnelle en Afrique, si l'on se base sur l'expérience asiatique. Cela est d'autant plus réalisable qu'en Afrique :

Traditionnellement, les cadets sont subordonnés aux aînés. L'enfant a longtemps été perçu comme un don de Dieu, une future force de travail et une assurance vieillesse. L'organisation familiale se noue autour de dettes intergénérationnelles. Les transferts entre générations pallient, en partie, l'absence d'assurance chômage et de protection sociale. L'exclusion de la famille constitue la véritable précarité. Les richesses matérielles possédées sont moins importantes que le nombre des personnes membres du groupe familial. La forte fécondité ou les fêtes cérémonielles renforçant la solidarité familiale peuvent s'expliquer par ce référent¹⁰⁴.

Il importe par conséquent de mobiliser tout le potentiel des économies locales pour traduire l'essentiel de ce bonus démographique en une croissance inclusive et durable pouvant conduire à la renaissance de l'Afrique.

A. LA RENAISSANCE AFRICAINE À PORTÉE DE MAIN

En raison de son taux de croissance économique supérieur à 5%, de la jeunesse et du dynamisme de sa population, ainsi que de ses nombreuses richesses naturelles, pour beaucoup d'analystes, l'heure de l'Afrique a sonné.

1. L'excédent naturel, facteur de dynamique géopolitique

L'excédent naturel a de tous temps constitué l'un des facteurs déterminants de la naissance des puissances régionales. L'Histoire est truffée d'exemples de régions du monde dont l'importance géopolitique, à une période donnée, s'explique notamment par l'excédent naturel. Comme le souligne G.-F. Dumont : « La stimulation d'un pays par un croît naturel peut entraîner deux types d'effets, soit la naissance d'une puissance régionale, soit l'affirmation géopolitique d'un pays auparavant moins considéré dans les relations internationales »¹⁰⁵.

En effet, la poussée démographique exerce des effets positifs par les changements culturels qu'elle induit, directement ou indirectement, et par le remplacement des réponses traditionnelles devenues inadéquates par des comportements mieux adaptés au nouveau contexte sociétal. Sous l'aiguillon du changement, les individus et les groupes recherchent de nouvelles façons de s'affranchir des conditions les plus pénibles qui s'imposent à eux et

¹⁰⁴ Hugon, *L'Afrique*, p.44.

¹⁰⁵ Dumont, *Démographie politique*, p. 213.

s'engagent souvent dans la voie des solutions innovatrices qui n'auraient pas été adoptées, ou qui aurait été retardées, sans la pression du nombre liée à l'élan démographique¹⁰⁶.

La dynamique géopolitique peut donc puiser dans une stimulation démographique due à une natalité favorable. C'est le cas en France où la natalité des Trente Glorieuses contribue à permettre à ce pays d'affirmer son retour géopolitique et de faire oublier la France malthusienne de Munich. Sa population, par exemple, inférieur de plus de cinq million à celle de l'Italie en 1945, la rejoint et la dépasse légèrement. Et comme les Trente Glorieuses portent l'économie, la France peut se positionner à nouveau comme un acteur incontestable de l'Europe¹⁰⁷.

De même en Inde, la population croît de 370 millions en 1950 à 1,2 milliard en 2000. Devenu le second Etat milliardaire, ce pays passe de la situation d'acteur régional à celle d'acteur mondial, dans un contexte de croissance démographique facilitée par l'amélioration des méthodes culturales qui permettent de nourrir cette croissance, même si demeurent d'importantes classes pauvres. Son droit à un plus grand rôle à l'ONU est considéré comme justifié. L'Inde a donc modifié la géopolitique régionale et mondiale¹⁰⁸. En définitive, comme le souligne Jean-Claude Chesnais :

Le pessimisme entretenu autour des implications de la croissance rapide de la population dans les pays pauvres a été excessif. La polarisation sur les aspects les plus visibles du problème a conduit à privilégier certaines conceptions statiques, fortement déterministes, au détriment d'une réflexion approfondie sur les interactions dynamiques possibles en longue période, dans des sociétés peu avancées, mais dont aucune n'échappe au choc de l'occidentalisation. Le catastrophisme ' tiers mondiste ' est donc, a fortiori, injustifié, pour ne pas dire mensonger. Le postulat implicite d'immobilisme des pays pauvres ne résiste pas à l'examen. Toute étude sur la longue durée fait, au contraire, ressortir l'extraordinaire rapidité des mutations en cours (urbanisation, industrialisation, élévation du niveau d'instruction, progression du pouvoir d'achat, etc.), dont la baisse de la mortalité – qui est à l'origine de l'explosion démographique – n'est, telle la partie émergée de l'iceberg, que l'aspect le plus visible car, loin d'être indépendantes, ces transformations sont solidaires et étroitement associées entre elles, tant dans leur intensité que dans leur déroulement temporel¹⁰⁹.

Cette observation aussi pénétrante que pertinente peut aussi s'appliquer à l'Afrique.

3. L'Afrique, un continent attractif en mouvement

L'Afrique bouge, les jeunes générations bousculent les anciennes avec la volonté d'entreprendre et d'innover¹¹⁰. Longtemps dépossédés de la parole et de l'écrit, de nombreux

¹⁰⁶ Loriaux, « La peur du nombre », p.26.

¹⁰⁷ Dumont, *Démographie politique*, pp.219-220.

¹⁰⁸ Ibid., pp.226-227.

¹⁰⁹ Cité par Loriaux, « La peur du nombre », pp.26-27.

¹¹⁰ Hugon, *L'Afrique*, p.33.

intellectuels africains veulent se réappropriier l'analyse de leur société. Et selon l'historien A. Mbembe :

[...] la volonté de vie demeure. Un énorme travail de réassemblage est en cours, vaille que vaille, sur le continent africain. Ses coûts humains sont élevés. Il touche jusqu'aux structures de la pensée [...]. Quelques chose de fécond jaillira de cet immense champ de labour de la matière et des choses, quelque chose susceptible d'ouvrir un univers infini, extensif et hétérogène, l'univers des pluralités et du large¹¹¹.

Un vent d'optimisme souffle sur l'Afrique désormais considéré comme un continent émergent et nouvelle frontière de l'économie mondiale. En effet, comme l'écrit P. Hugon :

On a constaté en revanche, depuis le début du XXI^{ème} siècle, un reclassement géopolitique. Les raisons en sont multiples : sécurité, accessibilité aux ressources du sous-sol (minéraux et hydrocarbures) et du sol (terre arables, forêt), rôle de la biodiversité, jeux d'alliance dans les organisations internationales (un quart des voix aux Nations Unies). Son poids démographique, ses ressources naturelles, voire ses perspectives de croissance, font de l'Afrique un acteur croissant au niveau mondial¹¹².

Carte 12: Les richesses du sous-sol africain



Source: <https://www.google.com>

¹¹¹ Cité par Jean Emmanuel Pondi in Jean Emmanuel Pondi (dir.), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Afrédit, Yaoundé, 2011, p.17.

¹¹² Hugon, *L'Afrique*, p.107.

Depuis la décennie 2000, le taux de croissance moyen de l'Afrique est supérieur à 5%. La capitalisation boursière a décuplé de 2000 à 2015 et la part de l'Afrique subsaharienne dans les Investissements Directs Etrangers (IDE) mondiaux est passée de 1,2% en 2007 à 3,1% en 2014. L'Indice de Développement Humain (IDH), pour sa part, a crû de 15%. Par ailleurs, la classe moyenne (revenue de 2 à 10 dollars par jour) a doublé depuis 1990 atteignant, selon certains, 300 millions d'individus en 2015. Après un déclassement géopolitique, lié à la chute du mur de Berlin, l'Afrique a émergé en diversifiant ses partenariats et est parfois définie comme le nouvel eldorado pour ses ressources naturelles¹¹³.

L'Afrique se mondialise en diversifiant ses partenaires alors que les puissances émergentes l'intègrent dans leur insertion mondiale. Ces nouveaux partenaires renforcent des relations Sud/Sud et donnent plus de marges de manœuvre aux États africains¹¹⁴. Cet optimisme a été résumé en 2013 lors du lancement de l'Agenda 2063 par la Présidente de la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini-Zuma, dans les termes suivants :

Pourquoi sommes-nous confiants dans le fait que l'heure de l'Afrique a sonné et que nous pouvons réaliser notre rêve en 50 ans ou moins ? Six des économies connaissant la croissance la plus rapide sont africaines, et le continent affiche une croissance moyenne de 5 % par an depuis plus d'une décennie, malgré la crise financière et économique mondiale. Nous avons une population croissante, active, pleine de ressources et jeune, dotée des compétences essentielles qui seront nécessaires pour conduire la transformation de l'Afrique.

Cependant, ainsi que le souligne fort opportunément le politologue Mathias Eric Owona Nguini :

L'activité historique et pratique d'une « Renaissance africaine » - entendue comme orientation et refondation historique et de restructuration anthropologique – comporte la nécessité de remodeler les atours et les contours culturels des sociétés d'Afrique. Une telle activité commande alors que les agents et les agences constitutives de ces sociétés soient capables de (ré)lancer un « procès de civilisation » sur des bases autonomes, autoréférentielles et auto-propulsives autres que des sources (néo)coloniales et exogènes déniaient aux sociétés « négro-africaines » toute capacité propre de conduite civilisatrice¹¹⁵.

L'atteinte de cet objectif passe certainement par le règlement de la crise que traverse actuellement l'État en Afrique.

¹¹³ Hugon, *L'Afrique*, pp.31-32.

¹¹⁴ Ibid., pp.111, 113.

¹¹⁵ Mathias Eric Owona Nguini, « Politiques et économies de l'esthétique de (la) renaissance africaine : développement des arts et arts du développement », in Pondi(dir.), *Repenser le développement*, p.515.

D. LA CRISE DE L'ÉTAT CENTRALISÉ

L'héritage jacobin et ses accents centralisateurs semble constituer un anachronisme politique. Il importe d'en tirer les leçons.

1. Les limites du modèle démocratique occidental

L'Afrique traverse une crise de l'État, de la démocratie et du développement. L'essoufflement prévisible de l'illusion jacobine et de la toute-puissance du chef en matière d'organisation de l'appareil public est palpable, bien que l'autre débat soit de faire la part des choses entre l'échec d'une philosophie politique et celui du support institutionnel à même de la sous-tendre¹¹⁶.

En effet, l'État est le concept majeur au terme duquel il s'avère que le mode global d'organisation institutionnelle qui a cours sur le sol africain est la fidèle traduction d'un malentendu historique né de la rencontre avec la différence, porteuse de dilution culturelle et de prééminence du discours politique de l'autre. A la vérité, du Caire au Cap, abstraction faite de l'espace arabo-musulman resté fermement ancré sur des acquis culturels et sociologiques ayant trait aux préceptes de l'Islam, la matrice qui régit le service public est bien celle de la sphère judéo-chrétienne que l'on peut circonscrire à l'ensemble de l'espace occidental (l'Europe et l'Amérique essentiellement), irrigué par l'apport de principaux courant monothéistes que sont le judaïsme et le christianisme¹¹⁷.

Or, la première conclusion qui a valeur de loi pour la maturation institutionnelle des États et leur émergence à la souveraineté internationale, est que le modèle de production structurelle de l'État est d'abord la résultante d'une culture, celle-ci induisant une expérience et une pratique religieuse et philosophique dont les principes se déteignent sur la vie quotidienne dans tous ses aspects. L'intérêt et les passions sans cesse soulevés autour de ce concept entérinent l'effet distorsif qu'il a sur la marche des sociétés¹¹⁸.

Peu importe dès lors que l'on rallie à la formule anglo-saxonne, lusophone ou francophone avec quelques variations en ce qui concerne le segment parlementaire ou exécutif, c'est la même racine politique et stratégique sous l'angle constitutionnel qui est à l'œuvre, fût-elle de Westminster (Grande Bretagne) ou de la Cinquième République (France), celle construite autour de la démocratie concurrentielle , de la libre expression du marché et

¹¹⁶ Laurent Mbassi, « Les temps sont-ils accomplis ? De l'idée et de l'usage du pouvoir politique en contexte africain », in Pondi(dir.), *Repenser le développement*, p.146.

¹¹⁷ Ibid., pp.151-152.

¹¹⁸ Ibid.

de la liberté citoyenne dans la prise de parole, illustrée comme le cache-sexe du néolibéralisme¹¹⁹.

Comme le soutient le politologue Laurent Mbassi :

Ici précisément sera convoqué une approche comparative, puisque l'on se trouve en présence de deux entités parallèles, l'Afrique et l'Europe ; l'une mue par l'individu comme vecteur majeur d'épanouissement social et l'autre plaçant la communauté au centre de tout processus public, l'une ayant pour paramètre décisif de pouvoir la performance et l'autre le rassemblement, l'une procède par opposition des pôles d'influence institutionnelle et l'autre par apposition ou par agrégation de ceux-ci, et au terme d'une telle revue, elles offrent curieusement un tableau identique de conception et de gestion de l'État¹²⁰.

Ainsi se révèle la source des attermolements africains, puisqu'un État n'est pas une création ex-nihilo, une greffe artificielle dans un organisme ayant une existence et une géométrie préalable, mais l'héritage d'une vision culturelle, d'une concertation intracommunautaire et d'une somme de mentalités d'hommes et de femmes vivant à un endroit donné et collectivement soumis à ses diverses contraintes¹²¹.

2. Le bilan mitigé de l'État en Afrique

Si, en effet, la théorie politique postule que l'État est le reflet de la société et devrait, en conséquence, être au service de la société, l'Africain au Sud du Sahara, l'État et la société ne sont pas en symbiose, car celui-ci ne représente pas les conditions et les attentes de celle-là, mais plutôt les exigences des régions hégémoniques au sein de l'espace-monde. L'État calqué a un fonctionnement chaotique, entraîne presque invariablement une série de tâtonnements, d'approximations, d'obligations et de renoncements. Pour de nombreux chercheurs en sciences sociales, on y trouve les raisons de l'improbable développement économique du continent. Selon M. Loriaux:

La raison principale de l'échec des politiques de développement tient probablement au fait que la plupart des choix de développement n'ont pas résulté d'analyses 'objectives' des conditions de changement sociétal et de l'évolution 'naturelle' dans les pays du Tiers monde, mais d'orientations idéologiques inspirées de l'expérience historique occidentale et de son modèle de développement¹²².

Si le bilan du cinquantenaire de l'Afrique sous l'angle du développement s'est avéré mitigé, c'est principalement parce que la plupart des approches suivies par des experts

¹¹⁹ Mbassi, « Les temps sont-ils accomplis ? », p.152.

¹²⁰ Ibid., p.152.

¹²¹ Ibid., pp.152-153.

¹²² Loriaux, « La peur du nombre », p. 35.

d'horizons divers accusaient une certaine déconnection en regard du contexte socio-culturel de l'Afrique et des besoins réels des populations africaines. Cette tendance est l'un des aspects qui ont précipité les conflits qui ensanglantent l'Afrique¹²³.

Au total, il apparaît que l'expansion démographique de l'Afrique a des conséquences multiples qui ralentissent son décollage. Dès lors, tout succès futur ou éventuel devra passer par une reconsidération profonde de ces stratégies anciennes et par une prise en compte plus rationnelle des réalités du milieu africain et des desiderata des populations du continent. Il est par conséquent nécessaire pour les sociétés africaines d'emprunter ce chemin afin de transformer effectivement leur dividende démographique en levier central d'un modèle de développement africain à inventer.

¹²³ J. E. Pondi, « Repenser le développement à partir des spécificités africaines : quelques balises », in Pondi(dir.), *Repenser le développement*, p.463.

CHAPITRE IV : LES VOIES DE CAPITALISATION DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE AFRICAINE

Le dividende démographique constitue une opportunité pour le décollage de l’Afrique. Pour en tirer pleinement profit, les Africains doivent conduire une politique volontariste axée sur la promotion du capital humain, l’amélioration de la gouvernance et la gestion solidaire des phénomènes migratoires.

I. LA PROMOTION DU CAPITAL HUMAIN

L’excédent démographique de l’Afrique constitue une opportunité pour son émergence. C’est dans ce sens que le 28^e Sommet de l’Union Africaine tenu du 22 au 31 janvier 2017 sur le thème « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse », a encouragé les dirigeants africains à accroître leurs investissements dans le capital humain, surtout la jeunesse, à travers deux piliers centraux : le système de santé et le triptyque éducation- formation – emploi.

A. L’AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Dix ans après la Déclaration du millénaire en 2000, le continent africain est toujours à la traîne sur le plan sanitaire, tant l’ampleur de la tâche à accomplir est titanesque. Une véritable politique de santé s’impose par conséquent pour améliorer le capital humain africain, déficitaire qualitativement et quantitativement. Le troisième objectif de l’Agenda 2063 élaboré par l’Union Africaine recommande aux gouvernements africains de mettre en œuvre les priorités et les stratégies indicatives relatives à la longévité, la qualité de vie et la santé des citoyens, ainsi qu’au statut nutritionnel des citoyens acceptable par rapport aux normes internationales. Pour Hachimi Sanni Yaya et Samuel Iлека- Priouzeau :

Cette politique [de santé] doit comporter des objectifs mesurables qui se voudront concrets et ambitieux, réalistes et réalisables, appropriés dans le temps, et traduits dans des actions susceptibles de prévenir, de soigner ou de guérir les maladies, imperfections organiques, fonctionnelles ou psychiques qui peuvent compromettre, limiter ou interdire l’activité familiale, professionnelle ou sociale des individus. Elle doit également recouvrir l’ensemble des moyens juridiques (lois et règlement), institutionnels, humains, techniques, économiques, financiers et budgétaires susceptibles d’empêcher l’apparition des maladies ou faire régresser celles qui se sont déclarées, dans une perspective très large de protection de la santé publique. Dans ce cadre,

les régimes de protection sociale auront à jouer un rôle déterminant dans l'amélioration de l'état de santé de la population¹.

La « Feuille de route de l'Union Africaine sur tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse »² s'est chargée de fixer le cap à suivre :

Pour tirer pleinement profit du dividende démographique, il est indispensable d'entreprendre des investissements stratégiques susceptibles d'améliorer les résultats en matière de santé relatifs à l'accès à la santé sexuelle et génésique, y compris la planification des naissances, afin de s'assurer que les femmes peuvent décider elles-mêmes du nombre d'enfants qu'elles souhaiteraient avoir et de l'écart entre les naissances de ces enfants. Par ailleurs, il est également nécessaire d'accroître la survie des enfants en mettant l'accent sur la prévention des maladies infectieuses, la vaccination, l'amélioration de la nutrition et le renforcement des interventions médicales pendant la période néonatale³.

1. La nécessité d'une démarche holistique

L'examen des politiques sanitaires mises en œuvre en Afrique suggère que la dimension médicale des problèmes de santé fait l'objet d'une attention particulière de la part des organisations et des gouvernements, alors que l'aspect socio-culturel et la dimension participative sont souvent délaissés⁴. Or, devant la difficulté des pays de la région à être au rendez-vous des OMD, par exemple, de nombreux auteurs ont avancé la faiblesse des systèmes de santé à agir sur les déterminants sociaux à cause du cloisonnement du secteur sanitaire mettant essentiellement l'accent sur la maladie plutôt que sur la santé. Une prise en considération des divers déterminants de la santé est nécessaire afin de permettre l'élaboration d'approches plus spécifiques et cohérentes.

En effet, en Afrique comme ailleurs, les problèmes de santé ont un caractère multifactoriel. Les facteurs environnementaux et sociaux sont fortement corrélés à l'état de santé des populations locales. Comme le souligne le Dr. Matshidiso Moeti, directrice du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, il importe de :

Renforcer le leadership et la gouvernance des secteurs sanitaires pour gagner la confiance de toutes les parties prenantes. Les gouvernements devraient aussi être plus innovants pour générer des revenus de sources intérieures et assurer à toute la population un accès aux services de santé

¹Hachimi Sanni Yaya, Samuel Ileka- Priouzeau, « Accès et équité dans les systèmes de soins de santé en Afrique », in Hachimi Sanni Yaya (dir.), *Les maux et les choses de la santé : acteurs, pratiques et systèmes de santé dans le tiers-monde*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 2010. p.81.

²Assemblée Générale de l'Union africaine, « Feuille de route de l'Union africaine sur tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » adoptée comme thème des 28^e et 29^e sessions ordinaires de la Conférence respectivement en janvier 2017 et juin -juillet 2017, in <https://wcaro.unfpa.org>. Consulté le mardi 23 mars 2021 à 10 heures.

³ Ibid.

⁴ Yaya, Ileka- Priouzeau, « Accès et équité dans les systèmes de soins de santé en Afrique », pp. 84-85.

essentiels. Ils devraient améliorer la qualité des services de santé et la sécurité des patients et du personnel de santé, ainsi que s'associer avec la société civile et d'autres partenaires afin d'élargir l'accès. Investir dans les systèmes de santé au niveau des districts et des collectivités devrait être une priorité pouvant contribuer à la couverture sanitaire universelle et à la réalisation des Objectifs de développement durable⁵.

L'OMS préconise par ailleurs une approche fondée sur une éducation et une sensibilisation qui ciblerait très tôt la petite enfance et les femmes, car les mesures en faveur de leur éducation ont une rentabilité qui représente plusieurs fois l'effort consenti, d'où la nécessité de développer des politiques sanitaires axées sur la prévention plutôt que le traitement des maladies⁶.

Le financement, l'organisation et la gestion des systèmes de santé africains doivent également être revus afin de le rendre moins imprévisible et volatile. C'est dans ce sens que Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)⁷ a reconnu la nécessité d'instaurer des systèmes de santé et de les renforcer par un meilleur financement afin d'atteindre une situation sanitaire viable⁸.

En outre, dans un contexte de grave pénurie de personnel que connaissent de nombreux pays du continent africain, un des défis importants à relever sera la mise en place d'un processus de formation qui permette aux systèmes de santé de la région de disposer d'une masse critique de professionnels qualifiés.

2. L'apport de la médecine traditionnelle africaine

La contribution de la médecine traditionnelle au système de santé mérite d'être prise en compte. Dans le cadre de la lutte contre les pandémies et épidémies, elle peut constituer un moyen de soulager des travailleurs de la santé surchargés, en confiant à des tradipraticiens reconnus et encadrés la charge d'assurer certaines tâches. Ceux qui sont bien intégrés et

⁵ Entretien avec TefoPheage, reproduit par le magazine *Afrique Renouveau*, décembre 2016 – mars 2017. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) désignent le nom couramment utilisé pour les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations Unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030. Il s'agit des 169 cibles à atteindre à l'horizon 2030, définies par ODD. Elles répondent aux objectifs généraux suivants : éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Dans un souci d'appropriation et de communication, elles sont parfois regroupées en cinq domaines, les « 5P » : peuple, prospérité, planète, paix, partenariats. Ces objectifs remplacent les 8 objectifs du millénaire pour le développement, qui se sont achevés en 2015, et dont les avancées ont permis une nette évolution.

⁶ Yaya, Ileka- Priouzeau, « les systèmes de soins de santé en Afrique », p.85.

⁷ Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), cadre stratégique de l'Union Africaine pour le développement socio-économique du continent, est à la fois une vision et un cadre stratégique pour l'Afrique au XXI^e siècle. Ce partenariat a été adopté par les Chefs d'État africains lors du 37^e Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) organisé à Lusaka, en Zambie, en juillet 2001. Il compte quatre principaux objectifs : Éradiquer la pauvreté, Promouvoir la croissance et le développement durable, Intégrer pleinement l'Afrique dans l'économie mondiale, Accélérer l'autonomisation des femmes.

⁸ Yaya, Ileka- Priouzeau, « les systèmes de soins de santé en Afrique », pp.81-82.

estimés par les communautés peuvent être formés et devenir de puissants agents de changement de comportement dans la dynamique visant à contenir le fardeau morbide des maladies affectant le continent. Pour que la médecine traditionnelle puisse se développer aux côtés de la médecine moderne, il faudrait qu'elle bénéficie d'un cadre légal et institutionnel en l'absence desquels les abus seront légion.

Il serait donc temps que les programmes et politiques de santé incorporent cette médecine qui est toujours utilisée par une très grande majorité de la population⁹. Cette collaboration pourrait permettre aux programmes d'avoir un plus grand impact, en leur permettant d'être taillés sur mesure et de correspondre aux besoins réels des populations en bénéficiant¹⁰. M. Barbieri et P. Cantrelle auteurs d'une réflexion pertinente sur la question y sont favorables : « une politique de santé, si elle n'intègre pas la médecine traditionnelle, ne peut l'ignorer. L'intégration plus ou moins profonde de deux rationalités, traditionnelle et moderne, détermine l'itinéraire thérapeutique des malades et ses conséquences sur l'issue de leur maladie »¹¹.

Ils reconnaissent en outre que certaines pratiques populaires sont bénéfiques et peuvent être utilement prise en compte par les programmes de santé moderne. La médecine traditionnelle fait partie d'une culture et ses représentations sont intégrées au tissu social. Les guérisseurs sont les plus nombreux. Ils se réfèrent au culte des ancêtres et utilisent, pour leur thérapeutique, la pharmacopée traditionnelle. Les voyants se réfèrent, eux, au système islamique, bien qu'ils utilisent également des représentations et des thérapeutiques non islamiques. Enfin, les manipulateurs ou rebouteux complètent le monde de la médecine traditionnelle. Au Sénégal, par exemple, on compte en moyenne 1 guérisseur pour 250 habitants, lorsque la médecine moderne propose un infirmier pour 15000 habitants et un médecin pour 150000 habitants. On devine comment cette assistance traditionnelle constitue une composante essentielle du système de santé¹².

Le politologue P. Boniface, dans le même sillage, attribue en partie la résilience de l'Afrique face au covid-19 à la médecine traditionnelle :

Cela s'explique, pêle-mêle, par un outil statistique moins fiable, mais aussi par l'habitude de réagir aux pandémies, une absence de sentiment de supériorité, la jeunesse de la population, etc. L'absence des industries pharmaceutiques et la méfiance à leur égard ont aussi développé le

⁹ D'après le politologue Jean-Emmanuel Pondi, 70% des populations africaines font confiance à la médecine traditionnelle africaine. Lire à ce sujet, Pondi, « Repenser le développement », p.476.

¹⁰ Yaya, Ileka- Priouzeau, « les systèmes de soins de santé en Afrique », p. 84.

¹¹ Barbieri, Cantrelle, « Politique de santé et population », pp. 51-52.

¹² Ibid.

recours aux plantes médicinales traditionnelles, dont l'artémisia, prônée par le président malgache Rajoelina ¹³.

La promotion de la médecine traditionnelle doit s'accompagner de la valorisation du triptyque éducation-formation-emploi.

A. LA VALORISATION DU TRIPTYQUE ÉDUCATION-FORMATION-EMPLOI

Les questions essentielles de l'Agenda 2063¹⁴, vision de l'UA pour 2063, placent les peuples au centre des préoccupations, notamment par l'amélioration de l'éducation, des qualifications et de l'emploi. Le défi de l'Afrique est ainsi non seulement de créer des emplois assez rapidement pour suivre le rythme de la croissance démographique, mais également de doter chacun des compétences nécessaires pour intégrer une main d'œuvre productive.

1. Revoir le système éducatif et promouvoir l'entrepreneuriat

Les systèmes d'éducation dans la plupart des pays africains, conçus dans les années 1950, sont dépassés et doivent être réformés pour répondre aux exigences actuelles du marché de l'emploi. A cet effet, de nouvelles approches focalisées sur une éducation de qualité et une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre qualifiée doivent être adoptées afin de résoudre le problème du chômage des jeunes. Cela passe par le renforcement de la recherche et de l'innovation scientifiques par des réseaux d'excellence africains. Il est également question de mieux orienter les enfants avec une diversification de leur domaine de formation en intégrant dans les programmes scolaires ancrés dans les réalités locales et ouverts sur le monde, l'acquisition de compétences et entrepreneuriat. Les États africains doivent donc former des jeunes susceptibles de s'auto-employer. Les jeunes africains pourront ainsi collectivement contribuer à créer une dynamique des systèmes innovants connectés à l'international et à développer des programmes de mentorat (avec la diaspora) afin de former la nouvelle génération d'entrepreneurs.

L'Agenda 2063 recommande aux gouvernements d'investir dans les compétences, les sciences, les technologies, l'ingénierie, les mathématiques, l'innovation et la recherche afin que les peuples d'Afrique puissent conduire leur développement¹⁵. Cela passe par le développement d'une éducation de qualité qui ne peut émerger qu'avec des enseignants de qualité. Car, les enseignants, sans une formation de qualité, un meilleur salaire et une connaissance des bases de la technologie moderne, seront incapables d'améliorer la qualité de

¹³Boniface, *Géopolitique du Covid-19*, p.2.

¹⁴Commission de l'Union Africaine, *Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons*, avril 2015, in <https://archive.uneca.org>. Consulté le vendredi 19 mars 2021 à 11heures.

¹⁵ Ibid.

l'éducation et de former la prochaine génération d'innovateurs. L'Union Africaine va plus loin :

Avec des emplois de grande qualité offerts essentiellement par le secteur privé pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail et accroître la productivité globale, il s'avère indispensable de changer de paradigmes, si l'on veut doter les jeunes des compétences entrepreneuriales nécessaires pour créer leurs propres entreprises¹⁶.

Pour y parvenir, la consolidation de l'adéquation formation-emploi est indispensable.

2. Consolider l'adéquation formation-emploi

Les systèmes éducatifs du continent doivent améliorer et promouvoir les compétences dans les professions traditionnelles (enseignants, infirmiers, médecins et avocats), ainsi que dans les technologies, l'ingénierie et les mathématiques, afin de mettre en cohérence les qualifications produites par le système scolaire et celles souhaitées par le secteur privé, et d'accompagner les exigences du développement rapide de l'Afrique aux niveaux politique, social et économique.

Il est tout aussi urgent de développer des compétences pour les micros, petites et moyennes entreprises. Selon l'Agenda 2063 de l'UA, les institutions africaines doivent davantage se concentrer sur l'investissement dans les sciences et les technologies. Le soutien à la formation technologique et professionnelle doit être accru et lié aux besoins spécifiques du marché du travail, dans les secteurs formels comme informels, et comprendre les compétences nécessaires à la création de petites entreprises. Dans ce cadre, le renforcement du partenariat public-privé va sans doute favoriser le climat des affaires et faciliter l'investissement et la création d'emploi¹⁷.

Les gouvernements doivent œuvrer avec des partenaires bilatéraux, multilatéraux et non traditionnels pour mobiliser leurs contributions au développement de l'Afrique, grâce au co-financement par des fonds fiduciaires thématiques, ainsi que d'autres initiatives bilatérales. Des efforts doivent aussi être poursuivis auprès du secteur privé, des fondations, des

¹⁶ Assemblée Générale de l'Union africaine, « Feuille de route de l'Union africaine sur tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » adoptée comme thème des 28^e et 29^e sessions ordinaires de la Conférence respectivement en janvier 2017 et juin -juillet 2017, in <https://wcaro.unfpa.org>. Consulté le mardi 23 mars 2021 à 10 heures.

¹⁷ Commission de l'Union Africaine, *Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons*, avril 2015, in <https://archive.uneca.org>. Consulté le vendredi 19 mars 2021 à 11 heures.

organisations non-gouvernementales, des organisations de la société civile, des institutions régionales et des milieux universitaires¹⁸.

3. Renforcer la production industrielle et la formation des coopératives

La *Brookings Institution*¹⁹ préconise aux États de mettre l'accent sur la production industrielle, « le secteur le plus étroitement associé à une forte croissance de l'emploi ». Elle encourage aussi l'accroissement des investissements dans l'agriculture, le tourisme, le bâtiment et dans les projets qui emploient des jeunes. Il importe également que les États suscitent auprès des populations la formation des coopératives surtout dans le domaine agropastoral. Mais, il apparaît qu'aucun progrès réel ne pourrait être réalisé sans une amélioration substantielle de la gouvernance²⁰. D'après le président du Groupe de la Banque Africaine de Développement, Akinwumi Ayodeji Adesina, « L'Afrique doit cesser d'être au bas des chaînes de valeur mondiales; elle doit s'industrialiser rapidement et ajouter de la valeur à tout ce qu'elle produit »²¹.

II. L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE

Le XXI^e siècle s'est levé dans un environnement où les États africains traversent une crise multidimensionnelle. Dans un contexte où l'Afrique est qualifiée par l'OCDE de zone à déficit de gouvernance, des mutations visant l'émergence d'un nouveau modèle de gestion des affaires publiques sont nécessaires. Il est question de rationaliser les conduites dans la société, tant du point de vue économique que politique.

A. LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

La corruption est un comportement qui s'écarte des normes et des devoirs officiels d'une charge publique, élective ou désignée, à des fins d'enrichissement. Elle va de la pratique des pots-de-vin et de l'extorsion, la « petite » corruption, au népotisme et détournement de fonds, la « grande » corruption. La corruption est devenue une pandémie qui menace le tissu social et interdit l'accumulation productive, à tel point que la journée du 9 décembre a été retenue par les Nations Unies comme journée internationale de lutte contre la corruption. Elle touche particulièrement les produits d'extraction, les BTP et les

¹⁸Commission de l'Union Africaine, *Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons*, avril 2015, in <https://archive.uneca.org>. Consulté le vendredi 19 mars 2021 à 11heures.

¹⁹ Think Thank américain basé à Washington spécialisé dans la recherche et la formation dans le domaine des sciences.

²⁰ Kingsley Ighobor, « Le chômage des jeunes à l'ombre de la croissance. Priorité à la création d'emplois », in <https://www.un.org>. Consulté le 12 novembre 2021 à 15 heures.

²¹ Banque Africaine de Développement, *Industrialiser l'Afrique: stratégies, politiques, institutions et financements*, 2017, p.v.

administrations, malgré les nombreux textes anti-corruption tels que la Convention de l'OCDE en 2003, la Convention de l'Union Africaine en 2003, ou encore la Convention des Nations Unies en 2004²².

Depuis 1995, l'ONG *Transparency International* établit un classement de l'ensemble des pays selon l'Indice de Perception de la Corruption (IPC). Le constat dressé dans ses rapports successifs depuis cette date sont sans ambiguïté : le continent africain reste la région la plus mal classée en terme de perception de la corruption, avec un score de 32 en 2017, sur une échelle de 100. Et le premier pays d'Afrique subsaharienne à apparaître est à la 34^{ème} place, le Botswana.

1. Les effets désastreux de la corruption

La corruption est un obstacle au développement et à la croissance économique de l'Afrique. Selon la Banque Mondiale, la corruption peut réduire le taux de croissance d'un pays de 0,5 à 1 point de pourcentage par an. Les recherches du FMI ont montré que les investissements réalisés dans les pays corrompus sont inférieurs d'environ 5% à ceux réalisés dans les pays relativement non corrompus. L'agence de cotation *Standard and Poor's* affirme que les investisseurs ont 50% à 100% de risques de perdre la totalité de leurs investissements dans un délai de cinq ans dans les pays connaissant divers degrés de corruption. Selon l'ONG *Global Financial Integrity*, 946 milliards de dollars ont été détournés en Afrique en 2011. Soit vingt fois l'aide au développement accordée par l'Union Européenne cette année-là. La corruption est donc une véritable gangrène contre laquelle il importe de lutter vigoureusement.

1. Des mesures fortes pour endiguer la corruption

Face à l'énorme coût économique avéré de la corruption, les gouvernements africains doivent intensifier les efforts visant à la combattre. Dans cette perspective *Transparency International*, ONG animée par la vision d'un monde dans lequel les États, les entreprises, la société civile et les individus dans leur quotidien seraient épargnés par la corruption sous toutes ses formes, mène le combat contre la corruption pour faire de cette vision une réalité²³. Cette ONG a consacré ses premières années d'existence à faire émerger le sujet de la corruption – autrefois considéré comme non prioritaire – à l'agenda international. Rapidement,

²² Hugon, *Géopolitique*, p.78.

²³ Daniel Lebègue, « Lutte contre la corruption: quel rôle et quels moyens d'action pour la société civile ? L'exemple de Transparency International », in Michel Hunault (dir.), *La lutte contre la corruption, le blanchiment, la fraude fiscale. L'exigence d'éthique dans les mouvements financiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 43.

elle décide de combiner une vision globale et nationale de la lutte contre la corruption²⁴. Dans ce cadre, *Transparency International* a élaboré le Pacte d'Intégrité, instrument mis au point au cours des années 1990 pour permettre aux gouvernements, aux entreprises et aux organisations de la société civile, qui sont disposés à lutter contre la corruption, de pouvoir mener ce combat dans le domaine des marchés publics²⁵.

Ce Pacte stipule des droits et des obligations visant à s'assurer qu'aucune partie ne soit appelée à verser, proposer, demander ou percevoir des pots-de-vin, ou à être de connivence avec l'une quelconque des parties en concurrence aux fins de gagner un marché, ou pendant l'exécution d'un contrat. De même, le Pacte stipule que les soumissionnaires doivent pouvoir rendre publics toutes les commissions et les autres frais par eux versés à toute personne dans le cadre d'un marché, et que des sanctions doivent être appliquées en cas de violation des règles. Ces sanctions comprennent la perte ou le refus du marché, la perte de la caution de soumission ou de la garantie de bonne exécution, l'obligation à dommages-intérêts, la mise sur liste noire pour les futurs appels d'offre en ce qui concerne les soumissionnaires, et les actions pénales ou disciplinaires pour ce qui est des agents de l'État²⁶.

Transparency International est surtout connue pour développer et publier des indices permettant d'évaluer selon différents critères le taux de corruption des pays du monde. Parmi ceux-ci, trois sont remarquables :

- L'Indice de Perception de la Corruption (IPC) classe depuis 1995 la plupart des États selon une échelle allant de 0 à 10.
- Le baromètre mondial de la corruption est un sondage réalisé auprès des populations, et qui consiste à rassembler des avis quant à la perception qu'ont celles-ci de la corruption au sein de leur pays.
- L'Indice de Corruption des Pays Exportateurs (ICPE) recense les pots-de-vin versés par des entreprises des principaux pays exportateurs à l'étranger en vue de s'approprier des marchés dans les pays concernés²⁷.

Toutefois, *Transparency International* n'est une organisation indépendante ni financièrement ni culturellement. Son existence doit en effet beaucoup à des fondations et des

²⁴ Lebègue, « Lutte contre la corruption », p. 43.

²⁵ Transparency International, « Pacte d'Intégrité », in <https://www.transparency.org>. Consulté le mercredi 10 novembre 2021 à 11 heures.

²⁶ Ibid.

²⁷ <https://fr.wikipedia.org>. Consulté le vendredi 12 novembre 2021 à 10 heures.

multinationales anglo-saxonnes, ainsi que des institutions gouvernementales américaines qui peuvent influencer son action²⁸.

La plupart des pays africains ont mis sur pied des structures indépendantes dédiées pour contrôler, vérifier et étudier les transactions publiques. Ces organismes de lutte contre la corruption ont considérablement réduit les pratiques de corruption au Botswana, aux Seychelles, au Cap-Vert, au Rwanda et en Namibi par exemple, grâce à un leadership politique résolu à endiguer la corruption²⁹. Mais, pour être efficace, la lutte contre la corruption doit aller de pair avec la culture de l'intérêt public.

B. ENRACINER LA CULTURE DE L'INTÉRÊT PUBLIC

Face à la volatilité du paysage africain, il importe d'enraciner la culture de l'intérêt public par un remodelage de la moralité des acteurs.

1. La volatilité du paysage africain

L'amélioration de la gouvernance conditionne l'émergence de l'Afrique . En effet, selon l'*Agenda 2063* de l'UA, les déficits de gouvernance sous la forme de la faiblesse des institutions, un leadership n'ayant aucun compte à rendre sur son action, l'étroitesse des espaces politiques et le caractère non exclusif des processus démocratiques ont été, depuis de nombreuses années, les caractéristiques déterminantes de nombreux pays africains qui, en même temps que d'autres facteurs endogènes tels que l'origine ethnique, combinés à des facteurs exogènes, notamment la Guerre Froide, ont contribué à la volatilité du paysage africain sur le plan de la paix et de la sécurité³⁰.

2. Remodeler la moralité des acteurs

Le développement de l'Afrique est d'abord une question mentale. Les États africains doivent s'attacher à remodeler la moralité des acteurs dans les structures de service public en y réintroduisant les valeurs éthiques de respect, de sens de la solidarité collective, du bien commun, de la hiérarchie et de l'intérêt supérieur de l'État, de bienséance et de probité qui étaient à la base de la stabilité des sociétés africaines plusieurs fois millénaires. Ce travail de

²⁸ <https://fr.wikipedia.org>. Consulté le vendredi 12 novembre 2021 à 10 heures.

²⁹ Transparency International, « Lutte contre la corruption en Afrique: du bon et du moins bon », in <https://www.transparency.org>. Consulté le jeudi 11 novembre 2021 à 12 heures.

³⁰ Commission de l'Union Africaine, *Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons*, avril 2015, in <https://archive.uneca.org>. Consulté le vendredi 19 mars 2021 à 11 heures.

fond est indispensable, tant il est vrai que le développement est d'abord une culture, avant d'être une structure et un état d'esprit fait de surpassement de soi et de quête de perfection³¹.

C. DÉVELOPPER UN LEADERSHIP VISIONNAIRE

Les gouvernements africains doivent améliorer la responsabilité politique, la prestation des services publics et l'administration. Il en est de même pour ce qui est de la dévolution des pouvoirs aux structures locales de gouvernance et de la culture d'élections compétitives régulières. Cela exige le développement des structures de gouvernance démocratique et participative.

Malgré les progrès enregistrés avec l'adoption de la Charte africaine de la Démocratie, les Élections et la Gouvernance³², de nombreux défis restent à relever, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des normes continentales et régionales sur la gouvernance, ainsi que la récurrence des violences liées aux élections. Selon l'Agenda 2063 de l'UA, seul un leadership politique visionnaire et porteur de changements, couplé à une participation dynamique des citoyens, pourrait permettre de surmonter ce défi³³.

La renaissance de l'Afrique passe par l'enracinement de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'Homme, de la justice et de l'État de droit. Pour y parvenir, les valeurs et pratiques démocratiques, les principes universels de droit de l'Homme, de justice et d'État de droit doivent être vulgarisés. Des institutions solides et un leadership transformatif doivent être mis en œuvre dans ce but. Il s'agit en définitive d'inventer un nouveau modèle de développement.

Le discours sur le développement a connu deux grandes métathéories, la modernisation et la dépendance, et sept stratégies qui ont orienté l'action des acteurs de la coopération internationale pour le développement et les instruments mis sur pied depuis Truman en 1949 à l'adoption des OMD en septembre 2000³⁴. Repenser le développement à partir de l'Afrique semble de nos jours être, non seulement un espoir, mais une nécessité, car il faut sauver le globe des effets destructeurs d'un modèle de développement à l'occidental dominant qui crée les richesses, génère des inégalités et des déséquilibres qui impactent la

³¹ Pondi, « Repenser le développement », pp.478-479.

³² Adoptée par l'Union Africaine le 30 janvier 2007.

³³ Commission de l'Union Africaine, *Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons*, avril 2015, in <https://archive.uneca.org>. Consulté le vendredi 19 mars 2021 à 11heures.

³⁴ Célestin Tagou, « Les théories et politiques globales de développement : de Truman aux OMD », in Pondi(dir.), *Repenser le développement*, p. 23.

sécurité humaine. Comment peut-on exploiter le potentiel civilisationnel du continent africain pour produire une alternative pouvant humaniser le processus de développement en permettant au plus grand nombre de profiter des richesses ?

Pour l'Union Africaine :

La valorisation du dividende démographique du continent requiert des investissements visant à garantir des processus politiques participatifs, représentatifs et inclusifs ainsi que des institutions étatiques plus proches du peuple, fondés sur la jouissance, la protection et le respect des droits civils, politiques et socio-économiques fondamentaux des jeunes, y compris des jeunes femmes qui sont confrontées à des défis désespérants liés à la jouissance de leurs droits³⁵.

Dans cette perspective, le Maroc et le Cameroun ont proposé, à l'instar d' autres États africains, des pistes pour un nouveau modèle.

1. Le modèle de développement du Maroc

Dans son discours prononcé le 13 octobre 2017 à Rabat devant les membres des deux Chambres du Parlement à l'occasion de l'ouverture de la première session de la 2^{ème} année législative de la 10^e législature, le Souverain marocain appelle à mettre en place un modèle de développement qui profite à tous, et à un nouveau souffle pour associer toutes les forces vives au développement du pays.

Selon le Roi du Maroc, les besoins fondamentaux de son peuple sont les suivants:

Aujourd'hui, les Marocains ont besoin d'un développement équilibré et équitable, garant de la dignité de tous, générateur de revenus et d'emplois, notamment au profit des jeunes; un développement qui contribue à instaurer un climat de tranquillité et de stabilité, et qui favorise une insertion réussie dans la vie familiale, sociale et professionnelle, que chaque citoyen appelle de ses vœux.

Ils souhaitent aussi la généralisation de la couverture médicale et la facilitation de l'accès digne de tous à de bons services de santé.

Aujourd'hui, les Marocains veulent que leurs enfants bénéficient d'un enseignement de qualité, qui ne se limite pas à développer des aptitudes de lecture et d'écriture, mais qui leur offre la garantie d'embrasser le monde du savoir et de la communication; un enseignement de qualité qui leur permette d'accéder au marché du travail, et de s'y insérer aisément, et qui contribue à la promotion individuelle et collective. Et non un enseignement qui fonctionne comme une machine à fabriquer des légions de diplômés chômeurs.

³⁵ Assemblée Générale de l'Union africaine, « Feuille de route de l'Union africaine sur tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » adoptée comme thème des 28^e et 29^e sessions ordinaires de la Conférence respectivement en janvier 2017 et juin -juillet 2017, in <https://wcaro.unfpa.org>. Consulté le mardi 23 mars 2021 à 10 heures.

Les Marocains ont également besoin d'une justice équitable et efficace; ils ont besoin d'une Administration à leur service et au service de l'intérêt général, incitant à l'investissement, stimulant le processus de développement, loin de toute forme de clientélisme, de corruption et de prévarication³⁶.

Face à tous ces défis, le modèle de développement à l'œuvre semble inefficace. Pour le Souverain du Maroc, le modèle de développement en cours a étalé ses insuffisances. Il doit par conséquent être revu et corrigé:

Si le Maroc a réalisé des progrès manifestes, mondialement reconnus, le modèle de développement national, en revanche, s'avère aujourd'hui inapte à satisfaire les demandes pressantes et les besoins croissants des citoyens, à réduire les disparités catégorielles et les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale.

[...] Quelque que soit le niveau de maturité atteint par notre modèle de développement, il aura toujours une rentabilité limitée, s'il ne s'appuie pas sur des mécanismes efficaces capables d'assurer son évolution aux niveaux local et régional.

[...] Hélas, le progrès enregistré au Maroc ne profite pas à tous les citoyens. En particulier, il ne touche pas ceux à qui Nous vouons une bienveillante sollicitude : nos jeunes qui représentent plus d'un tiers de la population.

En effet, assurer la mise à niveau de la jeunesse marocaine pour favoriser son engagement actif et efficient dans la vie publique nationale, constitue un défi majeur qu'il convient de relever de manière appropriée. Nous l'avons souligné à maintes reprises, notamment dans le Discours du 20 août 2012: la jeunesse représente notre véritable richesse; loin d'être un

frein au développement, elle en constitue le moteur [...] ³⁷

Dans une démarche cohérente, le Roi Mohamed VI, définit par la suite les contours du nouveau modèle de développement qui se veut pragmatique et place l'homme au centre des préoccupations:

[...] A cet égard, Nous invitons le gouvernement, le parlement et les différentes institutions ou instances concernées, chacun dans son domaine de compétence, à reconsidérer notre modèle de développement pour le mettre en phase avec les évolutions que connaît le pays.

Nous formons le souhait que soit élaborée une conception intégrée de ce modèle, propre à lui insuffler un nouveau dynamisme, à dépasser les obstacles qui freinent son évolution et à apporter des remèdes aux faiblesses et autres dysfonctionnements révélés par les évaluations menées sur le terrain.

Fidèle à l'approche participative dont Nous nous prévalons toujours pour aborder les problématiques nationales majeures, comme la révision de la Constitution et la régionalisation avancée, Nous appelons à ce que soient associés à ce processus de réflexion l'ensemble des compétences nationales, des acteurs sérieux et des forces vives de la nation.

En outre, Nous appelons tout un chacun à faire montre d'objectivité en appelant les choses par leur nom, sans complaisance ni fioriture, et en proposant des solutions innovantes et audacieuses; quitte à s'écarter des méthodes conventionnelles appliquées jusqu'ici, ou même, à provoquer un véritable séisme politique.

³⁶ Discours du Roi du Maroc Mohamed VI, le 13 octobre 2017 à Rabat, à l'occasion de la première session de la 2^e année législative de la 10^e législature. In <https://www.maroc.ma>. Consulté le samedi 20 mars 2021 à 17 heures.

³⁷ Ibid.

Voilà pourquoi Nous avons constamment appelé à agir avec plus de célérité dans le domaine de la régionalisation avancée car sa mise en œuvre pleine et entière apportera des réponses tangibles aux demandes sociales, aux attentes en développement qui s'expriment dans les différentes régions du Royaume.

En effet, la régionalisation n'est pas seulement un ensemble de lois et de procédures administratives. Elle est, fondamentalement, l'expression d'un changement profond dans les structures de l'État; elle est aussi le support d'une approche pratique en matière de gouvernance territoriale.

Bien plus, elle est le moyen le plus efficace de venir à bout des problèmes locaux et de satisfaire les demandes des populations qui en sont affectées. En effet, la régionalisation repose sur deux fondements: être à l'écoute des citoyens et les associer à la prise de décision, notamment à travers leurs représentants au sein des conseils élus.

Conscient qu'il n'y a pas de solutions toutes faites aux problèmes qui se posent dans les différentes régions du pays, Nous insistons sur la nécessité d'ajuster les politiques publiques aux préoccupations des citoyens, en fonction des besoins et des spécificités de chaque région.

Pour garantir une gestion encore plus efficace des affaires publiques locales, Nous mettons l'accent sur la nécessité de combiner le transfert des compétences aux régions à celui de ressources humaines qualifiées et de moyens financiers suffisants³⁸:

Comme le Maroc, le Cameroun, pays d'Afrique centrale, a élaboré sa nouvelle politique de développement dès 2003.

2. Le modèle de développement du Cameroun

Les autorités camerounaises ont élaboré, suivant une démarche participative, un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en avril 2003, puis un Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) en 2007. En effet, au cours du VI^e Programme d'Ajustement Structurel (PAS) développé du 1^{er} octobre 2000 au 30 septembre 2003, le Cameroun parvient à relancer sa croissance économique en passant d'un taux de Produit Intérieur Brut (PIB) négatif, - 4,1%, à un taux positif, 2,6%, dès le début des années 2000³⁹.

Le niveau élevé de l'incidence de la pauvreté a justifié, d'abord l'accession du Cameroun à l'Initiative de Petits Pays Pauvres Très Endettés, puis son adoption du DSRP, dans un objectif de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015⁴⁰. Cette nouvelle politique économique et sociale visait précisément à consolider les acquis des programmes antérieurs, afin de relever le rythme de croissance d'une part, et de renforcer la sphère sociale, afin que

³⁸ Discours du Roi du Maroc Mohamed VI, le 13 octobre 2017 à Rabat, à l'occasion de la première session de la 2^e année législative de la 10^e législature, in <https://www.maroc.ma>. Consulté le samedi 20 mars 2021 à 17 heures.

³⁹ Bello, « Coopération entre le Cameroun et le Fonds des Nations Unies pour la Population », pp.53-55.

⁴⁰ Réseau de Recherche Politiques Économiques et Pauvreté, *Des stratégies de lutte contre la pauvreté au Cameroun*, p.2.

les bonnes performances économiques se traduisent par une nette amélioration des conditions de vie des populations⁴¹.

Le DSRP visait d'abord la préservation des acquis de l'économie camerounaise suivants:

- Un cadre macroéconomique stable après des efforts soutenus d'ajustement;
- Des conditions plus incitatives pour le développement du secteur privé;
- Une position de pôle de développement dans un cadre sous-régional de plus en plus ouvert;
- Une population relativement jeune et éduquée, capable d'absorber les nouvelles technologies et d'améliorer la productivité, et une grande stabilité politique et institutionnelle⁴².

Cependant, dans la quête de l'incidence réel de l'économie sur le social, le DSRP fait une analyse quantitative de la dynamique de la pauvreté et de sa perception par les Camerounais sur la base des résultats de deux grandes Enquêtes Camerounaises Auprès des Ménages (ECAM I en 1996 et ECAM II en 2001). Cette analyse examine l'activité agricole, le système de santé, l'éducation et l'accès aux services de première nécessité⁴³.

Cette stratégie s'appuie sur sept principaux axes:

- La promotion d'un cadre macroéconomique stable;
- Le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie;
- La dynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire dans l'offre des services sociaux;
- Le développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et la protection de l'environnement;
- L'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC;
- Le renforcement des ressources humaines du secteur social et l'insertion des groupes

⁴¹ République du Cameroun, *Document de Stratégie et de Réduction de la Pauvreté*, Yaoundé, avril 2003, p. ix.

⁴² Ibid., p. viii.

⁴³ Bello, « Coopération entre le Cameroun et le Fonds des Nations Unies pour la Population », p.57.

défavorisés dans le circuit économique;

-L'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance⁴⁴.

Toutefois, compte tenu des distorsions ou des manquements relevés lors des évaluations successives de la mise en œuvre de la DRSP, et des consultations participatives, le processus de révision de la stratégie a abouti au remplacement de la DSRP par le DSCE.

Le DSCE est un document de référence qui adresse la question de la croissance et de l'emploi. Il est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement humain durable à moyen terme pour le Cameroun et propose un cheminement progressif du pays vers les OMD et la vision de développement à l'horizon 2035. Il se présente en conséquence comme : un cadre intégré de développement; un cadre de cohérence financière; un cadre de coordination de l'action gouvernementale et des appuis extérieurs; un cadre de consultation et de concertation avec la société civile, le secteur privé et les Partenaires au développement; et un cadre d'orientation des travaux analytiques pour éclairer la gestion du développement⁴⁵.

Le DSCE se décline en sept chapitres interdépendants portant sur : la revue des politiques de développement; la vision de développement à long terme et les objectifs du DSCE; la stratégie de croissance ; la stratégie de l'emploi ; la gouvernance et la gestion stratégique de l'État ; le cadrage macroéconomique et budgétaire; le cadre institutionnel et les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du DSCE⁴⁶.

Une matrice d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du DSCE lui est annexée. Elle constitue la synthèse des matrices sectorielles plus détaillées de programmation et de suivi de la mise en œuvre des sept stratégies sectorielles sur lesquelles repose le DSCE, en même temps qu'il en constitue la source de référence et le cadre de cohérence. Ces matrices sectorielles sont regroupées dans un document séparé qui constitue cependant une annexe au DSCE⁴⁷.

La mise en œuvre efficace des différents modèles de développement adaptés aux réalités de chacun des pays africains pourrait considérablement ralentir les flux migratoire, ou tout au moins, contribuer à leur meilleure gestion.

⁴⁴ Bello, « Coopération entre le Cameroun et le Fonds des Nations Unies pour la Population », p.57.

⁴⁵ République du Cameroun, *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi*, Yaoundé, août 2009, p. 15.

⁴⁶ République du Cameroun, *Document de Stratégie et de Réduction de la Pauvreté*, p.15.

⁴⁷ République du Cameroun, *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi*, Yaoundé, août 2009, p. 15.

III. LA NÉCESSITE D'UNE GESTION SOLIDAIRE DES MIGRATIONS

Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estimait en 2015 que le nombre de migrants à plus de 244 millions. 65 millions de personnes seraient déplacées de force dont plus de 21 millions de réfugiés, 3 millions de demandeurs d'asile et plus de 40 millions de personnes déplacées dans leur propre pays. Ce niveau sans précédent de mobilité humaine engendre des problèmes qui pour l'essentiel, se résument à la protection, le traitement et à l'assistance à accorder aux migrants et réfugiés.

Pour beaucoup de personnes, la question migratoire se ramène avant tout à l'image des migrants chassés d'Afrique subsaharienne par la misère et en route vers l'Europe. C'est ainsi que la Libye, nouvelle terre de passage entre l'Afrique et l'Europe, est devenue le corridor de tous les maux et cristallise tous les malheurs. Or, en réalité, l'immigration d'Afrique subsaharienne en très forte hausse ces dernières années, reste marginale dans l'ensemble des courants planétaires : 5% seulement⁴⁸. C'est ce point de vue que défend le Roi Mohammed VI lorsqu'il affirme que:

La migration irrégulière n'est pas majoritaire : elle ne correspond qu'à 20% de la migration internationale ;
La migration n'appauvrit pas les pays d'accueil : 85% des gains des migrants restent dans les pays d'accueil⁴⁹.

Durant ces dernières années, l'accroissement sans réponse véritable, de la part des États, du flux migratoire à travers la planète était quelque peu déconcertant. En fait, les instruments juridiques nationaux et internationaux qui régissent ces déplacements massifs semblent dépassés. Il convient donc d'envisager une approche plus humaine et mieux coordonnée des flux, tant au plan local que global, afin de mettre en adéquation les faits observés avec traitements accordés.

A. L'« AGENDA AFRICAIN POUR LA MIGRATION » DE L'UNION AFRICAINE

D'après le Roi Mohamed VI, Leader de l'Union africaine sur la question de la Migration, la migration ramenée à ses proportions réelles, loin des mythes qui en projettent une image scandaleusement déformée, est un enjeu planétaire et crucial pour l'Afrique. Elle mérite une nouvelle approche afro-centrée conciliant le réalisme, la tolérance et la primauté de la raison sur les peurs. Selon le Souverain marocain : « Depuis 2015, plus de 6200 migrants africains ont perdu la vie en Méditerranée. Pour que les morts des femmes, des

⁴⁸ Tandonnet, *Géopolitique des migrations*, p.8.

⁴⁹ Discours du Roi du Maroc Mohamed VI, lors 5^e Sommet Union Africaine- Union Européenne organisé à Abidjan du 29 au 30 novembre 2017, in <https://www.maroc.ma>. Consulté le samedi 20 mars 2021 à 18 heures.

enfants et des hommes à Lampedusa et les pratiques immondes en Libye n'aient pas été vaines, il est de notre devoir d'agir »⁵⁰.

Dans l' « Agenda Africain pour la Migration » soumis à l'UA, le Roi Mohamed VI, propose à ses pairs africains d' « adopter une perspective positive sur la question de la migration en mettant en avant la logique humaniste de responsabilité partagée et de solidarité »⁵¹. Cette vision suggère, au plan local, une démarche fondée sur des politiques nationales, une coordination sous régionale et une perspective continentale.

1. Les politiques nationales de la migration

Le premier axe de l' « Agenda Africain pour la Migration » porte sur les politiques nationales. Ainsi, chaque pays a la responsabilité régaliennne de gérer la migration illégale, de lutter contre les trafics de tous genres et de créer les conditions politiques d'intégration des migrants tout en veillant à la protection de leurs droits. Dans ce sens, la politique nationale marocaine d'immigration et d'asile s'inscrit dans la continuité des mesures structurantes initiées depuis 2013. Elle a abouti entre 2014 et 2015 à une opération exceptionnelle de régularisation de 23096 migrants Africains en vue de faciliter leur intégration.

La migration ne doit pas être un instrument de répression. Cela suppose, un « changement de paradigme, une redéfinition introspective et positive de la migration, ainsi qu'une volonté politique réelle des États, qui ont tous intérêt à ce que la migration se fasse dans la sécurité, la légalité, la régularité, l'ordre et le respect des droits humains »⁵².

2. La coordination sous-régionale et continentale

Le deuxième axe de la vision du Roi du Maroc consiste en une coordination sous régionale sans laquelle les politiques nationales de gestion de la migration seront vaines. Les différentes sous-régions du continent évoluant à un rythme différencié en termes d'intégration régionale⁵³.

Le troisième axe de l' « Agenda Africain pour la Migration » renvoie à la perspective continentale. Ainsi, il est nécessaire d'adopter une démarche qui permet la mise en place

⁵⁰ Discours du Roi du Maroc Mohamed VI, Leader de l'Union Africaine sur la question de la Migration, lors du 30^e sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba, 29 janvier 2018, in <https://www.maroc.ma>. Consulté le vendredi 18 avril 2021 à 9 heures.

⁵¹ Ibid.

⁵² Ibid.

⁵³ Ibid.

d'une stratégie commune de la migration, en vue de surmonter les obstacles et défis que pose la question de la migration aux pays africains. La migration en Afrique est une migration de travail essentiellement intra-africaine. La distinction traditionnellement opérée entre pays de départ, de transit et d'accueil n'est plus d'actualité. Tous les pays du continent sont devenus à la fois des pays d'émigration, de transit et d'installation, mais à des échelles variées. Devenue un enjeu global et continental, la migration pose certes des défis aux pays africains mais sa bonne gestion pourrait aussi être porteuse d'opportunités pour le continent⁵⁴.

Dans ce cadre, le Roi du Maroc propose la création d'un Observatoire Africain des Migrations⁵⁵ dont le travail serait basé sur le triptyque « comprendre, anticiper et agir ». Il aura pour mission de développer l'observation et l'échange d'informations entre les pays africains, afin de favoriser une gestion maîtrisée des flux migratoires. Le Souverain marocain propose en outre la création d'un poste d'Envoyé Spécial de l'Union Africaine chargé de la migration. Son titulaire serait chargé de coordonner les politiques de l'UA dans ce domaine. Pour le Roi Mohamed VI : « Plus que jamais, il est temps que Notre continent traite la Migration dans un esprit d'entière solidarité. Notre sagesse collective sera Notre principal atout pour la mise en œuvre de l'Agenda Africain pour la Migration. L'union est la clef du succès et la coopération interafricaine en est la voie »⁵⁶.

Il revient sur cet aspect dans son Discours prononcé au 5^{ème} Sommet Union Africain - Union Européenne tenu à Abidjan du 29 au 30 novembre 2017 : « Cet Agenda, à la portée pleine et entière, nous dicte de parler d'une seule et même voix africaine et selon notre propre plan de travail ». A côté de cet objectif noble, il importe pour les pays africains de renforcer le partenariat international.

d. Renforcer le partenariat international

Porteur d'une nouvelle vision à l'échelle continentale, le Roi du Maroc a saisi la tribune de la cinquième édition du sommet UE-UA, organisée à Abidjan du 29 au 30 novembre 2017 sous le thème « Investir dans la jeunesse pour un avenir durable », pour faire appel au sens de la dignité et de la responsabilité de part et d'autre et demander à l'Europe de s'adapter aux nouvelles données des migrations internationales; car, elles constituent un facteur

⁵⁴ Discours du Roi du Maroc Mohamed VI, Leader de l'Union Africaine sur la question de la Migration, lors du 30^e sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba, 29 janvier 2018, in <https://www.maroc.ma>. Consulté le vendredi 18 avril 2021 à 9 heures.

⁵⁵ Inauguré le 18 décembre 2020, l'Observatoire Africain des Migrations est une agence dépendante de l'Union Africaine basée à Rabat au Maroc. Il sert les 54 membres de l'Union Africaine et les 8 Communautés économiques régionales du continent africain.

⁵⁶ Ibid.

de dynamisme économique qui profite aussi aux pays d'accueil. Soulignant que l'Afrique est une terre de mobilité avec plus de 20 millions de migrants et 11 millions de réfugiés, le Roi du Maroc a estimé que l'idée d'un « Agenda Africain pour la Migration » permettra de briser le tabou et placera cette question au cœur des décisions à court moyen et long terme.

Aussi, l'« Agenda Africain pour la Migration » a-t-il instruit le processus d'élaboration du « Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières » qui a été adopté lors de la Conférence Internationale sur la Migration abrité par le Maroc les 10 et 11 décembre 2018, sous les auspices des Nations Unies⁵⁷. Cette Conférence a complété les travaux du « Forum Mondial sur la Migration et le Développement », co-présidé par le Maroc et l'Allemagne, dont le 11^e Sommet s'est tenu à Marrakech, du 5 au 7 décembre 2018, soit la veille de cette Conférence⁵⁸.

Le 21^e siècle sera celui des grands brassages. Ce constat de bon sens interdit de donner toute tournure idéologique, passionnelle, voire xénophobe aux discours sur la migration⁵⁹. Il est donc fondamental que le continent parle d'une seule voix dans les foras internationaux et développe une approche globale et coordonnée des divers processus de négociations qui le lient aux autres parties prenantes sur les questions migratoires.

L'« Agenda Africain pour la Migration » entend faire de la migration un levier de co-développement, un pilier de la Coopération Sud-Sud, et un vecteur de solidarité. Dans ce cadre, il importe de connaître le phénomène migratoire dans ses différentes dimensions pour mieux l'appréhender et déconstruire, les mythes associés à la migration. L'Afrique doit parler d'une seule voix au niveau international, défendre une vision commune et mettre en place une gouvernance partagée sur les questions de mobilité⁶⁰. Les Nations Unies dont la vocation est non seulement la paix et la sécurité internationale, mais aussi l'épanouissement collectif des nations et des individus, ne pouvaient demeurer absentes du débat sur une question de cette importance planétaire.

B. LA MOBILISATION DES NATIONS UNIES

La mobilisation des Nations Unies en faveur de la cause des réfugiés et des migrants s'est manifestée par l'organisation d'un Sommet mondial et une Déclaration.

⁵⁷ <https://www.ohchr.org>. Consulté le mercredi 13 janvier 2022 à 16 heures.

⁵⁸ <https://africawomenexperts.com>. Consulté le mercredi 13 janvier 2022 à 17 heures.

⁵⁹ Discours du Roi du Maroc Mohamed VI, lors 5^e Sommet Union Africaine- Union Européenne organisé à Abidjan du 29 au 30 novembre 2017, in <https://www.maroc.ma>. Consulté le samedi 20 mars 2021 à 18 heures.

⁶⁰ Commission de l'Union Africaine, *Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons*, avril 2015, in <https://archive.uneca.org>. Consulté le vendredi 19 mars 2021 à 11heures.

1. Le Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants

Le 19 septembre 2016, l'Assemblée Générale des Nations Unies a convoqué un Sommet pour les réfugiés et les migrants à New York. Pour la première fois, les leaders du monde entier se sont retrouvés aux Nations Unies pour réfléchir ensemble à la question des réfugiés et des migrants. Ce Sommet s'est déroulé à un moment où la mobilité humaine avait atteint des niveaux sans précédents. En 2015, 244 millions de personnes vivaient dans un pays autre que celui où ils étaient nés. Le nombre de personnes déplacées de force, en raison de la guerre, de la violence et de l'oppression politique, n'a jamais été aussi élevé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale : environ 65 millions fin 2015, dont plus de 20 millions de réfugiés et demandeurs d'asile⁶¹.

La déclaration, adoptée lors du Sommet et à laquelle il sera fait référence sous le nom de Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, rend compte de la volonté politique des leaders mondiaux de sauver les vies, protéger les droits et partager les responsabilités à l'échelle mondiale sur la base d'un engagement pour le développement durable pour tous⁶².

À l'occasion de ce Sommet, 47 États se sont engagés à introduire des changements juridiques ou politiques visant à favoriser l'accès des réfugiés à l'éducation, à l'emploi et aux services sociaux, à augmenter notablement l'aide humanitaire et à élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers, telles que la réinstallation et autres procédures complémentaires. Cette réunion a offert une chance unique d'instaurer un système plus responsable et prévisible en réponse aux déplacements massifs des réfugiés et des migrants⁶³.

2. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants

Le 19 septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un ensemble d'engagements destinés à améliorer la protection des réfugiés et des migrants. Ces engagements sont énoncés dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. La Déclaration de New York réaffirme l'importance du régime international applicable aux réfugiés et traduit l'engagement des États membres de l'ONU à renforcer et améliorer les

⁶¹ <https://iusp.org>. Consulté le jeudi 14 janvier 2022 à 11 heures.

⁶² Ibid.

⁶³ <https://iusp.org>. Consulté le jeudi 14 janvier 2022 à 11 heures.

mécanismes de protection des migrants. En adoptant la Déclaration de New York, les États membres de l'ONU ont :

- Exprimé leur profonde solidarité avec toutes les personnes qui ont été contraintes à la fuite ;
- Réaffirmé leur obligation de respecter pleinement les droits fondamentaux des réfugiés et des migrants ;
- Convenus que la protection des réfugiés et des pays qui les accueillent sont des responsabilités internationales partagées qui doivent être assumées de manière plus équitable et prévisible ;
- Promis un soutien important aux pays touchés par les déplacements massifs de réfugiés et de migrants ;
- Convenus des éléments fondamentaux d'un Cadre d'action global pour les réfugiés ;
- Décidé d'œuvrer en vue de l'adoption d'un pacte mondial sur les réfugiés et d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières⁶⁴.

La Déclaration de New York définit, en son appendice I, les éléments clés d'un cadre d'action global pour les réfugiés qui s'applique aux déplacements massifs de réfugiés et aux crises de réfugiés prolongées. Le cadre d'action global pour les réfugiés s'articule autour de quatre objectifs clés :

- Soulager la pression sur les pays d'accueil ;
- Renforcer l'autonomie des réfugiés ;
- Développer les solutions faisant appel à des pays tiers ;
- Promouvoir les conditions nécessaires dans les pays d'origine pour un retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité⁶⁵.

Après l'adoption de la Déclaration de New York, le Secrétaire général des Nations Unies et 47 États Membres ont co-organisé le 20 septembre 2016 le premier Sommet des Chefs d'État et de gouvernement sur les déplacements massifs des réfugiés et des migrants, en vue de fédérer les pays autour d'une approche plus humaine et mieux coordonnée de la gestion des migrations internationales et d'améliorer le partage mondial de responsabilité à l'égard des réfugiés⁶⁶.

⁶⁴ Assemblée Générale des Nations Unies, *Déclaration de New York pour les réfugiés et migrants*, New York, 19 septembre 2016, in <https://www.10m.int>. Consulté le jeudi 28 avril 2022 à 12 heures.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ <https://iussp.org>. Consulté le jeudi 14 janvier 2022 à 11 heures.

CONCLUSION

Cette étude portait sur l'essor démographique de l'Afrique de 1960 à 2020 et reposait sur l'hypothèse centrale selon laquelle, l'Afrique connaît un rythme de croissance soutenu de sa population depuis le milieu du XX^e siècle qui soulève des défis pluriels internes d'une croissance économique confrontée à la jeunesse de la population et externe des relations de l'Afrique au reste du monde.

Ainsi, l'Afrique se positionne comme la matrice de la croissance démographique mondiale dans un contexte général marqué par la dépopulation progressive des pays industrialisés et le déclin démographique des pays émergents asiatiques et sud-américains. Mais, cette croissance est contrastée. L'Afrique intertropicale en constitue l'épicentre, pendant que l'Afrique du Nord connaît une transition démographique accélérée, et l'Afrique australe, une régression. Trois principales zones de peuplement se détachent de cet ensemble : le littoral d'Afrique du Nord, une diagonale allant de la Corne de l'Afrique à l'Afrique du Sud, en passant par les foyers de population éthiopiens et de la région des Grands Lacs, enfin l'Afrique de l'Ouest ; laissant apparaître en creux de vastes espaces enclavés peu peuplés, voire vides.

Cet essor démographique exceptionnel génère des effets multiples qui constituent pour la plupart autant d'obstacles à l'aspiration des nations africaines à devenir rapidement des pays émergents. Il en est ainsi de l'urbanisation accélérée qui fait désormais de quatre Africains sur dix des citadins et conduit à l'émergence des conurbations et macrocéphalies urbaines. Dans ce contexte, la discordance du triptyque éducation-formation-emploi amplifie le chômage qui touche de plein fouet la jeunesse. Tandis que les défaillances du système de santé et les crises alimentaires aggravent le taux de mortalité qui demeure le plus élevé du monde. Dès lors, l'extension en cours des zones agropastorales soumet les écosystèmes à une importante pression, en plus de leur fragilisation provoquée par la poussée urbaine. Dans ce contexte, des trafics et mafias en tous genres ont trouvé un terreau idéal dans les milieux marginalisés où les laissés-pour-compte s'organisent en bandes, faisant désormais de l'Afrique une importante plaque tournante du trafic international de drogue. Des bandes organisées, résultent des milices armées qui transforment les villes en nouveaux champs de batailles. Cet écosystème est propice au développement du terrorisme international et des conflits régionaux. Ce qui contribue mécaniquement à amplifier la pression migratoire.

Cependant, le dividende démographique généré pourrait contribuer au développement, mieux, à la renaissance d'une Afrique ouverte sur le monde, s'il est soutenu par des politiques multisectorielles cohérentes intégrant, dans une approche globale, la santé,

l'éducation et l'emploi ; ainsi que l'indispensable solidarité régionale, continentale et internationale portée par un leadership africain volontariste et visionnaire qui libère les énergies. Mais un obstacle majeur fait obstruction à cette opportunité d'émergence : la crise de l'État centralisé. Ainsi se révèle la source des attermolements, approximations et autres renoncements africains.

Pour tirer pleinement profit du dividende démographique, l'Afrique gagnerait à investir dans la jeunesse en améliorant son système de santé et l'éducation. Dans ce cadre, la petite enfance et les femmes doivent être prioritairement ciblés. Il importe également de favoriser le développement de secteurs à forte intensité de main d'œuvre tel le secteur privé, pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail et accroître la productivité globale. Dans cette perspective, l'Afrique se doit de rationaliser les conduites dans la société, tant du point de vue économique que politique. De même, il importe de garantir des processus politiques participatifs, représentatifs et inclusifs, soutenus par des institutions étatiques en symbiose avec le peuple. En somme, il s'agit d'inventer un nouveau modèle de développement qui associe toutes les forces vives et profite à tous.

Cette approche s'avère tout aussi utile pour une gestion humaine et solidaire des flux migratoires. C'est l'esprit de l'« Agenda Africain pour la Migration » élaboré par l'Union Africaine qui met en avant une logique humaniste de responsabilité commune et de solidarité. Une vision partagée par les Nations Unies à travers deux actes majeurs : la Déclaration de New York et le Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants.

En définitive, il apparaît que l'un des événements les plus significatifs de ce début du XXI^e siècle est sans doute le basculement progressif du regard du monde vers l'Afrique, sous l'influence de quatre évolutions nouvelles. Il s'agit en premier lieu de l'idée selon laquelle l'Afrique a un avenir. Ce fait est désormais là, reconnu. Puis, la relance sur une échelle étendue des processus de création de richesse qui est loin d'être conjoncturelle, mais structurelle. Ensuite, la prise de conscience du fait que l'Afrique représente le nouvel eldorado, la nouvelle frontière du capitalisme. Enfin, le caractère planétaire des enjeux africains. L'essor démographique que connaît l'Afrique depuis le milieu du XX^e siècle, est un élément essentiel de cette tendance, même si son ampleur paraît quelque peu s'atténuer. Ces évolutions exigent des réponses structurelles et l'ouverture des frontières qui transformera l'Afrique en un espace de circulation. Dans ce cadre, il revient à l'élite africaine de prendre en main le destin du continent en initiant des réformes socio-politiques et économiques nécessaires pour bâtir ce nouvel avenir auquel rêve sa jeunesse.

ANNEXES



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2016

Soixante et onzième session

Points 13 et 117 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 septembre 2016

[sans renvoi à une grande commission (A/71/L.1)]

71/1. Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants

L'Assemblée générale

Adopte le document final de la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants :

Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants

Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 19 septembre 2016 pour examiner la question des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, avons adopté la déclaration politique ci-après.

I. Introduction

1. Depuis que le monde est monde, les hommes se déplacent, soit pour rechercher de nouvelles perspectives et de nouveaux débouchés économiques, soit pour échapper à des conflits armés, à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire, à la persécution, au terrorisme ou à des violations des droits de l'homme, soit enfin en réaction aux effets négatifs des changements climatiques, des catastrophes naturelles (dont certaines sont liées à ces changements) ou d'autres facteurs environnementaux. En fait, nombreux sont leurs déplacements qui sont motivés par plusieurs de ces raisons.

2. Nous avons réfléchi aujourd'hui à la meilleure stratégie que la communauté internationale pourrait mettre en place pour répondre au phénomène mondial des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui prend de plus en plus d'ampleur.

3. Nous observons que les êtres humains se déplacent actuellement plus qu'ils ne l'ont jamais fait. Les personnes vivant dans un pays autre que celui où elles sont nées sont de plus en plus nombreuses. Des migrants sont présents dans tous les pays du monde. La plupart se déplacent sans incident. En 2015, ils étaient plus de 244 millions, leurs effectifs progressant à un rythme plus rapide que ceux de la population mondiale. Cependant, on dénombre environ 65 millions de personnes déplacées de force, dont plus de 21 millions de réfugiés, 3 millions de demandeurs d'asile et plus de 40 millions de personnes déplacées dans leur propre pays.



4. Lorsque nous avons adopté, il y a un an, le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, nous avons clairement souligné la contribution positive apportée par les migrants à une croissance inclusive et à un développement durable. Cette contribution rend notre monde meilleur. Les avantages et les possibilités associés à des migrations régulières, sûres et ordonnées sont considérables et généralement sous-estimés. En revanche, les déplacements forcés et les flux migratoires irréguliers de grande ampleur posent souvent des problèmes complexes.

5. Nous réaffirmons les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons aussi la Déclaration universelle des droits de l'homme² et rappelons les principaux instruments internationaux relatifs à ces droits. Nous réaffirmons, et continuerons de protéger pleinement, les droits fondamentaux de tous les réfugiés et migrants, quel que soit leur statut ; tous ont des droits. Notre action témoignera de notre plein respect du droit international et du droit international des droits de l'homme, et, le cas échéant, du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire.

6. Si leur traitement relève de cadres juridiques distincts, les réfugiés et les migrants jouissent des mêmes libertés fondamentales et droits de l'homme universels. Ils sont aussi confrontés à beaucoup de difficultés et de vulnérabilités communes, notamment dans le contexte des déplacements massifs. L'expression « déplacements massifs » peut être interprétée par rapport à plusieurs considérations, notamment le nombre de personnes qui arrivent ; le contexte économique, social et géographique ; la capacité de réaction des États d'accueil ; et l'incidence d'un déplacement soudain ou prolongé. L'expression ne s'applique pas, par exemple, aux flux réguliers de migrants d'un pays à l'autre. Les « déplacements massifs » peuvent être constitués de flux associant réfugiés et migrants, qui se déplacent pour des raisons différentes, mais peuvent utiliser les mêmes routes migratoires.

7. Les déplacements massifs de réfugiés et de migrants ont des ramifications politiques, économiques, sociales, développementales et humanitaires et des ramifications en matière de droits de l'homme qui ne connaissent pas de frontières. Il s'agit d'un phénomène mondial appelant des approches et des solutions mondiales. Aucun État ne peut à lui seul gérer ces déplacements. Les pays voisins ou les pays de transit, pays en développement pour la plupart, sont particulièrement touchés. Leurs capacités sont fortement sollicitées dans de nombreux cas, ce qui a une incidence sur leur développement et leur cohésion au niveau social et économique. En outre, les crises de réfugiés prolongées sont désormais chose courante, avec des conséquences à long terme pour les personnes concernées mais aussi pour les pays et les communautés d'accueil, à qui il faut venir en aide grâce à un renforcement de la coopération internationale.

8. Nous exprimons notre profonde solidarité avec les millions de personnes de différentes parties du monde qui, pour des raisons échappant à leur contrôle, sont contraintes de fuir leur foyer avec leur famille, et les assurons de notre appui.

9. Les réfugiés et les migrants participant aux déplacements massifs sont souvent en proie à une situation désespérée. Beaucoup prennent de grands risques, se lançant dans de dangereux voyages, au péril de leur vie. Certains se sentent obligés de recourir aux services de groupes criminels, notamment de passeurs, et d'autres peuvent tomber aux mains de ces groupes ou devenir des victimes de la traite.

¹ Résolution 70/1.

² Résolution 217 A (III).

Même s'ils parviennent à leur destination, un accueil incertain et un avenir précaire les y attendent.

10. Nous sommes déterminés à sauver des vies. Notre tâche est avant tout morale et humanitaire. Mais nous sommes aussi déterminés à trouver des solutions durables et à long terme. Nous combattons avec tous les moyens à notre disposition les mauvais traitements et l'exploitation dont sont victimes d'innombrables réfugiés et migrants en situation vulnérable.

11. Nous acceptons la responsabilité partagée qui nous incombe de gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants avec humanité, sensibilité et compassion et en veillant à répondre aux besoins de chacun. Pour ce faire, nous aurons recours à la coopération internationale, tout en ayant conscience que divers moyens et ressources peuvent être utilisés pour faire face à ces déplacements. La coopération internationale, et en particulier la coopération entre les pays d'origine ou de nationalité, les pays de transit et les pays de destination, n'a jamais été aussi importante ; la coopération gagnant-gagnant dans ce domaine a un profond retentissement sur l'humanité. Les déplacements massifs de réfugiés et de migrants doivent bénéficier d'un soutien, d'une assistance et d'une protection sans faille, dans le respect des obligations que le droit international fait aux États. Nous rappelons également notre obligation de respecter pleinement leurs droits et leurs libertés fondamentales et soulignons qu'ils doivent pouvoir vivre dans la sécurité et la dignité. Nous nous engageons à apporter notre appui aux personnes touchées aujourd'hui ainsi qu'à celles qui participeront à des déplacements massifs à l'avenir.

12. Nous sommes déterminés à remédier aux causes profondes des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, notamment en intensifiant les efforts de prévention des situations de crise faits à un stade précoce grâce à la diplomatie préventive. Nous nous attaquerons également à ces causes par la prévention et le règlement pacifique des différends, le renforcement de la coordination des efforts d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix, la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international, et la protection des droits de l'homme. De même, nous nous emploierons à faire face aux déplacements causés par la pauvreté, l'instabilité, la marginalisation et l'exclusion et l'absence de développement et de perspectives économiques, eu égard en particulier aux populations les plus vulnérables. Nous collaborerons avec les pays d'origine afin de renforcer leurs capacités.

13. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. Nous rappelons les obligations nous incombant en vertu du droit international, qui interdit toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. Pourtant, dans de nombreuses régions du monde, nous constatons avec une vive inquiétude la multiplication des réactions xénophobes et racistes face aux réfugiés et aux migrants.

14. Nous condamnons énergiquement les manifestations et actes de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie visant les réfugiés et les migrants, et l'intolérance qui y est associée, ainsi que l'utilisation fréquente de stéréotypes fondés notamment sur la religion ou la croyance. La diversité enrichit chaque société et contribue à la cohésion sociale. La diabolisation des réfugiés ou des migrants porte profondément atteinte aux valeurs de dignité et d'égalité de chaque être humain auxquelles nous sommes attachés. Réunis aujourd'hui à l'Organisation des Nations Unies, qui a vu naître ces valeurs universelles et œuvre à leur défense,

nous déplorons toutes les manifestations de xénophobie, de discrimination raciale et d'intolérance. Nous prendrons une série de mesures pour lutter contre ces attitudes et comportements, en particulier en ce qui concerne les crimes motivés par la haine, l'incitation à la haine et la violence raciale. Nous nous félicitons de la campagne mondiale proposée par le Secrétaire général pour lutter contre la xénophobie, et la mettrons en œuvre en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et toutes les parties prenantes, dans le respect du droit international. Cette campagne privilégiera, entre autres, les contacts personnels directs entre les communautés d'accueil et les réfugiés et les migrants et mettra l'accent sur les contributions positives apportées par ces derniers ainsi que sur notre humanité commune.

15. Nous invitons le secteur privé et la société civile, y compris les organisations de réfugiés et de migrants, à participer à des alliances multipartites pour appuyer les efforts de mise en œuvre des engagements que nous prenons aujourd'hui.

16. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous nous sommes engagés à « ne laisser personne de côté ». Nous avons déclaré que nous souhaitons que ces nouveaux objectifs de développement durable et les cibles correspondantes se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société. Nous avons indiqué également que les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider. Nous réaffirmons aujourd'hui notre engagement concernant les besoins spécifiques des migrants ou des réfugiés. Le Programme 2030 met en lumière le fait que nous sommes prêts à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées. Les besoins des réfugiés, des déplacés et des migrants sont expressément reconnus.

17. La mise en œuvre de toutes les dispositions pertinentes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 favorisera le renforcement de la contribution positive des migrants au développement durable. Dans le même temps, elle permettra de s'attaquer à un grand nombre des causes profondes des déplacements forcés, en contribuant à créer des conditions plus favorables dans les pays d'origine. Réunis aujourd'hui, un an après l'adoption du Programme 2030, nous sommes déterminés à en tirer le plus grand parti possible dans l'intérêt des réfugiés et des migrants.

18. Nous rappelons le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)³ et ses recommandations concernant les mesures à prendre pour atténuer ces risques. Les États qui ont signé et ratifié l'Accord de Paris sur les changements climatiques⁴ se félicitent de cet accord et sont résolus à le mettre en œuvre. Nous réaffirmons le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁵, y compris ses dispositions applicables aux réfugiés et aux migrants.

19. Nous prenons note du rapport du Secrétaire général intitulé « Sûreté et dignité : gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants »⁶, établi en application de la décision 70/539 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2015, dans la perspective de la présente réunion de haut niveau. Tout en ayant conscience que les conférences énumérées ci-après soit n'ont pas abouti à un

³ Résolution 69/283, annexe II.

⁴ Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe.

⁵ Résolution 69/313, annexe.

⁶ [A/70/59](#).

document final convenu au niveau intergouvernemental soit ont une portée régionale, nous prenons note du Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu à Istanbul (Turquie) les 23 et 24 mai 2016, de la réunion de haut niveau sur le partage des responsabilités au niveau mondial en ce qui concerne les moyens d'admission des réfugiés syriens, accueillie par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés le 30 mars 2016, de la conférence sur le soutien à apporter à la Syrie et à la région tenue à Londres le 4 février 2016 et de la conférence d'annonce de contributions pour les réfugiés somaliens, tenue à Bruxelles le 21 octobre 2015. Tout en ayant conscience que les actions énumérées ci-après revêtent un caractère régional et ne concernent que les pays y participant, nous prenons note d'initiatives régionales telles que le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, l'initiative pour la route migratoire Union européenne-Corne de l'Afrique ou initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique (Processus de Khartoum), le Processus de Rabat, le Plan d'action de la Valette, et la Déclaration et le Plan d'action du Brésil.

20. Nous savons qu'un très grand nombre de personnes sont déplacées à l'intérieur des frontières nationales et qu'il est possible qu'elles demandent une protection et une assistance dans d'autres pays en tant que réfugiés ou migrants. Nous prenons note de la nécessité de réfléchir à des stratégies efficaces visant à assurer une protection et une assistance adéquates aux personnes déplacées et à prévenir et à réduire ces déplacements.

Engagements

21. Aujourd'hui, nous avons approuvé une série d'engagements qui s'appliquent aussi bien aux réfugiés qu'aux migrants, et d'autres engagements s'appliquant uniquement aux réfugiés ou uniquement aux migrants. Nous le faisons en prenant en compte la différence des réalités, des capacités et des niveaux de développement des pays et en respectant les priorités et politiques nationales. Nous réaffirmons notre attachement au droit international et soulignons que la mise en œuvre de la présente Déclaration et de ses annexes devra être conforme aux droits et aux obligations que ce droit fait aux États. Certains engagements s'appliquent surtout à un groupe, mais ils peuvent également s'appliquer à l'autre. En outre, alors qu'ils s'inscrivent tous dans le contexte des déplacements massifs, que nous examinons aujourd'hui, beaucoup peuvent s'appliquer à la migration régulière. L'annexe I à la présente Déclaration propose un cadre d'action global pour les réfugiés et définit des mesures en vue de l'adoption d'un pacte mondial sur les réfugiés en 2018, et l'annexe II énonce des mesures en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018.

II. Engagements s'appliquant aussi bien aux réfugiés qu'aux migrants

22. Soulignant qu'il est essentiel d'aborder les problèmes d'une manière globale, nous réserverons un accueil axé sur l'individu, prévenant, humain, digne, respectueux de la problématique hommes-femmes et prompt à toutes les personnes qui arrivent dans nos pays, et en particulier à celles qui arrivent dans le contexte des déplacements massifs de population, qu'il s'agisse de réfugiés ou de migrants. Nous veillerons également au plein respect et à la protection de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales.

23. Sachant que les personnes en situation de vulnérabilité qui voyagent dans le contexte des déplacements massifs de réfugiés et de migrants ont des besoins particuliers, nous satisferons ces besoins conformément aux obligations qui nous

incombent en vertu du droit international, en particulier ceux des femmes en situation difficile ; des enfants (notamment les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille) ; des membres de minorités ethniques et religieuses ; des victimes de violence ; des personnes âgées ; des personnes handicapées ; des personnes qui font l'objet de discrimination pour quelque motif que ce soit ; des membres de peuples autochtones ; des victimes de la traite des êtres humains ; des victimes de l'exploitation et de la maltraitance dans le contexte du trafic de migrants.

24. Sachant que les États ont des droits et des responsabilités en ce qui concerne la gestion et le contrôle de leurs frontières, nous nous engageons à mettre en œuvre des procédures de contrôle aux frontières qui sont conformes aux obligations qui sont les nôtres en vertu du droit international, notamment du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés. Nous nous emploierons à promouvoir la coopération internationale en matière de contrôle et de gestion des frontières, en ce qu'elle constitue un élément important pour la sécurité des États, y compris les questions relatives à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et le commerce illicite. Nous ferons en sorte que les représentants de l'État et les agents des forces de l'ordre qui travaillent dans les zones frontalières reçoivent la formation nécessaire pour défendre les droits fondamentaux de toutes les personnes qui franchissent, ou qui tentent de franchir, des frontières internationales. Nous renforcerons la coopération internationale en matière de gestion des frontières, y compris la formation et l'échange des meilleures pratiques. Nous intensifierons notre appui dans ce domaine et contribuerons au renforcement des capacités selon que de besoin. Nous réaffirmons que, conformément au principe de non-refoulement, personne ne doit être refoulé à la frontière. Nous savons également que, tout en respectant ces obligations et principes, les États ont le droit de prendre des mesures pour prévenir les passages frontaliers irréguliers.

25. Nous déploierons les efforts nécessaires pour recueillir des informations exactes sur les déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Nous prendrons les mesures qui s'imposent pour vérifier correctement leur nationalité et savoir pour quelle raison ils se déplacent. Nous prendrons également les mesures qui s'imposent pour distinguer ceux qui demandent une protection internationale en tant que réfugiés.

26. Nous continuerons de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de toutes les personnes en transit et après leur arrivée. Nous insistons sur la nécessité de prendre en charge dès leur arrivée, sans discrimination et indépendamment de leur statut juridique ou migratoire ou du moyen de transport qu'elles ont utilisé, les personnes qui ont été exposées à des violences corporelles ou morales pendant leur transit. À cette fin, nous examinerons comment fournir aux pays qui accueillent des afflux de réfugiés et de migrants et qui le demandent un appui adéquat au renforcement des capacités.

27. Nous sommes résolus à mettre fin aux déplacements dangereux de réfugiés et de migrants, en particulier aux déplacements irréguliers de réfugiés et de migrants. Nous le ferons sans préjudice du droit de demander asile. Nous lutterons contre l'exploitation, les violences et la discrimination dont sont victimes un grand nombre de réfugiés et de migrants.

28. Nous exprimons notre profonde préoccupation devant le nombre élevé de personnes qui ont perdu la vie en transit. Nous saluons les efforts déjà déployés pour secourir les personnes en détresse en mer. Nous nous engageons à intensifier la coopération internationale en matière de renforcement des mécanismes de recherche

et de sauvetage. Nous nous emploierons également à améliorer la disponibilité de données précises sur le lieu où se trouvent les personnes et les navires perdus en mer. Par ailleurs, nous renforcerons notre appui à la sécurité sur terre, le long des itinéraires dangereux ou isolés. En premier lieu, nous appellerons l'attention sur les risques liés au fait de suivre ces itinéraires.

29. Sachant que les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables pendant le voyage de leur pays d'origine au pays de destination, nous prendrons les mesures nécessaires pour les protéger, notamment d'une éventuelle exposition à la discrimination et à l'exploitation, ainsi qu'aux violences sexuelles, corporelles et morales, à la violence en général, à la traite des êtres humains et aux formes contemporaines d'esclavage.

30. Nous engageons les États à s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité au VIH et aux besoins en matière de santé qui sont propres aux migrants et aux populations mobiles, ainsi qu'aux réfugiés et aux populations touchées par des crises, et à prendre des mesures pour réduire la stigmatisation, la discrimination et la violence, ainsi qu'à examiner les politiques de restriction à l'entrée pour cause de séropositivité en vue d'éliminer ces restrictions pour que personne ne soit refoulé à cause de sa séropositivité, et à faciliter l'accès de ces populations aux programmes de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement.

31. Nous ferons en sorte que les mesures que nous prendrons pour faire face aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants tiennent compte de la problématique hommes-femmes, favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, et respectent et protègent pleinement les droits fondamentaux des femmes et des filles. Nous lutterons contre la violence sexuelle et sexiste dans toute la mesure possible. Nous faciliterons l'accès aux services de soins de santé sexuelle et procréative. Nous nous attaquerons aux formes multiples de la discrimination et à la discrimination multicritère contre les femmes et les filles réfugiées et migrantes. Dans le même temps, sachant que les femmes jouent un rôle de premier plan dans les communautés de réfugiés et de migrants, où elles apportent une importante contribution, nous nous emploierons à garantir leur participation pleine, égale et effective à la recherche de solutions et de possibilités locales. Nous prendrons en considération les besoins, les vulnérabilités et les capacités différents des femmes, des filles, des garçons et des hommes.

32. Nous protégerons les droits et les libertés fondamentales de tous les enfants réfugiés et migrants, quel que soit leur statut, en donnant toujours la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant. Cela s'applique en particulier aux enfants non accompagnés et à ceux qui sont séparés de leur famille. Nous les confierons aux autorités nationales de protection de l'enfance et aux autres autorités compétentes. Nous nous conformerons à nos obligations au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant⁷. Nous nous efforcerons d'assurer des soins de santé, une éducation et un développement psychosocial de base et prendrons les mesures nécessaires à l'enregistrement de toutes les naissances se produisant sur nos territoires. Nous sommes déterminés à veiller à ce que tous les enfants reçoivent une instruction dans les mois qui suivent leur arrivée, et nous accorderons en priorité le financement nécessaire pour ce faire, y compris un appui aux pays d'accueil, selon que de besoin. Nous nous efforcerons d'offrir aux enfants réfugiés et migrants un environnement favorable à la pleine réalisation de leurs droits et de leurs capacités.

⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1577, n° 27531.

33. Réaffirmant que toutes les personnes qui ont franchi, ou cherchent à franchir, des frontières internationales ont le droit à ce que leur statut juridique et les conditions de leur entrée et de leur séjour soient évalués selon une procédure régulière, nous envisagerons de revoir les politiques qui criminalisent les déplacements transfrontières. Nous chercherons également des mesures de substitution à la détention pendant que ces évaluations seront en cours. En outre, sachant que la détention aux fins de la détermination du statut migratoire est rarement, voire jamais, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, nous n'y aurons recours qu'en dernier ressort, dans un cadre le moins restrictif possible, le moins longtemps possible, dans des conditions qui respectent les droits fondamentaux et d'une manière qui tienne compte, en tout premier lieu, de l'intérêt supérieur de l'enfant, et nous nous efforcerons de mettre fin à cette pratique.

34. Réaffirmant l'importance de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des deux protocoles s'y rapportant⁸, nous encourageons la ratification des instruments internationaux pertinents relatifs à la prévention de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, à la lutte contre ceux-ci, l'adhésion à ces instruments et leur mise en œuvre.

35. Nous sommes conscients que les réfugiés et les migrants participant à des déplacements massifs de population sont davantage exposés à la traite des êtres humains et au risque d'être assujettis au travail forcé. Dans le plein respect des obligations qui nous incombent en vertu du droit international, nous lutterons énergiquement pour l'élimination de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, notamment en prenant des mesures ciblées visant à repérer les victimes de la traite ou les personnes qui sont exposées à ce risque. Nous apporterons un soutien aux victimes de la traite des êtres humains et nous nous emploierons à en protéger les personnes participant à des déplacements de population.

36. Afin de désorganiser et d'éliminer les réseaux criminels impliqués, nous examinerons notre législation nationale pour nous assurer qu'elle est conforme aux obligations qui nous incombent en vertu du droit international relatif au trafic de migrants, à la traite des êtres humains et à la sécurité maritime. Nous mettrons en œuvre le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes⁹. Nous mettrons en place des politiques nationales et régionales de lutte contre la traite des êtres humains ou améliorerons celles qui existent, selon qu'il conviendra. Nous prenons note des initiatives régionales telles que l'initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique, le Plan d'action de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, la Stratégie de l'Union européenne en vue de l'éradication de la traite des êtres humains 2012-2016, et les Plans de travail pour combattre la traite des personnes dans le continent américain. Nous nous félicitons du renforcement de la coopération technique, sur les plans régional et bilatéral, entre les pays d'origine, de transit et de destination, en ce qui concerne la prévention de la traite des êtres humains et le trafic de migrants et la poursuite des trafiquants et des passeurs.

37. Nous sommes favorables à une démarche visant à s'attaquer aux facteurs et aux causes profondes des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, y compris les déplacements forcés et les crises prolongées, qui permettrait, entre

⁸ Ibid., vol. 2225, 2237 et 2241, n° 39574.

⁹ Résolution 64/293.

autres, de réduire la vulnérabilité, de lutter contre la pauvreté, de renforcer l'autonomie et la résilience, d'assurer un renforcement des liens entre l'action humanitaire et le développement, et d'améliorer la coordination avec les initiatives de consolidation de la paix. Cela passera par des mesures coordonnées hiérarchisées, fondées sur l'évaluation impartiale et commune des besoins et la facilitation de la coopération entre les mandats institutionnels.

38. Nous prendrons les mesures qui s'imposent pour financer l'aide humanitaire, en s'appuyant sur la coopération bilatérale, régionale et internationale, d'une manière qui soit suffisante, souple, prévisible et cohérente afin de permettre aux pays et aux communautés d'accueil de faire face à la fois aux besoins humanitaires immédiats et aux besoins de développement à plus long terme. Il est nécessaire de combler les lacunes dans le financement de l'aide humanitaire, y compris en ayant recours à des ressources supplémentaires, selon que de besoin. Nous attendons avec intérêt que les États Membres, les entités des Nations Unies et les autres acteurs concernés coopèrent étroitement avec l'Organisation des Nations Unies et des institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale, le cas échéant. Nous envisageons des modes de financement novateurs, le financement des risques pour les communautés touchées, et la mise en œuvre d'autres gains d'efficacité tels que la réduction des coûts de gestion, l'amélioration de la transparence, l'utilisation croissante des intervenants nationaux, le recours accru à l'assistance en espèces, la réduction des chevauchements, l'intensification de la collaboration avec les bénéficiaires, la réduction du montant des contributions préaffectées et l'harmonisation des rapports, de manière à rendre l'utilisation des ressources existantes plus efficace.

39. Nous nous engageons à lutter contre la xénophobie, le racisme et la discrimination contre les réfugiés et les migrants dans nos sociétés. Nous entendons prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer leur intégration et leur insertion, selon qu'il conviendra, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la justice et aux cours de langue. Nous considérons que ces mesures permettront de réduire les risques de marginalisation et de radicalisation. Des politiques nationales relatives à l'intégration et à l'insertion seront élaborées, selon qu'il conviendra, en collaboration avec les organisations de la société civile, y compris les organisations professionnelles, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres parties prenantes. Nous notons également que les réfugiés et les migrants ont l'obligation de respecter les lois et règlements de leurs pays d'accueil.

40. Nous sommes conscients qu'il importe d'améliorer la collecte des données, en particulier par les autorités nationales, et intensifierons la coopération internationale à cette fin, y compris par le renforcement des capacités, l'aide financière et l'assistance technique. Ces données doivent être ventilées par sexe et par âge, et faire apparaître des informations sur les flux réguliers et irréguliers de migration, les répercussions économiques des migrations et des déplacements de réfugiés, la traite des êtres humains, les besoins des réfugiés, des migrants et des communautés d'accueil et d'autres questions. Nous le ferons dans le respect de notre législation nationale relative à la protection des données, le cas échéant, et de nos obligations internationales relatives à la protection de la vie privée, selon qu'il conviendra.

III. Engagements en faveur des migrants

41. Nous nous engageons à protéger en tout temps la sécurité, la dignité et les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire. Nous coopérerons étroitement pour faciliter et garantir des

migrations sûres, ordonnées et régulières, y compris lorsqu'il s'agit de retours et de réadmissions, en tenant compte de la législation nationale.

42. Nous nous engageons à sauvegarder les droits de nos communautés de migrants à l'étranger, à défendre leurs intérêts et à leur venir en aide, notamment au moyen d'une protection, d'une assistance et d'une coopération consulaires, conformément aux dispositions pertinentes du droit international. Nous réaffirmons que chacun a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. Nous rappelons en même temps que chaque État a le droit souverain de déterminer qui admettre sur son territoire, dans le respect des obligations internationales qui sont les siennes. Nous rappelons aussi que les États sont tenus de réadmettre leurs nationaux de retour et de faire en sorte que ceux-ci soient dûment accueillis sans délai injustifié, une fois leurs nationalités confirmées en application de la législation nationale. Nous prendrons des mesures pour informer les migrants des diverses procédures associées à leur arrivée et à leur séjour dans les pays de transit, de destination et de retour.

43. Nous nous engageons à remédier aux éléments moteurs qui créent, ou exacerbent, les déplacements massifs. Nous analyserons les facteurs qui conduisent, ou contribuent, notamment dans les pays d'origine, aux déplacements massifs et nous y apporterons des réponses. Nous coopérerons pour créer des conditions qui permettent aux communautés et aux individus de vivre en paix et dans la prospérité dans leur patrie. La migration devrait être un choix, pas une nécessité. Nous prendrons des mesures, entre autres, pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont les objectifs incluent l'élimination de la pauvreté extrême et des inégalités, la revitalisation du Partenariat mondial pour le développement durable, la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, reposant sur le droit international des droits de l'homme et sur l'état de droit, la création de conditions propices à la croissance économique et à l'emploi sur une base équilibrée, durable et inclusive, la lutte contre la dégradation de l'environnement et la mise en œuvre de mesures efficaces face aux catastrophes naturelles et aux effets néfastes des changements climatiques.

44. Conscients que le manque d'accès à l'éducation est souvent un facteur d'incitation à la migration, en particulier pour les jeunes, nous nous engageons à renforcer les capacités des pays d'origine, s'agissant notamment des établissements d'enseignement. Nous nous engageons aussi à accroître les possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes, dans les pays d'origine. Nous prenons acte également de l'incidence des migrations sur le capital humain dans les pays d'origine.

45. Nous envisagerons de réexaminer nos politiques migratoires pour déterminer si elles pourraient avoir des répercussions négatives fortuites.

46. Nous sommes conscients également que les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination et qui appelle des réponses cohérentes et globales. Les migrants peuvent contribuer de façon positive et profonde au développement économique et social de leurs sociétés d'accueil et à la création de richesses à l'échelle mondiale. Ils peuvent contribuer à remédier à certaines tendances démographiques, à la pénurie de main d'œuvre et à d'autres problèmes que connaissent leurs sociétés d'accueil, et apporter des compétences nouvelles et un regain de dynamisme aux économies de celles-ci. Nous prenons acte des avantages que présente la migration pour les pays d'origine, notamment grâce à la participation des diasporas au développement économique et à la reconstruction. Nous nous engageons à réduire les coûts associés à la migration de la main-d'œuvre

et à promouvoir des politiques et pratiques de recrutement respectueuses de l'éthique tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Nous nous emploierons à rendre plus rapides, moins coûteux et plus sûrs les envois de fonds par les migrants tant dans les pays d'origine que dans les pays bénéficiaires, notamment grâce à la réduction des coûts de transaction, ainsi qu'en facilitant les échanges entre les diasporas et leur pays d'origine. Nous aimerions que ces contributions soient davantage prises en considération et, qui plus est, intensifiées dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

47. Nous ferons en sorte que tous les aspects des migrations soient intégrés dans les plans de développement de portée mondiale, régionale et nationale et dans les politiques et programmes humanitaires, de consolidation de la paix et de défense des droits de l'homme.

48. Nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille¹⁰. Nous demandons aussi aux États qui ne l'ont pas encore fait d'envisager d'adhérer aux conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail, selon qu'il conviendra. Nous notons, en outre, que les migrants jouissent de droits et bénéficient d'une protection en vertu de diverses dispositions du droit international.

49. Nous nous engageons à renforcer les structures de gouvernance des migrations à l'échelle mondiale. Nous accueillons donc chaleureusement et appuyons l'accord visant à rendre plus étroites les liens juridiques et les relations de travail entre l'Organisation internationale pour les migrations, considérée par ses États membres comme l'institution pilote dans ce domaine à l'échelle mondiale, et l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation apparentée¹¹. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre de cet accord qui rendra plus globales l'assistance et la protection assurées aux migrants, aidera les États à régler les problèmes liés aux migrations et favorisera une plus grande cohérence entre la question des migrations et les politiques qui s'y rapportent.

50. Nous viendrons en aide, de façon impartiale et en fonction des besoins, aux migrants dans les pays en proie à un conflit ou victimes d'une catastrophe naturelle, en œuvrant, le cas échéant, en coordination avec les autorités nationales compétentes. Tout en prenant acte du fait que tous les États n'y participent pas, nous prenons note à cet égard de l'initiative Migrants dans les pays en crise et de l'Agenda pour la protection des personnes déplacées à l'extérieur de leur propre pays en raison d'une catastrophe et des changements climatiques, qui résulte de l'Initiative Nansen.

51. Nous prenons note des travaux effectués par le Groupe mondial sur la migration aux fins de l'élaboration de principes et de directives pratiques sur la protection des droits de l'homme des migrants en situation de vulnérabilité.

52. Nous envisagerons d'élaborer des principes directeurs et des directives non contraignants, conformes au droit international, sur le traitement des migrants en situation de vulnérabilité, tout spécialement des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier

¹⁰ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2220, n° 39481.

¹¹ Résolution 70/296, annexe.

d'une protection internationale en tant que réfugiés et qui sont susceptibles d'avoir besoin d'assistance. Ces principes directeurs et ces directives seront élaborés dans le cadre d'un processus mené sous l'autorité des États avec la participation de tous les intervenants compétents et la contribution du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des autres entités compétentes des Nations Unies. Ils viendront compléter les efforts déployés au plan national pour protéger les migrants et leur venir en aide.

53. Nous nous félicitons de la volonté exprimée par certains États d'accorder une protection temporaire contre le refoulement aux migrants qui ne remplissent pas les conditions requises pour obtenir le statut de réfugiés et ne sont pas en mesure de retourner dans leur pays en raison des conditions qui y règnent.

54. Nous nous appuyerons sur les mécanismes de coopération et de partenariat bilatéraux, régionaux et mondiaux existants, dans le respect du droit international, pour faciliter les migrations conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, nous renforcerons la coopération entre pays d'origine, de transit et de destination, notamment au moyen de processus consultatifs régionaux, les organisations internationales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations économiques régionales et les autorités gouvernementales locales, ainsi qu'avec les recruteurs et employeurs compétents du secteur privé, les syndicats, la société civile et les groupes de migrants et des diasporas. Nous prenons acte des besoins particuliers des autorités locales concernées au premier chef par l'arrivée de migrants.

55. Nous mesurons les progrès réalisés dans le cadre du système des Nations Unies en ce qui concerne les questions liées aux migrations internationales et au développement, et notamment des premier et deuxième Dialogues de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Nous appuyerons le renforcement du dialogue à l'échelle mondiale et régionale et l'intensification de la collaboration en matière de migration, en particulier grâce aux échanges de bonnes pratiques et à l'apprentissage mutuel et à la mise au point d'initiatives nationales ou régionales. Nous notons à cet égard la contribution précieuse du Forum mondial sur la migration et le développement et mesurons l'importance des dialogues multipartites sur la migration et le développement.

56. Nous affirmons que les enfants ne doivent pas être incriminés ni faire l'objet de mesures punitives en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents.

57. Nous envisagerons d'ouvrir la voie à des migrations sûres, ordonnées et régulières, notamment, selon les cas, grâce à la création d'emplois, à la mobilité de la main-d'œuvre à tous les niveaux de compétence, à la migration circulaire, au regroupement familial et à des possibilités offertes dans le domaine éducatif. Nous accorderons une attention particulière à l'application de normes du travail minimales pour les travailleurs migrants quel que soit leur statut, ainsi qu'au coût de leur recrutement et aux autres dépenses liées aux migrations, aux envois de fonds, aux transferts de compétences et de connaissances et à la création de possibilités d'emploi pour les jeunes.

58. Nous encourageons fortement la coopération entre les pays d'origine ou de nationalité, les pays de transit, les pays de destination et les autres pays concernés pour faire en sorte que les migrants qui n'ont pas la permission de rester dans le pays de destination puissent retourner, en application des obligations internationales de tous les États, dans leur pays d'origine ou de nationalité dans la sécurité, l'ordre

et la dignité, de préférence sur une base volontaire, en tenant compte de la législation nationale et dans le respect du droit international. Nous notons que la coopération en matière de retour et de réadmission constitue un élément important de la coopération internationale en matière de migrations. Une telle coopération devrait passer par une identification en bonne et due forme et la fourniture des documents de voyage voulus. Tout type de retour, qu'il soit librement consenti ou non, doit être conforme à nos obligations au regard du droit international des droits de l'homme et au principe de non-refoulement. Il doit aussi être conforme aux règles du droit international et s'effectuer dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et de la légalité. Les accords de réadmission existants n'engagent certes que les États qui y ont souscrit, mais nous jugeons qu'ils doivent être pleinement appliqués. Nous sommes favorables à l'octroi d'une aide accrue au titre de l'accueil et de la réintégration de ceux qui sont de retour dans leur pays. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité qui sont de retour dans leur pays, tels que les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les victimes de la traite.

59. Nous réaffirmons notre volonté de protéger les droits de l'homme des enfants migrants, compte tenu de leur vulnérabilité, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés, et de répondre à leurs besoins en matière de santé, d'éducation et de services psychosociaux, en veillant à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération prioritaire dans l'ensemble des politiques pertinentes.

60. Nous sommes conscients de la nécessité de prendre en compte la situation et la vulnérabilité particulières des femmes et des filles migrantes, notamment en prenant en considération la problématique hommes-femmes dans les politiques de migration et en renforçant au niveau national les moyens juridiques, institutionnels et programmatiques de combattre la violence sexiste, y compris la traite des êtres humains et la discrimination à l'encontre des femmes et des filles.

61. Tout en prenant acte de la contribution de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, à la promotion du bien-être des migrants et de leur intégration dans les sociétés, particulièrement dans les périodes où ils se trouvent dans une situation de vulnérabilité extrême, et de l'appui apporté par la communauté internationale aux efforts déployés par de telles organisations, nous encourageons les gouvernements et la société civile à resserrer leurs liens de coopération pour trouver des réponses en ce qui concerne les difficultés que posent les migrations internationales et les possibilités qu'elles offrent.

62. Nous notons que le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, M. Peter Sutherland, soumettra avant la fin de l'année 2016 un rapport dans lequel il proposera des moyens de renforcer la coopération internationale et l'action menée par les Nations Unies en matière de migrations.

63. Nous nous engageons à lancer en 2016 des négociations intergouvernementales devant conduire à l'adoption, à l'occasion d'une conférence intergouvernementale prévue en 2018, d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Nous invitons le Président de l'Assemblée générale à prendre les dispositions voulues en vue de déterminer les modalités, le calendrier et les autres aspects pratiques de ces négociations. On trouvera des informations plus détaillées à ce sujet à l'annexe II de la présente Déclaration.

IV. Engagements en faveur des réfugiés

64. Sachant que les conflits armés, les persécutions et la violence, y compris le terrorisme, comptent parmi les facteurs qui donnent lieu à des déplacements massifs de réfugiés, nous entendons nous attaquer aux causes profondes de ces situations de crise et nous employer à prévenir ou à régler les conflits par des moyens pacifiques. Nous prendrons tous les moyens possibles pour parvenir au règlement pacifique des différends, à la prévention des conflits et à la mise en place des solutions politiques à long terme qui s'imposent. La diplomatie préventive et la réaction rapide aux conflits de la part des États et de l'Organisation des Nations Unies sont essentielles et il en va de même de la défense des droits fondamentaux. En outre, nous comptons promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit, la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives, ainsi que le développement durable aux niveaux international, régional, national et local. Considérant que le respect du droit international humanitaire par toutes les parties aux conflits armés pourrait entraîner la réduction des déplacements de population, nous renouvelons notre engagement à défendre les principes humanitaires et le droit international humanitaire. Nous confirmons également le respect que nous vouons aux règles de protection des civils en situation de conflit.

65. Nous réaffirmons que la Convention relative au statut des réfugiés de 1951¹² et le Protocole de 1967 s'y rapportant¹³ constituent la pierre angulaire du régime international de protection des réfugiés. Nous reconnaissons l'importance de l'application intégrale et rigoureuse de ces textes par les États parties ainsi que les valeurs qui y sont consacrées. Nous observons avec satisfaction que 148 États sont actuellement parties à l'un de ces textes ou aux deux. Nous engageons les États qui ne le sont pas à envisager d'y adhérer et les États parties ayant émis des réserves à songer à les retirer. Nous constatons par ailleurs que certains États non parties aux instruments internationaux applicables ont fait preuve de générosité dans l'accueil des réfugiés.

66. Nous réaffirmons que le droit international des réfugiés, le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire constituent le cadre juridique permettant de renforcer la protection des réfugiés et nous comptons, dans ce contexte, protéger toutes les personnes qui en ont besoin. Nous prenons acte des textes régionaux concernant les réfugiés, telles la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique¹⁴ et la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés.

67. Nous réaffirmons le respect que nous portons à l'institution qu'est le droit d'asile et à la faculté de l'exercer, ainsi qu'au principe fondamental de non-refoulement, en conformité avec le droit international des réfugiés.

68. Nous soulignons que la coopération internationale se trouve au cœur même du régime de protection des réfugiés. Nous savons que les déplacements massifs de réfugiés font peser un fardeau sur les ressources nationales, en particulier dans le cas des pays en développement. Pour répondre aux besoins des réfugiés et des États d'accueil, nous nous engageons à promouvoir un partage plus équitable de la charge et des responsabilités que représentent l'accueil des réfugiés du monde entier et

¹² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 189, n° 2545.

¹³ *Ibid.*, vol. 606, n° 8791.

¹⁴ *Ibid.*, vol. 1001, n° 14691.

l'aide dont ils ont besoin, compte étant tenu des contributions actuelles et de la différence qui existe entre les États en termes de capacités et de ressources.

69. Nous sommes d'avis que, pour chaque situation donnant lieu à des déplacements massifs de réfugiés, il revient au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en étroite coordination avec les États concernés, y compris les pays hôtes, et avec la participation d'autres entités compétentes des Nations Unies, d'élaborer et d'amorcer une action globale à la question. Une telle action appellerait une démarche multipartite mettant à contribution les autorités nationales et locales, les organisations internationales, les institutions financières internationales, les partenaires de la société civile (notamment les organisations confessionnelles, les organisations de la diaspora et les milieux universitaires), le secteur privé, les médias et les réfugiés eux-mêmes. Un cadre global à cet effet est annexé à la présente Déclaration.

70. Nous veillerons à ce que les politiques ou accords d'admission des réfugiés soient conformes aux obligations que nous impose le droit international. Nous souhaitons voir les formalités administratives assouplies afin que les procédures d'admission puissent être accélérées dans la mesure du possible. Nous nous efforcerons, selon qu'il convient, d'aider les États à procéder à l'enregistrement rapide et efficace des réfugiés et à la délivrance des documents correspondants. Nous entendons également promouvoir la mise en place de procédures adaptées pour les enfants. Dans le même temps, nous reconnaissons que la possibilité pour les réfugiés de demander l'asile dans le pays de leur choix peut être réglementée, pourvu qu'ils puissent solliciter et obtenir cette protection ailleurs.

71. Nous encourageons l'adoption de mesures propres à faciliter l'accès à l'enregistrement des faits d'état civil et la délivrance des documents dont ont besoin les réfugiés. Nous considérons qu'il importe que des procédures rapides et efficaces d'enregistrement et de délivrance de documents soient en place, tant comme moyen de protection que pour faciliter la fourniture de l'aide humanitaire.

72. Nous savons que l'apatridie peut être l'une des principales causes du déplacement forcé, qui peut à son tour conduire à l'apatridie. Nous prenons acte de la campagne lancée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de mettre fin à l'apatridie dans un délai de dix ans et nous encourageons les États à réfléchir aux mesures qu'ils pourraient prendre afin de réduire le nombre de cas d'apatridie. Nous engageons les pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention relative au statut des apatrides de 1954¹⁵ et à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961¹⁶ à envisager de le faire.

73. Nous considérons que les camps de réfugiés devraient être l'exception et, autant que possible, une mesure temporaire prise en réponse à une situation d'urgence. Nous observons que 60 pour cent des réfugiés dans le monde se trouvent dans des zones urbaines et que seule une minorité vit dans des camps. Nous veillerons à ce que la fourniture d'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil soit adaptée aux circonstances. Il convient de souligner que c'est aux États d'accueil qu'il incombe au premier chef de préserver le caractère civil et humanitaire des camps et installations de réfugiés. Nous tâcherons de veiller à ce que ce caractère ne soit pas compromis par la présence ou les activités d'éléments armés et de faire en sorte que les camps ne servent pas à des fins incompatibles avec leur nature civile.

¹⁵ Ibid., vol. 360, n° 5158.

¹⁶ Ibid., vol. 989, n° 14458.

Nous nous emploierons à renforcer la sécurité dans les camps et les communautés locales environnantes, à la demande et avec le consentement du pays hôte.

74. Nous félicitant de la contribution extraordinairement généreuse apportée à ce jour par les pays qui accueillent d'importantes populations de réfugiés, nous veillerons à accroître l'appui qui leur est accordé. Nous demandons par ailleurs que les montants annoncés aux conférences d'annonce de contributions soient décaissés sans retard.

75. Nous nous engageons à rechercher des solutions dès le début de toute situation de réfugiés. Nous privilégierons activement les solutions à long terme, en particulier pour les réfugiés de longue date, en mettant l'accent sur leur retour rapide et durable, dans la sécurité et la dignité, ce qui suppose des mesures de rapatriement, de réintégration, de réhabilitation et de reconstruction. Nous encourageons les États et autres intervenants à appuyer ces mesures, notamment par des contributions financières.

76. Nous réaffirmons que le rapatriement librement consenti ne devrait pas nécessairement être subordonné au règlement des problèmes politiques dans le pays d'origine.

77. Nous avons l'intention d'accroître le nombre et la diversité des voies de droit offertes aux réfugiés en vue de leur admission ou de leur réinstallation dans un pays tiers, ce qui, en plus d'alléger le sort des intéressés, présente des avantages tant pour les pays tiers qui reçoivent des réfugiés que pour ceux qui accueillent d'importantes populations.

78. Nous exhortons les États qui n'ont pas encore mis en place des programmes de réinstallation à envisager de le faire dans les meilleurs délais ; ceux qui l'ont déjà fait sont encouragés à en augmenter l'étendue. Notre objectif est de fournir des lieux de réinstallation et d'autres voies d'admission à une échelle qui permettrait de répondre aux besoins que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés recense annuellement.

79. Nous comptons envisager l'expansion des programmes d'admission humanitaire existants, la possibilité de programmes d'évacuation temporaire (notamment pour raisons médicales), la mise au point d'arrangements souples qui faciliteraient le regroupement familial, le parrainage privé des réfugiés individuels, les possibilités, pour les réfugiés, de mobilité professionnelle, notamment par le biais de partenariats avec le secteur privé, et d'accès aux études, au moyen de bourses et de visas d'étudiants.

80. Nous nous engageons à fournir une aide humanitaire aux réfugiés de manière à subvenir aux besoins essentiels dans les principaux secteurs vitaux que sont, par exemple, les soins de santé, le logement, l'alimentation, l'eau et l'assainissement. Nous nous engageons à soutenir les pays et les communautés d'accueil, notamment en mettant à profit les connaissances et les capacités disponibles localement. Nous appuierons les programmes de développement locaux qui servent à la fois les intérêts des réfugiés et ceux des communautés d'accueil.

81. Nous sommes déterminés à assurer une éducation primaire et secondaire de qualité dans des environnements d'apprentissage sûrs pour tous les enfants réfugiés, et ce, dans les mois qui suivent le déplacement initial. Nous nous engageons à fournir un appui aux pays d'accueil à cet égard. L'accès à une éducation de qualité, notamment pour les communautés hôtes, constitue une protection fondamentale pour les enfants et les jeunes dans les situations de déplacement, surtout en cas de conflit et de crise.

82. Nous appuierons l'éducation des jeunes enfants réfugiés. Nous comptons également promouvoir l'enseignement supérieur, ainsi que l'apprentissage et la formation professionnelle. Dans les situations de conflit et de crise, l'enseignement supérieur est un puissant facteur de changement, en ce qu'il protège et met à l'abri un groupe important de jeunes, hommes et femmes, en préservant leurs espoirs pour l'avenir, favorise l'intégration et la non-discrimination, et sert de catalyseur pour le relèvement et la reconstruction des pays sortant d'un conflit.

83. Nous nous emploierons à faire en sorte que les besoins de base des communautés de réfugiés en matière sanitaire sont satisfaits et que les femmes et les filles ont accès aux soins de santé essentiels. Nous nous engageons à fournir un appui aux pays d'accueil à cet égard et à mettre au point des stratégies nationales concernant les réfugiés dans le cadre des systèmes nationaux de protection sociale, en tant que de besoin.

84. Nous félicitant des mesures positives prises par certains États à titre individuel, nous engageons les pays hôtes à envisager d'ouvrir leur marché du travail aux réfugiés. Nous comptons nous employer à renforcer la capacité d'adaptation des communautés et des pays d'accueil en les aidant, par exemple, à la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus. À cet égard, nous reconnaissons le potentiel des jeunes et veillerons à créer les conditions nécessaires pour la croissance, l'emploi et l'éducation qui leur permettront d'être le moteur du développement.

85. Pour faire face aux difficultés posées par les déplacements massifs de réfugiés, une étroite coordination sera nécessaire entre plusieurs acteurs du domaine humanitaire et du secteur du développement. Nous nous engageons à ce que les activités de planification et de mise en œuvre soient orientées en fonction de ceux qui sont les plus touchés. Les pays et les communautés hôtes pourraient avoir besoin de l'appui des organismes compétents des Nations Unies, des autorités locales, des institutions financières internationales, des banques régionales de développement, des donateurs bilatéraux, du secteur privé et de la société civile. Nous encourageons vivement les actions collectives émanant de l'ensemble de ces intervenants, ce qui permettrait de renforcer les liens entre les acteurs humanitaires et ceux du développement, de faciliter la coopération dans le cadre des mandats institutionnels et, en aidant à renforcer l'autonomie et la capacité d'adaptation, de jeter les bases de solutions durables. En plus de répondre aux besoins de développement et aux besoins humanitaires directs, nous nous emploierons à appuyer le relèvement sur les plans de l'environnement, de la société et de l'infrastructure dans les zones touchées par des déplacements massifs de réfugiés.

86. Nous relevons avec inquiétude un écart important entre les besoins des réfugiés et les ressources disponibles. Nous encourageons la diversification des donateurs et nous entendons prendre des mesures pour rendre plus souple et plus prévisible le financement de l'action humanitaire, en réduisant l'affectation spécifique de crédits et en favorisant un financement pluriannuel accru, afin de combler cet écart. Les organismes des Nations Unies tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que les autres organisations compétentes, ont besoin de ressources suffisantes pour être en mesure de remplir leur mission de manière efficace et prévisible. Nous nous félicitons de la participation accrue de la Banque mondiale et des banques de développement multilatérales, ainsi que des améliorations apportées à l'accès au financement du développement à des conditions avantageuses pour les communautés touchées. Il est clair, par ailleurs, que l'engagement du secteur privé

en faveur des communautés de réfugiés et des pays hôtes prendra une importance capitale dans les prochaines années. La société civile est également un partenaire clef dans toutes les régions du monde pour répondre aux besoins des réfugiés.

87. Nous prenons acte de ce que les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, le Canada, l'Éthiopie, la Jordanie, le Mexique et la Suède tiendront le 20 septembre 2016, avec le Secrétaire général, une réunion de haut niveau sur les réfugiés.

V. Suivi et réexamen de nos engagements

88. Nous considérons qu'il faut mettre en place un dispositif de suivi et de réexamen systématiques de tous les engagements souscrits aujourd'hui. En conséquence, nous prions le Secrétaire général de veiller à ce que les progrès accomplis par les États Membres et les organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre des engagements contractés à l'occasion de la présente réunion de haut niveau fassent l'objet d'évaluations périodiques à l'intention de l'Assemblée générale, au regard du programme de développement durable à l'horizon 2030, selon qu'il conviendra.

89. En outre, il y aurait lieu d'envisager que les Dialogues de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui se tiennent périodiquement et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, lorsqu'il présente son rapport annuel à l'Assemblée générale, jouent un rôle dans l'examen de certains aspects de la présente Déclaration.

90. Conscients de la nécessité d'un appui solide en matière de financement et de programmes en faveur des pays hôtes et des communautés touchées par les déplacements massifs de réfugiés et de migrants, nous prions le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session sur les moyens de parvenir à une plus grande efficacité, notamment sur le plan opérationnel et celui de la cohérence systémique, ainsi que de renforcer les liens de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions financières internationales et le secteur privé, afin de donner plein effet aux engagements énoncés dans la présente Déclaration.

*3^e séance plénière
19 septembre 2016*

Annexe I

Cadre d'action global pour les réfugiés

1. L'ampleur et la nature des déplacements de réfugiés nous imposent aujourd'hui d'agir de manière globale et prévisible dans le cas de déplacements massifs de réfugiés. Grâce à un plan d'action global pour les réfugiés fondé sur le principe de la coopération internationale et le partage des charges et des responsabilités, nous sommes mieux à même de protéger et d'aider les réfugiés et de prêter assistance aux États d'accueil et aux communautés concernées.

2. Le cadre d'action global pour les réfugiés sera élaboré et amorcé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en étroite coordination avec les États concernés, y compris les pays d'accueil, et avec la participation d'autres entités compétentes des Nations Unies, dans chaque situation donnant lieu à un déplacement massif de réfugiés. Ce cadre d'action devrait se fonder sur une approche multipartite, faisant notamment participer des autorités nationales et locales, des organisations internationales, des institutions financières internationales,

des organisations régionales, des mécanismes de coordination régionale et de partenariat, des partenaires de la société civile, notamment des organisations confessionnelles et des universités, des entités du secteur privé, des médias et des réfugiés eux-mêmes.

3. Bien que chaque déplacement massif de réfugiés soit de nature différente, les éléments mentionnés ci-après constituent le cadre pour une action globale en faveur des réfugiés où l'être humain joue un rôle central, qui est conforme au droit international et aux meilleures pratiques internationales et qui est adaptée à un contexte particulier.

4. Nous envisageons un cadre d'action global pour les réfugiés dans chaque situation donnant lieu à un déplacement massif de réfugiés, y compris dans les situations prolongées, qui ferait partie intégrante quoique distincte de l'intervention humanitaire, le cas échéant, et qui comporterait normalement les éléments ci-après.

Accueil et admission

5. Dès le début d'un déplacement massif de réfugiés, les États d'accueil, en tenant compte de leurs capacités nationales et de leurs obligations juridiques internationales, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, des organisations internationales et d'autres partenaires, et avec l'appui d'autres États si nécessaire, en conformité avec les obligations internationales, prendraient les mesures suivantes :

a) Veiller, autant que possible, à ce que des mesures soient en place pour déterminer les personnes ayant besoin d'une protection internationale en tant que réfugiés, garantir des conditions d'accueil adéquates, en toute sécurité et dignité, en mettant l'accent sur les personnes ayant des besoins particuliers, les victimes de la traite des êtres humains, la protection de l'enfance, l'unité de la famille, et la prévention et la répression de la violence sexuelle et sexiste ; et appuyer les communautés et les sociétés d'accueil qui apportent une contribution essentielle à cet égard ;

b) Tenir compte des droits des femmes et des filles réfugiées, de leurs besoins particuliers, de leurs contributions et de leurs voix ;

c) Évaluer les besoins essentiels des réfugiés et y répondre, notamment en leur donnant accès à l'eau potable, à l'assainissement, à la nourriture, au logement, à un appui psychosocial et à des soins de santé, y compris de santé sexuelle et procréative, et en aidant si nécessaire les pays et les communautés d'accueil à cet égard ;

d) Enregistrer individuellement les personnes sollicitant une protection en tant que réfugiés et leur délivrer les documents correspondants, y compris dans le premier pays où elles demandent l'asile et le plus rapidement possible à leur arrivée ; fournir l'assistance requise à cette fin, notamment dans le domaine de la biométrie, et tout autre appui technique et financier, qui seront coordonnés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en association avec des acteurs et partenaires compétents, le cas échéant ;

e) Utiliser la procédure d'enregistrement pour recenser des besoins d'assistance particuliers et des dispositifs de protection, lorsque cela est possible, notamment mais pas exclusivement pour les réfugiés ayant besoin de mesures de protection spéciales, comme les femmes vulnérables, les enfants, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés ou qui sont séparés de leur famille, les familles dirigées par des enfants et les familles monoparentales, les victimes de la traite, les

victimes de traumatismes et les survivants de la violence sexuelle, ainsi que les réfugiés handicapés et les personnes âgées ;

f) Prendre des dispositions pour enregistrer immédiatement la naissance de tous les enfants réfugiés nés sur leur territoire et fournir l'assistance voulue dans les plus brefs délais pour l'obtention d'autres documents nécessaires, le cas échéant, relatifs à l'état civil (par exemple, des certificats de mariage, de divorce ou de décès) ;

g) Prendre des mesures, assorties des garanties juridiques appropriées, pour protéger les droits de l'homme des réfugiés, en vue d'assurer la sécurité des réfugiés, ainsi que des mesures pour répondre aux préoccupations légitimes des pays d'accueil en matière de sécurité ;

h) Prendre des mesures pour préserver le caractère civil et humanitaire des camps et installations de réfugiés ;

i) Prendre des mesures pour assurer la crédibilité des systèmes d'asile, y compris au moyen d'une collaboration entre les pays d'origine, de transit ou de destination, et faciliter le retour et la réadmission des personnes qui ne remplissent pas les conditions requises pour obtenir le statut de réfugié.

Appui visant à répondre aux besoins immédiats et aux besoins à plus long terme

6. En coopération avec des donateurs multilatéraux et des partenaires du secteur privé, selon qu'il convient, les États prendraient les mesures suivantes en coordination avec les États d'accueil :

a) Mobiliser des ressources financières et autres suffisantes pour couvrir les besoins humanitaires recensés dans le cadre d'action global pour les réfugiés ;

b) Fournir des ressources de manière rapide, prévisible, cohérente et souple, notamment grâce à des partenariats plus larges faisant intervenir l'État, la société civile, des organisations confessionnelles et des partenaires du secteur privé ;

c) Prendre des mesures pour offrir les programmes de prêts qui existent pour les pays en développement aux pays à revenu intermédiaire qui accueillent un grand nombre de réfugiés, compte tenu de la charge économique et sociale que ces pays doivent supporter ;

d) Envisager de mettre en place des mécanismes de financement du développement pour ces pays ;

e) Fournir une assistance aux pays d'accueil pour protéger l'environnement et renforcer les infrastructures qui ont subi les conséquences des déplacements massifs de réfugiés ;

f) Favoriser les mécanismes prévoyant l'octroi d'une aide en espèces et d'autres moyens innovants permettant d'assurer la fourniture efficace de l'aide humanitaire, le cas échéant, tout en renforçant la responsabilisation, afin de veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne à ses bénéficiaires.

7. En coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres entités des Nations Unies, des institutions financières et d'autres partenaires compétents, les États d'accueil prendraient les mesures suivantes, selon qu'il convient :

a) Fournir aux réfugiés un accès rapide, en toute sécurité et sans entrave à l'aide humanitaire conformément aux principes humanitaires existants ;

b) Dans la mesure du possible, faire dispenser l'aide par des prestataires de services nationaux et locaux, comme les autorités publiques chargées de la santé, de l'éducation, des services sociaux et de la protection de l'enfance ;

c) Encourager les réfugiés à mettre en place au début d'une phase d'urgence des systèmes et des réseaux d'appui faisant participer les réfugiés et les communautés d'accueil, qui tiennent compte de l'âge et du sexe, en mettant un accent particulier sur la protection et l'autonomisation des femmes, des enfants et des autres personnes ayant des besoins particuliers, et leur donner les moyens de le faire ;

d) Aider les partenaires de la société civile locale qui contribuent aux interventions humanitaires, en reconnaissance de leur contribution complémentaire ;

e) Veiller à une coopération étroite et encourager la planification conjointe, selon qu'il conviendra, entre les acteurs humanitaires et ceux du développement et d'autres acteurs concernés.

Appui aux pays et communautés d'accueil

8. Les États, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les partenaires concernés prendraient les mesures suivantes :

a) Procéder à une évaluation commune, impartiale et rapide de l'impact et/ou des risques, en prévision ou après le début d'un déplacement massif de réfugiés, en vue de déterminer et de hiérarchiser l'aide requise par les réfugiés, les autorités nationales et locales et les communautés concernées par la présence de réfugiés ;

b) Intégrer, selon qu'il convient, le cadre d'action global pour les réfugiés dans les plans nationaux de développement, afin de mieux assurer la fourniture de services essentiels et d'infrastructures dont les communautés d'accueil et les réfugiés ont besoin ;

c) Veiller à fournir des ressources suffisantes, sans préjudice de l'aide publique au développement, aux autorités publiques nationales et locales et à d'autres prestataires de services compte tenu de l'augmentation des besoins et des pressions exercées sur les services sociaux. Les programmes devraient profiter aux réfugiés et aux pays et communautés d'accueil.

Solutions durables

9. Nous savons qu'à l'heure actuelle, des millions de réfugiés dans le monde n'ont pas accès à des solutions opportunes et durables, alors que l'un des principaux objectifs de la protection internationale est de garantir un tel accès. Le succès de la recherche de solutions dépend dans une large mesure d'une coopération et d'un appui déterminés et s'inscrivant dans la durée sur le plan international.

10. Nous estimons que des mesures devaient être prises pour trouver des solutions durables dans les domaines suivants : rapatriement librement consenti, solutions et réinstallation locales et procédures complémentaires d'admission. Ces mesures devraient comprendre les éléments ci-après.

11. Nous réaffirmons que l'objectif primordial est d'instaurer des conditions favorables au retour des réfugiés dans leur pays, en toute sécurité et dans la dignité, et soulignons qu'il faut s'attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits armés, trouver les solutions politiques nécessaires et régler les différends

par des moyens pacifiques, ainsi qu'appuyer les efforts de reconstruction. Les États d'origine ou de nationalité prendraient les mesures suivantes :

- a) Reconnaître que chacun a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ;
- b) Respecter ce droit ainsi que l'obligation d'admettre leurs ressortissants, et ce dans des conditions de sécurité et de dignité, de manière humaine et dans le plein respect des droits de l'homme conformément aux obligations qui découlent du droit international ;
- c) Délivrer les documents d'identité et de voyage nécessaires ;
- d) Faciliter la réintégration socioéconomique des rapatriés ;
- e) Envisager des mesures propres à permettre la restitution des biens.

12. Pour garantir un retour et une réintégration durable, les États, les organismes des Nations Unies et les partenaires concernés prendraient les mesures suivantes :

- a) Reconnaître que le rapatriement doit être librement consenti tant que les réfugiés continuent d'avoir besoin d'une protection internationale, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent bénéficier pleinement de la protection de leur propre pays ;
- b) Planifier et appuyer des mesures visant à encourager le rapatriement librement consenti et éclairé, la réintégration et la réconciliation ;
- c) Aider les pays d'origine ou de nationalité, s'il y a lieu, notamment en fournissant un financement pour le relèvement, la reconstruction et le développement, assorti de garanties juridiques nécessaires qui permettent aux réfugiés d'avoir accès aux mécanismes de soutien juridique, physique et autre nécessaires pour rétablir la protection nationale et permettre leur réintégration ;
- d) Appuyer les efforts visant à promouvoir la réconciliation et le dialogue, en particulier avec les communautés de réfugiés, et en assurant la participation égale des femmes et des jeunes, et à garantir le respect de l'état de droit aux niveaux national et local ;
- e) Faciliter la participation des réfugiés, y compris des femmes, aux processus de paix et de réconciliation, et veiller à ce que l'issue de ces processus soutiennent dûment leur retour dans des conditions de sécurité et de dignité ;
- f) Veiller à ce que la planification du développement à l'échelle nationale tienne compte des besoins spécifiques des rapatriés et favorise leur réintégration durable et inclusive, en vue de prévenir de futurs déplacements.

13. Les États d'accueil, tenant compte de leurs capacités et de leurs obligations juridiques internationales, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le cas échéant, et d'autres entités des Nations Unies, des institutions financières et d'autres partenaires compétents, prendraient les mesures suivantes :

- a) Autoriser les personnes qui sollicitent une protection internationale en tant que réfugiés et qui en ont besoin à résider légalement dans le pays, sachant que toute décision concernant leur installation permanente sous quelque forme que ce soit, y compris la naturalisation, incombe au pays d'accueil ;
- b) Prendre des mesures pour favoriser l'autonomie en promettant d'accroître les possibilités offertes aux réfugiés d'accéder, selon qu'il convient, à

l'éducation, à des soins et à des services de santé, à des moyens de subsistance et aux marchés du travail, sans discrimination entre les réfugiés et d'une manière qui appuie également les communautés d'accueil ;

c) Prendre des mesures pour permettre aux réfugiés, notamment aux femmes et aux jeunes, de tirer le meilleur parti de leurs qualifications et de leurs capacités, en reconnaissant que des réfugiés autonomes sont mieux à même de contribuer à leur propre bien-être et à celui de leur communauté ;

d) Investir dans le renforcement du capital humain, de l'autonomie et de qualifications polyvalentes, qui représente une étape essentielle vers des solutions à long terme.

14. Les pays tiers prendraient les mesures suivantes :

a) Envisager d'offrir aux réfugiés des possibilités de réinstallation et des procédures complémentaires d'admission, ou d'élargir celles qui existent, y compris en encourageant la participation et les initiatives du secteur privé à titre de mesure complémentaire, notamment au moyen de dispositifs d'évacuation sanitaire et de programmes d'admission pour raisons humanitaires, du regroupement familial et de la migration des travailleurs qualifiés, de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'éducation ;

b) S'engager à partager les meilleures pratiques, à fournir aux réfugiés suffisamment d'informations pour qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause et à préserver les normes de protection ;

c) Envisager d'élargir les critères des programmes de réinstallation et d'admission pour raisons humanitaires dans les cas de déplacements massifs de population et dans les situations prolongées, en les associant, selon qu'il convient, à des programmes d'évacuation humanitaire temporaire et à d'autres modalités d'admission.

15. Les États qui n'ont pas encore mis en place des programmes de réinstallation sont invités à le faire dans les meilleurs délais. Ceux qui l'ont déjà fait sont encouragés à envisager d'en augmenter l'étendue. Une approche non discriminatoire et soucieuse de la problématique hommes-femmes devrait être adoptée dans le cadre de ces programmes.

16. L'objectif des États est de fournir des lieux de réinstallation et d'autres voies d'admission à une échelle qui permettrait de répondre aux besoins que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés recense annuellement.

La voie à suivre

17. Nous nous engageons à mettre en œuvre le présent cadre d'action global pour les réfugiés.

18. Nous invitons le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à engager le dialogue avec les États et à tenir des consultations au cours des deux prochaines années avec toutes les parties prenantes concernées, afin d'évaluer l'application pratique détaillée du cadre d'action global pour les réfugiés et de déterminer s'il convient de le modifier ou de le perfectionner. Ces consultations devraient tirer parti de l'expérience pratique acquise dans l'application du cadre dans un nombre de situations précises. L'objectif serait d'alléger les pressions exercées sur les pays d'accueil concernés, d'accroître l'autonomie des réfugiés, d'élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers et d'aider à créer dans

les pays d'origine les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité.

19. Nous œuvrerons à l'adoption en 2018 d'un pacte mondial sur les réfugiés, se fondant sur le cadre d'action global pour les réfugiés et l'issue des consultations décrites ci-dessus. Nous invitons le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à proposer un tel pacte mondial sur les réfugiés dans le rapport annuel qu'il soumettra à l'Assemblée générale en 2018, afin que celle-ci l'examine à sa soixante-treizième session en conjonction avec sa résolution annuelle sur le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Annexe II

Vers un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

I. Introduction

1. Cette année, nous lançons des négociations intergouvernementales en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

2. Le pacte mondial constituerait un ensemble de principes, d'engagements et d'accords entre les États Membres concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects. Il serait une contribution importante à la gouvernance mondiale et renforcerait la coordination s'agissant des migrations internationales. Il proposerait un cadre pour une coopération internationale globale en matière de migrations et de mobilité humaine. Il traiterait de tous les aspects des migrations internationales, notamment de l'aide humanitaire, du développement et des droits de l'homme. Il ferait fond sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹⁷ et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement¹⁸, et tiendrait compte de la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, adoptée en octobre 2013¹⁹.

II. Contexte

3. Nous reconnaissons l'importance de la contribution que les migrants et les migrations apportent au développement dans les pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que les liens complexes qui unissent les migrations et le développement.

4. Nous sommes conscients de la contribution positive qu'apportent les migrants au développement durable et inclusif. Nous sommes conscients également que les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement dans les pays d'origine, de transit et de destination et qui appelle des réponses cohérentes et globales.

5. Nous coopérerons à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers. Nous insistons sur la nécessité de veiller au

¹⁷ Résolution 70/1.

¹⁸ Résolution 69/313, annexe.

¹⁹ Résolution 68/4.

respect de la dignité des migrants et à la protection de leurs droits en vertu du droit international applicable, y compris le principe de non-discrimination.

6. Nous soulignons le caractère pluridimensionnel des migrations internationales, l'importance, à ce sujet, de la coopération et du dialogue aux niveaux international, régional et bilatéral, ainsi que la nécessité de protéger les droits de l'homme de tous les migrants, réguliers ou irréguliers, en particulier à l'heure où les flux migratoires se multiplient.

7. Nous gardons à l'esprit que les politiques et initiatives en matière de migration doivent promouvoir des démarches globales tenant compte des causes et des conséquences de ce phénomène. Nous savons que la pauvreté, le sous-développement, l'absence de débouchés, la mauvaise gouvernance et les facteurs environnementaux comptent parmi les causes des migrations. À l'inverse, les politiques en faveur des pauvres relatives au commerce, à l'emploi et aux investissements productifs peuvent stimuler la croissance et créer un énorme potentiel de développement. Nous notons que les déséquilibres économiques internationaux, la pauvreté et la dégradation de l'environnement, combinés à l'absence de paix et de sécurité et au non-respect des droits de l'homme, sont autant de facteurs qui influent sur les migrations internationales.

III. Contenu

8. Le pacte mondial pourrait notamment porter sur les éléments suivants :

a) La réalité pluridimensionnelle des migrations internationales et son importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination, comme cela a été souligné dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) Les nouvelles chances que les migrations internationales offrent aux migrants et à leur famille ;

c) La nécessité de s'attaquer aux causes des migrations, y compris en renforçant les mesures prises en faveur du développement, de l'élimination de la pauvreté, de la prévention et de la résolution des conflits ;

d) La participation des migrants au développement durable, et les liens complexes entre les migrations et le développement ;

e) La facilitation de migrations et de la mobilité des personnes dans des conditions sûres, ordonnées et régulières, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées, y compris par la création et le développement de voies de migration sûres et régulières ;

f) La possibilité d'une coopération internationale accrue en vue de renforcer la gouvernance des migrations ;

g) Les effets de la migration sur le capital humain dans les pays d'origine ;

h) L'importance des envois de fonds comme source de capitaux privés, et leur contribution au développement ; la promotion d'envois de fonds plus rapides, moins onéreux et plus sûrs par les voies légales, tant dans les pays d'origine que de destination, y compris grâce à une réduction des coûts de transaction ;

i) Une protection effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales des migrants, réguliers ou irréguliers, y compris des femmes et des enfants ; les besoins particuliers des migrants en situation de vulnérabilité ;

- j)* La coopération internationale pour le contrôle des frontières dans le plein respect des droits de l'homme des migrants ;
- k)* La lutte contre la traite des êtres humains, le trafic de migrants et les formes contemporaines d'esclavage ;
- l)* L'identification des personnes victimes de traite et la possibilité de leur fournir une assistance, y compris l'octroi du statut de résident temporaire ou permanent, et la délivrance d'un permis de travail, selon qu'il conviendra ;
- m)* La réduction de l'incidence et des conséquences de la migration irrégulière ;
- n)* Des solutions à la situation des migrants dans les pays en crise ;
- o)* La promotion, selon qu'il conviendra, de l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil ; de l'accès aux services de base pour les migrants et de services tenant compte de la problématique hommes-femmes ;
- p)* L'examen de politiques relatives à la régularisation du statut des migrants ;
- q)* La défense des droits du travail et la garantie de la sécurité sur le lieu de travail pour les travailleurs migrants et ceux qui ont un emploi précaire ; la protection des travailleuses migrantes dans tous les secteurs ; la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre, y compris les migrations circulaires ;
- r)* Les responsabilités et obligations des migrants envers les pays d'accueil ;
- s)* Le retour et la réadmission dans le pays d'origine ainsi que le renforcement de la coopération en la matière entre les pays d'origine et de destination ;
- t)* L'utilisation de la contribution des diasporas ; le renforcement des liens avec les pays d'origine ;
- u)* La lutte contre le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'intolérance visant les migrants ;
- v)* La production de données ventilées sur les migrations internationales ;
- w)* La reconnaissance des qualifications, de l'éducation et des compétences acquises à l'étranger ; la coopération sur l'accessibilité et la transférabilité des avantages acquis ;
- x)* La coopération aux niveaux national, régional et international sur tous les aspects des migrations.

IV. La voie à suivre

9. Le pacte mondial serait élaboré au cours de négociations intergouvernementales dont les préparatifs commenceront immédiatement. Les négociations, qui commenceront au début de 2017, doivent aboutir à la tenue d'une conférence intergouvernementale sur les migrations internationales en 2018, à laquelle le pacte mondial sera présenté en vue de son adoption.

10. Le troisième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement devant se tenir au plus tard en 2019 à New York ²⁰, il faudrait réfléchir au rôle qu'il pourrait jouer dans le processus.
11. Le Président de l'Assemblée générale est invité à prendre dès que possible les dispositions nécessaires à la nomination de deux cofacilitateurs chargés de mener des consultations ouvertes, transparentes et inclusives avec les États, en vue d'y fixer les modalités et le calendrier des négociations intergouvernementales, d'y décider de la tenue d'éventuelles conférences préparatoires et de s'y prononcer sur d'autres aspects pratiques, notamment la participation d'experts de la migration établis à Genève.
12. Le Secrétaire général est prié de fournir un appui approprié aux négociations. Nous envisageons que le service des négociations soit assuré conjointement par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations, l'un fournissant des capacités et un appui, l'autre apportant les compétences nécessaires sur les plans technique et stratégique.
13. Nous envisageons également que le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, M. Peter Sutherland, coordonne les contributions du Forum mondial sur la migration et le développement et du Groupe mondial sur la migration aux négociations. Nous prévoyons que l'Organisation internationale du Travail, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres entités ayant des mandats et des compétences en rapport avec les migrations contribuent également aux négociations.
14. Il serait souhaitable d'organiser des consultations régionales à l'appui des négociations, notamment dans le cadre des dispositifs et mécanismes de consultation existants, selon qu'il conviendra.
15. La société civile, le secteur privé, les communautés de la diaspora et les organisations de migrants seraient invités à contribuer à l'établissement du pacte mondial.

²⁰ Voir résolution 69/229, par. 32.

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. SOURCES PRIMAIRES

A. DISCOURS

1. Discours du Président Paul Biya, lors de la cérémonie de triomphe de la 35^e promotion de l'École Militaire Interarmées (EMIA) de Yaoundé baptisée « Paix et Émergence », le 21 avril 2017, in <https://www.prc.cm>.
2. Message à la Jeunesse du Président Paul Biya, à l'occasion de la 52^e Fête de la Jeunesse, le 10 février 2018, in <https://www.prc.cm>.
3. Discours du Roi du Maroc Mohamed VI, lors du 5^e Sommet Union Africaine- Union Européenne organisé à Abidjan du 29 AU 30 novembre 2017, in <https://www.maroc.ma>.
4. Discours du Roi du Maroc Mohamed VI, le 13 octobre 2017 à Rabat à l'occasion de la première session de la 2^e année législative de la 10^e législature, in <https://www.maroc.ma>.
5. Discours du Roi du Maroc Mohamed VI, Leader de l'Union Africaine sur la question de la Migration, lors du 30^e sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba, 29 janvier 2018, in <https://www.maroc.ma>.
7. Discours du Président Nana Akufo-Addo prononcé à Accra le 30 novembre 2017, lors de la visite officielle du Président français Emmanuel Macron au Ghana, in <https://m.facebook.com>.
8. Discours du Président de la Commission de l'Union Africaine, Moussa Faki Mahamat, le 29 novembre 2017, à l'ouverture du 5^e Sommet Union Africaine-Union Européenne organisé à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 29 au 30 novembre 2017, sur le thème « Investir sur la jeunesse pour une croissance accélérée et inclusive en vue d'un développement durable », in <https://au.int>.

B. INTERVIEW ET CONFÉRENCE

1. Interview du président de la République française, Emmanuel Macron, lors du sommet du G20 le 8 juillet 2017 à Hambourg en Allemagne, in <https://www.tflinfo.fr>.
2. Vidéoconférence du directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, le 18 mars 2020, in <https://information.tv5monde.com>.

II. SOURCES SECONDAIRES

A. DICTIONNAIRES

1. Battistella D., Petiteville F., Smouts M.-C., Vennesson P. (dir.), *Dictionnaire des relations internationales*, 3^e édition, Paris, Dalloz, 2012.
2. Baud P., Bourgeat S. (dir.), *Dictionnaire de géographie*, Paris, Hatier, 1997.
3. Demopaedia, *Dictionnaire démographique multilingue*, version française, United Nations Departement of Economic and Social Affairs Population Division, International Union for the Scientific Study of Population, Institut National d'Études Démographiques, Centre Population et Développement, 1958.

4. George P., *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 2000.
5. Gregory D., Johnston R. (dir.), *The dictionary of Human Geography*, third Edition, Blackwell, 1994.
6. Le Robert, *Dictionnaire français*, Nouvelle Édition, Paris, 2005.
7. Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'Espace des sociétés*, Berlin, 2003.

B. OUVRAGES METHODOLOGIQUES

1. Bayart J.-F., *Les études postcoloniales : un carnaval académique*, Paris, Karthala, 2010.
2. Beaud M., *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 2006.
3. Bloch M., *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1949.
4. Bah T.M., *Historiographie africaine : Afrique de l'Ouest-Afrique Centrale*, Dakar, CODESRIA, 2015.
5. Mbembe A., Felwine Sarr F. (dir.), *Ecrire l'Afrique-Monde*, Dakar, Jimsaan, 2017.
6. N'da P., *Méthodologie et guide pratique de recherche du mémoire et de la thèse de doctorat*, Paris, l'Harmattan, 2007.
7. Olivier L., Bédard G., Ferron J., *L'élaboration d'une problématique de recherche: sources, outils et méthode*, Paris, L'Harmattan, 2005.

C. OUVRAGES

1. Attali J., *Une brève histoire de l'avenir*, Paris, Fayard, 2006.
2. Boillot J.-J., Dembinski S., *Chindiafrique: la Chine, l'Inde et l'Afrique feront le monde de demain*, Paris, Odile Jacob, 2013.
3. Boniface P., *Géopolitique du Covid-19 : ce que nous révèle la crise du coronavirus*, Paris, Editions EYROLLES, 2020.
4. Boniface P., Vedrine H., *Atlas du monde global*, Paris, Armand Colin-Fayard, 2008.
5. Boserup E., *Evolution agraire et pression démographique*, Paris Flammarion, 1970.
- 6.....*Population and technology*, Oxford, B. Blackwell, 1981.
7. Coquery- Vidrovitch C., *L'Afrique et les Africains au XIX^e siècle*, Paris, ArmandColin, 1999.
- 8.....*Petite Histoire de l'Afrique: l'Afrique au sud du Sahara de la préhistoire à nos jours*, Paris, La Découverte, 2011.
9. Cordell D.D., Gregory J.W. (dir.), *African Population and Capitalism. Historical Perspective*, Colorado, Westview Press, 1987.

10. Dumont G.-F., *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipse, 2007.
11. Ehrlich P. R., *The Population Bomb*, Sierra Club/Ballantine Books, 1968.
12. Gourou P., *l'Afrique*, Paris, Hachette, 1970.
13. Guillon M., Sztokman N., *Géographie mondiale de la population*, Paris, Ellipse, 2007.
14. Hugon P., *L'Afrique: défis, enjeux et perspectives en 40 fiches pour comprendre l'actualité*, Paris, EYROLLE, 2017.
- 15.....*Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Editions sedes, 2007.
16. Iliffe J., *Les Africains, Histoire d'un continent*, Paris, Flammarion, 1997.
17. Kange Ewane F., *Semence et moisson coloniales : un regard d'africain sur l'histoire de la colonisation*, Yaoundé, Edition CLE, 1985.
18. Ki-Zerbo J., *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, Hatier, 1978.
19. Landry A., *La révolution démographique. Etudes et essais sur les problèmes de la population*, Paris, Ined Editions, 2020.
20. Laville S.D.B., Thiébault S., Euzen A., *Quelle solution face au changement climatique ?*, Paris, Éditions CNRS.
21. Locoh T., Makdessi Y., *Politique de population et baisse de la fécondité en Afrique subsaharienne*, Paris, Centre français sur la population et le développement, 1996.
22. Lezzeri Y., Moutier E., *Le développement durable, du concept à la mesure*, Collection Emploi, Industrie et territoire, Paris, L'Harmattan, 2008.
23. Luce A.F., *Les hommes de l'an 2000 : six milliards d'insectes*, Paris, Arthaud, 1962.
24. Malthus T.-R., *Essai sur le principe de la population*, Paris, Editions Gonthier, 1963.
25. Marchesin P., *Introduction aux relations internationales*, Paris, Karthala, 2008.
26. M'bokolo E., *L'Afrique au XX^{ème} siècle : le continent convoité*, Paris, Editions du Seuil, 1998.
27. Mbembe A., *Brutalisme*, Paris, La Découverte, 2020.
28. Patterson K.D., *Disease and Medecine in Africa History: A bibliographical Essay*, London, University of London Press, 1975.
29. Pitte J.-R. (dir.), *Atlas de l'Afrique*, Paris, Les Editions du Jaguar, 2010.
30. Pourtier R.(dir.), *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Paris, Nathan, 2013.
31. Raoul D., *Carnets de guerre Covid-19 : le plus grand scandale sanitaire du XXI^e siècle*, Paris, Editions Michel Lafon, 2021.

32. Sanni Yaya H. (dir.), *Les maux et les choses de la santé : acteurs, pratiques et systèmes de santé dans le tiers-monde*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 2010.
33. Simeu-Kamdem M., Touna Mama (dir.), *Les politiques de la ville en question : A la recherche d'une meilleure gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2018.
34. Smith E., *L'Afrique, 50 cartes et fiches*, Paris, Ellipse, 2009.
35. Stamm A., *l'Afrique de la colonisation à l'indépendance*, Paris, PUF, 1998.
36. Tantonnet M., *Géopolitique des Migrations*, Paris, Ellipse, 2007.
37. Tshiyembe M., Bukasa M., *L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense*, Paris, Présence Africaine, 1989.
38. University of Edinburgh, *African Historical Demography*, Edingburgh, 1977.
39. Veron J., *Population et développement*, Paris, PUF, 1994.
40. Watts M., *Silent Violence: Food, Famine, and Peasantry in Northern Nigeria*, California, university of California, 1983.
41. Webster J.B.(dir.), *Chronology, migration and drought in interlacustrine Africa*, London, Longman, 1979.

D. ARTICLES

1. Aron R., « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales », *Revue française de science politique*, 1967, 17-5, pp.837-861.
2. Bahri A., « Politique de population en Afrique », in Nemo J., *Population du sud et santé : Parcours et horizons. Hommage à Pierre Cantrelle*, Paris, ORSTOM Éditions, 1995, pp. 287-300.
3. Barbieri M., Cantrelle P., « Politique de santé et population », *Politique Africaine*, N° 52, pp. 51-65.
4. Braudel F., « Lucien Febvre et l'histoire », *Annales Economies, sociétés, civilisations*, 12^e année, N. 2, 1957, pp. 177-182.
5. Bousquet G. H., « L'Islam et la limitation volontaire des naissances. Brèves réflexions sur un grand problème social », *Population/ Année 1950/5-1/* pp. 121-128.
6. Coquery-Vidrovitch C., « Evolution démographique de l'Afrique coloniale », in Ferro M. (dir.), *Le livre noir du colonialisme XVI^e –XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, pp. 557-566.
- 7....., « Le postulat de la supériorité blanche et de l'infériorité noire », in Ferro M. (dir.), *Le livre noir du colonialisme XVI^e –XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, pp.646-685.

8., « Les émeutes de la faim en Afrique, prélude à la débâcle », in <https://www.liberation.fr>
9. Courbaye Y., « Démographie et puissance : le nombre fait-il la force ? », in Badie B., Vidal D.(dir.), *Puissances d'hier et de demain : l'état du monde en 2014*, Paris, La Découverte, 2013, pp. 61-71.
10. Crizoa H., « La délinquance juvénile à Abidjan aujourd'hui: une analyse causale du phénomène des 'microbes' », *Sciences & Actions sociales*, 2019/2 N°12, pp. 161-172.
11. Dumont G.-F., « Un enjeu géopolitique essentiel de la démographie : la 'loi du nombre' », *Diplomatie*, N° 51, juin-juillet 2019, pp. 8-12.
12. Dumont G.-F. , « 'Unie dans la diversité'... démographique », *Population & Avenir*, 2009/3 N° 693, pp. 4-7.
13. Fourchard L., « Les territoires de la criminalité à Lagos et Ibadan depuis les années 1930 », *Revue du Tiers Monde* 2006/1 N° 185, pp.95-111.
14. Gastineau B., Adjamagbo A., « Les droits individuels face aux politiques de population. Regard sur trois pays africains : Bénin, Madagascar, Maroc. », *Autrepart*, N°70, pp.125-142.
15. Gubry P., « Cameroun : d'un natalisme nuancé vers un anti-natalisme modéré ? », *Cahiers des sciences humaines*, Paris, ORSTOM, 1988, pp. 185-198.
16. Guillaibert A., « La colonisation a davantage servi les intérêts des métropoles que ceux des peuples assujettis », in <https://www.monde-diplomatique.fr>
17. Ighobor K., « Le chômage des jeunes à l'ombre de la croissance. Priorité à la création d'emplois », in <https://www.un.org>.
18. Janin P., « Les 'émeutes de la faim' une lecture (géo-politique) du changement social », in <https://www.cairn.info>
19. Lebègue D., « Lutte contre la corruption: quel rôle et quels moyens d'action pour la société civile ? L'exemple de Transparency International », in Michel Hunault (dir.), *La lutte contre la corruption, le blanchiment, la fraude fiscale. L'exigence d'éthique dans les mouvements financiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, pp. 43-72.
20. Lecoh T., « Famille dans la crise et politiques de population en Afrique subsaharienne », *Politique Africaine*, N° 44, pp. 78-90.
21. Le Cour Grandmaison O., « Médecine coloniale et mythologie impériale républicaine », in [https:// www.humanite.fr](https://www.humanite.fr)
22. Loriaux M., « La peur du nombre ou les défis de la croissance démographique ? », *Politique Africaine*, N° 44, pp.15-36.

23. Martel L., Malenfant E. C., Belanger A., « Microsimulation en démographie », *Cahier québécois de démographie*, vol.40, n°2, automne 2011, pp.171-174.
24. Mazrui A., « L'horizon 2000 », in Mazrui A., Wondji C. (dir.), *L'Afrique depuis 1935*, Paris, Présence Africaine, Edicef, UNESCO, 1998, pp. 589-607.
25. Mbassi L., « Les temps sont-ils accomplis ? De l'idée et de l'usage du pouvoir politique en contexte africain », in Pondi J.E (dir.), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédit, 2011, pp.145-166.
26. Mbembe A., Sarr F., « Penser pour un nouveau siècle », in Mbembe A., Sarr F. (dir.), *Ecrire l'Afrique-Monde*, Dakar, Jimsaan, 2017, pp.7-13.
27. Ndong Samba S., « Face aux défis démographiques et aux mutations technologiques, l'emploi salarié décent a-t-il un avenir en Afrique ? », in Mbembe A., Sarr F.(dir.), *Ecrire l'Afrique-Monde*, Dakar, Jimsaan, 2017, pp.287-305.
28. Notestein F., « Population: The Long View », in Schultz T. W. (dir.), *Food for the World*, Chicago, University of Chicago Press, 1945, pp.36-57.
29. Owona Nguini M. E., « Politiques et économies de l'esthétique de (la) renaissance africaine : développement des arts et arts du développement », in Pondi J. E. (dir.), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédit, 2011, pp.515-540.
30. Pacquement F., « Le système d'aide au développement de la France et du Royaume-Uni : points de repère sur cinquante ans d'évolutions depuis la décolonisation », *Revue internationale de politique de développement*, 1, 2010, pp.55-80.
31. Palliere A., « Au-delà de Malthus et Boserup: une approche intégrée des transformations des rapports sociaux et des modes d'exploitation du milieu de l'échelle territoriale. Un cas d'étude en Sierra Leone », in <https://doi.org/10.4000/eps.7990>.
32. Pondi J. E., « Repenser le développement à partir des spécificités africaines : quelques balises », in Pondi J. E.(dir.), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédit, 2011, pp. 463-482.
33. Pourtier R., « Le défi africain: 'bombe démographique' ou 'dividende démographique'? », in <https://www.diploweb.com>
34. Richard-Lenoble D., Danis M., Saliou P., « La médecine tropicale d'hier à aujourd'hui », in <https://www.academie-medecine.fr>
35. Sala-Diakanda D. M., « De l'émergence de politiques de population en Afrique », *Politique Africaine*, N° 44, pp. 37- 49.
36. Simeu-Kamdem M., « De la ville et de la place de la gouvernance urbaine dans la gouvernance des États », in Simeu-Kamdem M., Touna Mama (dir.), *Les*

politiques de la ville en question : A la recherche d'une meilleure gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne, Paris, L'Harmattan, 2018, pp.9-21.

37. Tabutin D., Bruno Schoumaker B., « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000 : Synthèse des changements et bilan statistique », *Population*, 59^e année, n°3-4, 2004, pp. 528-529.
38. Tagou C., « Les théories et politiques globales de développement : de Truman aux OMD », in Pondi J. E.(dir.), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédit, 2011, pp.23-53.
39. Vézier A., « La leçon de Braudel, récit et problème en histoire », *Le cartable de Clio*, revue suisse sur les didactiques de l'histoire, Université de Genève, 2012, pp.1-11
40. Vimard P., Fassassi R., « Démographie et développement en Afrique: éléments rétrospectifs et prospective », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 40, n°2, automne 2011, pp. 331-364.
41. Willekens F., « La microsimulation dans les projections de population », *Cahier québécois de démographie*, vol.40, n°2, automne 2011, pp.267- 297.
42. Youssoufou Ngamondi K., « La reproduction des rapports asymétriques entre l'Afrique et l'Occident dans le discours sur la résilience à la pandémie Covid-19 », *Revue ivoirienne de gouvernance et d'études stratégiques*, N° 13(1) décembre 2021, pp. 167-188.
43. Zaccai E., « Le développement durable : caractéristiques et interprétations », *Cahier du CEDD*, N°4, mars 1999, pp.
44. Zaninetti J.-M., « L'Europe, le continent le plus vieilli au monde », *Diplomatie*, N° 51, juin- juillet 2019, pp. 28-32.
45. Zaugg R., « Les services de santé militaires en situation coloniale pendant le long XIX^e siècle », in <https://journal.openedition.org>.

E. TRAVAUX UNIVERSITAIRES

1. Thèses

1. Gille B., « L'hygiène au Sénégal de 1905 à 1920 », thèse de doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université d'Aix en Provence, 1974.
2. Wang S., « Les auxiliaires autochtones dans l'action sanitaire publique au Cameroun sous l'administration française(1916-1945) », thèse de doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1983.

3. Saragba M., « Histoire de la trypanosomiase en Oubangui Chari (R.C.A.) de 1910 à 1950 », thèse de doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université d'Aix en Provence, 1983.
4. Samuel Kelodjoue, « Dynamique démographique et développement durable sur le plateau central Bamileke: vers les limites de l'ajustement agricole », Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Yaoundé I, 2013.

2. Mémoires

1. Bello D., « Coopération entre le Cameroun et le fonds des Nations Unies pour la population de 1969 à 2013 : Approche historique », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2018.
2. Fabre M., « Autour du vieillissement : espace et démographie au Maroc », Mémoire de Master en Géographie, spécialité mondialisation et développement, Université Aix Marseille, 2013.
3. Ndongo Aboubakri S., « Quelle voie africaine de l'union ? », Mémoire de Master en théorie du Droit, Académie européenne de théorie du Droit, 2001.
4. Zambo Zambo Y., « Croissance démographique et développement en Afrique subsaharienne », Mémoire de Master en Assurance et Gestion du Risque, Université Paris Dauphine, 2012.

F. PÉRIODIQUES

1. *Population*, 59^e année, n°3-4, 2004
2. *Afrique Renouveau*, décembre 2016 – mars 2017.
3. *News Africa*, février - mars - avril 2018.
4. *Diplomatie*, N° 51, juin-juillet 2019.

G. RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS

1. Assemblée Générale de l'Union Africaine, *Feuille de route de l'Union africaine sur tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse*, février 2017.
2. Banque Africaine de Développement, *Perspectives économiques africaines*, 2017.

- 3....., *Au centre de la transformation de l'Afrique: stratégie pour la période 2013-2022*, 2013.
4., *Industrialiser l'Afrique: stratégies, politiques, institutions et financements*, 2017.
- 5....., *Perspectives économiques africaines 2018*.
6. Brookings Institution, *Foresight Africa 2017*.
7. Commission de l'Union Africaine, *Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons*, avril 2015.
8. Déclaration de New York pour les réfugiés et migrants.
9. Division de la population des Nations Unies, « The World Population Prospects : The 2015 Révision ».
10. Division de la population des Nations Unies, «*The World Population Prospects : The 2017 Revision* ».
11. Division de la population des Nations Unies, « *World population prospects : The 1996 Revision* ».
12. Division de la population des Nations Unies, « The World Population Prospects: The 2022 Revision ».
13. Gro Harlem Brundtland, Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement de l'Organisation des Nations Unies, *Notre avenir commun*, Québec, Édition Fleuve, 1987.
14. Organisation Internationale du Travail, *Emploi et questions sociales dans le monde. Tendances pour les jeunes 2016*.
15. Organisation des Nations Unies, *The international Migration Report 2017*.
16. Réseau de Recherche Politiques Économiques et Pauvreté, *Des stratégies de lutte contre la pauvreté au Cameroun: une analyse en équilibre général calculable*, février 2003.

III. SOURCES WEBOGRAPHIQUES

1. <https://journal.openedition.org>.
2. <https://www.academie-medecine.fr>
3. <https://doi.org/10.4000/eps.7990>.
4. [https:// www.humanite.fr](https://www.humanite.fr)
5. <https://www.monde-diplomatique.fr>

6. <https://www.10m.int>
7. <https://doi.org/10.4000/eps.7990>
9. <https://Salve-regina.com>
10. <https://www.prc.cm>
11. <https://fr.wikipedia.org>
12. <https://www.clionautes.org/lafrique-un-continent-maritime.html>
13. <https://www.lemonde.fr/afrique>
14. <https://www.linternaute.fr>
15. kidsvancances.fr
16. <http://geoconflueneces.ens-lyon.fr>
17. <https://langue-française.tv5MONDE.com>
18. <https://www.liberation.fr>
19. <https://www.ohchr.org>
20. <https://africawomenexperts.com>
21. <https://iussp.org>
22. <https://www.un.org>
23. <https://www.transparency.org>
24. <https://www.google.com>
25. <https://www.cairn.info>
26. <https://www.touteurope.eu>
27. <https://www.un.org>
28. <https://www.ilo.org>
29. <https://www.iom.int>
30. <https://archive.uneca.org>
31. <https://www.brookings.edu>
32. <https://www.afdb.org>
33. <https://wcaro.unfpa.org>

34. <https://ww.tflinfo.fr>

35. <https://information.tv5monde.com>

36. <https://www.prc.cm>

37. <https://www.maroc.ma>

38. <https://m.facebook.com>

39. <https://au.int>

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	i
DÉDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	iv
LISTE DES CARTES, GRAPHIQUES ET SCHEMAS.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
ABSTRACT.....	viii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : LES FONDEMENTS DE L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE DE	
L'AFRIQUE.....	34
I. LES FACTEURS EXOGÈNES.....	34
A. L'IMPACT DES PROGRES MEDICAUX.....	34
1. L'encadrement sanitaire des colonies.....	34
2. L'accélération de la croissance démographique.....	35
B. L'INFLUENCE DES POUVOIRS RELIGIEUX.....	37
1. La position de l'Église catholique romaine.....	37
2. L'enseignement de l'Islam.....	38
II. LES FACTEURS ENDOGÈNES.....	38
A. LES FACTEURS SOCIO-CULTURELS.....	38
1. La conception africaine de l'immortalité et de la réussite sociale.....	38
2. Le poids des traditions et le besoin de main d'oeuvre.....	39
B. LA POLITIQUE NATALISTE DES ÉTATS AFRICAINS.....	40
1. Le prestige attaché à la population nombreuse.....	41
2. La généralisation des mesures natalistes.....	41
CHAPITRE II : L'AFRIQUE, LOCOMOTIVE DE LA CROISSANCE	
DÉMOGRAPHIQUE MONDIALE.....	43
I. LE RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MONDIALE.....	43
A. LA DÉPOPULATION DES PAYS INDUSTRIALISÉS.....	43
1. Une transition démographique achevée.....	43
2. L'Europe, nain démographique d'un monde industriel vieillissant.....	44
B. LE DÉCLIN DEMOGRAPHIQUE DES PAYS ÉMERGENTS ASIATIQUES ET SUD-AMERICAINS.....	45

	161
1. La régression démographique continue de la Chine.....	46
2. La lente progression de l'Inde et de l'Amérique latine.....	47
II. LA POUSSÉE DÉMOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE.....	48
A. L'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE EN AFRIQUE DU NORD.....	48
1. La décélération de la croissance démographique au Maghreb.....	49
2. Le rôle de la scolarisation et de la révolution contraceptive.....	49
B. L'AFRIQUE INTERTROPICALE, MATRICE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MONDIALE.....	49
1. Des records de fécondité.....	51
2. Un taux moyen de mortalité encore élevé.....	51
C. LE FLÉCHISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE AUSTRALE.....	51
1. La chute du taux de croissance démographique.....	52
2. L'impact des IST-SIDA.....	52
D. LES GRANDS MODÈLES DE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE A L'ŒUVRE.....	52
1. Les modèles traditionnel et classique.....	53
2. Les modèles perturbés.....	53
III. UNE POPULATION INÉGALEMENT RÉPARTIE DANS UN CONTINENT SOUS- PEUPLÉ.....	54
A. DES ZONES DE VIDE ENCADRÉES PAR DES ZONES DE PEUPEMENT.....	54
B. LES FACTEURS EXPLICATIFS DES DISPARITÉS DE PEUPEMENT.....	55
CHAPITRE III : EFFETS ET ENJEUX DE L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE.....	59
I. DES DÉFIS DÉMOGRAPHIQUES PLURIELS.....	59
A. UNE URBANISATION NON MAÎTRISÉE.....	59
1. Une urbanisation accélérée.....	59
2. L'émergence des conurbations urbaines et des macrocéphalies.....	60
B. UNE SITUATION SOCIALE PRÉOCCUPANTE.....	62
1. La discordance du triptyque éducation- formation- emploi.....	62
2. Le chômage, une bombe à retardement.....	63
3. Un système de santé délabré et défaillant.....	66
4. Une région exposée aux crises alimentaires.....	67
5. Des écosystèmes sous pression.....	70
C. LE FLORILÈGE DES CONFLITS.....	71
1. Marginalisation, trafics et mafias en tous genres.....	71

	162
2. La ville, nouveau champs de bataille des bandes et milices.....	72
3. Les systèmes régionaux des conflits : le cas des guerres civiles de l'arc ouest-africain.....	74
4. Les ravages du terrorisme islamiste international.....	76
D. L'INTENSIFICATION DES MIGRATIONS.....	77
1. Les migrations, un phénomène universel.....	77
2. L'Afrique, destination prioritaire des migrants africains.....	79
II. DES ENJEUX GEOPOLITIQUES CAPITALAUX.....	81
A. LA QUESTION DE LA POPULATION SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE.....	81
1. Les inquiétudes des politiques et scientifiques.....	81
2. L'entrée en scène des institutions onusiennes.....	82
3. La complexité de la question démographique.....	86
B. LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE, UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR.....	87
1. Le continent de la jeunesse.....	87
2. Un potentiel de croissance économique colossal.....	88
C. LA RENAISSANCE AFRICAINE À PORTÉE DE MAIN.....	89
1. L'excédent naturel, un facteur de dynamique géopolitique.....	89
2. Un continent attractif en mouvement.....	90
D. LA CRISE DE L'ÉTAT CENTRALISÉ.....	93
1. Les limites du modèle démocratique occidental.....	93
2. Le bilan mitigé de l'État en Afrique.....	94
CHAPITRE IV : LES VOIES DE CAPITALISATION DE LA CROISSANCE	
DÉMOGRAPHIQUE AFRICAINE.....	96
I. LA PROMOTION DU CAPITAL HUMAIN.....	96
A. L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE SANTE.....	96
1. La nécessité d'une démarche holistique.....	97
2. L'apport de la médecine traditionnelle africaine.....	98
B. LA VALORISATION DU TRIPTYQUE EDUCATION- FORMATION- EMPLOI.....	100
1. Revoir le système éducatif et promouvoir l'entrepreneuriat.....	100
2. Consolider l'adéquation formation-emploi.....	101
3. Renforcer la production industrielle et la formation des coopératives.....	102
II. L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE.....	102
A. LUTTER CONTRE LA CORRUPTION.....	102
1. Les effets désastreux de la corruption.....	103
2. Des mesures fortes pour endiguer la corruption.....	103
B. ENRACINER LA CULTURE DE L'INTÉRÊT PUBLIC.....	105

	163
1. La volatilité du paysage africain.....	105
2. Remodeler la moralité des acteurs.....	105
C.. DÉVELOPPER UN LEADERSHIP VISIONNAIRE.....	106
1. Le modèle de développement du Maroc.....	107
2. Le modèle de développement du Cameroun.....	109
III. LA NÉCESSITÉ D'UNE GESTION SOLIDAIRE DES MIGRATIONS.....	112
A. L' « AGENDA AFRICAIN POUR LA MIGRATION » DE L'UNION AFRICAINE....	112
1. Les politiques nationales de la migration.....	113
2. La coordination sous-régionale et continentale.....	113
3. Renforcer le partenariat international.....	115
B. LA MOBILISATION DES NATIONS UNIES.....	116
1. Le Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants.....	116
2. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.....	117
CONCLUSION.....	118
ANNEXES.....	120
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	148